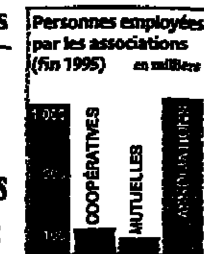


Le Monde

LE MONDE INITIATIVES

■ L'univers associatif
■ Emploi : 22 pages d'annonces classées



CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – Nº 16444 – 7,50 F — MERCREDI 10 DÉCEMBRE 1997 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Philippe Séguin condamne la cohabitation

● Un entretien avec le président du RPR ● « La cohabitation, c'est la désunion nationale » et « un régime détestable » ● Nationalité et immigration : « Une grossière manipulation » ● Ni Front national ni front républicain aux élections régionales

LE PRÉSIDENT DU RPR, Philippe Séguin, affirme dans un entretien au *Monde*, que *« la cohabitation est un régime détestable »* qui entraîne à la *« désunion nationale »*. Selon lui, *« le premier ministre cherche à tirer parti de l'originalité de* [la] *situation »* créée par la dissolution de l'Assemblée nationale, en développant *« une sorte de théorie consulaire, la théorie des "deux têtes de l'exécutif" »* qui le conduit à tenter d'outrepasser son rôle face au chef de l'Etat. *« 1997 n'a pas effacé 1995,* dit-il. *Le premier ministre reste le premier ministre du président de la République »*. Le président du RPR se montre cependant très réservé sur une éventuelle évolution des institutions vers un régime présidentiel à l'américaine.

Philippe Séguin critique vivement l'action du gouvernement, notamment sa *« méthode autoritaire et uniforme »* sur la réduction du temps de travail. Il discerne une *« réticence »* des Français sur les 35 heures, la nationalité et l'immigration et perçoit *« une certaine désillusion »* sur les emplois-jeunes. Il reproche à Lionel Jospin d'avoir oublié les quatre conditions que le Parti socialiste avait mises, au printemps, pour le passage à la monnaie unique. Le député des Vosges accuse aussi le premier ministre de s'être livré à une *« manipulation d'une grossièreté invraisemblable »* en présentant une double réforme de la législation sur l'immigration et la nationalité à quelques mois des élections régionales.

Philippe Séguin prend l'engagement que les futurs conseillers régionaux néogaullistes ne se prêteront à aucun accord de gestion avec la gauche ou avec l'extrême droite. A propos de la rénovation en cours du RPR, il annonce que les militants auront à ratifier, dans la perspective des assises du 31 janvier, un texte sur *« l'éthique de l'élu »*.

C'EST BIEN CE QUE JE CRAIGNAIS : PHILIPPE SÉGUIN N'EST PAS SOCIALISTE !

Le Monde — INTERVIEW DE PHILIPPE SÉGUIN

Lire pages 6 et 7



Dario Fo jongle avec le Nobel

LE PRIX NOBEL de littérature doit être remis, mercredi 10 décembre à Stockholm, au dramaturge et acteur italien Dario Fo. Avant la cérémonie, *Le Monde* publie les principaux extraits d'un entretien qu'il a accordé à Pierre-André Boutang et qui sera intégralement diffusé sur Arte le 17 décembre. Dario Fo y annonce que son discours devant l'Académie suédoise sera en partie improvisé et y explique pourquoi il se considère comme un jongleur : *« Le jongleur, c'est le commencement de la fabulation dans l'histoire du monde. »*

Lire page 29

Education : tollé syndical contre Ségolène Royal

LES DEUX principales fédérations de syndicats enseignants, la FEN et la FSU, ont vivement réagi, mardi 9 décembre, aux propos tenus la veille par Ségolène Royal. La ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire avait dénoncé *« les corporatismes et les pesanteurs »* des syndicats, ajoutant : *« Nous avons décidé de ne plus faire de cogestion avec les syndicats. »* Jean-Paul Roux, secrétaire général de la FEN, estime que la ministre *« commence à dépasser les bornes »*. Intervenues le jour de l'ouverture, à Toulouse, du congrès de la FSU, ces déclarations ont ressoudé les rangs de la première fédération enseignante. Monique Vuaillat, secrétaire générale du SNES, estime qu'on n'a *« jamais vu pareille campagne de dénigrement des syndicats, sauf peut-être sous Raymond Barre »*.

Lire page 11

Toyota à Valenciennes

APRÈS UNE ANNÉE de négociations, Valenciennes a été choisie par Toyota parmi 70 sites européens pour y bâtir sa deuxième usine européenne, après celle de Grande-Bretagne. Hiroshi Okuda, président du groupe japonais, l'a annoncé mardi 9 décembre depuis l'hôtel Matignon. L'investissement entraînera 2 000 emplois directs et 3 000 emplois induits. A partir de 2001, l'usine fabriquera 150 000 Funtime, des petites voitures de la gamme de la Twingo Renault. Sinistrée par la crise du textile, des mines et de l'acier, la région Nord-Pas-de-Calais compte plus de 20 % de chômeurs et emploie déjà 40 000 personnes dans l'automobile.

Lire pages 18, 19 et la chronique de Pierre Georges p. 35

James Bond, homme-sandwich pour film publicitaire

APRÈS AVOIR troqué son Aston Martin contre une vulgaire BMW, délaissé ses impeccables smokings taillés sur mesure par les meilleurs faiseurs de Savile Row pour du prêt-à-porter italien, oublié Moneypenny, prude et fidèle, dans les bras de créatures de magazine, James Bond est en passe de commettre l'ultime outrage au bon goût britannique : il s'apprête à lâcher son champagne préféré, le très exclusif Bollinger « Grande Année », pour se mettre au Dom Pérignon, la cuvée de prestige de Moët et Chandon.

Shocking ! Le « Bolly » est le champagne préféré de la gentry depuis que le roi Edouard VII, le fils de Victoria, lui a donné ce *nickname*. Il en faisait grande consommation au siècle dernier. Lorsqu'en 1980 le producteur des James Bond, Albert Broccoli, décida de redonner son lustre *british* au personnage créé par Ian Fleming, il n'imaginait pas que l'espion de Sa Majesté puisse boire autre chose que du « Bolly ».

Dans *Moonraker*, en 1980, Roger Moore dégustait un « RD 1973 ». Et pour son premier film dans la peau de Bond, *Goldeneye*, en 1995, Pierce Brosnan avait jeté son dévolu sur un « Grande Année 88 ». Au début des années 90, pour boucler des fins de mois de plus en plus difficiles, Eon Production, désormais adossée à la Metro Goldwyn Mayer, a dû sacrifier à la règle des produits dérivés.

Pour la sortie de *Tomorrow never dies (Demain ne meurt jamais)*, le dix-huitième épisode cinématographique des aventures de Bond, Pierce Brosnan s'est transformé en homme-sandwich. Chaque scène a des allures de spot publicitaire. Lorsque 007 regarde sa montre, le compteur tourne au profit d'Omega. S'il téléphone, c'est forcément sur le dernier portable d'Ericsson. Sa BMW bourrée de gadgets est louée à Avis, dont les techniciens en blouse rouge apparaissent à l'écran. Le treillis militaire que James endosse pour chevaucher sa moto (une BMW bien sûr) est signé Jean-Paul Gaultier ! Quant aux James Bond Girls, maquillées par L'Oréal, elles participent à un véritable défilé de mode italienne : Armani, Prada, Gucci... Grand absent du casting, le groupe français LVMH, pourtant numéro un mondial du luxe, n'a réussi à placer que la veste noire du méchant, dessinée par Kenzo.

Lorsque la MGM a recensé les « fournisseurs » potentiels du dernier James Bond, elle a tout naturellement contacté Bollinger. Mais lorsqu'il a pris connaissance du nouveau contrat proposé par Hollywood, Ghislain de Montgolfier, le PDG de Bollinger, a avalé de travers sa gorgée de Grande Année. *« L'unité de compte est le million de dollars »*, dit-il pudiquement avec un flegme quasi britannique. Trop cher pour la petite maison familiale, qui limite sa production à 1,5 million de bouteilles par an, pas pour le géant Moët et ses 20 millions de bouteilles.

La fille d'Albert Broccoli, Barbara, qui a repris les rênes d'Eon Production, a, par fidélité à son père, rattrapé Bollinger *in extremis* par le bout du bouchon. « Bolly » apparaît dans *une scène, une seule, et fort discrètement :* Bond plonge une bouteille dans un seau à glace au pied du lit, l'essentiel de l'action se passant évidemment ailleurs.

Bollinger se consolera en pensant qu'il reste le champagne préféré de la cour d'Angleterre. Est-ce encore un signe de bon goût ?

Pascal Galinier

■ Airbus veut se militariser

Paris, Londres et Bonn appellent les industriels européens à fournir des activités militaires au constructeur d'avions civils Airbus. p. 20

■ La crise politique tchèque

Le président Vaclav Havel a chargé le chef de l'Union chrétienne-démocrate d'engager des consultations pour la formation d'un nouveau gouvernement. p. 3
et notre éditorial p. 16

■ 35 heures : la croisade de Mme Aubry

Alors que les patrons se mobilisent contre les 35 heures, Martine Aubry a tenté, à Lyon, de les convaincre. p. 8,
notre enquête p. 15,
le point de vue de Jacques Barrot p. 17

■ L'Europe désunie

Les Quinze abordent en ordre dispersé l'ouverture à l'est de l'Union, qui doit dominer le Conseil européen de la fin de la semaine. p. 2

■ Sida et libertés

Une cinquantaine d'Etats ont adopté, ces dernières années, des dispositions qui leur permettent de restreindre la libre circulation des séropositifs. p. 4

■ RMI : retour à l'insertion

Depuis la création du RMI, il y a dix ans, le nombre de ses allocataires ne cesse de croître. Le gouvernement veut relancer les contrats d'insertion. p. 10

Dix géants de la mer

BRUNO PEYRON

LE 31 DÉCEMBRE 2000, dix multicoques géants s'élanceront du sud de l'Europe pour une course autour du monde en équipages, sans escale et sans assistance. A quarante-deux ans, Bruno Peyron, premier marin à franchir la barre mythique des 80 jours en mer, est l'organisateur de ce défi.

Lire page 25

France 3 en grève, l'audiovisuel public en crise

LA GRÈVE que connaît France 3 se limitera-t-elle à un conflit classique entre une direction et ses salariés ? N'est-elle pas plutôt lourdement annonciatrice de désordres dans l'audiovisuel public ? *A priori*, il s'agit, pour les personnels de France 3, de trouver la juste récompense de leurs efforts. De cette chaîne, dont la création fut décidée par le gouvernement en 1969 et qui fut lancée avec trois bouts de ficelle, ils ont fait un modèle envié.

Le manque de moyens a aiguisé les imaginations jusqu'à faire de France 3 un laboratoire où ont été testées bien des innovations. Aujourd'hui, l'Audimat rend hommage à ce patient cheminement. France 3 s'est forgée, dans la continuité d'une bonne politique de programmes (« Thalassa », « Faut pas rêver », « Strip-Tease », etc.) et par l'utilisation judicieuse des ressources régionales en matière d'information (le « 19-20 »), une belle image de chaîne de service public. Les personnels – en particulier les journalistes – ont jugé qu'il était temps d'en présenter la facture sociale.

Ils ne peuvent plus admettre d'être mal payés et mal considérés. Moins bien, en tout cas, que leurs collègues de France 2. D'autant que la deuxième chaîne a largement failli, elle, dans la mission que lui avait confiée son actionnaire principal, l'Etat, à savoir : se mesurer à TF 1 dans la course à l'audience, tout en portant haut l'oriflamme du service public grâce à des émissions de qualité qui satisfassent les trois règles assignées depuis toujours aux chaînes : informer, éduquer, divertir.

Or, si quelqu'un ne pouvait ignorer le ressentiment des « bons élèves » de la Trois, c'est bien Xavier Gouyou Beauchamps, qui fut directeur général de la chaîne des régions avant de succéder à Jean-Pierre Elkabbach à la présidence de France Télévision, au printemps, après l'affaire des contrats des producteurs-animateurs.

Il savait que le service public vivait sur une poudrière due aux disparités de traitement entre les personnels de France 2 et de France 3. Or la direction de France 3 n'a pu prévenir un conflit qu'elle voyait monter depuis quelques mois.

Jean-Jacques Bozonnet

Lire la suite page 16 et nos informations page 35

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1210 - 7,50 F

DIPLOMATIE Réunis lundi 8 décembre, les ministres des affaires étrangères des Quinze n'ont pu cacher l'absence de consensus sur les moyens de procéder à l'élargissement de l'Union d'abord à six – Chypre et cinq pays d'Europe centrale – puis à cinq autres nouveaux membres. ● CE MANQUE d'approche commune devrait singulièrement compliquer le sommet européen qui doit se tenir à la fin de la semaine à Luxembourg. ● ALORS QUE LA FRANCE entend obtenir des garanties sur le financement de l'Union et la pérennité des politiques communes (agricole et d'aide aux régions), l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Espagne entendent que rien ne vienne retarder le début des négociations d'adhésion. ● L'ADHÉSION à l'Union apparaît, pour les Baltes, comme une nécessité économique mais aussi comme une garantie de sécurité à l'égard de la Russie.

Les Quinze abordent l'élargissement de l'Europe en ordre dispersé

La France et l'Allemagne développent une approche différente de l'ouverture à l'Est : les premiers veulent des garanties avant de se lancer dans l'aventure alors que les seconds entendent que rien ne vienne retarder le début des discussions

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

« Ce sera un sommet très compliqué », estimait lundi soir 8 décembre Hubert Védrine, le ministre des affaires etrangères, à l'issue de la dernière réunion consacrée par les Quinze à la préparation du Conseil européen qui, en fin de semaine à Luxembourg, doit lancer le processus d'élargissement de l'Union vers l'Est.

A ce stade, les solutions proposées dans le rapport soumis par la présidence luxembourgeoise aux chefs d'Etat et de gouvernement, qui serviront donc de trame aux débats, sont éloignées de celles défendues par la France. Cela reflète, sur les principaux points examinés, une vraie divergence entre l'Allemagne et la France.

« Les Conseils européens sont toujours des compromis », rappelle M. Védrine. Comme les choses sont parties, on peut craindre qu'après l'échec d'Amsterdam sur la réforme institutionnelle, en juin, la France se trouve maintenant contrainte d'engager les négociations qui vont conduire à l'adhésion d'une dizaine de pays d'Europe centrale et de Chypre sans qu'aucune précaution n'ait été prise sur le financement de l'opération.

Le point le plus sensible est le suivant : la France et d'autres parmi les pays membres estimaient, avec la Commission, qu'avant de donner le feu vert à l'élargissement, les Quinze devaient s'entendre sur les grandes orientations concernant le financement de l'Union au cours de la période 2000-2006, ainsi que sur celles des futures réformes de la politique agricole commune (PAC) et des politiques d'aides régionales (fonds structurels).

Il ne s'agissait pas de négocier de façon détaillée les propositions qu'a soumises la Commission dans son « Agenda 2000 » pour accompagner l'élargissement, mais de dessiner le cadre communautaire dans lequel se déroulerait celui-ci. Bref, de prendre quelques précautions pour éviter que, par manque de préparation, l'Union soit acculée, le moment venu (les décisions financières doivent être prises au plus tard en 1999) sans moyens suffisants pour financer les politiques existantes.

Les Français voulaient, par exemple, que soient rappelées les décisions de 1992 sur les ressources propres qui plafonnent à 1,27 % du PIB communautaire les moyens mis à la disposition de l'Union. Ils demandaient, dans le même esprit, que l'on programme de manière distincte les dépenses relevant de la vie de l'Union et celles résultant de son prochain élargissement ; enfin, qu'un minimum de garanties soient données quant à la pérennité de la PAC et des fonds structurels.

RENDEZ-VOUS EN AVRIL

« Nos arguments sont de logique et de bon sens ; on ne peut pas avancer dans le brouillard, ni raisonner sérieusement sur l'élargissement sans en mesurer les dépenses », commentaient d'une même voix Hubert Védrine et Pierre Moscovici, ajoutant que la France *« aurait du mal à donner son accord »* si elle n'obtenait pas quelque chose sur ce point. Mais les Allemands, les Néerlandais et, pour des raisons opposées, les Espagnols, ne sont pas d'accord et semblent convaincus qu'ils n'auront pas trop à ferailler pour surmonter la réticence française.

Les Allemands et les Néerlandais entendent écarter tout débat qui risquerait de retarder l'ouverture des négociations d'adhésion. En particulier un débat sur le financement qu'ils seraient les premiers à compliquer... Car, s'ils ne peuvent pas revenir sur le plafond de 1,27 % du PIB fixé à Edimbourg en 1992 (il faudrait l'unanimité), ils entendent que les dépenses de l'UE à Quinze, égales aujourd'hui à 1,15 %, restent très en deçà de ces 1,27 % et que les moyens supplémentaires disponibles servent à l'élargissement. Ils veulent par ailleurs que leur « contribution nette » au budget européen, jugée beaucoup trop élevée, soit écrétée. C'est une série de revendicatons difficiles à accepter par les autres Etats membres et sur lesquelles il pourrait être tout aussi difficile de trouver un compromis en l'espace d'un seul Conseil européen.

L'opération d'élargissement, qui va se dérouler sur une douzaine d'années, risque fort, elle aussi, de ne pas être conduite selon le schéma proposé par Paris. Il en va ainsi notamment parce que la Conférence permanente – qui, dans l'esprit des Français, devait rassembler les Quinze et l'ensemble des candidats (les dix d'Europe centrale et orientale, Chypre et la Turquie) –, mal-aimée de l'Allemagne, est peu à peu vidée de tout sens.

Un point au moins semble acquis : les négociations en vue de l'adhésion seront engagées avec cinq candidats d'Europe centrale et Chypre. Il s'agit de la Pologne, de la Hongrie, de la République tchèque, de la Slovénie et de l'Estonie. Elles débuteront en avril ou en mai.

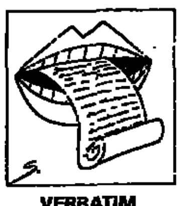
Différentes initiatives, à ce stade source de confusion, sont envisagées afin de ne pas démotiver les autres candidats : la Conférence permanente, voulue par les Français, serait solennellement lancée à Londres, au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement, le 28 février 1998. Vue de Paris, ce devrait être l'enceinte où tous les candidats à l'adhésion se retrouveraient pour parler de questions d'intérêt commun, mais sans pour autant négocier. Elle est en train de perdre de sa substance. Les Allemands, les Scandinaves, sans la rejeter, lui préfèrent un forum à quinze plus onze, c'est-à-dire d'où les Turcs seraient exclus et où les candidats de l'est de l'Europe et Chypre pourraient faire le point de manière périodique sur les négociations en cours. Il est prévu, dans cet esprit, de convoquer une réunion des ministres des affaires étrangères des Onze et des Quinze le 31 mars à Bruxelles.

Comment réagiront les Turcs, qui n'acceptaient déjà l'idée de la Conférence que dans la mesure où elle apparaissait comme un début de concrétisation de leur droit à, un jour, adhérer à l'Union ? Ce sera l'une des inconnues du sommet de la fin de la semaine.

Philippe Lemaître

« L'alliance franco-allemande ne doit pas se faire au détriment d'autres pays »

LIONEL JOSPIN, dans un entretien publié mardi 9 décembre par le *Financial Times* de Londres, le premier entretien accordé à un journal étranger depuis sa prise de fonctions, déclare : *« Il n'est pas utile de parler d'un axe franco-allemand alors qu'il y a d'autres pays, y compris des petits, avec des identités fortes. » « L'alliance existe et reflète la reconstruction de l'Europe après guerre. Elle a joué un rôle pour résoudre des crises. Mais cette alliance ne doit pas se faire au détriment d'autres pays comme l'Italie et l'Espagne – ni bien sûr de la Grande Bretagne »*.


VERBATIM

Relevant que le Royaume-Uni n'a pas dans le passé pris en Europe la place qui lui revenait, M. Jospin estime que *« les choses, sans aucun doute, sont en train de changer ». « Le gouvernement* (de Tony Blair) *est plus ouvert, plus européen : il souhaite clairement jouer un rôle plus important »*.

Interrogé sur Tony Blair, il souligne : *« Nous sommes tous les deux attachés à la force des identités nationales et croyons que nos pays ont un rôle à jouer dans le monde. » « Il y a certainement des différences marquées sur le rôle de l'Etat*, ajoute-t-il également. *Mais en Europe il est intéressant de mélanger les cultures et de faire des compromis. Je ne suis par sûr que ce serait une bonne chose si tout le monde adoptait la même approche économique, spécialement sur des questions qui peuvent être traitées au niveau national. »*

Le premier ministre réaffirme l'importance d'avoir le plus grand nombre de pays dans l'Union monétaire. *« Quand on prend la décision historique d'intégrer l'Europe, on ne doit pas le faire avec un petit groupe de cinq ou six pays »*. Il défend la nécessité d'une coordination des politiques économiques de la zone euro et son refus que les pays n'adoptant pas l'euro, comme la Grande-Bretagne, soient associés au Conseil de l'euro où s'opérera cette coordination. *« Le Royaume-Uni, qui a inventé les clubs, ne doit pas se plaindre d'être exclu. »*

Les Baltes font de l'intégration européenne un gage de leur sécurité

RIGA
de notre envoyé spécial

« Les Européens ont subi les pressions des Russes ! » : à Vilnius, Yolanta Jacovskiene, conseillère du vieux combattant nationaliste Vytautas Landsbergis et président de l'Assemblée lituanienne, ne cache pas son dépit devant la décision de la Commission européenne de ne retenir qu'un seul des trois Etats baltes, l'Estonie, dans sa liste des pays aptes à commencer les négociations d'élargissement avec l'Union. Pour les Baltes, les seuls pays de l'ancien empire soviétique à être admis dans le cercle des européanisables, la perspective de l'adhésion est à la fois une reconnaissance, une garantie de sécurité, de liberté, et la justification des sacrifices consentis depuis le début des années 90 pour tenter de se rapprocher du modèle européen.

C'est ce que leurs dirigeants ont rappelé à Pierre Moscovici, ministre français délégué aux affaires européennes, venu leur rendre visite du 3 au 6 décembre dans leurs capitales respectives. A une semaine du sommet de Luxembourg, où les Quinze doivent lancer le processus d'élargissement, le ministre les a assurés que Paris n'excluait personne. Il les a invités à ne pas se décourager et à poursuivre leurs efforts d'adaptation. *« Ce qui compte, ce n'est pas d'aller le plus vite, c'est d'être le mieux préparé »*, a-t-il souligné au terme de son périple, à Riga.

L'adoption, lors de l'indépendance, des régles démocratiques occidentales, la décision d'ouvrir leurs économies aux lois du marché n'ont pas résolu d'un coup de baguette magique, comme certains en avaient rêvé, le fossé économique et social avec l'ouest. Si la plupart des jeunes démocraties sont parvenues à sortir du carcan de l'économie administrée, à jeter les bases d'une société civile, il y a encore beaucoup à faire pour consolider les acquis. Le coût social, souvent lourd, ne met pas à l'abri de mauvaises surprises. Le fossé s'est creusé entre des élites économiques au train de vie tapageur, une nouvelle classe de très jeunes fonctionnaires formés au contact de l'Occident, et des sociétés qui, dans leur profondeur, ont du mal à suivre le rythme du changement, payant un prix social élevé.

A Tallinn, à Riga et à Vilnius, les Mercedes et autres voitures de luxe tiennent le haut du pavé, les touristes sont conviés dans des centres-villes flambant neufs, mais les retraités, les laissés-pour-compte du communisme sont dans la misère ; les classes moyennes peinent à sortir la tête de l'eau.

De cela, il est pourtant rarement question dans les discussions avec les dirigeants, qui préfèrent insister sur le retour aux grands équilibres macro-économiques. Après la chute de la production et la flambée des prix qui ont suivi l'indépendance, les Républiques baltes se targuent de taux de croissance enviables, d'une inflation sous contrôle, et, en bons élèves de Bruxelles et du FMI, de politiques de rigueur budgétaire que plus d'un gouvernement européen pourrait prendre en modèle. Les crises financières des années 1994-1995 ont permis d'assainir le réseau bancaire et les investisseurs étrangers sont les bienvenus. L'Estonie a donné l'exemple en privatisant très vite. La Lituanie et la Lettonie ont embrayé le pas. Au ministère des affaires européennes de Vilnius, le jeune vice-ministre chargé des privatisations, Mindaugas Paunksnis, un économiste de vingt-neuf ans, souligne que 75 % du PNB est réalisé par le privé, que le gouvernement a lancé la procédure pour la privatisation des quatorze dernières grandes entreprises d'Etat.

Selon Bruxelles, seule l'Estonie est apte à négocier son entrée dans l'Union

Faute de choix, cette thérapie de choc ne suscite que peu de discussions. A Riga, où l'on se prépare aux prochaines élections de 1998, les réformes ne sont remises en cause par aucun des principaux partis. A Tallinn, le ministre des affaires étrangères, Henrik Ilnes, un ancien de Radio Free Europe devenu ambassadeur aux Etats-Unis après l'indépendance, insiste sur la volonté de l'Estonie de poursuivre une libéralisation totale. Il tente de projeter l'image d'une République *« branchée »*, ouverte aux innovations et à l'étranger, où, affirme-t-il, il y a plus de personnes connectées à internet qu'en France.

La proximité de la Finlande a largement profité à la petite République, qui accueille des flots de touristes scandinaves. En revanche, l'existence d'une forte communauté russe – près de 30 % de la population – pèse sur les relations avec Moscou, qui s'emploie en permanence à rappeler sa présence. Tout autant qu'une nécessité économique, la candidature à l'Union est pour les Baltes une garantie de sécurité d'autant plus importante que l'OTAN a pour le moment renoncé à les prendre en charge pour ne pas provoquer les Russes. *« L'adhésion à l'Union est aujourd'hui notre priorité »*, confirme M. Ilnes.

Cette pression russe pèse davantage encore sur les deux autres Républiques. Elle fait redouter aux Baltes de devenir un enjeu de pouvoir entre Moscou et l'Europe. Vilnius a dû accepter de laisser un droit de passage aux Russes vers leur territoire de Kaliningrad (ex-Königsberg), qui abrite d'importantes installations militaires et se retrouverait enclavé dans l'Union européenne en cas d'intégration de la Lituanie.

La Lettonie, avec ses trois ports, est une plaque tournante du commerce russe, notamment pour ses exportations de pétrole. C'est la plus russifiée des trois Républiques, la plus sujette à la corruption, aux trafics mafieux. La communauté russe représente plus de la moitié de la population de Riga, où elle tient les affaires, notamment le commerce avec la Russie, et plus de 40 % dans l'ensemble du pays. Elle entretient des rapports complexes avec les autorités lettones, qui posent des conditions draconiennes à son intégration. Le gouvernement, dirigé depuis juillet par le premier ministre nationaliste Gunters Krasts, s'est attiré des remontrances de Bruxelles, qui redoute des dérapages peu compatibles avec une intégration.

La fragilité de la situation lettonne illustre les risques de l'élargissement pour les Européens, obligés de prendre de lourdes responsabilités sans savoir toujours clairement où ils mettent les pieds. *« Dieu merci, nous avons l'objectif de l'Union européenne. C'est la seule médecine pour rester sur la route de l'économie de marché et de la démocratie. Si nous perdons cet objectif, ce serait un désastre économique et politique »*, résume le premier ministre des affaires étrangères letton après l'indépendance, Janis Jurkans, qui anime aujourd'hui avec quatre députés l'un des partis d'opposition aux nationalistes. A charge pour les Européens de ne pas décevoir.

Henri de Bresson

Les quinze mois d'un jeune Kurde dans une prison turque

C'EST UN LIVRE que tous les élus du Parlement de Strasbourg devraient avoir lu, que tous les membres de la Commission de Bruxelles devraient avoir sur leur bureau, et que chacun des ministres des affaires étrangères des Quinze membres de l'Union européenne devrait connaître. C'est un livre qui dit beaucoup sur la Turquie, au moment où les Quinze vont débattre de la question de savoir si elle doit figurer sur la liste des candidats à une Union qui entend ne compter que des démocraties. Ce n'est pas un livre de science, de philosophie ou d'économie politiques. C'est un récit, cent soixante-dix pages de mots simples. Elles racontent les quinze mois passés, au début des années 80, par un jeune Kurde turc à la prison militaire numéro 5 de Diyarbakir, la grande ville du Kurdistan de Turquie.

BIBLIOGRAPHIE

Aujourd'hui réfugié politique en Suisse, Ali Ekber Gürgöz a été arrêté pour appartenance à une organisation de l'extrême gauche turque, à l'âge de dix-neuf ans, alors qu'il étudiait le droit à Ankara. Il avait caché des armes et des faux papiers chez lui. Durant quinze mois, d'abord à la caserne de Diyarbakir, Kurdoglu, puis à la prison numéro 5, il va être soumis à la torture, aux tabassages réguliers et à d'innombrables humiliations. La force de ce livre est dans le « détail ».

« LE CORPS BRISÉ »

Gürgöz relate, précisément, ce qu'on lui a fait subir et sur quoi on ne s'attarde généralement pas après l'avoir, pudiquement, classé sous le vocable de « torture » ou de « mauvais traitements ». Pendu nu à une poutre, yeux bandés, des électrodes fixées sur tout le corps – dans l'anus, autour du pénis, dans la bouche – il est durant plusieurs semaines torturé à l'électricté. Il dit *« le corps brisé »*, les évanouissements, les vomissements de sang. Il relate les tabassages sauvages auxquels se livrent les soldats de l'armée turque, régulièrement « lâchés » sur les prisonniers politiques. Là encore, il raconte en « détail ». Il décrit son corps « après », *« comme un ballon, gonflé par les coups »*, les vêtements qu'on ne peut plus enlever tant les bras et les jambes ont enflé sous les matraquages.

Sur la Turquie et l'Union européenne, toutes les thèses sont défendables. A tout le moins faut-il savoir ce qui se passe dans les prisons d'un pays membre de l'Alliance atlantique. Ce livre le dit, cliniquement.

Alain Frachon

★ *La Nuit de Diyarbekir, être Kurde en Turquie*, d'Ali Ekber Gürgöz, L'Harmattan, novembre 1997, 172 p.



Vaclav Havel tente de résoudre la crise politique tchèque

Le président a chargé Josef Lux de préparer un nouveau gouvernement

Afin d'accélérer la formation d'un nouveau cabinet, dix jours après la chute du gouvernement de Vaclav Klaus, le président tchèque, Vaclav Havel, a chargé, lundi 8 décembre, le chef de l'Union chrétienne-démocrate (KDU-CSL) et ministre de l'agriculture, Josef Lux, d'entamer des consultations politiques préliminaires.



PRAGUE
de notre correspondant

Dix jours après la chute du gouvernement de Vaclav Klaus, et après le regain de tension provoqué, samedi, par l'explosion d'une bombe devant le domicile du ministre des finances, Ivan Pilip, le président Vaclav Havel a lancé, lundi 8 décembre, le processus de formation d'un nouveau cabinet dans le but de sortir le pays de la crise politique. Dans l'espoir d'accélérer la mise en place d'une nouvelle équipe dirigeante, le chef de l'Etat a officiellement chargé le chef de l'Union chrétienne-démocrate (KDU-CSL) et ministre de l'agriculture, Josef Lux, d'entamer des consultations politiques préliminaires.

M. Havel souhaite stabiliser la situation à la veille du *« moment crucial de l'histoire nationale »* que sera, selon lui, le sommet européen de Luxembourg des 12 et 13 décembre, où doit se décider l'admission de la République tchèque à l'Union européenne.

UN CHOIX INATTENDU

M. Havel, qui comptait à l'origine désigner une *« personnalité indépendante »*, a finalement opté pour un des dirigeants de la coalition de centre droit à l'agonie. Sa décision a quelque peu surpris, d'autant que les chances de M. Lux de devenir le prochain premier ministre sont minces : le dirigeant chrétien-démocrate, catholique pratiquant, est peu populaire dans le pays et pas du tout auprès des amis du chef du gouvernement sortant, Vaclav Klaus. M. Lux est responsable de la chute du cabinet dont il s'est retiré le 28 novembre avec les trois autres ministres de son parti, contraignant M. Klaus à se démettre.

Le président a reconnu que M. Lux ne *« serait pas automatiquement le prochain premier ministre »*, mais il souhaite nommer un chef de gouvernement dès lundi prochain, au lendemain du congrès extraordinaire du Parti démocrate civique (ODS) de M. Klaus.

Ce congrès, qui devrait reconduire à une très large majorité ce dernier à la tête du parti – les huit conférences régionales ont, à une exception près, soutenu sa candidature –, doit en effet décider de la participation ou non de l'ODS à la prochaine coalition gouvernementale. En attendant la décision des 500 délégués de l'ODS (20 000 membres) qui seront réunis à la fin de la semaine dans la ville thermale de Podebrady (50 km à l'est de Prague), M. Lux va tenter de définir un programme et la composition de son nouveau cabinet.

Ancien ingénieur agronome dans une coopérative sous le communisme et ministre de l'agriculture depuis 1992, Josef Lux a déjà une idée claire de ce que devrait être ce gouvernement. Sa vision, présentée à l'issue de sa rencontre au château de Prague avec M. Havel, venu spécialement de la résidence présidentielle de Lany (30 km à l'ouest de Prague), où il passe sa convalescence après la pneumonie contractée le mois dernier, s'accorde pleinement avec les intentions du chef de l'Etat. Néanmoins, conscient de la difficulté de sa tâche, M. Lux, habile négociateur comme il l'a prouvé en février dernier en mettant fin à une grève des cheminots, *« espère rencontrer de la bonne volonté chez ses interlocuteurs »*.

Le cabinet *« ne devrait pas être provisoire »*, a expliqué M. Lux, qui, au contraire, le veut ambitieux. Il a énuméré les principaux axes du programme *« idéal »*, soit l'envers des lacunes et reproches faits au gouvernement sortant. Il devrait ainsi *« négocier pleinement l'adhésion du pays à l'OTAN et à l'UE, restaurer la confiance des citoyens en la politique »*, et donc *« définir des règles claires sur le financement des partis politiques, séparer le monde des affaires et celui de la politique, rendre transparents les marchés financiers, améliorer le fonctionnement de la justice et mettre fin à l'improvisation dans les réformes du système de santé »*.

« INTRODUIRE L'HUMILITÉ »

Le nouveau gouvernement devra également s'efforcer de *« changer le style conflictuel en politique du dialogue »* et surtout d'*« introduire le phénomène de l'humilité en politique »*, a dit M. Lux, dans une allusion à peine voilée à l'arrogance notoire de son adversaire, Vaclav Klaus.

Ce dernier, qui s'était montré, dès dimanche, sceptique sur les chances de M. Lux de remplir sa *« tâche vraiment très difficile »*, a été encore plus franc après sa nomination officielle. Le chef de l'ODS estime que *« les principes de départ sont faux »*, reprochant en particulier à M. Lux de vouloir constituer un gouvernement non provisoire et de chercher un accord de soutien avec l'opposition social-démocrate (CSSD).

M. Klaus est partisan d'élections anticipées, à l'instar de son *« ennemi »* le chef du CSSD et de la chambre des députés, Milos Zeman. Ce dernier a confirmé que son parti, tout en *« ne souhaitant pas saboter la tentative de M. Lux »*, son allié potentiel après les prochaines législatives, *« soutiendrait seulement un gouvernement avec un mandat limité »*.

Fabrice Martin

Lire aussi notre éditorial page 16.

L'image de l'armée allemande est ternie par une série de scandales

Le ministre de la défense, Volker Rühe, doit s'expliquer sur la recrudescence d'actes ou de paroles d'extrême droite qui s'expriment au sein de la Bundeswehr

BONN
de notre correspondant

Comment un ancien terroriste néo-nazi a-t-il pu être convié à donner une conférence à la prestigieuse école de commandement des officiers allemands, la *Führungsakademie*, basée à Hambourg ? Cette question secoue l'opinion publique allemande et déstabilise la Bundeswehr. Le ministre de la défense, Volker Rühe, a confirmé les informations révélées par le *Spiegel* dans son édition du lundi 8 décembre : un des chefs de file de la mouvance néo-nazie allemande, Manfred Roeder (soixante-huit ans), a bien fait à Hambourg, en janvier 1995, un exposé auquel ont assisté une petite trentaine d'officiers.

Cet ancien avocat, surveillé par les services de renseignements généraux, est un admirateur notoire d'Hitler. En 1973, il préface un ouvrage intitulé *Les Mensonges d'Auschwitz*. Condamné à la prison en 1978 pour propagande nationale-socialiste, il s'enfuit au Brésil où il est accueilli par d'anciens nazis. Manfred Roeder organise ensuite plusieurs mouvements terroristes d'extrême droite qui commettent des attentats racistes. En 1982, il est condamné à treize ans de prison pour trois attentats à l'explosif contre des foyers d'étrangers, incitation au meurtre et participation à une association terroriste. Sa participation directe à un attentat ayant provoqué la mort de deux Vietnamiens n'a toutefois pas pu être prouvée par le tribunal. Libéré en 1990, Manfred Roeder reprend rapidement ses activités de militant d'extrême droite. En mars, il a été condamné à 4 500 marks d'amende pour avoir dégradé une exposition sur les crimes de la Wehrmacht.

MANQUE DE CONTRÔLES

Lors de la prestation à la *Führungsakademie*, aucun officier n'a apparemment tiqué sur l'identité de M. Roeder, qui a participé jusque tard dans la nuit à la fête qui a suivi. Le directeur administratif de l'institution, le colonel Norbert Schwarzer, se serait aperçu de l'identité de son hôte quelques mois après sa prestation, mais il n'en aurait informé ni ses supérieurs ni le ministère. L'actuel directeur de l'école, Rudolf Lange, a toutefois précisé que l'affaire était connue au sein de l'école depuis 1995.

Aucun officier n'a non plus trouvé à redire au thème de l'exposé tenu en janvier 1995 : « L'émigration des Allemands de Russie dans la région de l'ancien Königsberg » [aujourd'hui Kaliningrad, en Russie]. M. Roeder milite pour le rattachement à l'Allemagne de cette région, qui faisait anciennement partie de la Prusse orientale. Ce sujet *« est en contradiction avec la politique étrangère du gouvernement allemand »*, a condamné M. Rühe.

M. Roeder dirige une association qui vient en aide aux Allemands de la région de Kaliningrad. Or cette association a obtenu en 1994, gratuitement, du matériel d'occasion de la Bundeswehr : un camionnette, deux jeeps, de l'outillage... Le ministère des affaires étrangères a donné son accord à cette opération et l'armée n'aurait pas vu que M. Roeder était derrière cette association.

Cette affaire traduit au minimum les carences graves des procédures de contrôle au sein de la Bundeswehr. Le ministre de la défense a pris les premières sanctions. Le colonel Schwarzer vient d'être rappelé d'Albanie, où il était enseignant, et va être traduit devant un tribunal militaire. Le directeur de l'école au moment des faits, le général Hartmut Olboeter, aujourd'hui directeur du personnel de la Bundeswehr, a été *« déchargé de ses fonctions, à sa demande »*, a expliqué M. Rühe.

TROIS AFFAIRES

Le ministre n'envisage pas de démissionner et veut minimiser les faits. Selon lui, l'identité de M. Roeder n'était pas connue des officiers ; aucun n'avait des sympathies d'extrême droite et l'exposé ne semble pas avoir été une apologie du néonazisme. Les participants de la réunion étaient les officiers administrant l'école, mais il n'y avait aucun professeur et aucun élève. Pour M. Rühe, il s'agit d'un cas isolé qui ne saurait entraîner en bloc la condamnation de l'école militaire.

Il n'empêche : la Bundeswehr connaît depuis cet été une recrudescence préoccupante d'actes d'extrême droite. La presse allemande a notamment diffusé depuis cet été les images tirées de deux films vidéos tournées entre 1993 et 1995 par des soldats allemands d'un bataillon de chasseurs alpins. Ceux-ci avaient filmé des scènes de violence. Sur l'une d'elles, on pouvait voir un soldat faire un salut hitlérien, d'autres proférer des propos antisémites. Les soldats ont aussi mimé des scènes où des corps étaient brûlés. Dans des scènes anti-américaines, des avions miniatures étaient jetés contre un mur.

Une troisième affaire, révélée début décembre, a amplifié le malaise : sur huit photographies datant de 1993, on distingue six parachutistes d'une école de l'air en Bavière, dont un sous-officier, sous des drapeaux nazis et des photos de Hitler. Cinq des six soldats concernés étaient encore en activité. Interdits de port d'uniforme, ils vont faire l'objet de poursuites judiciaires.

Au début, le ministre de la défense avait une explication facile : il s'agissait de cas isolés, anciens, commis dans leur écrasante majorité par des appelés dans les premiers mois de leur services. Selon lui, l'armée de conscription est le reflet de la société et la Bundeswehr ne peut pas éviter d'avoir en ses rangs quelques néo-nazis. Mais l'une des vidéos et les photos de Bavière ont montré que des officiers ou des militaires de carrière étaient concernés. Selon Claire Marienfeld, député délégué à la défense du Bundestag, cent soixante agissements d'extrême droite ont été recensés cette année dans l'armée, dont 85 % concernent des appelés.

L'armée vient de prendre des mesures pour tenter d'enrayer le phénomène : les jeunes condamnés pour actes d'extrême droite ne feront plus leur service national dans la Bundeswehr. Les supérieurs devront être plus disponibles pour les soldats restant dans les casernes en fin de semaine. La formation civique des recrues et des officiers devra être améliorée.

Arnaud Leparmentier

Les Etats-Unis renoncent au concept selon lequel une guerre nucléaire majeure peut être gagnée

WASHINGTON
de notre correspondant

Le Pentagone n'a plus désormais pour mission de remporter une guerre nucléaire prolongée, parce qu'une telle ambition n'est tout simplement pas crédible, selon une récente directive présidentielle adressée à William Cohen, secrétaire à la défense, et au chef d'état-major interarmées. Son contenu a été révélé par le *Washington Post*, et confirmé par Robert Bell, directeur de la politique de défense au Conseil national de sécurité.

La mission essentielle des forces américaines se borne désormais à décourager toute attaque nucléaire contre les Etats-Unis et leurs alliés, notamment par la dissuasion, c'est-à-dire par la menace d'une riposte qui serait *« certaine, écrasante et dévastatrice »*. Washington renonce officiellement au concept selon lequel il est possible de « gagner » une guerre nucléaire majeure. Mais cet *aggiornamento* ne signifie pas un désarmement unilatéral. *« Ce serait une erreur de croire que les armes nucléaires n'ont plus d'importance, en particulier pour les Etats-Unis »*, a souligné M. Bell. La directive de Bill Clinton remplace celle de 1981 par laquelle Ronald Reagan avait fixé aux forces nucléaires la mission de *« l'emporter, même en cas de guerre prolongée »*. Washington entend cependant conserver toute latitude pour déclencher une « première frappe » nucléaire au vu d'informations attestant de l'imminence d'une attaque contre les Etats-Unis, y compris avant l'explosion de missiles ennemis, et, dans certaines circonstances, au détriment de pays qui ne disposent pas de capacités nucléaires. Sont ainsi visés des pays associés à une puissance nucléaire ou possédant des armes chimiques ou biologiques.

Robert Bell a rappelé qu'une lettre adressée à Bagdad, au moment de la guerre du Golfe, par James Baker, alors secrétaire d'Etat, avait été interprétée comme la menace d'une riposte nucléaire en cas d'agression chimique irakienne. S'agissant de la Russie, la directive présidentielle (qui ne sera pas rendue publique) n'écarte pas l'éventualité de frappes nucléaires, car les responsables américains restent convaincus que, en dépit de ses difficultés économiques, la Russie conserve un potentiel nucléaire significatif. Washington a établi des relations *« suffisamment confiantes »* avec Moscou, a expliqué M. Bell, pour ne pas avoir besoin de se doter d'une force nucléaire démesurée.

DÉFENDRE LE TERRITOIRE

Plus prosaïquement, chaque pays garde une force de frappe susceptible d'infliger à l'autre des dommages insupportables, lesquels rendraient illusoire toute idée de désigner un vainqueur et un vaincu. En mars, lors du sommet d'Helsinki, Bill Clinton et Boris Eltsine étaient convenus de négocier un accord Start III sur le désarmement nucléaire, dont l'objet principal serait de réduire le nombre des têtes détenues par chaque pays à 2 000-2 500 avant la fin de 2007.

La directive présidentielle confirme, d'autre part, que la dissuasion américaine repose sur un triple pilier nucléaire (bombardiers, missiles sol-sol intercontinentaux et missiles embarqués à bord des sous-marins).

Deux conséquences principales pourraient découler de cette adaptation stratégique. D'une part, le Pentagone devrait être en mesure d'économiser les crédits actuellement consacrés aux armes nucléaires « de réserve », vouées à être engagées après un premier « échange » de frappes atomiques. D'autre part, un nouvel élan pourrait être donné aux négociations sur le désarmement nucléaire. Cette évolution stratégique intervient au moment où M. Cohen s'est lancé dans une politique d'économies budgétaires et alors que le Congrès lui demande d'accorder une importance accrue à la défense du territoire américain contre les pénétrations électroniques, les attaques terroristes et la menace d'armes chimiques et biologiques.

Laurent Zecchini

Les règles d'un futur « marché de la pollution » au centre de la négociation finale à Kyoto

Les Etats-Unis pourraient assouplir leur position sur les quotas d'émission de gaz polluants

Les Etats-Unis laissaient entendre mardi 9 décembre, alors que se poursuivait la négociation dans le cadre de la conférence de Kyoto sur le climat, qu'ils pourraient assouplir leur position sur le niveau de réduction des émissions de gaz par pays. Ils réclament en revanche l'instauration d'une sorte de « *marché* » de la pollution, où s'échangeraient les droits à émettre des gaz polluants.

KYOTO
de notre envoyé spécial

L'enjeu de la négociation sur le climat qui se déroule depuis dix jours à Kyoto entre cent soixante pays et qui doit faire l'objet d'un protocole international paraît simple : quel sera le niveau de réduction des émissions de gaz à effet de serre (5, 10 ou 15 %) retenu par pays ? Deux critères de « différenciation » restent en discussion pour l'instauration de tels quotas : le degré d'émission constaté dans chacun des pays, ceux qui émettent le plus (les pays industrialisés) devant *a priori* réduire le plus ; et le niveau de développement de chaque pays, afin que la réduction de consommation d'énergie ne pénalise pas la croissance. Autrement dit, derrière la définition des quotas de réduction, la question qui se pose est de savoir de quel « *budget* » de droit à émettre chaque pays disposera pour alimenter des secteurs économiques stratégiques comme la production et l'utilisation d'énergie, l'industrie lourde et les transports.

Derrière cette discussion sur les quotas, objet d'une vive polémique entre les Etats-Unis et l'Union européenne, c'est l'émergence d'un nouveau marché qui est en jeu.

CARBO-DOLLARS

Les 7 milliards de tonnes de carbone qui s'échappent chaque année dans l'atmosphère en provenance des activités humaines constituent un « produit » et peuvent devenir une « marchandise » et un objet de négoce entre les pays et les entreprises. Ce *trading* que souhaitent instaurer les Etats-Unis, soutenus par la plupart des pays anglo-saxons, la Russie et les pays d'Europe de l'Est, ainsi que par l'ensemble des milieux industriels, constitue probablement le véritable enjeu économique de la négociation de Kyoto.

En mettant la pollution sur le marché, les Américains estiment que celui-ci parviendra à réguler et à diminuer celle-là grâce aux mécanismes de l'offre et de la demande. C'est le système qu'ils ont institué pour réduire – avec succès, bien que les causes de ce succès fassent l'objet d'appréciations différentes – la pollution au soufre sur leur territoire. A l'intervention publique et aux contraintes étatiques, les Etats-Unis préfèrent la mise en œuvre d'instruments de flexibilité économique, qu'ils jugent plus efficaces. Le vice-président Al Gore l'a répété lundi à Kyoto : le contingentement administratif des émissions n'est admissible pour les Etats-Unis qu'à la condition qu'il s'accompagne d'un maximum de liberté sur les moyens d'agir. « *Une flexibilité maximale pour une réduction minimale* », ont immédiatement commenté les ONG.

Le gaz carbonique deviendrait ainsi une matière première, comptabilisée en carbo-dollars, qui s'achèterait et se vendrait à travers le commerce de « *droits à polluer* ». Un pays ayant émis moins de gaz que prévu dans son quota pourrait vendre son reliquat à un autre pays. La même logique pourrait s'appliquer aux entreprises qui commerceraient entre elles en s'échangeant des droits.

Deux outils sont mis en avant : les « *permis d'émissions négociables* » et le système des « *applications conjointes* ». Les « *permis* » *concernent principalement* l'échange de droits entre les pays industriels et entre les entreprises elles-mêmes. La manière dont ces surplus se négocieraient n'est pas établie. Les Américains souhaitent la création d'une Bourse mondiale, reflet du marché. Les Européens préfèrent que le négoce soit contrôlé par une institution internationale. Les « *applications conjointes* », elles, sont destinées aux échanges entre pays industrialisés et pays en développement. Les premiers seraient « crédités » des émissions qu'ils éviteraient chez les seconds, grâce aux investissements de dépollution *qu'ils y opéreraient : par exemple*, une baisse des émissions de gaz en Chine obtenue grâce au transfert *d'une technologie américaine* permettrait aux Etats-Unis de récupérer autant de droits à émettre pour leur propre compte.

PRIME AUX RICHES

La mise en œuvre de ces deux nouveaux instruments pose une multitude de problèmes techniques. Les Européens n'y sont pas opposés par principe, mais demandent à en discuter les conditions afin que les règles du jeu soient clairement établies, avec leur discipline et leurs sanctions. *Car ce système risque de* permettre la multiplication d'échappatoires comme la création de *droits fictifs, la fixation de « budgets »* volontairement à la hausse ou à la baisse ou l'encouragement à des escroqueries pures et simples. Au total, comme le craignent les Européens, les engagements de réduction pourraient être vidés de leur substance, ce qui produirait l'inverse du but recherché par la conférence de Kyoto : une hausse « sauvage » des émissions au lieu de leur baisse contrôlée. Et, fait-on remarquer dans les délégations française, allemande et d'Europe du Nord, on risquerait d'aboutir à donner une prime aux pays riches, principalement aux Etats-Unis, qui, en rachetant *les droits des plus pauvres*, s'exonéreraient de tout effort national alors qu'ils sont les principaux responsables. « *Inéquitable et immoral* », a jugé la responsable de la délégation française, Dominique Voynet.

Les Etats-Unis veulent à tout prix qu'un accord sur le principe du *trading* soit inscrit dans le protocole final. Quitte à céder un peu aux Européens sur l'objectif de réduction, comme ils ont commencé à le faire mardi en laissant courir le bruit qu'ils accepteraient une réduction de 2 % sur six gaz et de 5 % sur trois gaz. Les Quinze pourraient alors réduire leurs *ambitions* afin de ne pas compromettre la conclusion de la conférence. La négociation de Kyoto *pourrait ainsi se conclure par un* échange de principes : un quota minimum de réduction contre une ouverture sur la flexibilité marchande. Il n'est pas sûr que la protection du climat de la planète gagnerait à ce marchandage.

Jean-Paul Besset

Des îles du Pacifique menacées de submersion

AUCKLAND
de notre correspondante dans le Pacifique sud

Vus du ciel, les centaines d'atolls ou d'îles qui composent les Etats fédérés de Micronésie (FSM), les îles Marshall, le Kiribati ou le Tuvalu ont l'air de petites bosses de mousse ou de sable, éparpillées au sud et à l'ouest du Pacifique. Vus de la mer ces atolls n'émergent souvent que de la hauteur de leurs cocotiers. Très fragiles du fait de leur isolement et de la pauvreté de leurs ressources (*principalement pêche et noix de* coco), ces îles basses sont en passe de devenir un symbole des effets pervers du changement climatique. Car la dilatation des océans qui accompagnerait le réchauffement de la planète pourrait engloutir tout ou partie de ces cultures océaniennes.

« *Des estimations sérieuses indiquent que vers 2100 un réchauffement de la terre de 4 à 5 degrés s'accompagnerait d'une élévation du niveau de la mer d'un mètre* », a affirmé récemment à Canberra Kinza Clodumar, le président du Nauru, Etat composé d'une île unique de 21 kilomètresm » carrés. Tuvalu par exemple (26 km²) est composé de neuf atolls qui n'émergent au-dessus du niveau de la mer que d'un ou deux mètres. Une montée des eaux menacerait une grande partie des *surfaces habitables. Lors de leur* dernier sommet, aux îles Cook en septembre, les petits Etats insulaires (« *SIS* », *Small Islands States*) se sont déclarés en faveur d'une réduction de 20 % d'ici à 2005 des émissions de gaz à effets de serre. Invité à s'exprimer lundi à Kyoto, le président des îles Marshall, Imata Kabua, a déclaré qu'il « *n'avait pas l'intention de demander à son peuple de faire ses valises* ». Cette situation devrait susciter de nouveaux programmes d'aide pour les îles menacées de submersion. Pourtant, d'autres menaces plus immédiates pèsent sur ces atolls. « *On a vu, ces dernières années, des typhons sévir avec une fréquence et une virulence inédite* », déclare Donald Dunoon, professeur d'histoire du Pacifique sud, à l'Université nationale australienne. Selon *le récit d'Alice Haano, seule survi*vante de l'atoll de Bellinghausen, en Polynésie française, après le passage récent du cyclone Martin, il ne fallut que « *deux énormes vagues* » pour emporter les huit autres habitants.

Florence de Changy

La liberté des séropositifs est souvent restreinte

Pour Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé, les pays de l'Est devront abandonner ces dispositions pour intégrer l'UE

ABIDJAN
de notre envoyé spécial

Le sida demeure, à l'échelon planétaire, une maladie infectieuse qui induit des réflexes politiques et diplomatiques irrationnels. Contrairement à ce que pourrait laisser croire la vulgarisation rapide des derniers *acquis occidentaux* dans la prise en charge thérapeutique des personnes infectées par le VIH, de nombreux Etats ont *adopté, ces dernières* années, des dispositions législatives ou réglementaires qui leur permettent *de facto* de restreindre la libre circulation des séropositifs et des malades.

Ces restrictions consistent soit en l'interdiction du franchissement des frontières, soit en l'expulsion des personnes concernées. Telle est la conclusion d'une étude conduite, à la demande de l'Union européenne, par Jean-Yves Carlier, professeur de droit à l'université catholique de Louvain, dont les résultats ont été communiqués à Abidjan lors de la 10e conférence sur le sida en Afrique.

PAS « D'INTERDIT D'INTERDIRE »

Sur les 89 pays étudiés, en plus de ceux de l'Union européenne, il apparaît que 49 Etats possèdent dans leur arsenal législatif ou réglementaire des outils coercitifs. « *Le droit international comme le droit européen ne comporte pas une obligation absolue d'"interdire d'interdire". En conséquence, les mesures limitant la libre circulation des personnes porteuses du VIH ne sont pas en contradiction absolue avec le droit international et le droit européen*, explique M. Carlier. *Ces mesures peuvent toutefois être contraires, en droit international, au principe de non-discrimination et à d'autres droits fondamentaux (protection de la vie privée et familiale, interdiction de traitement inhumain et dégradant) et, en droit européen, au principe de libre circulation des personnes.* »

Dans les pays de l'Union européenne, les restrictions à la libre circulation des personnes infectées par le VIH concernent essentiellement les ressortissants de pays en voie de développement et visent principalement le séjour de longue durée. Elles peuvent résulter de dispositions légales prévoyant la fourniture d'un certificat médical pour l'obtention d'un titre de séjour, voire de dispositions spécifiques excluant le droit de séjour en cas de séropositivité ou de sida. Elles peuvent encore, à l'inverse, ne reposer sur aucune base légale.

L'examen des législations et des pratiques dans les pays de l'UE ne concluent à aucune interdiction de la libre circulation des ressortissants des Quinze. Il existe en revanche de notables différences, et un manque d'uniformisation de la politique menée, à l'égard des ressortissants séropositifs des pays en voie de développement. « *Cette question concerne les politiques de santé et d'immigration de l'Union européenne. Elle est également au cœur des relations entre l'UE et les pays en voie de développement* », estime M. Carlier.

Certains pays (Belgique, Finlande, Pays-Bas et Portugal) ne prévoient pas de contrôles au regard de la santé publique. D'autres (Espagne, Grèce, Italie, Irlande et Royaume Uni) *prévoient des contrôles sani*taires sans mentionner l'infection par le VIH. Certains de ces pays ne pratiquent pas de tests de *dépistage* alors que d'autres effectuent des tests « volontaires », suivis ou non de refus d'accès ou de séjour. D'autres encore (Allemagne, France, Luxembourg et Suède) excluent expressément de tels contrôles.

L'analyse des législations et des pratiques au sein des pays en voie de développement permet également de constater d'importantes différences. Certains d'entre eux excluent toute limitation de la circulation des personnes infectées par le VIH, tandis que d'autres organisent des contrôles et restreignent la libre circulation.

« *Il est frappant d'observer que les Etats n'introduisent le plus souvent que des restrictions aux séjours de longue durée des personnes infectées par le VIH, et n'étendent pas ces mesures aux séjours de courte durée, de tourisme ou d'affaires*, a déclaré M. Carlier au *Monde. Or on sait que la diffusion du VIH est*, via les *échanges internationaux, bien plus le fait des séjours de tourisme ou d'affaires que des travailleurs immigrés, qui se déplacent avec leur famille. Aussi l'argument sanitaire est-il en réalité un mensonge.*

» *Les Etats concernés devraient avoir la cohérence et le courage de dire qu'ils prennent ces dispositions pour des raisons économiques. Ils ne veulent pas avoir ultérieurement à prendre en charge sur leur budget sanitaire des personnes étrangères qu'ils ne pourraient plus expulser au motif qu'elle sont infectées, comme c'est aujourd'hui le cas dans l'Union européenne, au vu de la jurisprudence naissante de la Cour européenne des droits de l'homme* ».

J.-Y. N.

★ Sur les 89 pays (hors Union européenne) étudiés dans le rapport du professeur Jean-Yves Carlier, une cinquantaine ont adopté des mesures restrictives à l'égard de la circulation des personnes séropositives d'origine étrangère. C'est notamment le cas, en Afrique, de l'Angola, du Nigeria ou du Zimbabwe. En Asie, figurent entre autres la *Chine, l'Inde, l'Indonésie*, le Pakistan et le Vietman. En Amérique du Sud, on trouve l'Argentine, *le Chili ou Cuba. Figurent* enfin la quasi-totalité des pays d'Europe centrale et de l'ex-URSS.

TROIS QUESTIONS À...

BERNARD KOUCHNER

1 Quelle lecture faites-vous, en tant que secrétaire d'Etat à la santé, des résultats de cette étude sur les législations limitant la circulation des personnes infectées par le VIH ?

Comme on compte plus de trente millions de personnes infectées dans le monde et que ce chiffre va en croissant rapidement, ce sujet est évidemment d'une importance essentielle. Je note toutefois que, le plus souvent, les pays qui restreignent la liberté de circulation des personnes infectées ne brillent pas par leur libéralisme. Aucun nouvel argument ne justifie que nous changions d'attitude et que nous suivions de telles politiques. Il ne faut en aucune manière que l'infection par le VIH ou l'existence d'un sida soient des éléments permettant de limiter la libre circulation des personnes. Il ne faut pas de test aux frontières !

2 Ne peut-on toutefois pas supposer que les mesures restrictives aient, dans certains cas, un intérêt sanitaire ?

Non. Cela est totalement illusoire. Les pays qui ont pris de telles mesures, ceux qui semblent le plus se protéger, sont le plus souvent ceux qui sont le plus infectés. Les cas du Nigeria, de l'Angola ou du Zimbabwe le démontrent à l'évidence. C'est encore le cas de l'Inde ou de Cuba, où, en outre, on restreint la liberté des séropositifs cubains en les enfermant dans des hôpitaux qui ressemblent fort à des prisons.

3 Quelle doit être l'attitude de l'Union européenne face aux mesures restrictives adoptées par la quasi-totalité des pays d'Europe centrale ou de l'ancienne Union soviétique ?

Nous ne pouvons bien évidemment pas, pour notre part, accepter au sein de l'Union européenne *que les pays d'Europe centrale* et de l'Est aient pris de telles dispositions. Ils n'ont pas à imposer un « *baptême sérologique* » à leurs frontières. C'est insupportable. C'est et ce sera l'un des obstacles à l'élargissement de l'Union européenne.

Propos recueillis par Jean-Yves Nau

Egypte : les Gamaat Islamiya ne viseront plus les touristes

LONDRES. La principale organisation intégriste armée égyptienne, les Gamaat islamiya, a donné l'ordre à tous ses membres *« de ne plus prendre le tourisme et les touristes étrangers comme cible »*, selon un communiqué publié lundi 8 décembre par le quotidien *Al Hayat*. Les Gamaat, qui assurent n'avoir pas ordonné la tuerie de Louxor, le 17 novembre, expliquent que *« les auteurs de l'incident de Louxor étaient de nouvelles recrues, qui n'étaient pas chargées de commettre un acte contre le tourisme »*. *« Terrifiés devant le grand nombre de victimes et les mutilations de morts »*, les Gamaat ajoutent avoir tardé à démentir l'attaque parce qu'ils *« avaient des difficultés à contacter le responsable de l'aile militaire »*, en Afghanistan. – *(AFP.)*

Un rapport dérangeant du Sénat belge sur le génocide au Rwanda

BRUXELLES. La commission spéciale d'enquête du Sénat de Belgique pointe, dans un rapport rendu public dimanche 7 décembre, les responsabilités de la communauté internationale dans le déclenchement des massacres au Rwanda en avril 1994. Ces derniers, selon le rapport, ont été *« préparés, initiés et orchestrés par des responsables rwandais faisant partie d'un cercle restreint autour du pouvoir »*. L'ensemble de la communauté internationale, et plus particulièrement les Nations unies et les autorités belges, sont cependant *« directement ou indirectement responsables de certains aspects de ces événements »*, indique encore le rapport. Sont mis en cause le général canadien Dallaire, à l'époque chef de la force de l'ONU au Rwanda, ainsi que les ministres belges Jean-Luc Dehaene, Willy Claes et Léo Delcroix, qui n'auraient pas su évaluer la situation. – *(Corresp.)*

Bosnie : aucun officier français ne témoignera devant le TPI

PARIS. Aucun officier français ne sera autorisé à témoigner autrement que par écrit au tribunal pénal international (TPI) de La Haye chargé de juger les criminels de guerre en Bosnie, a déclaré lundi 8 décembre à Paris le ministre de la défense, Alain Richard. *« Nous avons accepté que les officiers français, ayant servi en Bosnie sous les couleurs de l'ONU, répondent à une liste de questions écrites »*, a déclaré le ministre devant la presse. *« Nous sommes défavorables à une justice-spectacle, et le TPI en pratique une »*, a-t-il dit. *« Il n'est pas envisageable que des chefs militaires français ayant assuré des commandements au sein d'une force internationale, assument ensuite seuls la responsabilité d'opérations internationales »* devant une cour de justice, a-t-il ajouté. Le TPI réclame de pouvoir entendre, comme témoins, plusieurs généraux français ayant commandé les « casques bleus » en Bosnie. – *(AFP.)*

La Chine dénonce la rencontre entre Bill Clinton et Wei Jingsheng

PÉKIN. La Chine a dénoncé, mardi 9 décembre, l'audience accordée la veille par le président américain Bill Clinton au dissident chinois Wei Jingsheng. *« Ce geste est une erreur totale »*, a déclaré un porte-parole du ministère des affaires étrangères. Bill Clinton a reçu lundi, pendant 35 minutes à la Maison Blanche, le plus célèbre dissident chinois, libéré le 16 novembre dernier et mis dans un avion à destination des Etats-Unis, après dix-huit années de prison. L'administration américaine s'est refusée à tout commentaire sur la rencontre, qualifiée de *« privée »*. De son côté, Wei Jingsheng a indiqué à la presse qu'il avait conseillé à Bill Clinton de ne pas se laisser *« tromper »* par la Chine. – *(AFP.)*

L'Europe enregistre un excédent commercial avec les Etats-Unis

LUXEMBOURG. La balance commerciale de l'Union européenne avec les Etats-Unis a enregistré en 1996 un excédent de 1,6 milliard d'écus (1,76 milliard de dollars) selon les chiffres publiés lundi par Eurostat, l'office des statistiques de l'Union européenne. Cet excédent fait suite à un déficit en 1995 de 1,4 milliard d'écus (1,54 millard de dollars), toujours selon Eurostat. Les exportations de l'Union européenne vers les Etats-Unis ont progressé en 1996 de 11,8 % (18,3 % du total) tandis que les importations n'ont augmenté que de 8,7 % (19,5 % du total). Les principaux acteurs des échanges de biens entre les Quinze et les Etats-Unis ont été l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France et les Pays-Bas. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **BURUNDI : la France, les Etats-Unis, la Russie et la Chine** ont continué à fournir des armes ou une assistance militaire aux belligérants burundais malgré l'embargo décrété en août 1996, selon un rapport de l'organisation « Human Rights Watch » publié lundi 8 décembre. – *(AFP.)*

■ **DJIBOUTI : le ministre français de la défense,** Alain Richard, a annoncé, lundi 8 décembre, que les effectifs des forces françaises basées à Djibouti seront ramenés de 3 200 à 2 600 militaires, dans le cadre d'un dispositif global en Afrique qui se limitera désormais à 6 000 hommes.

■ **RUSSIE : le bilan définitif** de l'accident de l'avion Antonov-124, qui s'est écrasé, samedi 6 décembre, sur des immeubles d'Irkoutsk, est de soixante-six morts, selon l'agence de presse Itar-Tass. Deux des quatre réacteurs de l'appareil russe sont tombés en panne en même temps. – *(AFP)*

■ **TURQUIE : à la suite de l'attentat contre la résidence du patriarche de Constantinople,** le pape a adressé, samedi 6 décembre, un message de sympathie au chef spirituel de l'orthodoxie. Une bombe a blessé, le 3 décembre, le secrétaire particulier du patriarche Bartholomée.

Les gouverneurs du G10 tirent les leçons de la crise asiatique

BALE. Les gouverneurs du G10 s'attendent *« à un ralentissement de la croissance mondiale »* après la crise asiatique, mais n'ont pas *« d'inquiétude particulière »* en matière d'inflation et de taux de changes dans le monde. Tels sont les pronostics non chiffrés de Hans Tietmeyer, le président du comité des gouverneurs du G10, qui tenait sa réunion mensuelle à Bâle lundi 8 décembre.

Le G10 rassemble en fait onze pays développés (les pays du G7 plus la Belgique, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse). En ce qui concerne l'Europe occidentale, les gouverneurs du G10 tablent sur *« une poursuite de la croissance »* et *« un certain redémarrage de la demande interne .»* – *(AFP.)*

En Nouvelle-Zélande, une femme prend la tête du gouvernement

Jenny Shipley devra empêcher la chef de l'opposition travailliste d'accéder au pouvoir

Première femme à occuper les fonctions de premier ministre en Nouvelle-Zélande, Jenny Shipley a prêté serment, lundi 8 décembre, dans la capitale, Wellington. Succédant à un autre membre du parti National (droite), Mme Shipley aura fort à faire pour empêcher Helen Clark, chef de l'opposition travailliste, de devenir la première femme – élue – au poste-clé lors des élections de 1999.

AUCKLAND
de notre correspondante

Après avoir réussi une « embuscade » politico-parlementaire contre un membre de son propre parti conservateur, Jim Bolger (premier ministre depuis sept ans), Jenny Shipley est devenue lundi 8 décembre chef du gouvernement de Nouvelle-Zélande, pays de 3,5 millions d'habitants et de 47 millions de moutons. Dans cette contrée qui fut la première démocratie à donner, en 1893, le droit de vote aux femmes, c'est la première fois qu'une femme accède à ce poste.

Succédant à Jim Bolger, l'homme de la normalisation des relations avec une France en mauvaise posture après l'affaire du Rainbow Warrior (1985) et la reprise des essais nucléaires dans le Pacifique, cette « dame de fer » de la politique néo-zélandaise a espéré lors de son intronisation que *« les choses seraient faites de façon différentes »* avec une femme au pouvoir.

Pourtant, énumérant ses priorités, la premier ministre, âgée de quarante-cinq ans, a annoncé une poursuite de la politique ultra-libérale, voire une nouveau « coup de barre » à droite. Elle a déclaré qu'elle souhaitait s'attaquer à ce qui reste de l'Etat-providence dans ce pays devenu une « éprouvette du capitalisme total ».

La Dame de fer du capitalisme total a déjà prouvé que le gros œuvre ne lui fait pas peur

« Nous dépensons de plus en plus mais nous ne faisons aucun progrès », a-t-elle expliqué. La plupart des bénéficiaires d'allocations sociales seront sans doute ainsi invités à travailler en contrepartie. *« Il est essentiel que la Nouvelle-Zélande devienne une société plus cohérente »*, a ajouté Mme Shipley. Elle souhaite aussi limiter les dépenses du Parlement, laissant entendre qu'une réduction du nombre de sièges sera envisagée dès 1998.

La nouvelle chef du gouvernement estime qu'il existe dans le pays un *« consensus sur les méthodes pour obtenir une bonne croissance »*, sous-entendant que personne n'envisage plus de remettre en question les réformes ultra-libérales, lancées par la droite du Parti travailliste en 1984. Tout en affirmant l'importance *« d'investir dans le futur »*, c'est à dire de développer les secteurs de la santé et de l'éducation, Mme Shipley, enseignante de formation, n'a pas exclu de nouvelles diminutions d'impôts, *« si on peut se le permettre »*. Son gouvernement de coalition (avec un petit parti nationaliste) entend cependant tenir la promesse de dépenser 5 milliards de dollars néo-zélandais supplémentaires d'ici la fin de son mandat officiel, en 1999.

Se décrivant comme une *« Néo-zélandaise des plus ordinaires ayant obtenu un poste extraordinaire »*, Jenny Shipley va tenter de renouveler l'image du parti National, qui, au pouvoir depuis 1990, semble avoir largement *« fait son temps »*. Peu avant le « coup » politique grâce auquel Jenny Shipley a détrôné Jim Bolger, l'actuelle coalition recueillait 90 % d'opinions défavorables dans les sondages. Mais comme cette forte femme – qui fut successivement ministre de la sécurité sociale, de la santé puis des transports – l'a déjà prouvé par le passé, le gros œuvre ne lui fait pas peur.

Avec un seul nouveau ministre dans son cabinet, la première femme chef du gouvernement neo-zélandais devra miser sur son style, jugé franc et efficace, pour barrer la route du pouvoir à un parti travailliste qui a le vent en poupe et à son cheef de file, une autre femme, Helen Clark. Si Mme Shipley est la première femme à diriger un gouvernement en Nouvelle-Zélande, la chef du parti travailliste *« compte toujours être la première femme élue premier ministre .»*

Fl. de Ch.

OPPOSITION Dans un entretien accordé au *Monde* avant la réunion du conseil national du RPR qui, le 13 décembre, tirera les conclusions de la consultation engagée parmi les militants, Philippe Séguin dresse un bilan négatif des six premiers mois du gouvernement de Lionel Jospin. Il reproche à ce dernier de vouloir *« faire oublier »* les conditions qu'il avait mises, durant la campagne électorale, au passage à la monnaie unique. ● LA COHABITATION est critiquée par le président du RPR, qui s'inquiète des initiatives du premier ministre pour *« tirer parti »* de la situation créée par la dissolution d'avril et ses conséquences. ● VIS-À-VIS DU FRONT NATIONAL, M. Séguin précise la ligne formulée par M. Balladur : là où la droite républicaine ne pourra pas briguer la présidence d'un conseil régional, ses élus devront *s'abstenir de voter.*

Philippe Séguin rappelle à Lionel Jospin les règles de la cohabitation

Dans un entretien au « Monde », le président du RPR accuse le premier ministre de chercher à tirer avantage de la situation créée par la dissolution de l'Assemblée nationale et par la défaite de la droite. Il entend « veiller jalousement au respect des prérogatives du président de la République »

« Quel bilan faites-vous de l'action du gouvernement de Lionel Jospin six mois après sa mise en place ?

– C'est aux Français de faire ce bilan. Ils en auront l'occasion lors des prochaines élections cantonales et régionales. Ce rendez-vous doit en effet leur permettre de formuler un triple jugement : sur l'action du nouveau gouvernement ; sur le travail accompli par les institutions régionales ; et, enfin, sur les efforts consentis par l'opposition pour tirer la leçon de son échec aux dernières élections législatives.

» Cela étant, j'ai le sentiment que l'opinion à l'égard du gouvernement est marquée par un contraste : d'une part, on sent poindre une réticence de plus en plus perceptible à l'encontre de certains projets, comme les 35 heures, la nationalité ou l'immigration ; d'autre part, on relève un attentisme, qui reste bienveillant, pour ce qui concerne la méthode de gouvernement.

– Trouvez-vous que la plupart des projets du gouvernement soient mal accueillis par l'opinion ?

– Pas forcément, mais c'est parce que les enjeux des débats sont parfois hermétiques, jusqu'au jour où le pays peut en percevoir les conséquences concrètes. Il en va ainsi du débat budgétaire : par définition, ce n'est qu'en 1998 que les Français en mesureront les effets. Pour autant, certaines des critiques de l'opposition, sur le sort réservé aux entreprises ou aux familles, ne sont pas passées inaperçues. Notre message a été entendu.

» Dans le cas de la réforme des 35 heures, c'est encore plus net : le jugement des Français est pour le moins mitigé, eu égard à l'objectif fixé. Il ne faut pas oublier, en effet, que le but initial de ce projet était de créer des emplois. Or, on commence à entendre des propos officiels, visant à justifier cette réforme, mais qui n'ont plus qu'un très lointain rapport avec la création d'emplois. Je me réfère en particulier à ce que dit Mme Aubry : pour elle, désormais, la réforme doit être une formidable incitation à des gains de productivité. Or, que je sache, les gains de productivité n'ont pas précisément pour effet de stimuler l'emploi...

» Je comprends donc bien la réaction des Français. Quand on leur dit que la baisse de la durée du travail est une tendance historique, ils accueillent le propos avec une relative sympathie. Mais quand on leur dit que c'est une solution miracle pour créer des emplois, ils sont pour le moins sceptiques. Quant à moi, je me pose la question : loin d'être créatrice d'emplois, la réforme des 35 heures ne va-t-elle pas être destructrice d'emplois ? En tout cas, à les en croire, elle décourage déjà certains investisseurs potentiels.

– Vous semblez être moins opposé à cette réforme que dubitatif sur ses effets...

– Pas du tout ! J'y suis opposé. Parce qu'elle est dangereuse et parce que, de surcroît, la méthode autoritaire et uniforme retenue par le gouvernement risque de compromettre durablement le dialogue social.

– Le patronat a eu des mots très durs à l'encontre du projet du gouvernement. Pensez-vous qu'il est sorti de son rôle ou que cela peut apporter de l'eau au moulin de l'opposition ?

– Chacun fait son métier : d'un côté, les responsables politiques ; de l'autre, les responsables syndicaux ou professionnels. La ligne de partage des compétences entre les uns et les autres est de moins en moins étanche. Je ne vois pas pourquoi certains domaines seraient exclusivement réservés aux partenaires sociaux et interdits aux politiques ; de la même façon, j'admets que les partenaires sociaux puissent s'immiscer dans des domaines qui sont, de prime abord, de la responsabilité des politiques.

– Dans le passé, vous avez dit souvent, vous-même, que la clé de l'emploi se trouvait dans les secteurs non marchands. Vous ne pouvez donc pas complètement condamner les emplois-jeunes créés par le gouvernement...

« Loin d'être créatrice d'emplois, la réforme des 35 heures ne va-t-elle pas être destructrice d'emplois ? »

– Pourquoi ai-je souvent parlé du secteur non marchand ? C'était précisément pour le distinguer du secteur privé, mais aussi du secteur public. Or, les emplois-jeunes du gouvernement relèvent très clairement du secteur public. Ce sont de vrais-faux emplois publics qui deviendront de vrais emplois publics. J'ai d'ailleurs l'intuition qu'après un accueil évidemment favorable, on commence à percevoir, dans l'opinion, une certaine désillusion : parce que, pour des raisons budgétaires évidentes, la mise en œuvre n'est que très progressive, parce qu'il y a plus de candidats refoulés que de candidats admis, parce que, aussi, on commence à comprendre...

– Lors de la campagne de l'élection présidentielle, en 1995, puis lors des législatives, en 1997, Lionel Jospin a fait entendre une petite musique économique qui avait certaines similitudes avec vos propres priorités. Y avez-vous été sensible ?

– Je vous concède qu'il y avait dans cette campagne électorale quelques accents d'autant plus mélodieux qu'ils nous avaient été largement empruntés. Tout le problème est que c'est sur ces points précis qu'entre la musique électorale et ce que fait aujourd'hui le gouvernement, il y a les plus fortes discordances.

– Le gouvernement avait pourtant dit qu'il mettrait en œuvre une politique de relance de la demande. Or, il a majoré le SMIC et quadruplé l'allocation de rentrée scolaire...



PHILIPPE SÉGUIN

– Soit... Mais il a taxé l'épargne populaire, il s'en est pris aux familles et aux classes moyennes... Ceci compense cela.

– Il avait dit qu'il procéderait à un rééquilibrage entre la fiscalité du capital et la fiscalité du travail. Or, c'est bien dans ce sens que va la montée en puissance annoncée de la CSG...

– Soit encore... Mais une politique ne peut se juger que globalement, et une mesure prise isolément, selon le contexte dans lequel elle intervient, peut être soit positive, soit négative. Or, dans le cas présent, à la lumière des décisions fâcheuses que j'ai déjà évoquées, chacun voit bien dans quel contexte agit le gouvernement. Tout ce qu'il fait procède d'une approche erronée du rôle de l'entreprise. Je crois, malheureusement, que ce gouvernement est plus dogmatique que pragmatique.

– Sur quoi vous appuyez-vous pour faire ce constat ?

– Pour ma part, je vois une grande différence entre le mitterrandisme, tel qu'on l'a connu de 1982 à 1995, et les premiers pas du gouvernement actuel. Prenez l'exemple des relations avec les communistes : François Mitterrand traitait avec eux, mais seulement pour des raisons tactiques. Dans le cas de M. Jospin, on sent bien que la relation n'est pas purement tactique ; c'est une relation de parenté. On sent bien que M. Jospin aimerait, un jour, refaire à l'envers le congrès de Tours. Ce qui était totalement étranger à l'esprit de François Mitterrand.

– Mais vous avez reproché au socialisme de la période Mitterrand d'avoir ouvert les vannes de l'ultralibéralisme. A vous entendre, les socialistes sont condamnés soit à l'opportunisme, soit au dogmatisme...

– Je ne vous le fais pas dire !

– Dans le cas de la construction européenne, donnez-vous au moins crédit au gouvernement de faire ce qu'il avait annoncé ?

– Pourquoi le ferais-je ?

– Parce que si, comme c'est probable, l'Italie fait partie du premier groupe de pays participant à la monnaie unique, c'est *que certaines des conditions posées* par le Parti socialiste ont été entendues...

– Cela ne fait jamais qu'une demi-condition...

– Pourquoi ? *Voulez-vous suggérer* que le gouvernement a oublié en chemin les autres conditions ? Il se bat, pourtant, pour l'instauration d'un gouvernement économique, faisant contrepoids à l'autorité de la Banque centrale européenne...

– Quel gouvernement économique ? Vous faites allusion au petit groupe de travail qui serait censé préparer les délibérations des conseils des ministres de l'économie et des finances ? Non, soyons sérieux... M. Jospin avait mis quatre conditions au passage à la monnaie unique. Or je ne vois pas que ces conditions aient été satisfaites. J'ai même le sentiment que M. Jospin souhaiterait les faire oublier.

– Reconnaissez-vous au gouvernement le mérite d'avoir obtenu que le pacte de stabilité soit contrebancé par un autre volet, en faveur de l'emploi, entériné lors du sommet de Luxembourg ?

– Pour ce qui me concerne, je n'ai toujours pas compris ce qu'on est allé faire au sommet de Luxembourg. L'emploi, dans le contexte actuel, est de compétence nationale. Donc, nous sommes allés parler, entre Européens, de ce qui est de compétence nationale. Si je comprends bien, chacun est allé dire à l'autre quelle est sa solution. L'un a dit : " Moi, je fais les 35 heures ". L'autre a répondu : " Moi, je fais du temps partiel "...

» Le vrai fond de l'affaire, justement, c'est l'indifférence structurelle, institutionnelle de l'Europe à l'emploi. Pour que la critique tombe, il ne suffit pas de se réunir pour mesurer les conséquences malheureuses de cette situation chez les uns et chez les autres. Il faudrait se demander comment faire en sorte que l'Europe intègre l'emploi dans ses priorités. Il faudrait, en particulier, que l'emploi figure parmi les objectifs assignés à la gestion de l'euro et que, face à la Banque centrale européenne, commence à exister un interlocuteur politique. Or, dans ces deux domaines, on n'a pas avancé d'un centimètre. Tant que ces deux conditions n'auront pas été réunies, il en ira des sommets européens comme des colloques ou des séminaires : ils n'auront pas plus de portée.

– Comment avez-vous accueilli la candidature de Jean-Claude Trichet à la présidence de la Banque centrale européenne, défendue conjointement par l'Elysée et Matignon ?

– Lorsque les Européens ont choisi Francfort pour siège de la banque, ils ont implicitement décidé que son président serait un non-Allemand et, à l'époque, j'avais cru comprendre que ce non-Allemand serait français. Cela dit, était-ce tactiquement la meilleure façon de procéder ? Je pense que le président de la République et le premier ministre disposent d'éléments d'appréciation dont je suis moi-même privé.

« M. Jospin avait mis quatre conditions au passage à la monnaie unique. J'ai le sentiment qu'il souhaiterait les faire oublier »

– Considérez-vous, comme Charles Pasqua, que la nouvelle étape de la construction européenne, ouverte par le traité d'Amsterdam, doit être soumise à un référendum ?

– Qu'il soit bien clair qu'il ne peut s'agir de mettre en cause le traité de Maastricht : la parole de la France a été engagée, et elle l'est d'autant plus que les Français se sont exprimés. Je trouve d'ailleurs, à ce propos, un indice de la dégradation de l'esprit public dans le fait que formuler cette évidence me vaille des critiques répétées depuis cinq ans. Dites que le résultat d'un référendum doit être respecté, et on vous rétorque que vous vous êtes renié !... Quant à ce qui s'est passé à Amsterdam, nul n'en paraît très satisfait ni très fier, quitte à ce que ce soit souvent pour des raisons souvent contradictoires. Mais quand des gens qui professent des opinions divergentes se retrouvent sur la même critique d'Amsterdam, c'est probablement parce qu'on a éludé certains problèmes de fond, qu'une fois de plus, on ne souhaite pas traiter. Alors, qu'un débat soit souhaitable et nécessaire sur les perspectives politiques de l'Europe, c'est évident. Il est vrai que ce choix fondamental n'a jamais été vraiment formulé.

» Ce que je crois, c'est que le Conseil constitutionnel aura du mal à ne pas considérer qu'il y a lieu à une réforme de la Constitution. Poser la question, c'est d'ailleurs le reconnaître un peu plus qu'implicitement. Dès lors, c'est au président de la République qu'il reviendra de dire s'il estime que le référendum est ou non opportun.

– Quelle est votre préférence ?

– Encore une fois, c'est au président de la République de décider. D'autant qu'il y aura peut-être d'autres éléments à prendre en considération. Est-ce que, dès lors que nous irons vers une réforme constitutionnelle, il ne sera question que de se mettre en conformité, si j'ose dire, avec le traité d'Amsterdam ? Ou bien est-ce qu'on profitera de l'occasion pour charger la barque d'autres dispositions constitutionnelles ? Car, à ma connaissance, il y en a un certain nombre en stock : je pense notamment à la réforme du Conseil supérieur de la magistrature, au cumul des mandats, aux quotas, au futur statut de la Nouvelle-Calédonie. Evidemment, plus on rajoute, plus la nature du débat change. Ce qui fait qu'il est difficile de se prononcer pour l'instant.

» Pour autant, je voudrais dire ceci : sur l'Europe, il est hors de question de se cantonner à des combats d'arrière-garde ; c'est sur son avenir que nous devons peser, pour qu'il ressemble à ce que nous souhaitons.

– La cohabitation s'accompagne d'une sorte de bicéphalisme, sur la scène internationale, qui est considéré comme nuisible pour le crédit de la France. Quelle analyse en faites-vous et quelles conclusions en tirez-vous ?

– La *cohabitation est un régime* détestable. Tout le monde en est conscient, les protagonistes d'une cohabitation, les tout premiers. D'autant qu'on se retrouve, aujourd'hui, dans un contexte radicalement différent des expériences *précédentes : ce n'est plus une* période de transition, dans l'attente d'une élection présidentielle qui permettra, d'une façon ou d'une autre, de remettre les pendules à l'heure. Cette fois, on est dans un système qu'on pourrait qualifier de " droit commun ", dont le terme sera des élections législatives et non l'élection présidentielle ; on est *dans une configuration qui peut* durer cinq ans et qui, circonstance aggravante, découle d'un acte de dissolution qui a donné un résulat différent de celui qui était souhaité par l'*autorité qui l'a accompli.*

» Or, j'ai le sentiment que le premier ministre, progressivement, cherche à tirer parti de l'originalité de cette situation pour fixer un mode de relation avec le président différent de celui des cohabitations précédentes ; à son avantage, cela va sans dire.

» Au cours des six derniers mois, il y a d'abord eu affranchissement de la règle ancienne de l'unité de parole à l'extérieur. Ensuite, et alors que jusqu'ici on laissait aux partis le soin de dénoncer les manquements aux règles de la cohabitation, il y a eu ce rappel des dispositions constitutionnelles par le premier ministre, au mois de juillet, en plein conseil des ministres. Puis, cette intervention de M. Jospin au congrès socialiste de Brest dans laquelle – au-delà de l'ironie ou de l'arrogance du propos –, il me semble que se développe une sorte de théorie consulaire, la théorie des « deux têtes » de l'exécutif.

» C'est évidemment une évolution inacceptable. S'il devait y en avoir de nouvelles illustrations, nous ne manquerions pas de nous exprimer fortement. Nous répéterions que 1997 n'a pas effacé 1995, et que, dans l'esprit de nos institutions, le premier ministre reste le premier ministre du président de la République.

– Etes-vous prêt à tirer de cette situation des conséquences institutionnelles ?

– Le débat est ouvert. Personnellement, je ne crois pas qu'il y ait de voie moyenne entre nos institutions actuelles et un régime présidentiel. Dès qu'on retient le principe même d'élections simultanées, on entre dans une logique de régime à l'américaine. Alors y sommes-nous prêts ? Pour ce qui me concerne, je préférerais une bonne application du système actuel.

» Trop souvent, l'opinion publique semble se satisfaire de la cohabitation, que *certains* confondent avec l'union nationale. Or, la cohabitation, c'est tout le contraire : c'est la désunion nationale ! Pour limiter les dégâts, il n'est pas d'autre voie, à mes yeux, que de veiller jalousement au respect des prérogatives du président de la République, telles qu'elles ont toujours été entendues jusqu'à présent.

– Est-ce à dire que ces prérogatives sont pas suffisamment défendues actuellement ?

– Je répète que je vois, dans certaines initiatives du premier ministre, la tentative de tester, pour le moins, les défenses de son interlocuteur.

Le rappel constitutionnel du 16 juillet

Le 16 juillet, au conseil des ministres, Lionel Jospin avait répondu à l'intervention télévisée faite le 14 juillet par le chef de l'Etat, au cours de laquelle celui-ci avait critiqué sur plusieurs points la politique du gouvernement. Le premier ministre avait rappelé qu'il fondait sa *« légitimité »* sur les élections de mai et juin et *« sur la base de la confiance »* de sa majorité. M. Jospin s'était ensuite livré à un rappel des articles 5 et 20 de la Constitution sur les prérogatives du président de la République et du premier ministre, en contestant que le *« dernier mot »* puisse revenir à M. Chirac sur des questions de politique intérieure.

M. Jospin avait déclaré que, comme *« homme politique »*, M. Chirac pouvait porter des *« appréciations »* sur la politique du gouvernement, quitte à ce que les ministres réagissent. Il avait lui-même contesté la lecture faite par M. Chirac de l'action du gouvernement *sur les sans-papiers et le décret d'avances budgétaires.*

Les « quatre conditions » du PS

La polémique sur les « conditions » posées par le PS pour le passage à l'euro rebondit. Selon M. Séguin, le gouvernement *« les a oubliées »*. M. Jospin, lui, estime que *« ces conditions sont en passe d'être réunies »* (lire page 8). Figurant dans la plate-forme socialiste publiée pendant la campagne des législatives, ces conditions étaient au nombre de quatre. Les socialistes estimaient, d'abord, que *« l'Italie et l'Espagne »*, ainsi que le *« Royaume-Uni s'il le souhaite »*, ne devaient pas être exclus de la création de l'euro.

Ensuite, ils voulaient *« que les relations entre les pays participant à l'euro soient fondées non sur un pacte d'austérité, mais sur un pacte de solidarité et de croissance, permettant une politique pour l'emploi et le progrès social »*. Le PS demandait, en troisième lieu, *« un gouvernement économique européen »* pour faire contrepoids à la Banque centrale européenne. Enfin les socialistes estimaient que l'euro ne devait pas être *« surévalué par rapport au dollar ou au yen »*.

« Le mirage d'expérimentations hasardeuses »

A l'occasion du conseil européen de Luxembourg sur l'emploi, le 21 novembre, l'Elysée avait fait distribuer à la presse le texte d'une contribution de Jacques Chirac sur l'emploi, notant que *« sans un large accord du corps social, l'instabilité des dispositifs de la politique de l'emploi et le mirage d'expérimentations hasardeuses peuvent affecter gravement l'efficacité de la lutte contre le chômage »*. La loi sur les 35 heures était implicitement visée.

Le 23 novembre, dans son discours de conclusion du congrès du Parti socialiste à Brest, Lionel Jospin avait répondu à *« l'autre tête de l'exécutif »* par l'ironie : *« Il me souvient d'une expérimentation hasardeuse qui a débuté le 21 avril 1997... en matière électorale, à propos d'une dissolution. Quand le mirage s'est dissipé, le 1er juin suivant, nous avons retrouvé une majorité de gauche à l'Assemblée. Comme quoi, parfois, le hasard fait bien les choses. Quant aux expérimentateurs, ils ne sont pas forcément là où on les croit. »*

Les motifs éventuels de révision de la Constitution

Dans l'éventualité d'une adaptation de la Constitution au traité européen d'Amsterdam, consécutive à la saisine conjointe du Conseil constitutionnel *par le président de la République* et par le premier ministre (*Le Monde* daté 7-8 décembre), celle-ci pourrait s'accompagner, comme l'indique Philippe Séguin, d'autres réformes de la Loi fondamentale. Plusieurs projets ont été évoqués par le premier ministre depuis son arrivée à Matignon.

Ainsi les *compétences* et la *composition du Conseil supérieur* de la magistrature, que préside le chef de l'Etat, fixées par l'article 65 de la Constitution (titre VIII, « De l'autorité judiciaire »), pourraient faire l'objet d'une révision. Dans le cadre de la réforme du cumul des fonctions, à laquelle Jacques Chirac s'est déclaré favorable, l'article 23, *qui* concerne les membres du gouvernement, pourrait aussi être retouché. Le référendum de 1998, en Nouvelle-Calédonie, pourrait entraîner une révision du *titre XII de la Constitution sur les collectivités territoriales* (articles 72 à 75).

– Quelle conception avez-vous du *rôle de l'exécutif pour* les nominations de hauts fonctionnaires ou de responsables d'entreprises publiques ?

– Je suis contre la théorie du partage. Je crois qu'il faut qu'il y ait un accord entre les deux acteurs de la cohabitation. En conséquence, je ne trouve que légitimité dans le refus de signature du président de la République. Ce dernier étant lui-même tenu d'obtenir le contreseing du premier ministre pour un certain nombre de textes, je ne vois pas pourquoi sa signature serait forcément automatique.

– Et concernant le commissariat général du plan, quel est *votre sentiment* ?

– En ce qui concerne le plan, je me serais bien gardé d'intervenir si je ne m'y étais pas senti autorisé par des prises de position nombreuses et diverses, émanant, pour les premières d'entre elles, de l'intérieur même de la majorité " plurielle ". On est bien, dans le cas d'espèce, au-delà d'un problème politicien et au-delà d'un problème de cohabitation. Il faut savoir si l'on continue à faire du plan un lieu de dialogue, un lieu de confrontations, un lieu de liberté ; ou si l'on en fait une officine chargée d'être le relais de ce qui est dicté par ailleurs. Si l'on change le titulaire actuel, dans le contexte actuel et pour les raisons actuelles, autant supprimer le commissariat du plan !

– L'opposition et, singulièrement, le RPR ont-ils trouvé un point d'équilibre avec le président de la République ?

– Il n'y a jamais eu de déséquilibre... Le chef de l'Etat est le président de tous les Français – y compris le président de M. Jospin, j'y insiste – et il est, d'autre part, la référence de l'opposition, en particulier celle de notre rassemblement.

– Est-ce que cela signifie que les positions que le président de la République adopte sur tel ou tel sujet engagent l'opposition ?

– Pas toujours. Lorsque, par exemple, il s'exprime sur le plan extérieur au terme d'un compromis forcé avec le premier ministre, dès lors qu'il s'agit de matières supposées partagées, son propos n'entraîne pas nécessairement l'adhésion de l'opposition. D'ailleurs *lui-même appose sa signature sur* des lois, sur d'autres textes encore dont il ne partage pas forcément l'inspiration. En revanche, lorsqu'il a l'occasion de s'exprimer, de faire valoir son point de vue, j'ai rarement trouvé matière à des différences marquées.

– La droite semble toujours sous le coup du traumatisme qu'elle a subi en juin...

– On a gagné les élections législatives, on a gagné l'élection présidentielle, il y a une dissolution qui est faite pour confirmer ces deux victoires, et voilà les socialistes revenus au pouvoir, et le pays placé dans les circonstances constitutionnelles que j'évoquais. Il y a de quoi être traumatisé !

» Cela dit, je crois me souvenir qu'en 1993, la gauche n'était pas dans un état très différent. Ce n'est qu'à partir de l'élection présidentielle de 1995 qu'elle a entrepris sa recomposition. Il lui a fallu deux ans pour se relever ! Pour nous cela fait six mois. Mais je comprends que le temps puisse vous paraître long...

> « Certains confondent la cohabitation avec l'union nationale. Or, c'est tout le contraire : c'est la désunion nationale ! »

– Le traumatisme n'est-il dû, à vos yeux, qu'à l'échec du 1er juin ?

– La défaite est forcément le résultat de ce qui l'a précédée. Il serait trop simple de croire qu'elle n'est liée qu'à une décision que certains estiment inopportune, à une campagne qui n'aurait pas été bonne, à un moment qui aurait été mal choisi. Elle est liée plus profondément à des événements précédents, dont nous n'avons probablement pas su gérer toutes les implications. Je pense, en particulier, à notre division de 1995. Cette fracture n'a pas été, semble-t-il, suffisamment été réduite. On n'a pas mesuré non plus la volatilité de l'esprit public, liée aux insatisfactions, aux inquiétudes, aux incompréhensions nées de la mondialisation et de son insuffisante explication.

» *C'est pourquoi nous nous* sommes donné pour objectif de nous réconcilier, de nous parler de nouveau les uns les autres, de nous rénover, étant précisé que tout cela était la condition de notre ouverture vers l'extérieur. Notre projet était insuffisamment crédible, nous avions laissé s'organiser des chapelles, qui s'ignoraient et qui n'arrivaient plus à dégager un projet global. Donc, nous avons un très gros travail de rassemblement et de réflexion à accomplir ensemble.

– La voie choisie vous paraît-elle toujours être la bonne ?

– J'en suis persuadé. Le problème n'est pas un problème d'union. La division de l'opposition ou la guerre des chefs ne me paraissent pas avoir joué un rôle décisif. Aujourd'hui moins que jamais. Je n'ai jamais eu un mot contre François Léotard, François Bayrou ou Alain Madelin. Pour autant, et pour parler avec eux, effectivement il est souhaitable que nous sachions d'abord ce que nous sommes.

– Vous parlez au passé de votre absence de projet. Cela veut-il dire que, désormais, vous approchez du terme de votre entreprise de rénovation ?

– La réunion de notre conseil national, samedi 13 décembre, sera la première démonstration de notre rénovation. Nous donnerons un compte-rendu du débat qui a eu lieu entre les adhérents du RPR, à la faveur des 1 500 assemblées générales qui se sont tenues, nous dirons les grandes lignes qui s'en sont dégagées, aussi bien en termes de projet que d'organisation interne. Nous ferons part des premiers résultats de notre travail de préparation des élections régionales et cantonales. Nous ferons connaître nos têtes de listes pour les élections régionales. Nous présenterons un document de synthèse qui repartira dans les circonscriptions, et les militants auront ainsi à se prononcer à nouveau.

» Nous réunirons en janvier un dernier conseil national, avant les assises du Rassemblement au cours desquelles nous adopterons une nouvelle organisation, et nous nous déterminerons sur notre projet.

– Vous estimez, à ce jour, qu'une synthèse est possible entre les différentes sensibilités du RPR ?

– Selon toute vraisemblance, nous déclinerons notre projet en quatre textes distincts. Le premier portera sur les raisons d'être de notre Rassemblement, sur sa vocation. Nous avons une démarche différente d'un parti politique, qui a un corps de doctrine, et ne réalise le compromis nécessaire qu'au niveau du gouvernement, dans l'action. Nous, nous souhaitons que la synthèse soit faite de façon préalable.

» Un deuxième texte, bref, simple, traitera des valeurs auxquelles nous croyons : la nation, le travail, la liberté, l'égalité des chances, la solidarité, la famille, la responsabilité...

» Le troisième texte dira quelle est notre vision de la France dans le monde d'aujourd'hui. L'originalité sera de partir d'emblée, sans autre précaution de style, de la mondialisation. On a peur de cette mondialisation et, du coup, on ne sait pas comment la maîtriser, ni comment en tirer parti. Comment faire en sorte qu'elle soit une chance et non un risque ? Est-ce qu'il est possible de concilier efficacité et solidarité ? Quelle France voulons-nous ? En quoi l'Europe peut-elle être un moyen de démultiplier l'effort de nos entreprises et de nous apporter des garanties en termes de solidarité ? Que doit-il rester à la France ? Voilà quelques-unes des questions qui se posent pour l'avenir et auxquelles nous essayons de répondre.

» Enfin, le quatrième texte traitera de l'éthique de l'élu, pour répondre, là aussi, à une demande forte de nos adhérents et militants.

– Votre démarche fait penser à celle que le Parti socialiste avait engagée de *1995 à 1997*...

– Peut-être, mais à une réserve près : cette démarche n'a pas pour objectif d'organiser mon sacre. Contrairement à ce qui se dit parfois, le RPR n'est pas à mon service. C'est moi qui suis au sien. Nous n'avons pas à porter au pouvoir notre leader, notre "chef de structure" ; l'homme qui est notre référence occupe déjà la magistrature suprême.

» Compte tenu du calendrier qui a été le leur, les socialistes ont fait leur ressaisissement sur un choix de candidat. Nous, nous avons entrepris une rénovation de fond.

– Vous n'êtes pas vraiment servis par le calendrier. Les élections régionales vont arriver très *vite*.

– Tant pis, on s'en accommodera. Nous irons aux élections régionales avec beaucoup de détermination. Ce que nous souhaitons surtout, c'est que les Français voient bien, à l'occasion de ce rendez-vous, que nous sommes effectivement en rénovation. On le leur montrera par le discours, comme par l'effort de renouvellement, de rajeunissement et de féminisation auquel nous procéderons.

– En raison du scrutin à la proportionnelle, ces élections facilitent la vie au Front national, et l'on voit apparaître un débat, au sein de la droite, entre ceux qui refusent toute compromission et ceux qui seraient tentés par un dialogue avec l'extrême droite...

– Il n'y a strictement aucun débat. Nous allons à ces élections sous nos propres couleurs. Il est clair qu'il n'y aura aucune alliance au moment de l'élection, et il n'y aura ensuite aucun accord de gestion, ni avec les uns ni avec les autres. Pas de "front républicain", mais un comportement républicain.

– Vous partagez donc la ligne définie par Edouard Balladur, *selon laquelle il ne sera pas candidat* à la présidence du conseil régional d'Ile-de-France si les listes RPR-UDF ne disposent pas d'une majorité absolue ou relative ?

> « Je vois, dans certaines initiatives du premier ministre, la tentative de tester, pour le moins, les défenses de son interlocuteur »

– C'est la ligne du RPR ; c'est la ligne que j'incarne, parce que je suis le patron du RPR.

– Cela veut bien dire que la coalition RPR-UDF n'aura de candidat à la présidence des régions que si elle est en situation de majorité absolue ou relative ?

– C'est la position du Rassemblement. Et dans le cas où les choses se passeraient autrement, ce serait sans les voix des élus du RPR.

– Soyons précis : cela veut dire aussi que si le Front national bénéficie d'une majorité relative, vous le laissez passer ?

– Dans ce cas, ce sont les électeurs qui en auraient décidé ainsi. Mais si cela devait malheureusement arriver, les socialistes ne devraient s'en prendre qu'à eux-mêmes. Car enfin la manipulation est d'une grossièreté invraisemblable ! Je vais vous la détailler. Premier temps, vous créez l'ambiance avec un texte sur l'immigration et, au cas où cela ne suffirait pas, un texte sur le code de la nationalité et un zeste de droit d'asile. On agite le tout et on attend.

» Puis le premier ministre lui-même donne un coup de sifflet pour lancer l'opération. Et, pour ce faire, il choisit d'aller devant le Conseil représentatif des institutions juives de France, où il dénonce les liens prétendus que nous aurions avec l'extrême droite. Je veux croire qu'il n'a pas mesuré les implications du choix d'un tel lieu pour lancer de telles charges.

» Troisièmement, tout le monde s'engouffre, sur le thème du " trouble de la droite "... Et puis, quatrièmement, le comparse, le camarade de jeu, le bénéficiaire désigné de tout cela, celui dont le délégué général dit que leur objectif est de marginaliser le RPR et l'UDF, M. Le Pen, autrement dit, ne prend même pas la peine de l'originalité pour faire sa provocation nécessaire. La boucle est bouclée ! Mais cela commence à bien faire !

> « Les socialistes ont fait leur ressaisissement sur un choix de candidat. Nous, nous avons entrepris une réforme de fond »

– Est-ce qu'on ne peut pas vous opposer que vos amis, sur *la nationalité comme sur l'immigration*, n'ont pas su éviter le piège que vous dénoncez ?

– C'est effectivement un piège. La majorité et le gouvernement de M. Jospin n'ont pas eu d'autre objectif, avec ces textes, que de tendre un piège, au-delà de l'opposition, à l'opinion publique. Parce qu'il était absolument inutile de procéder à une énième modification du droit de l'immigration, et absolument inutile de rétablir un droit du sol qui n'avait jamais été mis en cause.

» Le simple fait d'organiser un débat là-dessus, c'est déjà un mauvais coup porté à la France, et aux immigrés.

– Jugez-vous opportune l'intervention récente du chef de l'Etat, soulignant les responsabilité françaises dans la persécution des Juifs sous l'Occupation et justifiant la tenue du procès Papon ?

– Ce qui me choque, d'abord, c'est qu'on ait pu prétendre que je mettais en cause la tenue du procès Papon. J'ai en effet écrit très précisément le contraire. J'ai dit qu'il y avait un homme, qui devait répondre de ses actes, et que ce procès d'un homme ne devait pas devenir celui de la France. Il est bon qu'on rappelle les responsabilités françaises. C'est un terme auquel j'adhère sans réserve. Il est bon que le président de la République ait rappelé que les Français ont une dette morale vis-à-vis de leurs compatriotes juifs et des autres victimes des persécutions. Et je me réjouis qu'il ait dit, aussi, qu'il n'est pas question d'autoflagellation : c'est exactement ce que j'ai dit moi-même.

– N'avez-vous pas parfois le sentiment que la France a plus *de peine que d'autres pays à se* dépêtrer de son passé ?

– Ce passé n'est pas si lointain. Il est normal qu'il soit encore controversé. D'ailleurs, il en existe plusieurs lectures. Moi, quand je pense au début du XVe siècle, j'en retiens... la même chose que vous, j'imagine...

– ... Jeanne d'Arc et Charles VII...

– Exactement ! Et pas les Bourguignons, alors que Jeanne d'Arc et Charles VII étaient isolés au milieu d'un océan de Bourguignons "collaborateurs". Mais ce qu'on retient, ce qu'on doit retenir, c'est le fil français. »

Propos recueillis par Patrick Jarreau, Laurent Mauduit et Jean-Louis Saux

Pour M. Seillière, le projet des 35 heures est une « grave erreur économique »

L'Union patronale de Paris a donné le coup d'envoi aux états généraux du CNPF qui réunissent, jusqu'au 12 décembre au Palais des congrès, quelque sept cents chefs d'entreprise

L'UNION PATRONALE de Paris a donné le coup d'envoi des états généraux du Conseil national du patronat français (CNPF), en réunissant, lundi 8 décembre, quelques 700 chefs d'entreprise, au Palais des congrès. Invités par le CNPF *« à s'exprimer librement alors que des décisions capitales pour le devenir des entreprises risquent d'être prises »*, les patrons parisiens présents dans la salle étaient venus dire tout le mal qu'ils pensaient de l'avant-projet de loi sur les 35 heures. Et pour applaudir Ernest-Antoine Seillière, dont l'arrivée *« surprise » – « à 19 heures trente »*, avait annoncé, à plusieurs reprises, Rémy Robinet-Duffo, président de l'Union patronale de Paris – a quelque peu écourté les débats de la dernière table ronde sur la représentativité de l'appareil patronal.

Pour lancer la discussion, l'Union patronale avait fait appel à quelques hauts responsables du CNPF. *« Les projets en cours ne constituent pas une bonne réponse au problème de la croissance »*, a expliqué Jacques Creyssel, le directeur des affaires économiques, qui, dénonçant les orientations du projet de loi de finances 1998 tout comme la réduction du temps de travail, chauffait la salle en lançant : *« L'exception française devient de plus en plus l'illusion française. »* Bernard Boisson, son *alter ego* chargé du social, a évoqué *« la journée funeste du 10 octobre »*, date de l'annonce du projet de loi sur les 35 heures, préalablement qualifiée de *« vendredi noir »*. Il prédisait *« une aggravation du chômage »*. *« La campagne que nous menons commence à porter ses fruits. Plus personne ne pense que la réduction du temps de travail va créer des emplois »*, a lancé M. Boisson pour réconforter l'assistance.

« MANQUE D'HUMOUR »

Les orateurs ont invité les chefs d'entreprise à convaincre des salariés *« sceptiques »*. Une enquête, réalisée par l'Union patronale de Paris auprès de ses membres, était citée : la réduction du temps de travail ne constitue pas une attente du personnel, selon... 77,5 % des patrons interrogés. Philippe Vindry, président du conseil de surveillance du Printemps, s'est employé à *« rappeler, en ces temps d'idéologie, qu'un compte d'exploitation n'est ni de droite, ni de gauche »*. Gérante de l'Imprimerie du Roule, une entreprise d'une soixantaine de salariés, Chantal Brunel a estimé que le passage aux 35 heures augmenterait de 5 % son prix de revient *« dans un marché en forte déflation »*. *« Moi, je réfléchis à passer des accords à l'étranger »*, a-t-elle indiqué.

Un patron, *« ancien député de droite »*, précisait-il, a déploré que *« l'on remette le pouvoir à des gens qui sont couverts par le statut de la fonction publique »*. Un autre, installé aux Etats-Unis, dans le New Hampshire, s'est insurgé qu'*« en France, on interdise aux gens de travailler »*, proposant de traduire les artisans du projet de loi sur les 35 heures *« devant les tribunaux »*. Un autre patron a cassé un peu l'ambiance, en déplorant *« le manque d'humour »* du CNPF dans sa contre-offensive. A la tribune, Jean-Claude Bourdais, le président de Bourdais SA, s'est livré à une critique malicieuse du fonctionnement de l'organisation patronale. La salle était invitée à en débattre.

Mais l'heure de M. Seillière était venue. Installé depuis quelques minutes au premier rang, radieux sous les flashs des photographes, il remerciait une assistance toute acquise de l'avoir accepté. *« Je prétends que c'est affaiblir la démocratie que d'affaiblir les entreprises de ce pays »*, a-t-il lancé à la salle. *« Il faut faire obstacle à ce que nous considérons tous comme une grave erreur économique »*, a-t-il conclu, vivement applaudi.

Requinqués, les patrons parisiens ont quitté le Palais des congrès en musique. *« La meilleure façon de tuer un homme, c'est de l'empêcher de travailler en lui donnant de l'argent »*, répétait une chanson québécoise dont l'Union patronale de Paris a fait son hymne.

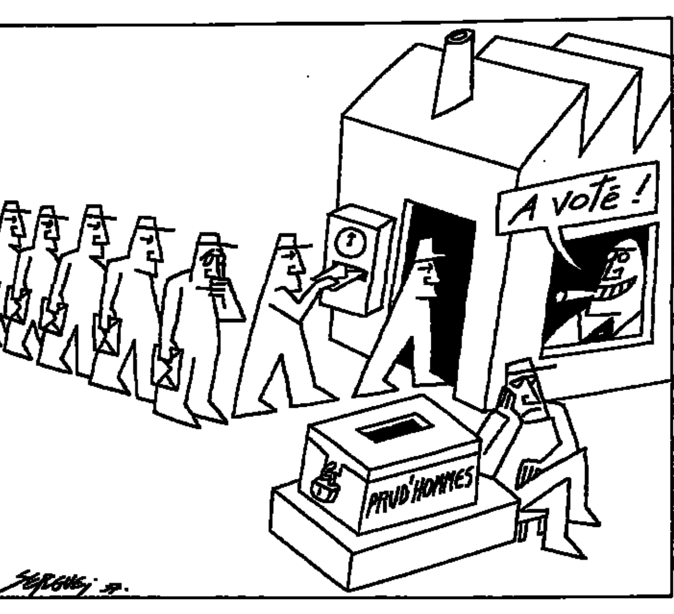
Caroline Monnot

Lire aussi notre enquête page 15 et le point de vue de Jacques Barrot page 17

La principale incertitude des prud'homales porte sur le niveau de la participation

Un test de représentativité pour les grandes centrales

Les élections prud'homales du mercredi 10 décembre vont constituer un test majeur de représentativité, au niveau national, pour les centrales syndicales. Les milieux politiques et syndicaux s'interrogent aussi sur le niveau de la participation, qui n'a cessé de baisser depuis les élections de 1979.



CRUCIAL, le scrutin prud'homal, mercredi 10 décembre, l'est à plus d'un titre. Au premier chef, il l'est pour l'institution même des conseillers de prud'hommes. Appréciée par les salariés, cette juridiction paritaire, chargée de trancher les conflits individuels du travail entre un salarié et un chef d'entreprise, est renouvelée tous les cinq ans par un large collège électoral représentatif. Or, depuis les élections de 1979, l'abstention n'a cessé de croître, pour frôler les 60 % en 1992, traduisant au mieux une indifférence, au pis un désintérêt, de la part des salariés. Face à un nouvelle chute du taux de participation, les pouvoirs publics pourraient être tentés de renoncer à cette lourde machinerie électorale.

L'irruption dans un scrutin réservé au monde du travail, pour la première fois depuis 1979, de listes à caractère ouvertement politique, se réclamant d'un parti extrémiste, est aussi venue troubler la donne. Dans la plupart des cas, les numéros de téléphones fournis pour contacter les listes de la Coordination francaise nationale des travailleurs (CFNT) correspondent à des permanences locales du Front national. De plus, en raison des jugements contradictoires rendus sur la présence de ces 206 listes – 57 ont été annulées dont 21 pour des raisons de fond –, une certaine inconnue juridique plane sur les résultats des élections.

UN ÉLECTORAT RENOUVELÉ

En cinq ans, le corps électoral s'est assez sensiblement renouvelé, en progression de 5 %. Pour la première fois, la section commerce, qui regroupe près de 31 % des inscrits dans le collège salarié, a dépassé en taille la section industrie. La section des activités diverses a aussi connu une forte augmentation, dans les deux collèges employeur et salarié. Avec le développement des emplois familiaux et de l'utilisation des chèques emplois-service, le nombre des employés de maison et de leurs employeurs a aussi fortement cru. Autant de bouleversements qui promettent d'avoir des répercussions sur le taux de participation et sur le score des différentes centrales.

Enfin, seul test de représentativité des centrales syndicales, dans le secteur privé, au plan national, les élections prud'homales dresseront un bilan de santé de chacune des cinq organisations nationales représentatives (CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CCG) ainsi que de certains syndicats autonomes et indépendants. Les rapports de forces entre grandes centrales ne devraient guère sortir modifiés, à l'issue du vote, mais tout score médiocre affaiblira immanquablement chaque numéro un en place, traduisant une sanction de sa conduite passée. Une des caractéristiques de ce scrutin est en effet de présenter une offre syndicale mieux identifiée. Entre Louis Viannet (CGT), Nicole Notat (CFDT) et Marc Blondel (FO), de nettes divergences d'opinion sont apparues sur les principaux sujets d'actualité (réduction du temps de travail, réforme de la sécurité sociale et construction européenne).

Partisane d'un syndicalisme réformiste, Nicole Notat ne cache pas qu'elle souhaite *« capitaliser »* le 10 décembre les résultats obtenus à la conférence sur l'emploi ou lors du conflit des routiers. La CFDT veut ainsi se présenter comme un syndicat qui *« agit, négocie et obtient des résultats au quotidien »*. Marc Blondel, secrétaire général de FO, a estimé, lundi 8 décembre, que les conseils de prud'hommes, *« c'est comme les assurances »*, car *« quand on en a pas et qu'il arrive une catastrophe, c'est la panique »*.

Un des enjeux du scrutin portera aussi sur l'émergence de nouvelles forces syndicales, comme l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) qui regroupe une vingtaine de syndicats autonomes autour de la FEN, et de l'Union syndicale Groupe des dix qui rassemble d'autres syndicats autonomes plus contestataires, autour des SUD. La CSL espère, quant à elle, atteindre 10 % des voix.

Alain Beuve-Méry

Comment voter

● **Électeurs.** Les salariés, les chômeurs qui se sont inscrits et les employeurs de droit privé, soit un peu plus de 15,5 millions de personnes, sont conviés aux urnes, mercredi 10 décembre, pour élire, pour cinq ans, les 14 646 conseillers prud'hommes, représentant pour moitié les salariés et pour moitié les employeurs.

● **Bureaux de vote.** Les électeurs, sans condition de nationalité, doivent être âgés de seize ans au minimum (les jeunes sous contrat d'apprentissage peuvent voter). Ils voteront à proximité de leur lieu de travail, sauf certaines catégories comme les chômeurs (4,6 % de l'électorat salarié) ou les personnels de maison (3 % de l'électorat salarié), qui voteront près de leur domicile. Les électeurs, qui voteront de 8 heures à 18 heures ou 20 heures dans les grandes villes, ont le droit de s'absenter de leur travail pour aller voter. L'absence du salarié ne peut être décomptée de sa rémunération.

● **Inscription.** La carte d'électeur est envoyée au salarié à son domicile par la mairie de la commune où se situe son entreprise. Pour voter, l'électeur doit se munir de cette carte et d'une pièce d'identité. En cas de non-réception de sa carte, avant le scrutin, deux cas sont possibles : ou bien la carte d'électeur n'a pas été envoyée à la bonne adresse, sans que cela remette en cause l'inscription, et la personne peut aller voter, avec une carte d'identité, dès lors qu'elle s'est renseignée auprès de la mairie de son lieu de travail afin de connaître son bureau de vote ; ou bien il y a eu omission d'inscription, et le juge d'instance, constatant une erreur matérielle, peut jusqu'au jour du scrutin demander l'inscription de l'électeur, selon l'article L-34 du code électoral.

● **Mode de scrutin.** Un scrutin de liste à un tour. Les sièges sont répartis à la représentation proportionnelle, à la plus forte moyenne. Les candidatures sont libres et ne sont pas réservées aux confédérations syndicales reconnues comme représentatives au plan national. Le collège salariés, avec 14 633 059 inscrits, représente 94,1 % du corps électoral. Le collège employeurs, avec 921 299 inscrits, en représente 5,9 %.

Mme Aubry défend son projet devant le patronat lyonnais

LYON
de notre envoyé spécial

« Ça a été une journée " cool ", non ? » Dans le TGV qui la ramène à Paris, lundi 8 décembre, Martine Aubry est détendue. Satisfaite de cette journée lyonnaise passée à écouter les inquiétudes et les critiques des chefs d'entreprise de Rhône-Alpes, qui lui ont dit tout le mal qu'ils pensent de son projet de loi sur les 35 heures. Comme ragaillardie par cet après-midi passé à défendre une réforme qu'elle doit présenter deux jours plus tard en conseil des ministres.

REPORTAGE

L'exemple de ce chef d'entreprise dont le chiffre d'affaires a explosé quand la métallurgie allemande est passée aux 35 heures en 1995

« Cool » ? Après un déjeuner dans un « bouchon » pour évoquer les élections régionales avec la secrétaire de la fédération socialiste du Rhône, Sylvie Guillaume, puis une rapide visite au tribunal des prud'hommes pour y exhorter salariés et employeurs à participer au scrutin du 10 décembre, la ministre de l'emploi est attendue à la préfecture par 400 patrons. Elle sait que la réunion sera moins tendue qu'à Strasbourg où, le 28 novembre, certains chefs d'entreprise ont eu du mal à résister à l'appel au boycottage lancé par Didier Pineau-Valencienne, président de la commission sociale du CNPF.

« Lorsqu'un ministre de la République nous invite à débattre, il est de notre devoir de déférer, commence Jean-Paul Mauduy, président de l'union patronale régionale. *Nous portons le souci de l'emploi, et votre projet, au lieu d'en créer, en fera disparaître. La loi ne peut fixer des règles aussi uniformes. » « Madame la ministre, nous vous le demandons, reprenez ce projet »*, conclut-il dans un tonnerre d'applaudissements.

Viennent les doléances concrètes, souvent rédigées à l'avance : la hausse inévitable du coût du travail ; la fin des aides au textile, alors que *« l'Etat a donné sa parole »* – de manière inconsidérée, regrettera Mme Aubry – ; le refus de voir des syndicats extérieurs à l'entreprise négocier les 35 heures ; la fragilité des PME et leurs difficultés à respecter un code du travail qui a doublé de volume en vingt ans.

« NOUS AVONS TOUS ÉCHOUÉ »

Les exemples affluent, comme celui de ce patron dont le chiffre d'affaires a explosé quand la métallurgie allemande est passée aux 35 heures en 1995, rendant ses produits *« tout d'un coup 10 % moins chers »* que ceux de ses concurrents d'outre-Rhin. Mme Aubry répond, arguant de son expérience acquise chez Pechiney, ou plus politique : *« Nous avons tous échoué sur le chômage. Quand on a 3,5 millions de chômeurs, on n'a pas le droit de ne pas essayer la voie de la réduction du temps de travail ! »*

Elle ménage des ouvertures : à 35 heures, on ne peut pas aborder la flexibilité de la même façon qu'à 44 heures ; elle tente de rassurer : *« C'est une loi-cadre, il n'y a rien sur les rémunérations »* ; elle lance des pistes : la seconde loi devra simplifier les règles sur le temps de travail et le SMIC, désormais inadaptées. Sans convaincre des chefs d'entreprise qui, pourtant, l'applaudissent poliment. Ni ce patron grenoblois qui, à la sortie, lui remettra ses *« 33 suggestions pour déverrouiller l'emploi »*.

Sa tournée va continuer : Orléans, Lille, puis une ville par semaine, début 1998. Pour convaincre des vertus des 35 heures, 70 heures de travail hebdomadaires !

Jean-Michel Bezat

Lionel Jospin veut « réduire les prélèvements obligatoires dès que possible »

À LA VEILLE du conseil des ministre qui devait approuver, mercredi, le projet de loi sur les trente-cinq heures, Lionel Jospin a accordé un entretien au quotidien *Les Echos* du mardi 9 décembre, dans lequel il indique que son *« projet s'inscrit dans le cadre d'une législature »*. En voici les principaux extraits :

● **Les nouveaux impôts.** *« Nous avons veillé à ce que le taux de prélèvement obligatoire n'augmente pas en 1998, ce qui évitera de peser sur la croissance. (...) Notre objectif est de réduire ces prélèvements dès que possible. »*

● **Le prochain président du CNPF.** *« Je juge les hommes principalement à leurs actes. (...) Il est du rôle du CNPF non de chercher à déstabiliser le gouvernement mais de représenter les entreprises : ce jugement n'est pas de moi – même si je le fais mien –, mais émane de Jean-Marie Messier, le président de la Générale des eaux. (...) Il y a un "avant" et il y aura un "après" l'élection (...), un président du CNPF doit forcément être responsable. (...) Je ne crois pas à cette hypothèse* [d'un désengagement du patronat des organismes paritaires]. *»*

● **Les négocations sur les 35 heures.** *« Nombreuses seront les entreprises qui négocieront avec leurs syndicats les conditions du passage aux 35 heures. Beaucoup d'entre elles, et notamment parmi les plus grosses, avancent d'ailleurs sur cette voie. (...) L'Etat doit donner l'impulsion, puis laisser la place à la négociation. C'est ce que nous avons fait pour la réduction du temps de travail. (...) Nous préservons la possibilité de réexaminer la majoration de rémunération des heures supplémentaires si la situation économique l'exigeait. »*

● **Les 35 heures dans la fonction publique.** *« La réduction du temps de travail est d'abord une arme contre le chômage (...), c'est dans le secteur privé que se développe une certaine précarité. (...) Enfin nous connaissons un certain nombre de contraintes budgétaires. »*

● **Les emplois créés par les 35 heures.** *« Chaque fois que des engagements chiffrés sur l'emploi ont été pris, ils n'ont pas été tenus. (...) Le seul domaine où je peux me prononcer, ce sont les 350 000 emplois pour les jeunes dans le secteur public, car il s'agit d'un engagement de l'Etat. »*

● **La baisse du chômage.** *« Le retour à la croissance et l'action vigoureuse engagée depuis six mois en faveur de l'emploi (...) permettent raisonnablement d'envisager une baisse du chômage avant la fin de l'année prochaine. »*

● **La réforme hospitalière.** *« Nous souhaitons engager la révision des schémas régionaux d'organisation sanitaire avant la fin de l'année 1998. Notre approche est qualitative. Nous refusons de fermer des lits hospitaliers pour répondre à un impératif purement comptable. »*

● **La réforme des régimes spéciaux de retraite.** *« Plus que dans d'autres domaines, nous avons là (...) un devoir particulier d'explication, de pédagogie, de concertation. Tous les problèmes, y compris ceux liés aux régimes spéciaux de retraite, devront être abordés. »*

● **Les fonds de pension.** *« Nous ne pouvons accepter le recours à un système de capitalisation qui déstabiliserait les régimes de répartition. (...) Toutefois, le gouvernement n'est pas hostile à des mesures favorisant l'épargne en vue de la retraite. Personne ne conteste l'idée que les salariés du secteur privé puissent disposer de régimes de retraite "surcomplémentaires", c'est-à-dire de fonds de pension. »*

● **Les quatre conditions du passage à l'euro.** *« Ces conditions sont en passe d'être réunies. Un euro qui ne soit pas surévalué ? La montée du dollar nous a donné raison et écarte ce risque. Un euro pour toute l'Europe ? Il est désormais acquis que l'Union monétaire sera large. (...) Une concertation des politiques économiques ? Absente du débat politique il y a encore peu, cette idée fait son chemin : le Conseil de l'euro verra ainsi bientôt le jour. Un pacte de croissance et de solidarité pour compléter le pacte de stabilité ? A côté des critères de Maastricht, il existe maintenant les objectifs de Luxembourg et l'emploi fait – enfin ! – son entrée dans la construction européenne. »*

● **Les privatisations.** *« Pour ce qui concerne la privatisation* [du Crédit lyonnais], *j'ai déjà indiqué que nous respecterions les engagements pris antérieurement, c'est-à-dire une privatisation au plus tard en l'an 2000. (...) Pour le gouvernement, tout démenatèlement du groupe est inacceptable. (...) La situation est aujourd'hui satisfaisante* [pour France Télécom] *et il n'y a pas de raison d'accroître l'ouverture du capital. »*

Atmosphère consensuelle à l'Assemblée nationale au sujet des routiers

Le projet Gayssot voté en première lecture

FAVORABLES sur le fond, les députés de l'opposition se sont abstenus, lundi 8 décembre, de voter le projet de loi de Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, du logement et des transports, sur les conditions d'exercice de la profession de transporteur routier. Ce texte, sur lequel le gouvernement a déclaré l'urgence et qui était soutenu par l'ensemble des groupes de la majorité, a été adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, au début de la soirée.

Marc-Philippe Daubresse (UDF, Nord) s'est réjoui que ce projet contribue à concrétiser *« les orientations esquissées depuis plus de trois ans dans le cadre des contrats de progrès »*, saluant notamment la *« modernisation sociale engagée à l'initiative de Bernard Bosson »*, ministre des transports du gouvernement d'Edouard Balladur. Dressant le même constat, Michel Bouvard (RPR, Savoie) a souligné que *« seule la dissolution »* avait empêché la discussion d'un projet de loi sur le même sujet, élaboré, sous le gouvernement d'Alain Juppé, par Bernard Pons et Anne-Marie Idrac. Les députés de l'opposition ont reproché au gouvernement de Lionel Jospin de n'avoir pas repris à son compte ce projet dès le mois de juin. C'est d'ailleurs l'une des raisons de leur abstention. *« Bien sûr, je ne dis pas qu'on a laissé sciemment le conflit éclater (...), mais certains observateurs malins pourraient se poser la question ! »*, a lancé Dominique Bussereau (UDF, Charente-Maritime) juste avant le vote.

Examiné en conseil des ministres le 10 novembre, le projet de M. Gayssot prévoit la généralisation de l'obligation de formation professionnelle à l'ensemble des conducteurs. Il modifie, en outre, le régime d'autorisation applicable en matière de transports routiers : une licence nationale est créée pour les véhicules compris entre 3,5 et 6 tonnes ; au-delà de ce poids, les véhicules resteront soumis au régime existant de licence communautaire. Enfin, le texte renforce les contrôles et les sanctions : il crée une sanction administrative d'immobilisation du véhicule, ainsi qu'une commission des sanctions administratives ; il renforce les pouvoirs des contrôleurs des transports terrestres (*Le Monde* du 9-10 novembre 1997). Le gouvernement a aussi déposé un amendement visant à créer une vingtaine de nouveaux postes de contrôleurs, à l'occasion de la discussion du projet de loi de finances pour 1998.

VERS UNE « TABLE RONDE »

Deux amendements présentés par Michel Vaxès (PC), rapporteur de la commission de la production et des échanges, qui visent à pénaliser les chargeurs lorsque les routiers ne respectent pas certaines réglementations, ont été adoptés contre l'avis du gouvernement. Le premier, qui prévoit l'immobilisation immédiate du véhicule en cas d'absence à bord d'un *« document de suivi »*, a été jugé *« disproportionné »* par M. Gayssot... ainsi que par M. Bouvard (RPR). Le ministre a toutefois annoncé l'organisation d'une « table ronde », en janvier 1998, avec les chargeurs, qui ont été la cible, avec les donneurs d'ordres, de nombreuses critiques durant les débats.

M. Daubresse a invité l'Assemblée à ne pas *« se réjouir trop vite de l'issue positive du conflit français »*. *« Le vrai rendez-vous sera européen »*, a averti le député du Nord, faisant allusion à l'achèvement du marché unique du transport routier le 1er juillet 1998. M. Gayssot a répondu que la question de l'harmonisation *« par le haut »* des transports routiers, au niveau européen, est inscrite à l'ordre du jour du Conseil européen, qui se réunit à Luxembourg jeudi.

Clarisse Fabre

Le PS demande aux Verts et aux communistes de faire preuve de cohérence sur l'immigration

Jean-Christophe Cambadélis évoque la préparation des élections régionales

Les députés entament, mardi 9 décembre, l'examen des articles du projet de loi sur l'immigration. *Plus de mille sept cents amendements ont* été déposés sur ce texte, critiqué par la droite, mais aussi par les Verts et par certains communistes. Lundi, Jean-Christophe Cambadélis (PS) a déclaré qu'un vote contre *« poserait de gros problèmes au moment où s'ouvre la grande quinzaine des négociations pour les régionales »*.

LES UNS, place Beauvau, ont choisi la posture « zen ». Les autres, rue de Solférino, ont joué successivement la dédramatisation, puis, depuis quelques jours, la fermeté, voire l'agacement. Les communistes, et surtout les Verts, font – en public, du moins – les fiers. Alors que débutait, mardi 9 décembre, l'examen en séance publique des articles du projet de loi sur l'entrée et le séjour des étrangers, la majorité s'apprête à jouer, dans le *« théâtre d'ombres chinoises »* du Palais-Bourbon, selon l'expression de Gérard Gouzes (PS), rapporteur de la commission des lois, une bataille d'amendements. Et à continuer jusqu'au vote, le 16 décembre, une guerre de petites phrases.

Passée la surprise – avouée – du vote sur le projet de loi d'Elisabeth Guigou, lundi 1er décembre, le Parti socialiste affiche la fermeté. Rue de Solférino, pour recevoir, le 4 décembre, la délégation des Verts chargée de discuter des régionales – Jean-Luc Bennahmias, Yves Cochet, Dominique Plancke –, les socialistes étaient onze ! Le secrétaire national, François Hollande, et le secrétaire national du PS chargé des relations extérieures, Jean-Christophe Cambadélis, précisent d'entrée de jeu qu'ils trouvent *« un peu paradoxal de demander au PS de faire des efforts pour trouver des places sur les listes, et de dire que ce qui est en question dans le débat sur la nationalité et l'immigration, c'est un problème d'" éthique " »*.

LES TRUBLIONS

Lundi 8 décembre, lors d'un point de presse rue de Solférino, M. Cambadélis expose la ligne d'attaque – ou de défense – du PS : *« Il ne faut pas confondre les états d'âme de certains parlementaires impliqués dans des jeux internes et les prises de position des formations politiques ou des groupes parlementaires, en tant que groupes. »* Visés : le trublion écologiste Noël Mamère, qu'on accuse de jouer un jeu personnel pour négocier en force son entrée chez les Verts, en janvier. Et Patrick Braouezec, le maire (communiste refondateur) de Saint-Denis, qui avait lui aussi entraîné son groupe dans le vote contre le projet Guigou. Même tactique pour Jean-Pierre Chevènement qui s'est chargé de téléphoner, le 3 décembre, au président du groupe communiste, Alain Bocquet.

Pour tenter de ramener vers l'abstention les brebis égarées, M. Gouzes affiche la même fermeté. Dans un entretien publié mardi 9 décembre par *Le Figaro*, le rapporteur déplore que certains, *« à droite comme à gauche, se battent sur des mythes »*. *« Aucun amendement susceptible de modifier la ligne du projet ne sera adopté »*, dit-il. Une fois de plus, il rappelle qu'un vote contre le projet Chevènement ne ferait *« que conforter les lois Pasqua-Debré »*. Soulignant que le groupe communiste est *« divisé »*, M. Gouzes s'en prend aussi aux Verts, qui *« donnent le sentiment de ne jamais être satisfaits »* : *« Que cherchent-ils ? Une nouvelle clientèle électorale ? L'avenir le dira peut-être. »*

Au ministère de l'intérieur, la communication repose depuis une semaine sur le même triptyque : *« Calme, tranquilité, conscience claire »*. Et de se féliciter de la relative sérénité dans laquelle s'est déroulée la discussion générale sur le texte, le 4 décembre (*Le Monde* du 6 décembre). On se déclare décidé à ne pas aller au-delà des amendements adoptés par la commission des lois.

Certains proches de M. Chevènement laissent pourtant entendre que le ministre garde deux ou trois bottes secrètes. Par exemple, définir une nouvelle catégorie d'attributaires de la carte d'un an, au bénéfice des enfants nés en France qui ne totalisent pas la durée nécessaire de résidence. Ou passer de quinze à dix ans la durée de séjour, régulier ou non, permettant l'obtention d'une carte d'un an. Ou, encore, l'octroi aux artistes d'un statut spécifique, sur le modèle de celui qui est prévu pour les scientifiques.

C'est justement ce qu'ont demandé, lundi, dans un bel unanimisme, Noël Mamère, Patrick Braouezec, mais aussi la présidente socialiste de la commission des lois, Catherine Tasca...

Ariane Chemin

Christine Chauvet est évincée de la direction du CFCE

LE GOUVERNEMENT va prochainement mettre un terme aux fonctions de la directrice générale du Centre français du commerce extérieur (CFCE), Christine Chauvet, une proche d'Alain Madelin qui fut secrétaire d'Etat au commerce extérieur dans le premier gouvernement d'Alain Juppé. L'annonce en a été faite de manière inhabituelle : c'est le directeur de cabinet de l'actuel secrétaire d'Etat au commerce extérieur, Jacques Dondoux, qui a confirmé, lundi 8 décembre, une rumeur circulant depuis plusieurs semaines. Cette nomination relève d'un simple arrêté ministériel qui n'a donc pas à être signé par le président de la République,

Jean Tiberi propose la radiation de 170 000 électeurs parisiens

LE MAIRE de Paris, Jean Tiberi (RPR), a proposé, par un courrier en date du 1er décembre au préfet, secrétaire général de la préfecture de Paris, et au président du tribunal de grande instance, de radier 170 000 personnes des listes électorales de la capitale. Avant les législatives, près de 219 000 cartes ont été retournées à la mairie de Paris avec la mention *« n'habite pas à l'adresse indiquée »*. L'initiative de M. Tiberi, révélée par *Le Parisien* du 8 décembre, intervient alors que se rapprochent les échéances judiciaires portant sur les listes électorales des 3e et 5e arrondissements de la capitale, dont Jacques Dominati (UDF), premier adjoint, et M. Tiberi furent les maires jusqu'en 1995.

Cette coïncidence fait dire aux socialistes que la démarche du maire n'est qu'un *« rideau de fumée destiné à minimiser ses propres responsabilités dans le 5e »*, selon les termes du président de leur groupe à l'Hôtel de Ville, Bertrand Delanoë.

DÉPÊCHES

■ **RÉGIONALES : le conseil fédéral du Parti socialiste parisien a arrêté**, lundi 8 décembre, sa liste de candidats pour les élections régionales, qui sera soumise au vote des militants le 11 décembre. Douze socialistes sont en position éligible. La iste sera conduite par Marie-Pierre de la Gontrie ; les onze suivants de la liste sont : Roger Madec, maire du 19e arrondissement, Lyne Cohen-Solal, candidate contre Jean Tiberi aux législatives de juin, Pierre Aidenbaum, maire du 3e arrondissement, Annick Lepetit, candidate dans la 17e circonscription, Eric Chevaillier, Jacqueline Victor, Bertrand Bret, Myriam Constantin, Ahmed Ghayet, Halima Djemni et Jean-Yves Mano.

■ **CONJONCTURE : le moral des ménages se dégrade de nouveau légèrement.** Selon « l'indicateur-résumé » de l'Insee, publié mardi 9 décembre, le solde des opinions favorables et défavorables des ménages sur leur environnement économique (niveau de vie passé et futur, situation financière, opportunité d'acheter) est retombé à – 20 points en novembre. Auparavant, l'indicateur n'avait cessé de se redresser, passant de – 32 points en mai à – 19 points en octobre.

PRÉCARITÉ Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, va adresser aux préfets une circulaire leur demandant de relancer les contrats d'insertion liés au RMI. Actuellement, la moitié seulement du million d'allocataires ont signé un contrat de ce type. Les engagements passés varient fortement selon les départements, en charge de l'insertion. ● PLUS DE CENT MILLE PERSONNES perçoivent le RMI depuis sa création, en 1988. Chacune d'entre elles devra être recontactée par les organismes sociaux. Le ministère souhaite également développer pour ce public les formules d'emplois aidés. ● EN CÔTE-D'OR, une commission locale d'insertion (CLI), qui intervient essentiellement en milieu rural, tente de définir des parcours d'insertion pour des jeunes et des chefs de famille en perdition. Outre les problèmes de formation, les questions de santé et de vie familiale sont fréquemment abordées.

Le gouvernement souhaite relancer le volet insertion du RMI

C'est le point faible de la loi de 1988 : la moitié seulement des bénéficiaires du revenu minimum ont signé un contrat d'accompagnement. Martine Aubry va demander aux préfets de réanimer les dispositifs de formation et d'utiliser davantage les formules d'emplois aidés

ADOPTÉ à la quasi-unanimité par l'Assemblée nationale, le 1er décembre 1988, le revenu minimum d'insertion (RMI) entame sa dixième année d'existence sans avoir réglé ses deux principaux problèmes de fond. Le nombre de ses allocataires n'a jamais cessé de croître, même si le rythme s'est ralenti ces dernières années, passant de trois cent mille à plus d'un million de personnes, deux millions avec les conjoints et les enfants, soit environ 3 % de la population vivant en France. Les controverses sur son volet insertion – le fameux « i » du RMI – se sont nourries, dans le même temps, des multiples dysfonctionnements repérés dans ce domaine. La combinaison de ces deux facteurs a pu conduire à un certain découragement des acteurs sociaux, privés, notamment ces dernières années, de stratégies claires, voire simplement de preuves d'attention de la part des politiques.

A défaut de pouvoir inverser à court terme la première tendance – le nombre de bénéficiaires –, Martine Aubry a choisi de faire un geste sur la seconde. Sans attendre la mise en place du programme de *prévention* et de lutte contre les exclusions – dont la loi d'orientation doit être discutée au Parlement avant l'été –, la ministre de l'emploi et de la solidarité doit adresser aux préfets, dans les prochains jours, une circulaire leur demandant de sortir le dispositif d'insertion de la torpeur qui le caractérise souvent.

Ses insuffisances tiennent en quelques chiffres. Tout allocataire du RMI doit, selon la loi, avoir signé un contrat d'insertion au bout de trois mois de présence dans le dispositif. Mais la proportion réelle des personnes disposant de contrats en cours, quoique en augmentation régulière, n'excédait pas 53 % en 1996. Encore ce taux est-il aussi inégal entre départements que l'intérêt même des contrats signés.

« FAIRE DU CHIFFRE »

Certains n'hésitent pas à « faire du chiffre », pour approcher des 100 %, au détriment de la qualité des mesures envisagées. D'autres préfèrent se restreindre à un nombre plus faible d'engagements, mieux adaptés aux besoins de l'allocataire.

Ces disparités sont en outre souvent compliquées par les tiraillement *qui peuvent naître de la co*-gestion du dispositif entre les préfectures et les conseils généraux. Ces derniers sont tenus chaque année de consacrer à l'insertion des RMistes le cinquième du total des allocations versées l'année précédente par l'Etat. Les inégalités peuvent être enfin accrues par les évolutions pointées par les statistiques les plus récentes.

Alors que le nombre de bénéficiaires progresse de manière plus modérée, les flux dans le dispositif ont pris des proportions inédites : de plus en plus de personnes n'entrent au RMI que pour en ressortir assez rapidement. Parmi celles-là, certaines, notamment les jeunes diplômés, semblent savoir tirer parti de l'aide à l'insertion.

La force de ces flux fait craindre que le RMI ne finisse par se transformer en dispositif à deux vitesses. Car à côté de ceux qui rebondissent sur le dernier filet de protection sociale, même si ce n'est pas pour aller très haut, il y a ceux qui y restent pris. En juin 1997, il demeurait ainsi dans le dispositif RMI plus de cent mille personnes – dont vingt-trois mille dans les DOM-TOM – qui y étaient entrées au cours de l'année 1989. Une bonne partie de ces allocataires avait échappé d'emblée aux ébauches de politiques d'insertion mises en place à l'époque. Beaucoup d'autres se sont éloignés chaque année davantage du monde du travail et de l'attention des travailleurs sociaux.

L'une des demandes formulées dans la circulaire de Martine Aubry est de les repérer à nouveau, de rencontrer chacun d'entre eux et d'établir des bilans personnalisés pour que ces RMistes de longue date, dont l'allocation s'est souvent muée de fait en revenu minimal d'existence, ne soient pas forcément écartés des aides auxquelles ils ont droit. Pour aller vers quoi ? Dans leur cas, comme pour les autres profils d'allocataires, se pose avant tout la question de l'accès à l'emploi.

Les statistiques montrent de fait une corrélation entre la courbe des rejetés du système d'assurance-chômage et celle de l'entrée en RMI, ces chômeurs non indemnisés éprouvant ensuite les pires difficultés pour retrouver du travail. Pour redessiner ces trajectoires d'insertion, la circulaire demande aux préfets d'utiliser davantage les mesures telles que les contrats emploi-solidarité (CES), consolidés (CEC) ou initiative-emploi (CIE). Le texte s'inscrit là dans le souci plus large – qui fera l'objet d'une deuxième circulaire – de recentrer les contrats d'emploi aidé par l'Etat vers les publics les plus défavorisés.

Concernant directement le RMI, la circulaire demande de veiller à la réduction des inégalités géographiques dans l'accès aux contrats d'insertion. Le taux de bénéficiaires entrés en 1996 dans l'une de ces mesures varie en effet de 6 à 53 % selon les départements. Le ministère souhaite que le taux moyen, actuellement de 21 %, monte à 25 % dès 1998. Il devrait également demander que les allocataires du RMI de moins de trente ans ne soient pas exclus des emplois-jeunes qui pourront être financés par les crédits d'insertion des conseil généraux.

MÉTHODOLOGIE COMMUNE

Ces aides peuvent toutefois demeurer vaines sans la mise en place d'une stratégie adaptée à chaque département. Ceux-ci doivent chaque année consigner cette réflexion dans un programme départemental d'insertion (PDI). Or ces documents restent trop souvent théoriques, quand ils ne juxtaposent pas simplement les différentes mesures offertes sans souci de dessiner une trajectoire.

La circulaire devrait donc demander aux préfets de veiller à ce que les PDI se rapprochent au maximum des canons fixés par la loi. Elle devrait recommander une évaluation des programmes de l'année 1997 et proposer une méthodologie commune pour la rédaction de ces PDI, afin que les plus insuffisants puissent s'aligner sur les meilleurs.

Jérôme Fenoglio

Une obligation liée à l'allocation

Le contrat d'insertion du RMI est le fruit d'un compromis passé lors de l'examen de la loi, en 1988. La gauche tenait au caractère inconditionnel de l'allocation, due aux plus démunis par la société qui n'avait su leur assurer de meilleures conditions d'existence. La droite insistait pour qu'une contrepartie soit imposée aux bénéficiaires, afin d'éviter les dérives de l'assistance. Au bout du compte, le RMI a été défini comme un droit, conditionné par l'engagement de l'allocataire de participer à des activités dans le cadre d'un contrat d'insertion passé avec *la commission locale d'insertion* (CLI). La non-signature ou le non-respect de ce contrat peut conduire à la suspension du versement du RMI : plus de 30 000 suspensions ont été décidées en 1996. La durée moyenne du contrat est d'environ six mois. La loi de 1992 a par la suite précisé les différents champs des contrats : emploi, formation, logement, soins, éducation, *culture, participation* à la vie familiale, *civique* et sociale.

D'autres ne restent pas assez longtemps pour profiter des possibilités offertes, et retournent très vite grossir le nombre des *« travailleurs pauvres »*, ces deux millions huit cent mille salariés gagnant moins de 5 000 francs par mois récemment mis en évidence par une étude de l'Insee (*Le Monde* du 20 novembre).

Les principaux chiffres

● **Bénéficiaires.** Le nombre d'allocataires du RMI s'élevait, au 30 juin 1997, à 1 048 813 personnes. Si l'on tient compte des conjoints et des enfants jusqu'à vingt-cinq ans, environ deux millions de personnes vivent de l'allocation, ce qui représente 3 % de la population de métropole (15 % dans les DOM-TOM). Le chiffre de juin correspond à une hausse de 3,8 % par rapport à janvier 1997, date à laquelle le million a été franchi. Les plus fortes augmentations des effectifs en métrople remontent à 1990 (25,7 %) et 1992 (17,7 %).

● **Flux.** Les mouvements sont très importants. La part des entrants représente près de 40 % de l'effectif total : 356 000 personnes ont ainsi fait valoir leurs droits au RMI en 1996. Les sorties sont en nette augmentation depuis la fin 1994. Elles sont passées de 160 000 en 1993 à près de 300 000 en 1996. Près d'un allocataire sur trois quitte ainsi le RMI dans l'année.

● **Répartition.** 20 départements de métropole concentrent 60 % des bénéficiaires. Les quinze premiers d'entre eux connaissent des taux de progression de leurs effectifs supérieurs d'au moins 2 points à ceux des autres départements. En juin 1997, le Nord était le département métropolitain qui comptait le plus d'allocataires (59 000), devant les Bouches-du-Rhône (56 500), Paris (51 000), la Seine-Saint-Denis (35 000), et le Pas-de-Calais (30 000).

● **Montant.** Versé aux personnes de plus de vingt-cinq ans, le RMI s'élève actuellement à 2 402,99 francs pour une personne seule et à 3 604,48 francs pour un couple. Il est majoré pour chaque enfant à charge. Le RMI est une allocation différentielle : les ressources annexes éventuelles des bénéficiaires sont déduites de son montant total. En 1996, cela établissait le montant mensuel moyen versé en métropole à 1 925 francs. Les crédits consacrés au RMI sont prévus à 25,3 milliards de francs pour le budget de 1998.

● **Insertion.** En 1996, 276 000 bénéficiaires du RMI ont trouvé un emploi ou obtenu une formation, dont 117 000 ont accédé à l'emploi dans le secteur marchand, et 116 000 dans le secteur non marchand. 52,9 % des allocataires depuis plus de trois mois avaient un contrat en cours, soit 1,4 point de plus qu'en 1995, année où les 50 % ont été franchis.

Trajectoires en tout genre à la commission locale d'insertion de la Côte-d'Or

REPORTAGE

On cherche ensemble, pour une cinquantaine de dossiers, un embryon de solution

MONTBARD (Côte-d'Or)
de notre envoyé spécial

Ils sont une quinzaine, ce vendredi, autour de la table, à se pencher sur des bouts de vie et à soupeser quelques mots. Ils ont titres et rangs divers, de madame le sous-préfet, qui préside la séance, à l'assistante sociale de secteur ; ils mènent des actions différentes, des associations d'insertion à la mission locale, en passant par l'ANPE et la mission d'appui RMI. Ils ont en commun ces plaintes : tant de dossiers, et si peu de temps ; trop de gestion au jour le jour, et pas assez *de réflexion à long terme.*

Mois après mois, le rituel s'est mis en place. On égrène des *curriculum vitae* sommaires : nom, date d'entrée dans le dispositif RMI, détails des aides reçues, nature des contrats signés. On aperçoit des trajectoires qui s'éloignent et d'autres qui se rapprochent de la société. On dessine ainsi une carte sociale assez exacte du champ d'action de la commission locale d'insertion (CLI) numéro 5 de Côte-d'Or, qui s'occupe de l'insertion des sept cent soixante-neuf bénéficiaires du RMI du nord-ouest rural du département, entre nord de l'Auxois et plateaux du Châtillonais. Entre désertification des campagnes et crise industrielle des villes, qui ont valu à l'arrondissement de Montbard son classement en « zone fragile ». Malgré ce contexte, on cherche ensemble, pour la cinquantaine de dossiers à valider en trois heures, l'embryon de solution qui prendra la forme, parfois si cruciale, quelquefois si vaine, d'un contrat d'insertion.

Dans certains cas, comme celui de ce bûcheron qui touche l'allocation dans les nombreuses périodes creuses entre deux emplois dans une exploitation forestière, une formule laconique suffira : *« Maintien dans le dispositif. »* Le passage en CLI n'a eu qu'une vertu préventive. Celle d'éviter que la caisse d'allocation familiale ne le raye des listes parce qu'il ne remplit pas momentanément les condition fixées par la loi. Le contrat évite d'avoir à recommencer chaque fois les longues formalités d'entrée. Il préserve une continuité dans une existence au revenus en pointillés. Dans quelque cas, à l'inverse, une décision de suspension peut persuader un allocataire de ne pas refuser la mesure qui lui est proposée. Ce vendredi, la *CLI prend ainsi acte* du changement de disposition de ce jeune homme, qui, après avoir *« lâché ses chiens »* sur le responsable d'association qui venait lui proposer un CES, a décidé d'accepter au bout de trois mois de suspension

« PHASE ASCENDANTE »

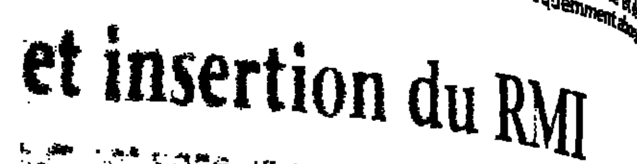
Dans la plupart des dossiers domine toutefois le désir de ne pas briser une trajectoire, de ne pas compromettre un lent cheminement. *« Il sont en phase ascendante, ils faut les aider maintenant »*, dit la responsable des assistantes sociales de la circonscription à propos d'un couple surendetté, dont l'homme a connu trois années d'errance.

Souvent, ce souci se heurte à des obstacles matériels, comme par exemple les difficultés de transport, si pénalisantes en milieu rural. Tel allocataire de moins de trente ans rejoint tous les jours en stop la gare pour prendre son train vers un stage à Dijon. *« A ce rythme*, pronostique-t-on, *il ne tiendra jamais les trois mois. »* Tout le processus sera remis en cause.

Ces difficultés ne font que compliquer davantage des itinéraires qui peinent à s'approcher du but, d'un emploi stable. Sans les CES, que resterait-il à proposer ? Ils figurent dans pratiquement tous les contrats qui visent un accès à l'emploi. *« Tu vas la consolider ?*, demande-t-on immédiatement à la responsable de la mission locale, à propos d'une jeune femme qui vient d'en enchaîner deux d'affilée. Une seule fois dans la matinée, la réponse sera affirmative, et le CES transformé en contrat consolidé, plus durable et mieux rémunéré. Hors de ces emplois aidés, l'insertion professionnelle peut quelquefois passer par la création d'activité. La CLI se charge le faire le tri entre les éventuellement viables et les condamnés d'avance. Tel projet de fabrication de galettes bretonnes est encouragé par une mention dans le contrat d'insertion. Tels autres, d'ouverture d'un restaurant turc à Semur-en-Auxois, trop imprécis, ou de création d'un entreprise de bucheronnage, trop irréaliste au vu du passé de l'allocataire, n'y figureront pas.

Conviés à assister à la réunion, les maires des communes où résident les RMistes donnent aussi leur avis sur les possibilités d'insertion. *« Personne ne les embauchera au village. Ils sont trop connus, ils ont créé trop de problèmes »*, commente cette élue à propos d'un couple qui a fait l'objet de mesures judiciaires. La jeune fille sera orientée vers une formation dans le bourg voisin. *« S'ils vendaient une de leurs Mercedes, peut-être pourraient-ils lui donner un emploi à temps plein »*, fait remarquer un maire au sujet d'un homme qui vit dans une caravane chez les forains pour qui il travaille l'été, et qui s'inscrit au RMI tous les hivers. Il arrive que le dialogue tourne à l'aigre avec des élus qui dénoncent en termes virulents l'oisiveté ou les activités au noir supposées d'un allocataire. Les assistantes sociales doivent alors faire preuve de pédagogie pour faire comprendre que le souci d'insertion ne saurait céder la place à sa caricature : une surveillance de tous les instants des RMistes.

J. F.



et insertion du RMI

Les syndicats enseignants s'indignent des déclarations de Ségolène Royal

La ministre avait dénoncé « la cogestion », « les pesanteurs et les corporatismes »

Les deux principales fédérations de syndicats enseignants ont vivement protesté, mardi 9 décembre, contre les propos tenus la veille par Ségolène Royal, ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire. Elle avait dénoncé *« les corporatismes »* et *« l'immobilisme »* des syndicats. La FEN, estime que la ministre *« commence à dépasser les bornes »*, tandis que la FSU dénonce *« une campagne de dénigrement »*.

LE CLIMAT déjà tendu entre le ministère de l'éducation nationale et les organisations syndicales d'enseignants n'est pas près de s'apaiser. Lors d'une visite d'écoles maternelles et primaires à Nantes, Ségolène Royal, ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire, a vivement réagi, lundi 8 décembre, aux critiques formulées par Michel Deschamps, secrétaire général de la FSU, en ouverture du congrès de cette fédération à Toulouse (*Le Monde* du 9 décembre).

Sans citer la principale organisation des personnels de l'éducation nationale, elle s'en est pris à l'ensemble du mouvement syndical en justifiant la décision déjà exprimée par Claude Allègre de ne plus pratiquer *« la cogestion »*.

« Nous avons décidé de ne plus faire de cogestion, d'assumer nos responsabilités, de ne pas rester dans l'immobilisme, a-t-elle indiqué, *parce que si on attend que tout le monde soit d'accord et que tous les syndicats soient d'accord, on n'avance plus. »* Pour appuyer sa démonstration, elle a cité en exemple la circulaire sur la pédophilie et les maltraitances sexuelles. *« Si on avait attendu l'accord des syndicats, je ne l'aurai pas sortie parce que tous les syndicats étaient contre. Dans certains cas, il faut avoir une forte détermination pour agir malgré les corporatismes et les pesanteurs »*, a-t-elle conclu.

« ELLE A PERDU LA TÊTE »

Ces déclarations ont aussitôt mis les congressistes de la FSU en émoi. Photocopiée, la dépêche reproduisant ses propos suscitait des commentaires peu amènes. *« Que lui arrive-t-il ? Elle a perdu la tête »*, disaient les plus aimables, habitués à un travail de concertation approfondi avec Mme Royal. *« Un pas supplémentaire est franchi, qui est inacceptable »*, s'indignait aussi Daniel Le Bret, secrétaire général du syndicat majoritaire d'instituteurs, le SNUIPP. En privé, ce dernier s'interrogeait toutefois sur le sens de la démarche de la ministre-déléguée.

Mardi matin, à l'ouverture de la seconde journée du congrès, Monique Vuaillat, secrétaire générale du SNES a, elle aussi, vivement réagi. *« Le premier élément qui me frappe*, a-t-elle déclaré, *c'est que Mme Ségolène Royal exprime un mépris profond à l'égard des organisations syndicales (...)Elle le fait au moment où se tient le congrès de la première fédération d'enseignants. C'est une façon inacceptable de s'ingérer dans la vie d'une organisation syndicale et de chercher à la discréditer »*, a-t-elle poursuivi.

« La deuxième chose, c'est que Mme Ségolène Royal ment. Concernant la circulaire sur les violences sexuelles, nous avons pu discuter au fond de son contenu et elle a reçu l'accord du SNES et de la FSU », a encore déclaré Mme Vuaillat. *« Le mensonge, même pratiqué par des représentants de l'Etat, n'a jamais fait une politique et n'est surtout pas conforme à la morale civique que l'on peut attendre d'un ministre de l'éducation nationale »* a conclu la secrétaire générale du SNES.

La préparation de la circulaire sur la pédophilie avait, il est vrai, provoqué quelques réticences et hésitations des syndicats, soucieux de ne pas livrer à la vindicte l'ensemble d'une profession. De là à évoquer une opposition, il y a un pas que récuse formellement Jean-Paul Roux, secrétaire général de la Fédération de l'éducation nationale (FEN), pourtant peu suspect d'animosité à l'égard des deux ministres : *« Ségolène Royal exprime des contrevérités flagrantes. Elle fait montre d'une conception réductrice du mouvement syndical et commence à dépasser les bornes »*.

Hervé Baro, secrétaire général du syndicat des enseignants (SE-FEN) partage cette indignation. Tout en reconnaissant que des *« discussion avaient eu lieu pour améliorer le texte »*, il s'est inscrit en faux contre une conception réductrice des organisations : *« Il est intolérable d'opposer la vision d'un ministre qui défend l'intérêt des enfants contre celle de syndicats attachés à la défense corporatiste des personnels. »*

Michel Delberghe et Béatrice Gurrey

COMMENTAIRE

TOUR DE FORCE

« SÉGOLÈNE ROYAL ment », s'énerve Monique Vuaillat, responsable du SNES. *« Elle commence à dépasser les bornes »*, s'agace Jean-Paul Roux, son concurrent de la FEN. Claude Allègre est *« un Père Fouettard »*, résume Michel Deschamps, patron de la FSU. Et chacun en appelle au premier ministre. Le gouvernement aura ainsi, grâce à l'obstination de ses deux ministres de l'éducation, réussi à organiser un front commun des syndicats enseignants contre la Rue de Grenelle. Un tour de force, quand on sait combien les divisions demeurent profondes dans ce monde syndical encore marqué par l'éclatement de la FEN en 1993.

M. Allègre a construit sa popularité sur une dénonciation virulente des syndicats et tout particulièrement du SNES, dont il se refuse même, désormais, à prononcer le nom en public. Contre le *« corporatisme »*, contre l'*« immobilisme »*, il en appelle à l'opinion, au bon sens populaire et aux enseignants de base qui, eux, sauront comprendre. Le syndicalisme enseignant n'est certes pas un modèle de modernité innovatrice. Mais au-delà de la défense de ses mandants – ce qui, après tout, est sa mission qu'il mène comme d'autres syndicats reconnus et louangés par le gouvernement –, il est depuis 1993 engagé dans une profonde transformation.

M. Allègre et Mme Royal ont tort d'ignorer ces évolutions, surtout dans une profession qui reste fortement syndiquée. Ils ne sauraient s'en remettre aux enseignants – leur demandant tout à la fois de se débrouiller pour accueillir les emplois-jeunes et les former, de réinventer l'instruction civique et d'innover dans la prévention des violences ou des maltraitances –, et, dans le même temps, prétendre conduire à la trique ceux qui restent, jusqu'à nouvel ordre, leurs représentants.

François Bonnet

Le duel qui dope le congrès de la FSU

TOULOUSE
de notre envoyée spéciale

Elle est assise dans l'immense salle du nouveau Palais des congrès de Toulouse, comme n'importe lequel des huit cents délégués de la Fédération syndicale unitaire (FSU) qui tient congrès du 8 au 12 décembre. Monique Vuaillat, la secrétaire générale du SNES, est au milieu de la foule de la première fédération d'enseignants. A la tribune, Michel Deschamps, le patron de la FSU, vient de marquer une pause dans son discours fleuve. Avant de reprendre d'une voix solennelle : *« Que la FSU soit en désaccord avec le ministre ou avec d'autres forces, c'est normal. Mais il me semble qu'il y a des choses qui ne se font pas. Comme cette campagne de rumeurs, d'attaques personnelles, de dénigrement contre Monique, menée par M. Allègre. »*

L'inhabituel silence de la salle encourage le ton vibrant de Michel Deschamps. *« Voilà une femme à qui l'on ne pardonne pas d'être une militante, à qui l'on ne pardonne pas d'être une femme et d'exercer son combat avec une telle force de conviction »*, poursuit-il. *« Que cette campagne soit tolérée au plus haut niveau du ministère de l'éducation est inacceptable et j'ai saisi le premier ministre de cette question, pour que ces agissements cessent »*, martèle-t-il. Le conflit entre Claude Allègre et Monique Vuaillat, à qui il reproche sa *« cogestion »* du ministère avec son prédécesseur centriste François Bayrou, vient de prendre une nouvelle dimension.

Monique Vuaillat peine à masquer son émotion et joint ses mains devant son visage. *« Tu sais que tu as notre solidarité et notre affection et je résume le sentiment du congrès tout entier »*, lance Michel Deschamps. Un instant abasourdi, ledit congrès éclate en applaudissements interminables. Mme Vuaillat, qui mène d'ordinaire son monde tambour battant, est réduite au silence par tant de sollicitude. Elle ne prendra même pas la parole à la tribune.

Denis Paget, secrétaire national du SNES, et Pouria Amirshahi, président de l'UNEF-ID (étudiants), stigmatisent à leur tour les *« charges verbales inquiétantes »* ou les *« caricatures »* du ministre, mais ne se taillent pas un aussi joli succès. La FSU ne boude pourtant pas son plaisir à se resouder contre M. Allègre. Il est, sans conteste, la vedette diabolisée et invisible de la journée. Cette belle unanimité n'a pas résolu la crise avec le Snetaa, syndicat de l'enseignement professionnel officiellement absent du congrès. Elle n'a pas aplani la rivalité entre le premier et le second degré, apparue en filigrane dans le discours de Denis Paget : *« Il est de bon ton de désigner les enseignants du premier degré comme porteurs d'innovation, alors que ceux du second degré seraient enkystés dans leur corporatisme disciplinaire »*, avait-il ironisé. Encore une ruse de M. Allègre, qui voudrait diviser pour mieux régner, pense au moins une partie de la salle.

La bronca anti-Allègre a au moins nourri une petite histoire qui circulait le soir même : *« Le bruit court d'une rencontre organisée entre Claude Allègre et Monique Vuaillat. C'est une fausse rumeur, démentez-la. »* Une façon de prendre avec le sourire la guerre des démentis qui fait rage depuis trois mois entre le ministère et le principal syndicat d'enseignants.

B. G.

Elisabeth Guigou souhaite renforcer la lutte contre la délinquance financière

Raymond Barre se réjouit de ses orientations

LYON
de notre envoyé spécial

La ministre de la justice, Elisabeth Guigou, a précisé, lundi 8 décembre par la voix de son conseiller Paul Michel, les engagements de son gouvernement dans la lutte contre la grande délinquance financière, lors de l'ouverture du colloque international organisé au siège d'Interpol à Lyon sur la corruption dans la démocratie.

En l'absence du garde des sceaux, hospitalisée à la suite d'un malaise cardiaque, Paul Michel s'est fait l'écho des propositions que la ministre soumettra au Parlement dès le printemps prochain. *« Des textes de loi* [seront] *destinés à assurer une direction et un contrôle plus effectifs par les magistrats de la police judiciaire en leur permettant d'être consultés sur l'affectation des moyens et l'utilisation des emplois, afin que des équipes stables d'enquêteurs puissent être mises à leur disposition, notamment au sein des sections financières des services régionaux de police judiciaire pour la durée des enquêtes. »*

Enfin, tout en soulignant qu'elle avait décidé d'accroître de manière sensible les moyens techniques et humains du pôle économique et financier du tribunal de Paris, la garde des sceaux a annoncé qu'elle entendait *« donner pleine efficacité aux dispositions permettant de confier les affaires de corruption à des tribunaux spécialisés aptes à les traiter avec rapidité, et à renforcer également les moyens de ces juridictions »*.

Egalement présent à ce colloque réunissant experts, magistrats, policiers, fonctionnaires internationaux et universitaires, le maire de Lyon, Raymond Barre, s'est *« réjoui des orientations de la ministre de la justice »*. Au cours de sa contribution à l'introduction de ce colloque qui doit durer trois jours, l'ancien premier ministre a déclaré que *« l'indépendance, l'efficacité, l'impartialité et la rapidité* [étaient] *les éléments qui permettront aux Français de garder confiance en leur justice et à la justice de retrouver sa sérénité »*.

Jacques Follorou

L'accusé affirme avoir été « totalement stupéfait » par les rafles de l'été 1942

Pourtant, deux mois et demi avant l'arrivée de Maurice Papon à Bordeaux, le préfet était informé par lettre de l'arrestation prochaine de « juifs étrangers ». « C'est aux autorités françaises qu'il appartiendra d'assurer l'arrestation et le transport de ces juifs »

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

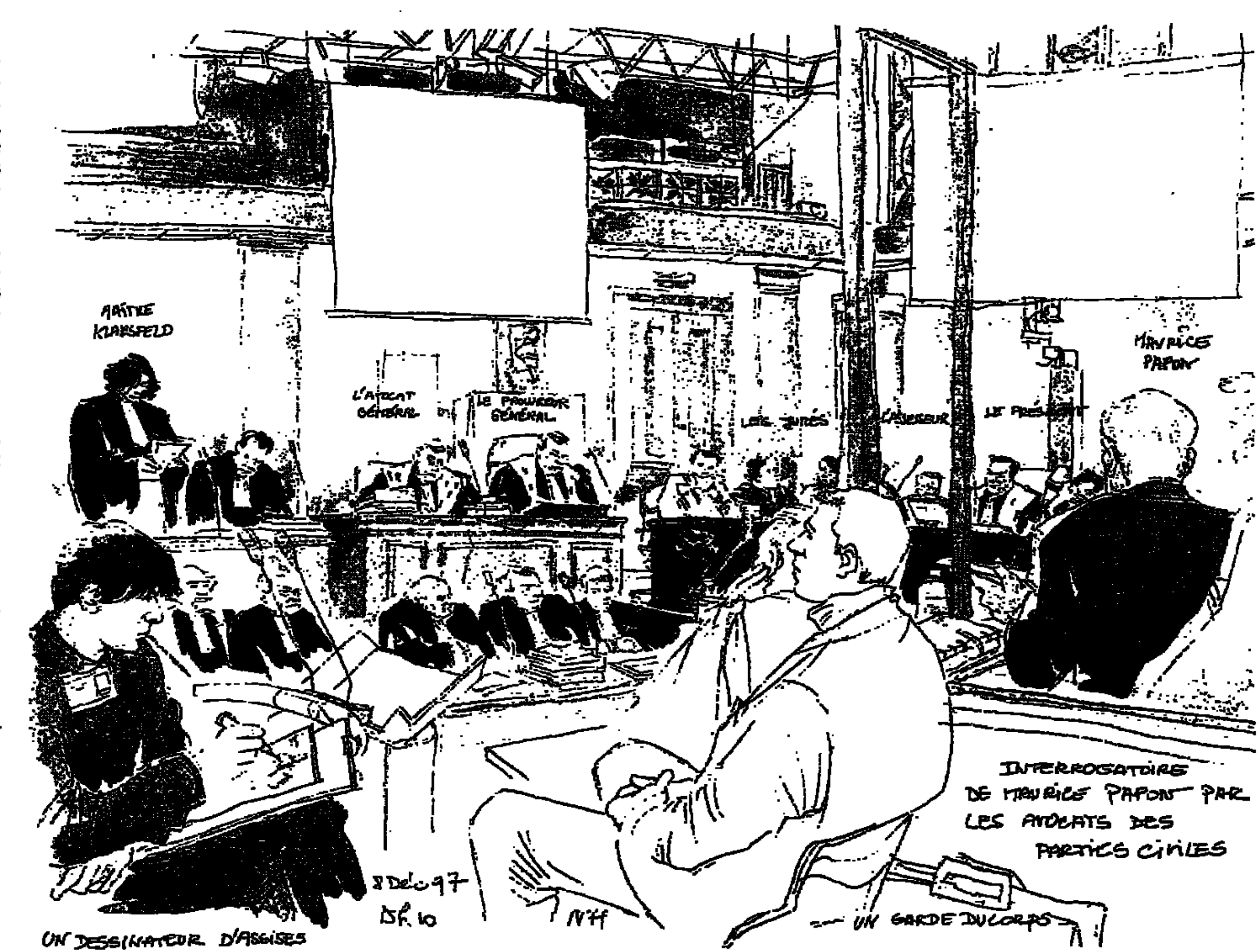
Au regard du premier calendrier distribué au début du procès, ce devait être déjà l'heure des plaidoiries. Seize ans, jour pour jour, après le dépôt de la première plainte. Ce lundi 8 décembre, alors que l'examen des faits a été repoussé une ultime fois au lendemain, les avocats des parties civiles ont pris la parole, mais pas pour plaider. Pour clore l'étude générale du service des questions juives de la préfecture de la Gironde, placé entre 1942 et 1944 sous l'autorité directe de Maurice Papon.

Me Joë Nordmann, le premier, s'y emploie. Le public s'est maintenant habitué, parmi les hommes en noir, à la silhouette d'aigle et aux cheveux blancs du seul contemporain de l'accusé. Agé de quatre-vingt-sept ans, le conseil de la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes, ancien déporté lui-même, fut présent aux procès Barbie et Touvier. Il s'interroge longuement sur le *« sauvetage des juifs »* dont se prévaut Maurice Papon. *« Pourquoi n'en trouve-t-on pas trace, après guerre, dans votre curriculum vitae ? »*, demande-t-il. *« Un CV honnête, c'est un CV neutre »*, répond l'ancien secrétaire général de préfecture.

Puis la voix douce de Me Nordmann se fait plus insistante, c'est celle d'un homme qui ne connut pas les mêmes réalités que l'accusé. Maurice Papon vient d'évoquer la contrainte de la présence allemande pendant l'Occupation. *« Vous étiez un privilégié !* lance Me Nordmann. *Vous aviez votre bonne, un chauffeur, de l'alimentation. Vous rentriez chez vous le soir* (...). *Moi, j'ai su* [ce qu'était ne pas avoir] *de carte d'alimentation en règle, l'incertitude du lendemain, être libre, fusillé ou déporté, ou peut-être torturé. Alors ne parlez pas de menaces ! »*

Succède au doyen le benjamin des plaideurs. Me Arno Klarsfeld, trente et un ans, pose ses questions dans le calme. C'est ainsi qu'il est souvent le plus percutant. L'avocat revient sur une affaire déjà citée, mais en lui donnant cette fois chair. Il lit posément la lettre de Victor Haddad, ce juif d'origine tunisienne, brocanteur et père de huit enfants, habitant Bordeaux depuis vingt-six ans, qui écrivit au préfet ses *« sentiments dévoués »* pour obtenir un laissez-passer afin de regagner son pays d'origine.

« Au nom du préfet », Maurice Papon suivit le dossier, transmit la demande à la police de sûreté allemande et, en réponse, avec sa *« considération distinguée »*, eut *« l'honneur de faire connaître »* à l'intéressé que les Allemands n'y avaient pas donné suite. Victor Haddad mourut en déportation avec deux de ses enfants en bas âge. *« Quelles sont vos observations ? »*, demande Me Klarsfeld. Silence. Puis, venant du box : *« La seule observation est de caractère administratif. La décision, en l'espèce, appartenait à l'autorité d'Occupation. »*



« UN POINT ESSENTIEL »

Me Klarsfeld aborde ensuite le cas d'une juive, mère de famille, femme de prisonnier, qui, à ce titre, n'aurait pas dû être déportée et pourtant qui le fut, avec ses deux enfants de sept et quatre ans. Nouveau silence. *« Quelle est la question ? » « Et bien, pourquoi ? » « Nous sommes intervenus auprès de la maison du prisonnier. Le grand rabbin Cohen était associé à la démarche. »* Le président Castagnède observe que l'on dérape progressivement sur les faits qui seront ultérieurement abordés. *« On mesure toute la naïveté de Me Klarsfeld !*, s'exclame encore Maurice Papon. *Pour son bonheur, il n'a pas vécu ce temps-là ! »*

Revenant sur la prise de fonctions de Maurice Papon à la préfecture de la Gironde, en juin 1942, Me Alain Lévy soulève *« un point essentiel »*, selon lui. Dans une lettre du 19 mars 1942, soit deux mois et demi avant la nomination de Maurice Papon comme secrétaire général, le délégué régional de la police des questions juives, Jean Chenard, informe le préfet régional du *« projet qu'*[avaient] *les autorités d'Occupation de procéder à l'arrestation de juifs étrangers »*.

La correspondance précise que *« c'est aux autorités françaises qu'il appartiendra d'assurer l'arrestation et le transport de ces juifs »*, que *« c'est au camp de Mérignac qu'il faudra* [les] *grouper, vingt-quatre ou quarante-huit heures avant leur acheminement vers Paris, en convoi, par chemin de fer, sous surveillance française »*.

Maurice Papon, qui a fait part du *« choc »* des déportations de juillet et août 1942, n'aurait-il donc pas eu vent du plan des Allemands dès sa prise de fonctions à Bordeaux ? *« A la lecture, je confirme que je n'ai pas eu connaissance de cette lettre importante »*, assure-t-il. Puis Me Lévy affirme que Maurice Papon avait un pouvoir d'internement et de libération au camp de Mérignac. *« Je m'inscris totalement en faux !* tonne l'accusé. *Je n'ai jamais exercé d'autorité sur le camp de Mérignac. »*

Me Francis Jacob s'intéresse de son côté à une note adressée par Maurice Papon le 12 janvier 1944 au chef du service des questions juives, Jacques Dubarry. *« La distinction entre juifs et aryens étant faite et ayant donné satisfaction, et les cas douteux étant, je pense, en voie de règlement... » « Le rédigé de cette note ne donne aucune satisfaction intellectuelle et sentimentale*, reconnaît Maurice Papon. [Mais] *il faut se replacer dans l'ambiance que nous vivions, pressés par des événements dramatiques. »* Me Jacob poursuit la lecture de la note, où il est aussi question de *« juifs intéressants »* (titulaires de la Légion d'honneur à titre militaire, mutilés, femmes de prisonniers...). *« C'était une formule employée à l'époque comme telle et qui apparaît aujourd'hui déplacée. Là encore, il faut se remettre dans l'étoffe du moment »*, répond l'accusé. *« Il y avait les juifs qui méritaient qu'on s'arrête une seconde et d'autres qui méritaient Auschwitz »*, dit Me Jacob. *« Je n'ai pas dit ça !* s'étrangle l'accusé, qui se lève d'un bond. *Je ne peux pas l'accepter. C'est scandaleux. Ce n'est pas convenable. »*

Le propos provoque des remous, y compris sur le banc des avocats des parties civiles, dont certains cachent à peine leur réprobation devant la question-remarque de leur confrère. Me Klarsfeld se lève à son tour. *« Asseyez-vous ! »*, assène sèchement le président Castagnède, qui tente difficilement de ramener le calme et finit par céder la parole à Maurice Papon qui ne tient plus en place. *« Et puis non, je renonce »*, dit finalement celui-ci, en balayant l'air d'un geste désabusé. Il s'assoit. *« Ça va vraiment trop loin*, dit-il encore. *Comme si j'avais pu suspecter un jour Auschwitz ! »*

Me Michel Zaoui, pour sa part, entend une fois pour toutes briser le carcan de la lecture purement administrative du dossier pour dégager la responsabilité pénale de l'accusé. Il cite l'exemple du transfert, sur ordre des Allemands, d'un juif interné du fort du Hâ vers le camp de Mérignac. *« Au nom du préfet régional »*, Maurice Papon a saisi l'intendant de police qui, neuf jours plus tard, lui a rendu compte de l'exécution du transfert. *« Vous avez une responsabilité avec votre signature et vous en connaissez le poids »*, dit l'avocat de plusieurs associations de déportés.

LA LETTRE DU 19 MARS 1942

Me Jean-Marc Varaut, conseil de l'accusé, esquisse alors l'ébauche d'une plaidoirie de défense : *« Nul n'est responsable pénalement que de son propre fait »*, rappelle-t-il, citant le code pénal. *« Or les ordres de Maurice Papon sont le véhicule des ordres du préfet* (...). *Et l'information n'a pas établi qu'*[il] *a personnellement pris part à la mise à disposition des forces de police au service de l'autorité allemande pour les grandes rafles. »* De même, Maurice Papon n'a pas été complice, selon l'avocat, car il aurait agi *« sous la contrainte »*.

Mais, alors que tout semble clos, le président Castagnède revient soudain à la lettre du 19 mars 1942 évoquée plus tôt par Me Lévy. *« J'ai été surpris que Pierre Garat, qui était en poste avant que vous n'arriviez à la préfecture, ne vous ait pas rendu compte des projets des Allemands* [de déportation de juifs étrangers] »*, note-t-il. *« J'en suis moi-même stupéfait »*, affirme Maurice Papon. *« Je suis extrêmement surpris »*, reprend le président. *« Je suppose qu'il avait informé le préfet régional ou son directeur de cabinet »*, avance l'accusé. Le président insiste encore mais Maurice Papon persiste : *« Je constate une lacune incompréhensible »*, dit-il, soutenant que le convoi de juillet 1942 fut, pour lui, *« une stupéfaction totale »*.

Jean-Michel Dumay
Dessins : Noëlle Herrenschmidt

Pour Michel Zaoui, « le crime de bureau, c'est celui que tous seraient susceptibles de commettre »

POSÉ, bien carré face à l'accusé, Michel Zaoui ne prend la parole qu'avec parcimonie aux assises de Bordeaux. Pourtant, quand il le fait, sa voix grave et sonore porte et son propos fait souvent mouche. Il tient aux formes, et fuit les excès de langage comme les effets de manche. S'il a été l'un des rares avocats de la partie civile à se voir décerner un brevet de courtoisie par Maurice Papon, il est également parvenu, à l'issue d'un interrogatoire serré, à montrer à quel point les relations de l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde avec son supérieur, Maurice Sabatier, relevaient de l'*« osmose »*. Prenant Maurice Papon au piège de la « conversation » que celui-ci entend maîtriser, l'avocat a ainsi été l'un des premiers à ébranler la redoute de la responsabilité hiérarchique derrière laquelle se retranche l'ex-ministre du budget (voir *Le Monde* du 15 novembre).

PORTRAIT

Il tient aux formes, et fuit les excès de langage comme les effets de manche

Actuel vice-président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), Michel Zaoui est né en mai 1945, d'un père originaire d'Oran qui fut longtemps le rabbin de la synagogue libérale de la rue Copernic à Paris, et d'une mère dont les racines plongent dans l'immigration juive russe. A Bordeaux, il est l'avocat de trois associations de déportés, de la Fédération des sociétés juives de France et de l'Association des enfants cachés. En matière de procès pour crime contre l'humanité, M. Zaoui fait figure de « véteran » : il était déjà au procès de Klaus Barbie, en 1987, et de Paul Touvier, en 1994. Discret sur ses engagements politiques, il est de sensibilité de gauche mais c'est la réflexion sur la nature du crime contre l'humanité qui l'a aiguillonné dans le procès de Bordeaux et non le militantisme.

ÉPURE

C'est au palais de justice de la capitale girondine, plus encore qu'à Lyon ou à Versailles, que Michel Zaoui a vu s'achever la lente construction juridique du crime contre l'humanité. Des trois procès récents sur Vichy, celui de Maurice Papon se présente à lui comme la partie la plus difficile, la plus grave mais aussi la plus nécessaire. Barbie et Touvier, remarque-t-il, étaient des tueurs mais leur forfait demeure de l'ordre de l'acte. Le cas de Maurice Papon confronte au contraire la justice avec le crime contre l'humanité dans son épure : on n'y est plus face au déchaînement de la violence guerrière, le processus meurtrier compte plus que l'acte criminel. *« Un crime de droit commun*, explique-t-il, *est le basculement d'un individu qui va commettre l'irréparable. C'est l'inverse dans le crime contre l'humanité. On est face à un processus qui doit être pris dans le temps, collectivement, qui se construit par tant d'étapes successives qu'on a l'impression de ne pas savoir quand, à quel moment, le crime intervient. »*



De ce caractère fuyant découle aussi l'incontestable malaise qui entoure les débats de ce procès extraordinaire. *« Peut-être est-ce la raison pour laquelle on n'a pas voulu de ce procès. A cause de l'effet miroir qui s'ensuit, qu'on ne trouvait ni pour Barbie ni pour Touvier. Le crime de bureau, c'est celui que tous seraient susceptibles de commettre. Et si ce procès va à son terme et que, comme je le souhaite, le verdict soit lourd, je pense qu'il y aura des suites, que cela laissera des traces. »*

Par un paradoxe apparent, tout se passe comme si la forme la plus extrême de perversion du droit – le crime contre l'humanité – était également celle où tous pouvaient se reconnaître. Mais c'est ce paradoxe qui, pour Michel Zaoui, rend le procès indispensable, au point que *« le sentiment qui prévaudrait si Papon mourrait avant la fin des débats et qu'on n'avait plus à le juger, serait de l'ordre du " lâche soulagement " »*. Dès lors que l'on parle d'obéissance aux ordres, d'administration, d'intégration d'un rôle dans une activité, de quoi est-il question sinon de l'étoffe dont est faite notre quotidienneté ?

« PLAQUE TOURNANTE »

Une telle conception ne court-elle cependant pas le risque de diluer la responsablité d'un accusé dont l'action criminelle finirait par devenir inassignable ? Michel Zaoui ne fait nullement partie de ceux qui estiment que Maurice Papon n'a été qu'un « complice ». La sanction doit, à l'entendre, frapper le donneur d'ordre, ou celui dont les initiatives traduisent l'adhésion à l'ordre criminel. En ce sens, le gendarme qui a poussé les enfants et les femmes dans les convois à destination d'Auschwitz est moins responsable qu'un donneur d'ordre comme l'est, selon lui, Maurice Papon, qu'il considère comme la « plaque tournante » de l'action antijuive à Bordeaux. *« Papon, c'est évident n'a jamais voulu l'extermination des juifs. Mais il ne pouvait pas ne pas savoir que ces fichages, ces arrestations, ces envois dans les wagons dans des conditions inhumaines, d'une certaine manière, c'était accepter leur mort. »*

Etrangement, le caractère insaisissable du crime contre l'humanité s'impose aux auteurs du crime eux-mêmes dont le système de défense serait, à l'en croire, identique, en Allemagne comme en France, qu'il s'agisse de Barbie, de Touvier ou de Papon. C'est en vain, croit-il, qu'on attendrait de l'ancien secrétaire général une déclaration de compassion pour les victimes de Bordeaux, car, pour Michel Zaoui, *« on n'avoue pas un crime contre l'humanité »*.

Peu enclin, à la différence de certains de ses confrères, à considérer les maladies de Maurice Papon comme des replis stratégiques, il ne s'inquiète pas outre mesure de l'allongement des débats ni des interruptions du procès. Pas plus qu'il ne juge que le procès vienne trop tard. Compte non tenu des seize années de procédure, le délai d'un demi-siècle correspond assez bien à celui du cheminement de la mémoire, à la lente réunion des conditions historiques et psychologiques qui rendent le procès possible. Un procès qu'il entend mener jusqu'au bout.

Nicolas Weill

هكذا من الأصل

Dany Leprince comparaît devant la cour d'assises de la Sarthe

Il est accusé d'un quadruple meurtre

LE MANS
de notre envoyé spécial

« *C'EST un drame hors série, un drame de la terre, un drame de la famille. On pense à George Sand ou à Jean Giono.* » Serge Bornstein, expert judiciaire en neuropsychiatrie, résume à sa manière, pour la cour d'assises de la Sarthe, le crime reproché à Dany Leprince. Derrière l'emphase de l'expert se cache effectivement un drame hors série, d'une violence inouïe.


PROCÈS

Le 5 septembre 1994, inquiété par l'absence de son patron, un ouvrier d'une entreprise de carrosserie se rend au domicile de Christian Leprince à Thorigné-sur-Dué. Pénétrant dans la maison, il trouve d'abord le corps de Sandra, dix ans, puis celui de son père Christian Leprince. Alertée, la gendarmerie découvre successivement le corps de l'épouse de Christian, Brigitte Leprince, puis celui d'Audrey, six ans, la deuxième fille du couple. Chaque corps comporte une foule de plaies qui semblent avoir été provoquées par une multitude de coups portés à l'aide d'une « feuille », sorte de hachoir utilisé par les bouchers. Seule, Solène, alors âgée de deux ans, a été épargnée. L'enfant, qui paraît avoir été témoin d'au moins une partie du crime, est enfermée dans une chambre.

Pendant quelques jours l'enquête piétine. Dany Leprince et son épouse Martine, qui habitent la maison voisine, n'ont rien vu, ni rien entendu. Le 7 septembre, les gendarmes placent toute la famille en garde à vue et le 10 septembre au matin Dany Leprince avoue. De son côté, Martine admet qu'elle et sa fille Célia, seize ans, ont été témoins de la scène et l'adolescente confirme avoir vu son père frapper Christian Leprince. Devant le magistrat instructeur, Dany Leprince confirme ses aveux, limités au seul meurtre de son frère Christian. Il explique que le jour des faits, il a été voir Christian Leprince avec une feuille de boucher pour lui emprunter de l'argent. Devant son refus, le ton est monté et il a tué son frère. Mais le 23 septembre, Dany Leprince revient sur ses aveux et depuis, il affirme être innocent tout en accusant plus ou moins directement son épouse.

« *Ça bouillait dans sa tête* », remarque Serge Bornstein, en expliquant que « *si les faits reprochés étaient établis* », le crime aurait notamment pour origine une forme aiguë de jalousie inspirée par la réussite du frère de Dany Leprince, alors que lui-même était criblé de dettes. « *Il était constamment confronté à la vue de* « la maison d'en face », *d'autant plus difficile à supporter qu'elle s'enrichissait de nouveaux agencements* », note l'expert, en évoquant « *une blessure narcissique d'une ampleur telle qu'elle a pu favoriser une explosibilité de son comportement* ». Pour le docteur Bornstein, Dany Leprince, qui travaillait à la fois dans une boucherie industrielle et dans sa propre ferme, était une sorte de « *toxicomane du travail* » qui avait fini par douter de la fidélité de son épouse.

A tous ces éléments s'ajoutent un facteur bien plus profond : peu avant sa naissance, sa mère avait eu une liaison qui lui fait douter de l'identité de son père. « *Ce conflit va marquer tout son développement psychologique et affectif* », relève l'expert. Mais il insiste : « *C'est surtout la dégradation du climat entre les deux familles qui est la toile de fond de ce drame.* »

« *Où avez-vous trouvé ça ?*, tonne Me Jean-Louis Pelletier, défenseur de Dany Leprince. *Il n'avait aucune raison d'en vouloir à son frère !* » Embarrassé, l'expert évoque le dossier, ses entretiens avec Dany Leprince, avant d'ajouter : « *Une personnalité, c'est une dissertation...* » Le mot est maladroit et l'avocat s'en saisit au vol pour railler l'expert.

L'INTIME CONVICTION

Le ton est donné. A l'évidence, la défense ne laissera pas passer la moindre affirmation qui ne soit pas étayée par une preuve matérielle. Or, il n'y a pas de preuve matérielle dans ce dossier et le procès se déroulera sur le seul terrain de l'intime conviction. Chaque mot sera donc pesé.

Le docteur Marie-Laure Gardet-Levrel l'a bien compris. Chargée d'une contre-expertise, elle présente des conclusions très semblables à celles de son confrère. Cependant, le ton est nettement plus prudent, et quand l'avocat général, Jean-Claude Thin, l'interroge sur les motivations de Dany Leprince « *si les faits étaient établis* », l'expert répond : « *Nous ne sommes pas en mesure d'analyser la motivation d'un éventuel passage à l'acte en raison des dénégations de l'intéressé.* » Si elle décrit « *une personnalité pathologique* », avec « *un monolithisme de la pensée* », le docteur Gardet-Levrel insiste : « *Rien ne permet d'affirmer que parce qu'il a ce type de personnalité, il a commis ce type d'acte.* »

Dany Leprince écoute en silence. Il a évoqué lui-même sa personnalité au cours d'un interrogatoire qui n'a duré qu'une petite demi-heure. « *Je n'ai pas eu de problème dans la vie et j'ai pas grand chose à vous dire* », avait déclaré l'accusé. La cour a quand même appris qu'étant enfant il voulait être dans l'armée ou dans la police, mais qu'il n'aimait pas les romans policiers. Adulte, il a travaillé avec acharnement : « *J'étais plus amoureux du travail que du reste* », notait Dany Leprince, avec un sourire. Sa vie de famille en a souffert. « *J'avais pas le temps. J'étais pas souvent chez moi.* » Quand il était là, son caractère trop rigide ne facilitait pas les choses et il admet : « *J'aimais le travail bien fait. Et avec ma fille j'étais chiant.* » Pour l'heure, la cour n'en saura pas plus.

Maurice Peyrot

DÉPÊCHES

■ **FAIT DIVERS : un homme âgé de cinquante ans a été retrouvé** pendu, lundi 8 décembre, dans sa maison de Saint-Etienne-de-Chigny (Indre-et-Loire), où il s'était opposé, armes à la main, aux gendarmes du GIGN. Chômeur et en instance de divorce, Jacques Berthault avait été identifié comme l'auteur d'un accident ayant coûté la vie à un cyclomotoriste de dix-neuf ans.

■ **POLICE : une quarantaine d'hommes ont été interpellés**, puis mis hors de cause, et une quinzaine d'autres ont été soumis à des prélèvements dans le cadre de l'enquête sur le tueur en série parisien, a indiqué, lundi 8 décembre, le préfet de police de Paris, Philippe Massoni. « *Cinq groupes de la brigade criminelle, soit trente fonctionnaires, se consacrent entièrement à cette enquête* », a-t-il précisé, en réponse à une question, devant le conseil de Paris, de Philippe Goujon (RPR), adjoint de Jean Tiberi chargé de la sécurité.

■ **JUSTICE : aucune peine n'a été requise, lundi 8 décembre,** par l'avocat général de la cour d'appel d'Aix-en Provence, Pierre-Yves Radiguet, contre le parrain marseillais Francis Vanverberghe, alias « Francis Le Belge », au motif que « *les éléments à charge manquent* ». Mis en cause pour un trafic de 20 kilos d'héroïne par un trafiquant repenti, « Francis Le Belge » avait été relaxé en première instance, le 4 avril 1996. Le parquet de Marseille avait fait appel.

■ **MÉDIAS : l'historien Henri Amouroux a obtenu** la condamnation du mensuel *Lyon Mag'* à 30 000 francs de provision sur dommages et intérêts, lundi 8 décembre, par le juge des référés du tribunal de grande instance de Lyon, après la publication d'une interview de lui consacrée au procès Papon. Le magistrat, Bernard Missol-Legoux, a estimé que cet entretien, auquel l'historien s'était « *formellement opposé* », conduisait à « *mettre en doute son objectivité d'historien et même de témoin* ».

Un audit estime que les mesures de pollution faites par Airparif sont inadaptées

Elles fondent pourtant, à Paris, le déclenchement des seuils d'alerte

Un audit indépendant, réalisé à la demande du conseil régional et de la préfecture de région, sur l'instrument de mesure de la pollution atmosphérique à Paris, Airparif, souligne les insuffisances de ce système. Pour améliorer les mesures, le conseil régional a décidé d'augmenter de 55 % la subvention accordée à cette association dont le budget s'élevait à près de 25 millions de francs en 1997.

L'INSTRUMENT de mesure de la pollution atmosphérique à Paris et en Ile-de-France n'est plus adapté. Telle est la conclusion d'un audit indépendant sur le réseau Airparif, le dispositif de surveillance de la qualité, réalisé à la demande du conseil régional et de la préfecture de région, et dont les résultats devaient être rendus publics mardi 9 décembre.

Cette longue étude souligne les insuffisances du fameux « *thermomètre* » de la pollution de l'air dans la capitale et sa région. C'est pourtant des mesures effectuées par Airparif que dépendent le déclenchement des différents niveaux d'alerte et des mesures de restriction de la circulation qui les accompagnent. La procédure de circulation alternée avait ainsi été déclenchée le 1er octobre, à Paris et dans vingt-deux communes limitrophes, au lendemain du franchissement du seuil d'alerte, niveau 3 de pollution.

Le programme d'Airparif pour mesurer les concentrations de polluants liés à la circulation automobile « *n'atteint pas le niveau permettant une appréciation suffisante de l'exposition potentielle de la population* », estiment les experts. L'absence de procédures normalisées au niveau national pour la mesure des particules et pour la localisation des sites d'observation conduisent, selon eux, à « *des mesures incompatibles ou invérifiables* ». Le réseau devrait donc être perfectionné pour en améliorer ses performances.

« *Les campagnes de mesure sur une courte période ont une valeur limitée pour caractériser l'exposition annuelle moyenne* [aux polluants liés] *à la circulation automobile* », indiquent les experts. Ils estiment que les changements à mettre rapidement en œuvre pour répondre aux nouvelles normes de l'Union européenne vont être « *complexes et coûteux* ». Ils demandent en particulier qu'Airparif mesure dorénavant les hydrocarbures chlorés dangereux, *et surtout les émissions* de particules liées à l'utilisation du gazole.

Le réseau Airparif est en effet en décalage, selon eux, avec l'évolution de la nature de la pollution atmosphérique. Trop de stations mesurent essentiellement le dioxyde de soufre, alors que la surveillance du niveau d'ozone, formée à partir de divers polluants atmosphériques sous l'influence des rayons solaires, est insuffisante. Surtout, les particules d'une dimension inférieure à 10 microns semblent largement échapper aux prélèvements. Ce sont pourtant ces particules, essentiellement produites par les moteurs Diesel, qui sont les plus nocives car elles peuvent s'infiltrer dans le système respiratoire.

ZONES RURALES

La majorité des cent soixante-dix appareils de mesure sont placés dans Paris, ce qui fait que le monoxyde de carbone *présent dans* l'atmosphère en banlieue urbanisée *ou même dans des zones rurales* d'Ile-de-France ne fait pas l'objet *d'une surveillance suffisante. Les* experts estiment que la mesure de « *l'exposition résidentielle* » à ce polluant, lui aussi produit par la circulation automobile et largement responsable de l'aggravation des problèmes cardiaques, devrait se faire sur des sites plus en retrait par rapport aux voies de circulation. L'exposition des habitants de Paris et d'Ile-de-France aux polluants atmosphériques ne serait donc pas correctement appréciée par le réseau Airparif.

Les dirigeants d'Airparif – représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, des industriels et des associations de protection de l'environnement – vont donc rapidement devoir trouver les moyens nécessaires pour améliorer le réseau de surveillance de l'air, dont la qualité est devenue essentielle pour les habitants de Paris et d'Ile-de-France. Michel Giraud, président (RPR) du *conseil régional* d'Ile-de-France, a annoncé que *pour améliorer le fonctionnement* d'Airparif, la région allait augmenter *de 55 % sa subvention au réseau* de surveillance. Celle-ci passera de *800 000* francs à 1,250 million de francs, sur un budget qui était de *23,8* millions de francs en 1997.

Christophe de Chenay

Les records de croissance démographique de la Seine-et-Marne

Le département le plus jeune de l'Hexagone connaît une urbanisation galopante. La nouvelle étape du développement d'Euro Disney, annoncée mardi, s'inscrit dans cette dynamique. Les aménageurs espèrent attirer 12 000 habitants supplémentaires à Marne-la-Vallée d'ici à 2015

REPORTAGE

Une politique de logement avantageuse a séduit les jeunes ménages

UNE PETITE MAISON blanche à la fois mairie et école, une église toute simple en meulière, entourée de quelques maisons : voilà la commune de Lognes, en Seine-et-Marne, il y a vingt ans. Le village comptait alors 248 habitants. Aujourd'hui, c'est une ville qui saute aux yeux, dont la partie ancienne semble s'être fondue dans la mosaïque de quartiers neufs et de zones d'activités économiques. A quelques kilomètres du parc de Disney à Marne-la-Vallée, Lognes a connu une croissance fulgurante durant les années 80 – la plus forte de tout le département, selon l'Insee –, au rythme, parfois, de plus d'un millier de nouveaux arrivants par an. La barre des 14 000 habitants a été franchie en 1995, et huit groupes scolaires ont poussé comme des champignons, à raison d'un pour six cents logements nouveaux. L'ancienne mairie-école s'est utilement convertie en maison de la jeunesse et de la culture. *« En 1990, nous étions la commune la plus jeune de France »*, se rappelle le maire (PS), Michel Ricart. *Sur 12 985 habitants, 3 200 étaient d'âge scolaire. Imaginez une ville où, un jour de rentrée, un habitant sur quatre porte un cartable sur le dos ! »*

Le cas de Lognes n'est qu'un exemple, plus spectaculaire que d'autres, de la dynamique démographique de la Seine-et-Marne, détentrice de deux records : le taux de croissance démographique le plus élevé de France métropolitaine depuis 1975, avec un taux annuel moyen de 2,5 % entre 1982 et 1990 et de 1,8 % entre 1990 et 1995 ; la population la plus jeune de l'Hexagone. Un tiers de sa population – près de *1,2 million* d'habitants en 1995 – est âgée de moins de vingt ans, selon l'Insee. Outre Lognes, la croissance de communes comme Emerainville, Champs-sur-Marne, Torcy, etc., a métamorphosé le paysage, tout comme le développement des deux villes nouvelles, Marne-la-Vallée et Sénart. La première, où s'est implantée la société Euro Disney, dont la deuxième phase de développement devait être annoncée mardi 9 décembre, a vu son nombre d'habitants multiplié par 3,2 entre 1962 et 1990 ; la seconde, où près de quatre habitants sur dix sont âgés de moins de vingt ans, est considérée comme *« la plus jeune ville nouvelle francilienne »*.

Depuis le milieu des années 70, le nord et l'ouest du département ont connu une urbanisation galopante. On en oublierait presque l'image d'Epinal de la Seine-et-Marne des champs de betteraves à perte de vue (aujourd'hui encore, les espaces agricoles du département représentent près de 60 % de la surface agricole utilisée de l'Ile-de-France). Dans *La vie rurale en Seine-et-Marne. 1853-1953* (Amatteis, 1982), René-Charles Plancke, passionné de l'histoire locale, raconte qu'en 1868 un arrêté préfectoral autorisa la fermeture des classes pendant une semaine pour charger les élèves, sous la surveillance des maîtres, de... faire la chasse aux hannetons, nuisibles aux cultures ! L'ouvrage rassemble aussi une collection de cartes postales du début du siècle qui évoquent les fleurons du terroir, avec les récoltes de maïs à Combs-la-Ville en 1907, la culture de la rose de Provins – *« la fleur la plus célèbre de la région »* –, l'activité des sucreries, l'usine de chocolat Menier à Noisiel, qui abrite aujourd'hui le siège social de Nestlé-France, la production artisanale du fromage de Brie, qui semble aujourd'hui menacée par les rachats successifs d'un géant du secteur. Mais vers Provins et Fontainebleau, dans l'est et le sud à dominante rurale, à la croissance démographique nettement plus faible, ces clichés n'ont pas jauni.



« DRAGON EN MANDARIN »

Le double record de la Seine-et-Marne résulte des flux migratoires massifs en provenance des autres départements franciliens – en particulier de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de Paris –, qui ont alimenté la croissance du département à hauteur de 70 % entre 1982 et 1990. En revanche, le solde naturel, c'est-à-dire l'excédent des naissances sur les décès, est le plus bas de la région (0,8 % par an moyenne entre 1990 et 1996).

Comme l'explique le maire de Lognes, qui est aussi président du syndicat d'agglomération nouvelle de Marne-la-Vallée - Val-Maubuée (SAN), soit 86 000 habitants, *« les jeunes ménages ont été attirés par une politique de logement qui leur était favorable (prêts à taux privilégié, etc.), ainsi que par le développement des axes de communication (lignes de RER, la Francilienne), lequel a favorisé l'implantation d'entreprises, en particulier des activités de services »*. Avec un taux de chômage de 9,8 % au 31 décembre 1996, la Seine-et-Marne se situe bien en deçà de la moyenne nationale (12,6 %). Elle occupe aussi la deuxième position de la région, derrière le Val-d'Oise, en termes de gain d'emplois, avec quatre mille emplois supplémentaires entre 1982 et 1990.

Désormais, 30 % seulement des habitants de Seine-et-Marne sont natifs du département. La commune de Lognes, par exemple, rassemble quelque soixante-treize nationalités différentes, en particulier beaucoup d'Asiatiques (Vietnamiens, Chinois) pour lesquels le maire a même conçu une carte de visite traduite ! *« Phonétiquement, Lognes signifie dragon en mandarin »*, se plaît à raconter M. Ricart. Celui qui a succédé à l'hôtel de ville à un agriculteur, en 1989, souligne que *« les évolutions sociologiques à l'intérieur du département ont appelé de nouveaux élus locaux »*. Et aussi de nouveaux problèmes : fin octobre, on a pu voir des élus de l'agglomération de Melun exprimer leur *« ras-le-bol »* face à la multiplication d'incendies criminels dans les quartiers difficiles, la violence dans certains établissements scolaires, et organiser une marche dans les rues de Melun.

Chargé des questions d'aménagement du territoire au conseil général, René Squarcioni souligne, quant à lui, l'arrivée de populations « fragilisées » et précaires dans les campagnes, en quête d'une vie plus confortable qu'en ville. La Seine-et-Marne est aussi *« le deuxième département de France pour le surendettement des ménages »*, souligne le fonctionnaire, qui indique que l'assemblée départementale va lancer une étude auprès d'un échantillon de mille habitants, courant 1998, *« pour mieux connaître les besoins et les attentes des nouveaux Seine-et-Marnais »*.

Clarisse Fabre

Des écoles fermées

Guy Coissard, inspecteur d'académie en Seine-et-Marne, enregistre depuis quelques années une chute des effectifs dans les classes de maternelle et les cours élémentaires : 600 élèves en moins à la rentrée 1994, 1 200 en 1995, 1 300 en 1996, 2 300 en 1997. *« Alors que, jusqu'en 1994, les effectifs ont explosé,* se souvient l'inspecteur. *Parfois, on comptait jusqu'à 2 500 nouveaux à la rentrée des classes primaires. »* Certaines communes ont dû fermer des écoles, et cette tendance à la baisse gagne le collège.

Selon M. Coignard, *« le ralentissement des flux migratoires explique ce retournement »*. Les dernières statistiques départementales semblent lui donner raison : les flux migratoires n'ont représenté « que » 58 % de la croissance démographique du département entre 1990 et 1995, contre 70 % entre 1982 et 1990. Toutefois, le ralentissement des équipements scolaires n'est pas à l'ordre du jour. Comme le note la préfecture, *« dans l'esprit des élus, la Seine-et-Marne demeure toujours le département le plus jeune de France »*.

Euro Disney, « copilote » du développement de Marne-la-Vallée

L'« EFFET MICKEY » ne se dément pas en Seine-et-Marne. Le lancement, mardi 9 décembre, de la « phase 2 » de développement d'Euro Disney, dans la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, illustre le lien qui peut exister entre certains aspects de la spectaculaire croissance départementale et le parc de loisirs Disneyland Paris. Car c'est un véritable centre urbain qui devrait être créé dans les prochaines années autour des nouveaux aménagements « copilotés » par Euro Disney.

La signature, mardi, du programme détaillé d'aménagement du « secteur IV » de Marne-la-Vallée s'inscrit dans une communauté d'objectifs entre les pouvoirs publics et la société d'origine américaine, conforme à l'esprit de la convention du 24 mars 1987. Conclue pour une période de trente ans entre l'Etat, le conseil régional, le conseil général et la Walt Disney Company, cette convention, qui avait suscité nombre d'interrogations au moment de sa signature, présente la particularité de combiner investissements privés et publics.

VOLET IMMOBILIER

Le développement de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée devrait permettre à Euro Disney de sortir de son simple rôle de spécialiste des loisirs et du tourisme. En raison de la mauvaise conjoncture économique et de l'effondrement du marché immobilier, la société avait dû retarder le lancement de la deuxième phase de son implantation en Seine-et-Marne. Mais le succès du parc d'attractions – 12,5 millions de visiteurs et des résultats en hausse de 7,5 % pour l'exercice 1996-1997 – lui permettent aujourd'hui de se lancer dans le volet purement immobilier de son développement. La société dispose encore de 1 300 hectares de terrains sur les 2 000 hectares qui lui ont été attribués par la convention de 1987. *Elle affirme avoir trouvé les investisseurs* pour réaliser, dans les cinq ans qui viennent, un centre commercial de 90 000 m², 1 000 logements, 30 000 m² de bureaux et un parc d'activités de 33 hectares. Les droits à construire devraient rapporter une centaine de millions de francs à Euro Disney en 1998.

Les projets de l'opérateur américain s'inscrivent dans un programme beaucoup plus ambitieux, Val d'Europe, appelé à constituer le deuxième centre urbain de Marne-la-Vallée, après celui de la Porte-de-Paris à Noisy-le-Grand, également dans la ville nouvelle. Ces réalisations porteront la « marque Mickey » : Euro Disney a choisi les architectes de tous ces programmes, en accord avec l'Etablissement public d'aménagement de la ville nouvelle. La nouvelle gare de RER et les infrastructures routières nécessaires à la desserte de ce futur centre urbain vont nécessiter 758 millions de francs de fonds publics, pour 3,8 milliards de francs d'investissements privés attendus d'ici à l'an 2000, si les projets d'Euro Disney rencontrent bien l'intérêt des promoteurs.

Les pouvoirs publics rappellent enfin les objectifs assignés à plus long terme à la ville nouvelle par l'Etat et le conseil régional : le schéma directeur d'Ile-de-France de 1994 prévoit de créer 22 000 emplois et d'attirer 12 000 habitants nouveaux dans le nouveau centre urbain de Val d'Europe *« à l'horizon 2015 »*. Il faudrait donc construire 500 000 m² de bureaux et d'activités, 100 000 m² de commerces, 4 000 logements et 1 000 chambres d'hôtel dans les vingt prochaines années. Les investissements privés nécessaires sont officiellement évalués à 8 milliards. Cet aménagement devrait être complété par le développement d'un pôle d'enseignement supérieur et d'un site destiné à la recherche.

Si toutes ces prévisions se réalisent, l'agglomération devrait devenir un *« puissant pôle urbain »*. Son développement est présenté par l'Etablissement public, contrôlé par l'Etat, comme *« une première dans les méthodes d'urbanisme, qui inaugure les villes du XXIe siècle »*.

Christophe de Chenay

Polémiques sur les SEM et les marchés au Conseil de Paris

LE FONCTIONNEMENT des sociétés d'économie mixte (SEM) de la capitale a été, comme l'importance du sujet le laissait prévoir, l'occasion de passes d'armes entre la majorité RPR-UDF et l'opposition, lundi 8 décembre, au Conseil de Paris : avec un chiffre d'affaires global de 7,7 milliards de francs, ces vingt-trois SEM ont un budget qui équivaut au tiers du budget de fonctionnement de la Ville (*Le Monde* du 6 décembre).

Les 11 milliards de francs de garanties d'emprunt accordées par la Ville aux SEM font peser une menace sur les finances parisiennes, a affirmé Mireille Flam, qui présentait la position du groupe socialiste. Jean-Antoine Giansily, adjoint (RPR) au maire chargé des SEM, lui a répondu que depuis la création de ces sociétés, dont certaines datent d'avant guerre, comme la RIVP, créée en 1923, la Ville de Paris n'a jamais eu à se substituer à l'une d'elles pour une défaillance de remboursement d'emprunt.

Mme Flam, également rapporteur à la Cour des comptes – fonction jugée par la majorité incompatible avec celle de conseiller municipal –, a de nouveau réclamé que l'opposition soit mieux représentée dans chacun des conseils d'administration de ces SEM, dont les *activités sont très diverses*. M. Giansily a rétorqué que sur les cent membres des divers conseils d'administration, l'opposition en comptait vingt-sept. La majorité RPR-UDF a approuvé le rapport d'activités annuel 1996 de ces SEM, qui ont rapporté 400 millions à la Ville, soit une rentabilité de 6 % net.

L'opposition de gauche s'est également vivement élevée contre la nouvelle convention d'affermage des cinquante-sept marchés découverts parisiens, qui prendra effet pour cinq ans au 1er janvier (*Le Monde* du 9 décembre). Les élus socialistes et communistes ont dénoncé les conditions de désignation des *« nouveaux fermiers »*, et le *« quasi-monopole accordé à une société, Dadoun père et fils »*, qui obtient 72 % du total des lots, alors qu'un autre lot a été attribué au groupe Bensidoun qui, selon l'opposition, *« est lié à la société Dadoun »*.

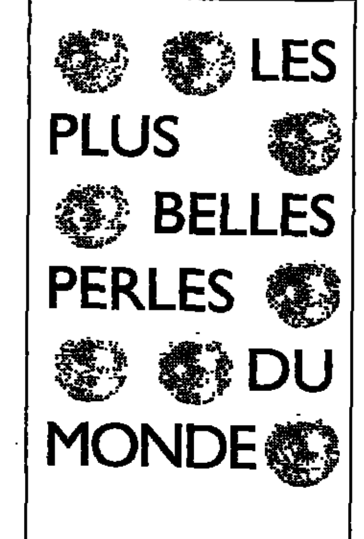
LES MOINS-DISANTS CHOISIS

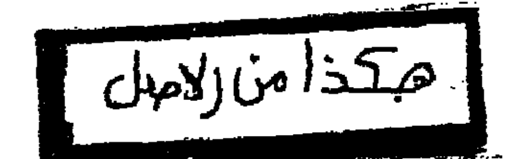
Devant ces inquiétudes, et le souci affirmé par les élus UDF *« d'être très vigilants »*, Jean Tiberi, maire (RPR), a fait adopter un amendement prévoyant que la convention d'affermage fera l'objet chaque année d'une communication suivie d'un débat au Conseil de Paris. *« Il ne faut qu'un mois pour résilier une concession »*, a précisé Gérard Leban, adjoint (RPR) au maire du commerce. Celui-ci a indiqué que toutes les procédures de la loi Sapin ont été *« rigoureusement appliquées »*. La Ville a choisi les moins-disants, écartant ainsi l'ancien concessionnaire de deux des quatre lots, la société *Cordonnier*.

La nouvelle convention doit se traduire, pour la Ville, par une recette supplémentaire de 7 millions *de francs par an. De surcroît*, la municipalité a introduit dans le cahier des charges l'obligation pour le gestionnaire des marchés de participer à hauteur de 307 francs par tonne à l'enlèvement des ordures générées par le marché. Ce qui ramène de 28 à 20 millions de francs les frais de nettoiement pour la Ville. Un seul sujet aura ramené le calme au cours de cette séance agitée : le football. Majorité et opposition se sont en effet prononcées à l'unanimité pour le maintien de l'équipe du Paris-Saint-Germain au Parc des Princes. *« Il n'est pas imaginable que le PSG joue ailleurs qu'à Paris »*, a réaffirmé Jean Tiberi. *« Un accord doit intervenir entre nous* [à l'occasion du renouvellement de la concession du Parc, en juin 1998] *pour que cette équipe y demeure, et pas seulement l'an prochain »*.

Bertrand Delanoë, président du groupe socialiste, a affirmé que *« le peuple de Paris vivrait mal le départ d'une équipe a laquelle il s'identifie »*. *« Les travaux de modernisation du Parc se sont élevés à plus de 66 MF* (millions de francs), a-t-il ajouté. *Il serait difficile d'expliquer au contribuable parisien que ce joyau puisse devenir coquille vide, d'autant que la Ville de Paris a cédé pour 1 franc symbolique un terrain estimé à 70 millions de francs sur lequel se dresse aujourd'hui le Grand Stade »*, à Saint-Denis.

C. de C.





HORIZONS

ENQUÊTE

L'informatique à l'épreuve des 35 heures

A L'HEURE où le gouvernement et le CNPF s'opposent sur les 35 heures, bon nombre d'entreprises s'interrogent sur la façon dont la durée hebdomadaire du temps de travail est ressentie par une partie de la population, en particulier les ingénieurs et cadres. Comme le résume d'une formule lapidaire le juriste Jean-Emmanuel Ray : *« A l'heure d'Internet, on ne peut plus raisonner comme au temps de Germinal. »* Principales utilisatrices des technologies de l'information, les sociétés de services et d'ingénierie informatiques (SSII) sont particulièrement concernées par ce décalage entre le débat sur la durée légale du travail et la façon dont leurs ingénieurs conçoivent leur organisation.

Comme ses collègues, Daniel Benchimol, PDG d'Eurogiciel, une SSII qui emploie 210 salariés – 130 en 1996 et sans doute 250 en 1998 – avoue ne pas savoir combien d'heures ses cadres travaillent. *« Puisque l'Insee nous dit que les cadres travaillent en moyenne 45 heures, je suppose que nous sommes dans la moyenne »*, explique-t-il en souriant. Pour lui, la réduction du temps de travail constitue un véritable casse-tête. *« Va-t-on vraiment passer à 35 heures ou faire semblant, je n'en sais rien. Nous travaillons sur des programmes comme la conception de logiciels pour le freinage des avions et nous nous évertuons à rendre les gens uniques. Comment voulez-vous saucissonner le travail d'un consultant qui accompagne un projet ? »*

Guy Dadou, président du directoire de la Sorep, une entreprise de composants électroniques qui, en 1994, est passée dans le giron de son principal client, Dassault Systèmes, n'est pas plus tendre. *« En trois ans, j'ai doublé mes effectifs. Nous sommes maintenant 450, dont un tiers d'ingénieurs et cadres. Dès 1977, j'ai généralisé la cinquième semaine de congés payés. Je ne vois vraiment pas comment la réduction du temps de travail peut renforcer notre compétitivité. Baisser les salaires ? Une majorité de salariés préfèrent une augmentation de salaires à une baisse du temps de travail. Jouer sur les aides de l'Etat ? On en a marre de se voir proposer des aides et, dans le même temps, d'être dans le collimateur parce qu'on nous fait un cadeau. Maintenir les salaires ? Nous allons perdre des parts de marché puisque nos concurrents, eux, aménagent également le temps de travail, mais sans le réduire. Chez nous, les gains de productivité ne vont pas aux salariés mais aux clients puisque nos prix baissent. »*

Eric Hayat, vice-président de Steria et président de la fédération patronale Syntec, qui regroupe les sociétés de services informatiques, les sociétés de conseil, les organismes de formation et les cabinets de recrutement, fait observer que, *« dans les SSII, on ne sait ni quand ni où les gens travaillent, mais, en plus, nous faisons face à une véritable pénurie de main-d'œuvre. Les SSII, qui emploient 160 000 personnes, ont le plus grand mal cette année à embaucher les 10 000 personnes supplémentaires dont elles ont besoin »*.

François Dufau, directeur général de Sema, une autre SSII importante, et président du syndicat Syntec Informatique, est tout aussi catégorique. *« Comme dans tous les métiers de créativité, les 35 heures hebdomadaires n'ont aucun sens. C'est d'autant plus dangereux que, dans nos métiers, la concurrence est mondiale et que le déplacement de l'emploi peut se faire rapidement vers l'étranger. Nos cadres sont dans le monde de la Silicon Valley. Ils veulent travailler plus et gagner beaucoup d'argent grâce aux stock-options. »*

Mais ces avis sans nuance ne font pas l'unanimité. A l'instar de Philippe Girard-Buttoz, cofondateur de Digigram, de nombreux chefs d'entreprise semblent partagés. Créée en 1987, Digigram est le leader mondial du son numérique. Ses 50 salariés – 47 en France, 3 aux Etats-Unis – mettent au point et commercialisent des cartes électroniques capables de transformer un ordinateur en magnétophone professionnel. Inconnue du grand public, Digigram équipe les principales stations de radio de la planète. Réalisant un chiffre d'affaires de 65 millions de francs et un bénéfice de 14 millions, cette société grenobloise est considérée par le magazine *L'Entreprise* (juin 1997) comme la PME la plus performante de l'année. Dans un premier temps, le discours de M. Girard-Buttoz est sans ambiguïté. *« Chez nous, chacun a des objectifs à atteindre. Les 35 heures, tout comme les 39 heures, sont inadaptées à notre société. »*

« Notre véritable problématique, ce n'est pas l'heure travaillée, mais le partage du profit »

Pourtant son hostilité à la loi Aubry cache une position plus complexe. *« De manière générale, les cadres sont stressés, ne voient pas leurs enfants et sont demandeurs de temps libre. D'ailleurs,* reconnaît-il, *pour la qualité de la vie, la réduction du temps de travail c'est l'idéal. Si ça peut rendre les gens heureux, tant mieux. Mais quatre heures, ce n'est pas significatif. Il faudrait réduire davantage. »* Comme d'habitude chez Digigram, *« la décision sera collégiale »*. Malgré tout, M. Girard-Buttoz a sa petite idée : *« On ne peut pas fermer l'entreprise le vendredi après-midi car cela nous ferait perdre une journée de travail avec les Etats-Unis, puisqu'on ne peut pas les appeler le matin. Il faudrait donc faire deux équipes : une qui prendrait son vendredi après-midi et l'autre son lundi matin. On pourrait aussi avoir une semaine de vacances supplémentaire. Ça va créer des loisirs pour le personnel. En revanche, je ne suis pas convaincu que cela créerait des emplois. »* Même sur le plan financier, le problème ne devrait pas être insurmontable : *« On pourrait se permettre de travailler une demi-journée de moins par semaine sans baisser les salaires. »* En 1996, les salariés de Digigram ont touché l'équivalent de dix-sept mois de salaire grâce à l'intéressement.

Toujours dans la région Rhône-Alpes, à Villeurbanne, Bruno Bonnel est également un patron heureux. Créée en 1984, sa société, Infogrames, emploie 350 personnes en France, 450 à l'étranger et réalise cette année un chiffre d'affaires de 670 millions de francs, qui devrait dépasser le milliard en 1998. Comme ses collègues, il n'a aucune idée du temps passé au travail par ses cadres et techniciens. *« Qu'ils soient bons ou mauvais, je ne mesure pas leurs performances par rapport au temps passé. Certains peuvent travailler 70 heures sans remplir leurs missions. »* Chez Infogrames, *« la pointeuse a été remplacée par la responsabilité. Certains sont là dès 6 heures du matin parce qu'ils travaillent avec l'Asie. D'autres restent jusqu'à 23 heures parce qu'ils sont en contact avec les Etats-Unis. Certains peuvent travailler la nuit et le week-end mais ne pas venir pendant deux jours. Beaucoup de secrétaires ne travaillent pas le mercredi, mais font leurs 40 heures sur quatre jours »*. Bruno Bonnel ne le nie pas : il est *« pour la flexibilité, car cela signifie responsabilité et dialogue »*. Partisan d'une annualisation totale, incluant le travail le dimanche, il regrette que l'on tienne *« un discours poussiéreux sur la protection de l'emploi, alors que la société devient plus moderne »*. Il est convaincu que, comme l'informatique aujourd'hui, le reste de l'industrie va passer peu à peu d'une conception taylorienne du travail à la généralisation du *« travail par mission »*.



La généralisation de la semaine de 35 heures semble mal adaptée aux contraintes des sociétés d'informatique. Pour bon nombre de patrons, la flexibilité et l'annualisation du temps de travail sont plus propices à l'amélioration des rendements et à la qualité de vie de leurs employés

Bruno Bonnel assume sa modernité jusqu'au bout. Pour lui, *« les 35 heures, c'est l'avenir. La société des loisirs est inscrite dans l'histoire »*. C'est pourquoi il n'hésite pas à trouver la réaction du CNPF aux 35 heures *« un peu archaïque »* : se battre contre les 35 heures lui paraît aussi passéiste que vouloir limiter la durée du travail à ces mêmes 35 heures. *« Il faut une nouvelle perception du travail. Il y a le travail-passion et le travail qui alimente la passion. Quand nous avons créé Infogrames, 100 % de nos salariés étaient passionnés. Aujourd'hui, ce chiffre est retombé à 60 %. Nous avons toujours des gamins de dix-neuf ans qui sont comme des artistes et ne comptent pas leur temps. Nous avons des cadres qui continuent de demander beaucoup trop à leur travail et d'autres qui sont au contraire ravis de ne faire que 35 heures. Or de leur équilibre personnel dépend leur performance professionnelle. »*

Dans cette nouvelle conception de l'entreprise, les frontières entre travail et loisirs s'estompent. Lorsqu'un salarié part en vacances aux Etats-Unis ou en Grande-Bretagne, Infogrames lui paie une partie de son titre de transport ou lui accorde quelques jours de congé supplémentaires, car la pratique de l'anglais va servir l'entreprise. Même l'opposition entre travail et capital lui paraît dépassée. *« Notre véritable problématique, ce n'est pas l'heure travaillée, mais le partage du profit. Certains cadres vont gagner dans dix ans plusieurs années de salaire grâce aux stock-options. Tant mieux pour eux et pour Infogrames : le capital de l'entreprise, c'est leurs cerveaux. Pour nous, c'est évident, même si je comprends que les salariés de Vilvorde aient une autre opinion. »*

Dans son entreprise parisienne, un ancien théâtre décoré comme une galerie d'art contemporain, Alain Chagneau, fondateur d'Univers informatique en 1984, partage ces convictions. Pour lui, *« la réduction du temps de travail permet d'améliorer la qualité de la vie et constitue une formidable opportunité pour les entreprises. Elle peut être favorable à l'emploi si on annualise le temps du travail. C'est sur cette base que les entreprises doivent la négocier, en intégrant le nerf de la guerre : la formation des salariés »*. Vice-président de Syntec Informatique, Alain Chagneau sait qu'il est minoritaire dans cette organisation : *« Je le suis parce que je n'ai que 140 salariés, que je suis propriétaire de mon entreprise et que je me situe à gauche du syndicat. »* Il concède : *« Bien sûr qu'il y a la pression de la concurrence et que les cadres supérieurs sont tentés de partir à Londres. Mais il faut redevenir raisonnable. On demande beaucoup trop aux cadres. »*

PENDANT un temps, Alain Chagneau a été tenté par la semaine de quatre jours. *« Mais les clients préfèrent ne voir quelqu'un que dix mois sur douze plutôt que quatre jours sur cinq. »* Il y a donc renoncé. Sur ses 120 ingénieurs, les 75 qui travaillent en permanence chez des clients *« suivront le rythme du client »*. Quant aux autres, *« il faudra gérer les projets différemment »*. Dans tous les cas, *« on se contentera d'augmenter un peu moins les salaires »*.

Directeur des ressources humaines de Gemplus, le leader mondial de la carte à puce, Didier Lachaud est convaincu qu'*« il est possible d'organiser désormais le travail des ingénieurs et de les substituer davantage les uns aux autres, même si les horaires fixes ne constituent pas leur tasse de thé »*. Employant 3 600 personnes dans le monde, dont 280 chercheurs, Didier Lachaud n'est pas *« hostile par principe aux 35 heures »*. Mais il estime que *« ce n'est pas réaliste aujourd'hui »*. Bon gré mal gré, il envisage d'accorder aux ingénieurs des journées ou des demi-journées non travaillées.

Avec 100 000 personnes dans le monde, dont 2 400 en France, EDS est l'une des principales sociétés de services informatiques de la planète. Sa spécialité, c'est l'infogérance, c'est-à-dire la gestion des systèmes informatiques de ses clients. EDS a signé en mai un accord Robien prévoyant 200 embauches en contrepartie d'une réduction du temps de travail de 10 %. Hubert Joly, le nouveau patron d'EDS France, analyse la réduction du temps de travail comme *« un outil d'accélération du "reengineering", un coup de fouet pour repenser l'organisation du travail car, même en période de croissance, il y a dans toute société des secteurs en sureffectif et d'autres en sous-effectif. Or il y a peu d'occasions d'obliger les collaborateurs à réorganiser leurs tâches : la réduction du temps de travail en est une »*.

Chaque unité choisit son organisation : soit le travail sur quatre journées de 8 heures 45 minutes, soit deux jours libres par mois sans changer les horaires quotidiens. A charge pour la direction générale d'organiser *« la mutualisation des compétences »*, comme l'explique un collaborateur d'Hubert Joly chargé de ce dossier : *« Jusqu'à présent, nous avions une obligation de service sans obligation d'horaires. Désormais, nous avons une obligation de service intégrée dans une obligation d'horaires. Pour y parvenir, il faut confier davantage de tâches périphériques aux fonctions support et en retirer aux opérationnels. »* Pour ses actionnaires, EDS France fait donc du « reengineering » et, pour ses syndicats, l'entreprise réduit le temps de travail. C'est ce que Hubert Joly appelle une culture *« franco-saxonne »*.

Frédéric Lemaître
Dessin : Sophie Dutertre

le la Seine-et-Marne

Des écoles fermées

LIVRES

LES PLUS BELLES PERLES DU MONDE

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Malaise à Prague

LA récente explosion d'une bombe à Prague devant la maison du ministre des finances, Ivan Pilip, ne signifie pas que la République tchèque, un temps applaudie pour son *« miracle »* économique et la stabilité de ses institutions, bascule dans le terrorisme. Mais cet attentat, non revendiqué et qui n'a pas fait de blessé, est révélateur de la tension – pis, de l'atmosphère délétère – qui règne au pied du Château de Prague depuis la chute du gouvernement de Vaclav Klaus à la suite d'un scandale financier.

L'alternance politique vers laquelle le pays semble se diriger sera difficile, voire douloureuse. La République tchèque, qui se flattait, il n'y a pas si longtemps, d'être le seul pays d'Europe centrale à ne pas avoir connu de retour au pouvoir des ex-communistes, doit encore faire l'expérience d'un changement radical d'équipe dirigeante par des moyens démocratiques. C'est pourquoi la crise actuelle fait figure de test.

La récente démission de *M. Klaus, héraut d'un ultralibéralisme tchatchérien plus proclamé qu'appliqué depuis le début des réformes*, a jeté ses partisans dans le désarroi. Ils se réuniront les 13 et 14 décembre lors d'un congrès extraordinaire du Parti civique démocratique (ODS) ; la perspective d'une scission au sein de cette formation n'est pas à écarter. Le goût du pluralisme et du débat contradictoire n'est pas la caractéristique principale de Vaclav Klaus, artisan des transformations économiques en République tchèque depuis la *« révolution de velours »*. Ce trait, ainsi que la construction centralisée et hiérarchisée de son parti, principale formation libérale, a poussé certains détracteurs à qualifier le premier ministre démissionnaire de *« bolchévique de droite »*. Le fait qu'Ivan Pilip, visé par le récent attentat, soit l'un des critiques les plus virulents de M. Klaus au sein de son propre parti n'est sans doute pas anodin.

Loin des idéaux de 1989 selon lesquels *« la vérité* [devait] *vaincre le mensonge »*, les Tchèques découvrent de façon brutale l'ampleur des abus de pouvoir, la collusion entre intérêts publics et privés, les financements occultes de partis... Dans ces circonstances, le président Vaclav Havel joue plus que jamais son rôle de recours. Peu enthousiasmé par l'idée d'élections anticipées lancée par une opposition social-démocrate qui serait en bonne posture pour les remporter, le chef de l'Etat, au nom de la stabilité, tente de ramener un peu de sérénité et de recoller les *morceaux d'une coalition mise à* mal.

Y réussira-t-il ? Ses récentes déclarations renforcent l'impression de délitement et de marasme dans cette jeune démocratie appelée à rejoindre l'Union européenne. L'ancien dissident, conscience démocratique du pays, a prévenu, gravement : à Prague, les nouveaux dirigeants devront *« éclaircir la situation actuelle »* et, enfin, *« servir les intérêts de l'Etat »*. L'enjeu est tchèque, bien sûr, mais aussi européen.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*.
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, *Le Monde Prévoyance*, Claude Bernard Participations.

Marianne au divan *par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française*

« JE NE M'EN SORS PAS, Docteur. Je croyais y arriver, depuis le temps, et puis non. C'est là, ça remonte.

» Tenez : avant-hier, ça allait mieux, quand quelqu'un a reparlé du "détail", vous savez : ce mot qu'on ne peut même plus prononcer tranquillement. Hier, je pensais enfin à l'avenir, *j'installais* l'arbre de Noël, un deux-mètres, 150 francs, bon, les gosses ça les occupe, le dimanche y passe... Où j'en étais ? Ah oui, j'ai appris qu'on avait déterré près de Paris une bombe alliée datant de 1942. Encore la guerre qui me rattrapait ! Un habitant du village parlait d'envoyer la facture du déminage aux Anglais.

» Je trouvais l'idée pas drôle, dégueulasse même, comme le "détail", comme de comparer les bombardés de Dresde et les gazés d'Auschwitz. La nuit d'après, j'ai rêvé que le sale type était obligé, pendant le déminage, de *visiter en famille les tombes anglaises des cimetières* militaires de Normandie. Ils ont envoyé la note, les Tommies morts pour notre liberté ? Au fait, quel métier, démineur, dites ! On parle des cascadeurs de cinéma, jamais des démineurs, combien ils gagnent ? Ils ont des mômes ? Je ris mais ce n'est pas drôle : dans mon rêve, le désamorçage faisait sauter... la maisonnette du beauf à la facture, vide mais avec ses nains de jardin, baoum !

» Non, je ne crois pas : si ça ne passe pas, mes vieilles histoires, ce n'est pas la faute de comment déjà, le vieux monsieur penché en loden, celui qui n'est jamais à son procès, qui n'a rien fait, rien vu. Quand ce n'est pas une bombe qu'on déterre, ce sont des lingots nazis, des comptes en Suisse, des phrases comme *"les gens étaient moches"* ou *"les gens étaient pas si moches !"*...

» Comment passer l'éponge, dans ces conditions ? J'ai l'impression, vous savez quoi ? que tout le monde m'a menti, depuis petite. Tant que mes grands-parents ne m'auront pas dit les choses pour de vrai, ça remontera comme des odeurs de rutabagas tièdes dans l'escalier. Je voudrais tellement en finir avec mes visites ici. Mes copines trouvent que je radote. Aidez-moi, au lieu de vous taire dans mon dos. Docteur, vous êtes encore là ? Vous dormez ?

» Un rêve à raconter ? Oh, toujours le même. Il y a un joli petit vieillard qui m'embrasse. Il répète un truc bizarre comme quoi il m'a fait cadeau de "sa personne" ; sa quoi ? Il porte une moustache argent qui pique sans piquer. C'est celui qui boit de l'eau de Vichy, vous savez, *ou de la Saint-Yorre, je ne sais plus.* Mon grand-père, probablement. Il me soulève avec sa canne. Il la secoue comme une barre de trapèze. Je fais le cochon pendu. J'a-do-re ça, faire le cochon pendu, tant pis si on voit un peu ma culotte. Mon beau chapeau, mon bonnet phrygien comme ils disent, en tombe par terre.

» J'oubliais : au fond du jardin, il y a un train qui fait des manœuvres. Ses roues grincent, comme si la voie était rouillée de ne pas servir souvent. On les appelle des boggies, les roues, ou des "boogies", comme la danse qu'aiment bien les grands, cet été-là. Papy se fatigue les bras ; l'âge. J'ai la tête qui cogne par terre. Je lui en veux. Je n'arrive pas à ramasser mon beau bonnet. Il le fait exprès, ou quoi ? On me traîne vers un wagon.

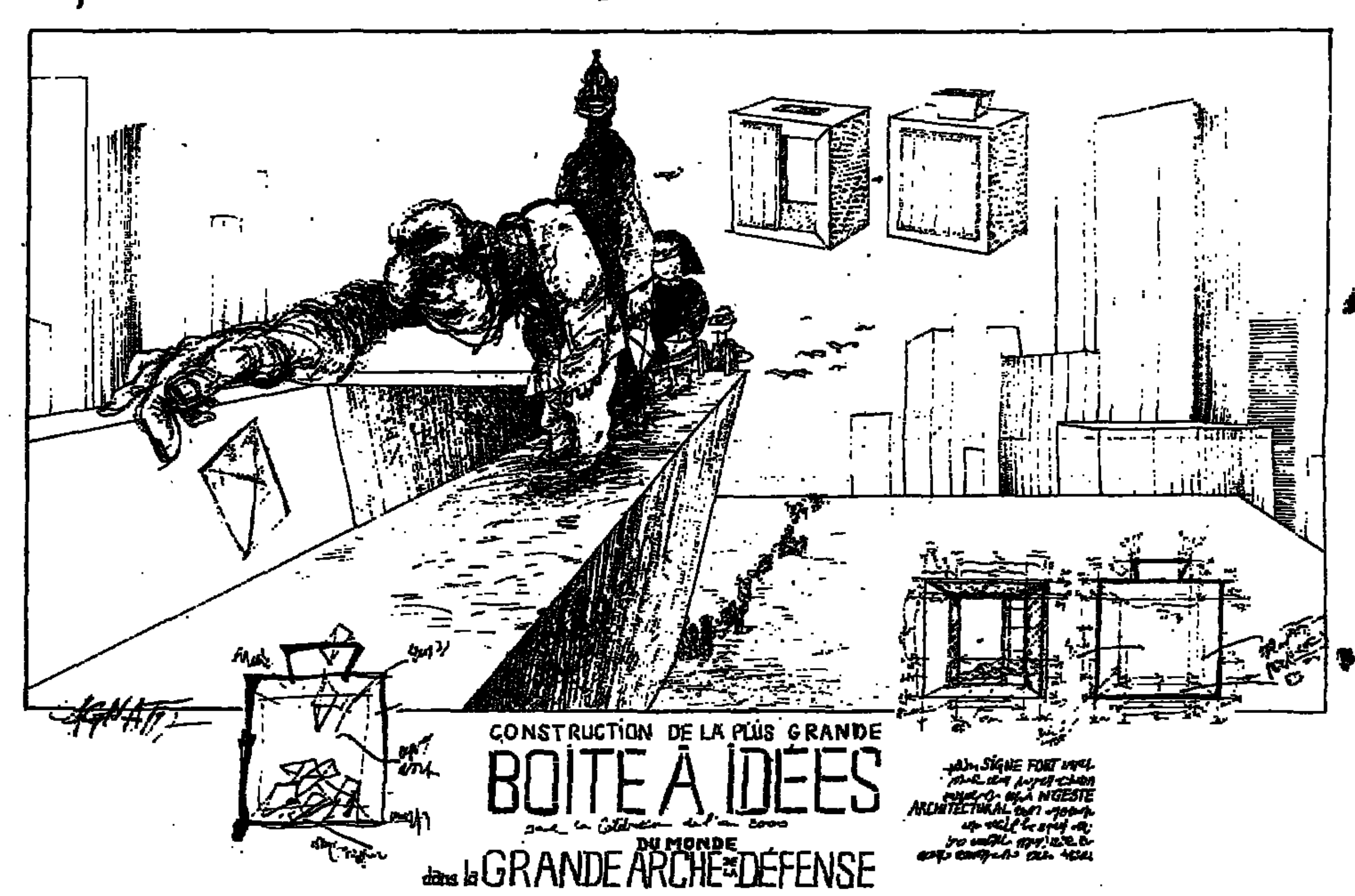
» Papy me fait monter, allez ouste, et il ferme la glissière sur moi avec sa canne. A travers la porte, il me cite des noms de clowns, il me chante une comptine, quelque chose comme : "Si tu crois que ça les amuse, Papy et Papon, de te mettre au train pour la colo !" Je suis trop petite pour voir par le soupirail grillagé. Il y a là une maman qui voudrait bien me consoler. Dehors, le soleil est très chaud. J'aperçois une pancarte en lettres *rouges sur* fond blanc comme dans les gares de l'époque. Je lis juste, sans comprendre : "Destination : SORT CRUEL". Le nom de la colo ?

» *Non, il ne porte pas de képi*, le papy à la canne. L'autre jour, j'ai parlé d'un militaire ? J'ai dit le nom ? Sûr de ça ? Eh bien je me trompais. Il m'a fait au revoir avec un bonnet de nuit absolument chou, débonnaire. Je le revois encore. A pompon, le bonnet. Ça prouve que quoi, si je ne le reconnais plus le Maréchal ? Que je régresse ? Allons bon !

» Quand est-ce que ça sera fini, cette histoire qui revient tout le temps et qui me fait du mal, qui me bloque les vertèbres ? Et si j'allais voir un kiné ? Encore combien de séances ?... Si longtemps que ça ? Je sais bien qu'il le fallait, mais pouh ! qu'est-ce que c'est long ! Et puis c'est cher, je voudrais vous y voir... Ça vaut la peine, dites-vous ? Je vais mieux ? On voit le bout ?... Ouf ! C'est égal : si j'aurais su, j'aurais posé les bonnes questions quand j'étais petite.

» Je vous dois ? »

Projet de célébration de l'an 2000 *par Jean-Pierre Cagnat*



IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Le drame des salaires et des prix

LE GOUVERNEMENT est justement préoccupé de relever le pouvoir d'achat des travailleurs sans porter trop gravement atteinte à la valeur de la monnaie. Ainsi se trouve posé une fois de plus le problème majeur de notre économie : est-il possible de redresser le niveau de vie de la classe ouvrière ? *Et, dans l'affirmative, quelle technique* mettre en œuvre ?

Les difficultés sont malheureusement plus grandes que jamais, et l'opinion témoigne d'un scepticisme croissant sur les possibilités de mener une action efficace. Baisse des prix ? Mais chacune des tentatives effectuées jusqu'ici est restée vaine. *Hausse des salaires ?* Mais tout accroissement des rémunérations a été accompagné, dans de très courts délais, d'une hausse des prix égale et souvent supérieure à celle des salaires.

Il faut malheureusement souligner encore qu'aucun équilibre durable n'est concevable tant qu'un rigoureux équilibre financier ne sera pas acquis. Lorsque les prix s'élèvent sous l'effet de l'inflation, les salaires sont nécessairement en retard, même avec l'application d'une échelle mobile, qui ne peut que précipiter la catastrophe. Les *théoriciens ont du reste démontré* depuis longtemps que c'est seulement en économie statique et sous un régime de libre concurrence parfaite que les profits tombent à zéro. Toute perturbation de l'appareil économique affecte défavorablement la répartition tout autant que la production. Les pouvoirs publics doivent donc simultanément rechercher l'équilibre financier et la redistribution des revenus.

René Courtin
(10 décembre 1947.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE

Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30

Index et microfilms du *Monde* : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http : //www.lemonde.fr

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

L'audiovisuel public en crise

Suite de la première page

Philippe Levrier, qui fait partie des fidèles de M. Gouyou Beauchamps, auprès duquel il a déjà travaillé à TDF, ne semble pas avoir pris la mesure des préoccupations des « saltimbanques » *qu'il veut diriger, selon les journa*listes et techniciens de France 3, comme des ingénieurs. Quant à la présidence de France Télévision, elle a paru hésitante sur la conduite à tenir pour sortir rapidement de la crise.

C'est que l'enjeu dépasse le cadre de revendications classiques. Certes, la marge de manœuvre est étroite sur les salaires. La tutelle, le ministère de la culture et de la communication en l'occurrence, a son mot à dire sur la réduction du temps de travail. La circonspection des dirigeants de France Télévision s'explique aussi par la certitude que le règlement de la grève en cours ne ramènera pas pour autant une paix définitive à l'approche de l'emménagement des deux sociétés dans un siège commun.

Il sera peut-être plus difficile encore de désamorcer le désenchantement qui règne à France 2. Non seulement la chaîne-phare de l'audiovisuel public perd pied dans sa compétition pour la primauté nationale avec TF 1, mais elle se voit dépassée par la Trois, une concurrente que jusque-là elle ignorait, *voire méprisait. Dans l'acharne*ment mis à rattraper la Une, France 2 aura brouillé son image et en partie perdu son âme de service public.

MANQUE DE STRATÉGIE

Tant dans le domaine des programmes que dans celui de l'information, la chaîne se trouve fort dépourvue, dès lors que le temps des paillettes et du divertissement facile est révolu. Les animateurs-*bateleurs ne font plus recette*, comme en témoignent les tribulations dans la grille de programmes de Jean-Luc Delarue. Le succès des grandes fictions françaises n'est plus garanti (*Le Grand Bâtre*), à force de vouloir imposer des scénarios répétitifs, tandis que les journaux télévisés ne font plus référence. La réforme promise par le nouveau directeur de l'information, Albert du Roy, n'a pas tenu ses promesses et a agi un peu plus *négativement sur l'audience*.

La télévision publique se trouve affrontée, comme toutes les chaînes hertziennes, à la diminution programmée de ses audiences, du fait de l'arrivée des chaînes thématiques. TF 1 a déjà commencé à réagir à cette nouvelle donne de la consommation télévisuelle. La chaîne privée a réduit la voilure de ses programmes, en les débarrassant de ses excès et en se lançant dans une « recherche de sens », tout en maintenant le cap d'une information puissante, en adaptant ses tarifs publicitaires, et en diversifiant ses investissements dans le bouquet TPS.

Face à ce bouleversement, *France Télévision* ne fait pas le maximum. Persuadée de l'intérêt d'une diversification dans le numérique, elle n'a toutefois pas les moyens de ses envies. Elle subit plus qu'elle ne maîtrise TPS. Elle ne participe du reste au capital qu'à hauteur de 8 %. Ses chaînes thématiques (Festival, Histoire, France Supervision et bientôt France 3 Régions) sont bridées par des budgets étriqués. En matière d'audiovisuel extérieur, elle ne *joue pas le rôle* moteur que l'Etat voudrait lui assigner.

Les 5 % d'augmentation de la redevance accordés par le gouvernement pour 1998 auront permis d'éponger un déficit sans donner les moyens d'une croissance. Le projet de loi sur l'audiovisuel, actuellement à l'étude chez Catherine Trautmann, pourrait donner enfin à France Télévision un cadre juridique plus précis. Mais cela suffira-t-il à dessiner la véritable stratégie qui fait pour le moment cruellement défaut à la télévision publique ?

Jean-Jacques Bozonnet

RECTIFICATIFS

LES DÉPUTÉS ET LA NATIONALITÉ

Plusieurs demandes de rectifications nous sont parvenues au sujet du vote du projet de loi sur la nationalité, dont nous avons rendu compte dans nos éditions du 3 décembre. Elles émanent de députés inscrits, dans l'analyse de scrutin publiée par l'Assemblée nationale, comme n'ayant pas participé au vote. Selon un communiqué du groupe socialiste, les députés Albert Facon (Pas-de-Calais), Jacques Fleury (Somme), Joseph Parrenin (Doubs) et Bernard Roman (Nord) *« tiennent à préciser qu'ils ont participé au vote et ont voulu voter pour »*. Invoquant *« une erreur dans l'attribution des délégations de vote »*, Frantz Taittinger (RPR, Hauts-de-Seine) indique avoir *« voté contre »*. Didier Julia et Jean-Claude Mignon (RPR, Seine-et-Marne) affirment qu'ils *« étaient en séance et ont voté contre »* le projet d'Elisabeth Guigou. La « machine à voter » de l'Assemblée nationale, qui connaît d'importants dysfonctionnements, doit être remplacée au début de 1998 (*Le Monde* du 31 octobre).

INTER SERVICE MIGRANTS

L'association Inter Service Migrants interprétariat précise que les critiques formulées par la Cour des comptes (*Le Monde* du 28 novembre) ne concernaient qu'ISM Nord-Pas-de-Calais et non les autres associations du réseau, qui, malgré leur appellation commune (ISM), sont indépendantes dans leur structure comme dans leur gestion.

CORÉE DU SUD

La Corée du Sud est entrée dans l'OCDE en 1996 et non en 1994, comme indiqué par erreur dans *Le Monde* du 5 décembre.

Au-delà du « Sentier »

par Pierre Lascoumes

UN scénario de fait-divers : voilà à quoi l'affaire de l'escroquerie du quartier parisien du Sentier peut facilement être réduite. Une dizaine de dirigeants de petites entreprises ont transformé des pratiques d'entraide commerciale en une efficace organisation frauduleuse au détriment des plus grandes banques et compagnies d'assurances. Ces dernières y auraient perdu plusieurs centaines de millions de francs. Dans la culture populaire, on se réjouit toujours de voir de « petits David » se jouer des « gros Goliath ». Notre conception très personnalisée de la délinquance y trouve aussi son compte et se satisfait, en général, de la condamnation symbolique de quelques boucs émissaires. Deux jours d'information, et tout semble avoir été dit dans l'attente du procès final.

Pourtant, à y regarder de plus près, cette affaire de « cavalerie » présente des caractères plus larges, typiques de la délinquance d'affaires, qui permettent de comprendre nos difficultés à la connaître et à la juger. J'en soulignerai trois, qui se retrouvent de façon constante dans tous les dossiers d'une certaine ampleur : une organisation délictueuse, un jeu avec des règles commerciales floues, enfin, l'importance de systèmes de régulation professionnelle tenant à distance l'action judiciaire.

Une révision du droit des sociétés et des procédures commerciales s'impose

Il y a peut-être eu quelques « cerveaux », mais ceux-ci n'auraient jamais pu mener à bien ces opérations sans le relais de nombreux intermédiaires. Ce négoce de fausses traites reposait sur un vaste réseau de sociétés commerciales, certaines de pure façade, d'autres en situation de liquidation, mais d'autres encore en activité réelle. La circulation de papiers commerciaux correspondant à des livraisons et à des créances fictives permettait de dégager des fonds fournis par les banques en tant que prêts, dans l'attente d'un règlement final qui ne venait jamais. C'est le système classique de crédit interentreprise et d'escompte bancaire qui a été ici détourné en une organisation délictueuse.

L'astuce principale du système de fraude est d'assurer une dilution générale des responsabiltés. La pratique de traites croisées entre « fournisseurs » et « clients », le relais par une chaîne de SARL où les dirigeants ne sont responsables financièrement que pour le maigre capital qu'ils y investissent et l'utilisation de sociétés-écrans pour un brouillage final, tous ces méandres n'assurent pas une impunité, mais rendent très complexe la répartition des charges entre plusieurs dizaines d'acteurs, tous impliqués mais jamais coupables principaux.

Le schéma délinquant classique (un auteur, une intention transgressive, une victime, un dommage) vole en éclats dès qu'il s'agit de qualifier des activités délictueuses insérées au sein des activités économiques ordinaires. Les catégories se brouillent et font obstacle aussi bien à notre perception des faits qu'à son traitement pénal.

Ces « finesses » des escrocs financiers reposent ainsi sur leur habileté à jouer avec des règles floues. Celles de la matière commerciale le sont tout particulièrement. Comme le relevait Max Weber dans sa sociologie du droit, le secteur économique bénéficie de règles d'exception qui *« sont le résultat... des traitements de faveur que les intéressés au commerce et à la production industrielle savent se faire accorder »*.

L'attitude des banques en fournit une nouvelle preuve. A l'évidence, tous les comptes clients ne sont pas gérés de façon identique : rares sont les particuliers qui peuvent bénéficier des facilités accordées aux entreprises. L'escompte sur traite est une activité très ancienne qui se trouve en théorie bien cadrée, *« trier le papier à l'escompte »* fait partie des règles de base du métier. Le banquier dispose aujourd'hui d'outils très précis lui donnant des renseignements commerciaux sur le débiteur et l'émetteur de la traite.

Toutes les entreprises sont notées par la Banque de France. Les échanges entre banques sur la solvabilité sont fréquents. De véritables manuels indiquent les investigations de base à mener par type de crédit accordé. Pour les créances incertaines, les banques se sont entourées de filiales d'affacturage spécialisées dans le recouvrement.

Malgré tout cela, les banques ont escompté pendant de longs mois des papiers sans valeur. L'aveuglement, la complaisance ou des complicités internes n'expliquent pas tout. A l'évidence, des signaux d'alerte n'ont pas fonctionné ; des informations n'ont pas été fournies à la Banque de France et aux autres banques. La lourdeur des opérations à accomplir, la faiblesse des contrôles internes, la concurrence entre banques pour gagner des parts de clientèle conduisent à écarter les règles ordinaires au nom de *« l'intérêt des affaires »* et de la productivité . L'activité économique est sans cesse invoquée comme un fait justificatif permanent, justifiant tous les « passe-droits » et s'imposant à toutes les autres valeurs. La légalité n'est plus alors élastique mais virtuelle.

Max Weber soulignait aussi qu'un des traits communs à toutes les « particularités » des règles commerciales *« est que leur litige soit réglé par des experts »*. L'essentiel de la gestion des impayés a été délégué au système bancaire, qui dispose de moyens d'investigation et de sanction très importants. Les banques sont aujourd'hui des acteurs essentiels d'observation et de régulation des activités des entreprises. Un « passif » n'est pas en lui-même un problème ; tout dépend du « crédit » que l'on accorde au client concerné.

Les négociations sur ces points peuvent aller très loin, comme le montrent les relations entre les sociétés de Bernard Tapie et le Crédit lyonnais. Mais ce n'est pas parce que la confiance est rompue que l'autorité publique est informée du problème. Dans le cas présent, le premier réflexe des banques n'a pas été de saisir la justice. Elles se sont organisées entre elles et ont commandé une enquête à un bureau de renseignements privé.

Si celui-ci avait obtenu quelques engagements des commerçants à couvrir, ne serait-ce qu'une partie de leurs passifs, des plaintes auraient-elle été déposées ? Probablement pas. C'est là aussi un problème essentiel. Plus de 80 % des dossiers de délinquance économiques sont ouverts sur des entreprises mortes ou moribondes. Si la justice est quantitativement si peu mobilisée en cette matière, c'est que de multiples réseaux professionnels (banques, experts comptables, arbitrage) et administratifs (commissions fiscale, boursière, de la concurrence) règlent « en experts » l'essentiel des litiges. Ils ne transmettent en bout de chaîne que les irréductibles et quelques boucs émissaires.

Réformer le traitement judiciaire de la délinquance des affaires ne peut se limiter à des questions de statut des personnels et de moyens de travail. Si ces facteurs sont importants, ils doivent aussi être complétés par d'autres. Une révision du droit des sociétés et des procédures commerciales s'impose. Mais quelle autorité politique saura imposer aux détenteurs du pouvoir économique des règles, des terrains de compétition et des arbitres qui ne soient pas d'abord à leur convenance ?

***Pierre Lascoumes** est directeur de recherche au CNRS.*

Les 35 heures ou les risques d'une carte forcée

par Jacques Barrot

LE gouvernement s'est engagé bille en tête dans une politique de réduction à 35 heures de la durée légale du travail. Sur ce sujet, il n'admet pas la critique. Ni celle de l'opposition, accusée de faire jeu commun avec le patronat diabolisé, comme si les entreprises ne devaient plus avoir leur mot à dire à propos des dossiers qui engagent leur avenir et celui de leurs salariés. Ni les critiques implicites d'une Europe perplexe qui, tant au Parlement européen que lors du sommet de Luxembourg, a clairement exclu de ses recommandations les nouvelles recettes françaises. Ni même les mises en garde du président de la République, que certains voudraient condamner au silence, comme s'il n'avait pas reçu mandat des Français d'éclairer leur avenir.

Ce refus du débat de fond cache mal, derrière l'insolence des propos de tribune, un manque de confiance et un doute profond des auteurs de cette politique sur ses effets réels. On n'est guère rassuré quand on entend le premier ministre parler, à deux reprises, les 21 et 23 novembre, s'agissant des 35 heures, de *« prise de risque »* (qu'elle soit qualifiée de *« vraie »* à Luxembourg ou de *« fructueuse »* à Brest).

Le risque est bien là, en effet. Risque pour le développement de l'activité, l'investissement et la croissance, en raison du coût des 35 heures et des rigidités qu'elles induiront dans l'organisation du travail. Risque pour l'emploi, car la charge financière des 35 heures va entraîner la perte de marchés. Risque pour les salaires, dont l'évolution va devoir être freinée pour maîtriser l'évolution de la masse salariale. Risque enfin pour les conditions de travail, car les salariés vont être souvent contraints de faire le même travail en moins de temps : c'est peut-être la conception qu'on se fait, dans une technocratie socialiste, des gains de productivité !

Quant aux *« fruits »* attendus de cette quadruple *« prise de risque »*, le gouvernement a bien raison de n'en parler qu'avec une modestie et une discrétion qui, dans d'autres circonstances et sur des sujets moins graves, seraient dignes d'éloges. Martine Aubry, dans son entretien aux *Echos* du 20 novembre, et le premier ministre lui-même, le lendemain sur France 2, en sont désormais à annoncer que *« les premiers résultats commenceront à apparaître à la fin de l'année 1998, sauf crise majeure de la croissance ou crise financière »*... On n'est jamais trop prudent !

Combien d'emplois créés ? Combien de chômeurs en moins ? Quand ? La réponse devra encore attendre, mais déjà le gouvernement prépare ses arrières. Pour ce qui concerne les 350 000 emplois-jeunes dans le secteur public, Martine Aubry reconnaît qu'ils n'auront qu'un faible impact sur le chômage. Elle prépare les esprits à ce que les chiffres promis ne soient pas atteints, invoquant, chaque fois qu'elle en a l'occasion, son souci (d'ailleurs louable) de veiller d'abord à la *« qualité »* des emplois offerts. S'agissant des 350 000 autres emplois promis, dans le secteur privé cette fois, on n'en parle plus : sans doute le gouvernement a-t-il compris qu'il n'était pas maître des embauches des entreprises !

De cette découverte, il n'a pas tiré les conséquences dans sa gestion du dossier des 35 heures ! Seul le secrétaire d'Etat au commerce extérieur, Jacques Dondoux, parce qu'il est quotidiennement en contact avec les investisseurs étrangers et avec les exportateurs français, a dit tout haut ce que nos autres gouvernants n'osent dire qu'en confidence : il n'est pas certain que les 35 heures créeront des emplois, mais en revanche elles pourront améliorer la qualité de la vie. Quant au chômage, nous dit M. Dondoux, il ne diminuera pas tant que la croissance n'aura pas atteint 3 %. Tout ça pour ça !

Une offensive de charme est cependant engagée en direction du patronat pour accompagner le dévoilement à la presse du contenu exact du projet de loi. Le texte aurait été adouci, murmure-t-on. Qu'on en juge ! Il ne s'appliquera pas avant l'an 2002 aux entreprises de moins de 20 salariés. Il comportera des primes particulièrement alléchantes, et même supérieures à celles prévues par la loi Robien. Il encouragera les accords d'annualisation du temps de travail.

Enfin, le gouvernement a en partie renoncé au durcissement du régime des heures supplémentaires qu'il envisageait encore très récemment. Tous ces éléments techniques méritent d'être considérés. Certains, d'ailleurs, avaient été annoncés par le gouvernement précédent. Mais il ne faut pas être dupe. En réalité, nous n'assistons pas à l'édulcoration du projet, mais bien à son durcissement quant à l'essentiel par rapport aux annonces faites par M. Jospin lui-même.

Les salariés vont être souvent contraints de faire le même travail en moins de temps : c'est peut-être la conception qu'on se fait, dans une technocratie socialiste, des gains de productivité !

Le 10 octobre au soir, le premier ministre avait exprimé son intention d'inscrire dans la loi l'objectif de la durée légale à 35 heures au 1er janvier 2000. Il semblait ainsi convenu qu'un bilan devait être présenté au Parlement au deuxième semestre 1999, avant d'inscrire dans une seconde loi, *« après évaluation de la situation économique, les modalités concrètes de mise en œuvre et d'accompagnement de cet abaissement de la durée légale »*.

Or que constate-t-on à la lecture de l'article premier et de l'avant-projet ? Que la modification de l'article L. 212-1 du code du travail, qui fixe la durée légale, est d'ores et déjà arrêtée pour une mise en œuvre automatique, sans nouvelle intervention législative, dès le 1er janvier 2000. Tout est désormais joué. Les 35 heures ne sont plus un objectif mais une règle de droit. Le point de non-retour est franchi. Si le texte du gouvernement est adopté tel quel, seule une autre loi pourra revenir sur les 35 heures.

Le gouvernement laisse d'autre part planer l'incertitude sur des points essentiels. M. Jospin a dit que les 35 heures payées 39 étaient antiéconomiques, mais il soutient en même temps que la réduction de la durée du travail devra se faire sans diminution des salaires. Comprenne qui pourra !

La vérité que voudrait cacher ce rideau de fumée est simple. Les entreprises sont invitées à bloquer l'évolution des salaires, voire à réduire les salaires des personnels qualifiés. Ainsi, elles pourraient compenser en partie les coûts liés à la réduction de l'horaire légal en évitant que les rémunérations ne suivent peu ou prou l'inflation. Ce calcul ne résistera pas à l'épreuve de vérité du SMIC. Le gouvernement, en effet, ne pourra pas biaiser avec la question du SMIC : va-t-il oui ou non décider d'augmenter le SMIC horaire pour maintenir le SMIC mensuel en dépit de la réduction de la durée légale du travail ? On connaît d'avance la réponse : le SMIC horaire devra augmenter de 11 % et avec lui, par ondes successives, les autres salaires, pour maintenir la hiérarchie des qualifications.

Cette équation incontournable explique pourquoi on n'évitera pas de graves tensions salariales. Les subventions proposées par le gouvernement ne constituent pas un vrai remède : seules y auront accès une minorité d'entreprises qui pourront obtenir des accords et accepter de se placer dans une certaine dépendance vis-à-vis de l'Etat.

Autre problème : que va faire le gouvernement pour la fonction publique ? L'ouverture de négociations salariales est rendue difficile par l'abandon de la politique de réduction, modérée mais constante et durable, des effectifs. Le gouvernement a renoncé à se constituer des marges de manœuvre financières qui auraient permis d'aborder les négociations sous des auspices favorables. Sauf à ce qu'il renonce à toute maîtrise des finances publiques dans les années à venir, il pourra difficilement obtenir un accord. S'il lui faut aussi financer, au-delà des évolutions salariales, l'extension de la réduction du temps de travail au secteur public, il devra vraisemblablement augmenter encore les prélèvements sur les entreprises pour financer la diminution du travail fourni par les fonctionnaires. Un comble !

Peut-on, dans ce contexte, espérer que les négociations fleurissent, sinon dans les entreprises où elles auraient abouti en tout état de cause ? Dans les autres, où la réduction du temps de travail exige de vraies contreparties (annualisation, horaires variables...) pour ne pas se faire au détriment de l'entreprise et de l'emploi, on ne voit pas comment la discussion s'engagera.

Le choix gouvernemental de forcer le passage aux 35 heures par la loi ne donne-t-il pas aux salariés le sentiment qu'il est inutile pour eux de négocier ? Tout est fait comme si on pouvait se passer de vraies négociations : sans doute est-ce là le risque le plus grave, pris manifestement à la légère.

***Jacques Barrot** est ancien ministre, député (UDF-FD) de la Haute-Loire.*

هكذا من الاصل

INDUSTRIE Hiroshi Okuda, président de Toyota, a annoncé mardi 9 décembre depuis l'Hôtel Matignon et en présence de Lionel Jospin, qu'il allait construire, d'ici à 2001, une usine automobile à Valenciennes. ● A LA CLEF, un investissement de 4 milliards de francs, 2 000 emplois directs, 3 000 emplois induits et la production de 150 000 voitures par an. ● LA RÉGION de Valenciennes avec 20,5 % de chômeurs, ne peut que se réjouir de l'arrivée de Toyota. De plus en plus spécialisée dans le secteur automobile, elle est actuellement en pleine reconversion. ● LES NÉGOCIATIONS entre la France et Toyota, qui hésitait entre plus de 70 sites en Europe, ont duré près d'un an. ● LA SOCIÉTÉ AMÉRICAINE Fastship Atlantic Inc a par ailleurs annoncé qu'elle avait choisi Cherbourg comme port d'accueil pour ses futurs porte-conteneurs rapides transatlantiques.

Avec Toyota, Valenciennes confirme sa reconversion dans l'automobile

Le nouveau site du constructeur japonais produira 150 000 voitures par an en 2001 et emploiera 2 000 personnes. Dans la région, sinistrée par la crise du charbon et de l'acier, 40 000 salariés travailleront désormais dans ce secteur

C'EST OFFICIEL ! Après un an de négociations âpres et incertaines, Hiroshi Okuda a annoncé mardi 9 décembre, depuis l'hôtel Matignon, sa décision d'implanter une usine en France, à Valenciennes. Le président de Toyota venait de rencontrer Lionel Jospin, après Jacques Chirac, la veille au soir. Toyota investira 4 milliards de francs dans le nord de la France pour compléter sa première usine en Grande-Bretagne, où il produit déjà des voitures et des moteurs depuis 1992.

« L'usine, construite sur un terrain de 200 hectares, devrait produire, au démarrage en 2001, 150 000 véhicules par an (...) et employer environ 2 000 personnes », indique le communiqué de Matignon. Elle construira un petit véhicule du type Renault Twingo, la Funtime, dont Toyota a exposé un prototype au dernier Salon de Tokyo en novembre. *« On estime à ce stade, le nombre d'emplois induits à 3 000 »*, indique-t-on au ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Dans un second temps, en 2005, la production pourrait être portée, à 200 000 unités par an, ce qui représenterait un investissement supplémentaire de 1,5 milliard de francs.

« Ce choix constitue pour la France et pour le gouvernement une grande satisfaction », a déclaré Lionel Jospin mardi. Plus des deux tiers de la valeur ajoutée de la future petite Toyota, 70 %, proviendront d'Europe, dont la moitié de France. Il est annoncé en outre que les deux constructeurs français et Toyota pourraient engager des coopérations. Ce pourrait être dans les moteurs, dans le développement de produits peu polluants ou à l'étranger.

Pour Nord - Pas-de-Calais, l'arrivée de Toyota est une excellente nouvelle. Depuis les années 70, et l'implantation de Renault à Douai, la construction automobile a aidé à la reconversion d'une région sinistrée par la fin des mines et le déclin de la sidérurgie. Le Nord -Pas-de-Calais espère maintenant devenir la première région automobile de France. L'investissement du groupe nippon devrait porter à 40 000 le nombre des emplois directs du secteur en l'an 2000. Les 41 000 habitants de Valenciennes – et les 350 000 de l'arrondissement – guettaient le premier signe d'espoir. Guère étonnant pour une population qui compte 38,5 % de moins de vingt-cinq ans et 20,5 % de chômeurs. La présence d'un important secteur automobile – 10 % des effectifs nationaux du secteur se trouvent dans la région – a sans doute pesé dans le choix de Toyota. Renault y emploie près de 6 000 personnes, pour la construction des Mégane et des Scénic.

A Douvrin, la Française de mécanique, 5 300 salariés, filiale de Renault et de PSA, produit des moteurs pour ses deux maisons mères, mais aussi pour Volvo. Elle ne désespère pas de travailler un jour pour Toyota. Sevelnord, filiale de PSA et de FIAT pour la construction de monospaces, est le premier employeur de l'arrondissement de Valenciennes (3 500 personnes). Quant aux équipementiers, ils emploient plus de 20 000 personnes dans le département.

« LE BOUT DU TUNNEL »

Avant Toyota, une douzaine de groupes japonais se sont implantés dans la région, dont le fabricant de pneus Bridgestone à Béthune (1 600 emplois). Sur la zone industrielle d'Onnaing, un équipementier, Ogura (embrayages de climatiseurs, 450 emplois prévus à terme), est en cours d'installation, premier de la future *« Toyota City »* française qui réunira le constructeur et ses sous-traitants (*Le Monde* du 4 décembre).

S'il se trouve encore beaucoup de Valenciennois pour évoquer le temps où *« le ciel était rouge »*, la vie rythmée par les hauts fourneaux d'Usinor et le ciel hérissé de cheminées d'usines, un formidable travail de reconquête des friches industrielles a été mené. Pour les élus locaux comme pour l'homme de la rue, le choix de Toyota est un peu *« le bout du tunnel »*. *« Nous savons maintenant que nous avons des atouts au plan mondial,* dit-on à la mairie de Valenciennes. *La difficulté sera de faire comprendre qu'il faudra attendre deux ans pour les premières embauches. »*

Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie, qui a rencontré M. Okuda à Noagoya le 26 novembre, a par ailleurs obtenu des investissements complémentaires pour la Lorraine, où Toyota avait également envisagé de construire un site. M. Pierret est également adjoint au maire de Saint-Dié dans les Vosges depuis 1997, et ancien député PS des Vosges.

Virginie Malingre avec Pierre Cherruau, à Lille

Cherbourg accueillera les porte-conteneurs rapides

Etudié depuis plusieurs années par la société Fast Ship Atlantic Inc., le concept de porte-conteneurs rapides transatlantiques vient de franchir un pas décisif avec l'annonce, lundi 8 décembre, par Benoît Le Cacheux, président de la chambre de commerce de Cherbourg, et par la société américaine, du choix de Cherbourg comme port d'accueil européen de ces futurs monstres des mers. C'est fin 2000 que Cherbourg deviendra la tête de pont unique pour cette liaison rapide.

Selon M. Le Cacheux, la réalisation d'une *« chaîne logistique »* de la production à la distribution permettra de réduire les délais de 21 jours pour le transport maritime classique. La traversée de l'Atlantique durera 3,5 jours. Une réunion interministérielle doit avoir lieu mercredi pour mettre au point les modalités de l'accord entre Français et Américains.

Tout vérifier, dans les détails, et surtout être désiré

LES JAPONAIS ont le goût du protocole. En choisissant de se rendre à Matignon, mardi 9 décembre, pour y annoncer l'ouverture prochaine d'une usine automobile à Valenciennes, Hiroshi Okuda, le président de Toyota, a d'abord voulu rendre à Lionel Jospin sa politesse. Le premier ministre lui avait écrit le 4 octobre pour lui affirmer que Toyota serait la bienvenue en France. *« Ils ont été très touchés par cette lettre. Ils se demandaient comment procéder et nous ont demandé conseil »*, raconte un membre du gouvernement.

RÉCIT

Le constructeur était très soucieux de l'accueil que lui réserverait l'opinion

Les Japonais ont aussi le goût du secret. Pas question pour Toyota de dévoiler sa décision avant la date prévue – le créneau de rendez-vous avec Lionel Jospin avait été bloqué il y a un mois et demi – même si celle-ci ne faisait plus, ces derniers jours, aucun doute. Pour entretenir le mystère, Toyota avait réservé, sous un autre nom, des salles dans des hôtels à Valenciennes mais aussi à Longwy et à Colmar, les deux autres sites sélectionnés. Toyota souhaitait ne vexer personne, et annoncer sa décision dans les règles de l'art diplomatique.

M. Okuda a évoqué pour la première fois le projet de s'implanter en France lorsque Jacques Chirac, qu'il avait rencontré plusieurs fois auparavant, lui a rendu visite en novembre 1996. Le goût du président pour l'Archipel et sa culture ont sans aucun doute encouragé la direction d'un groupe qui avait gardé d'amers souvenirs des réticences passées de la France envers le Japon. Début janvier, la direction de Toyota a annoncé officiellement à Jean Barthélemy, le directeur de la Datar au Japon, que la France les intéressait. L'organisation chargée de l'aménagement du territoire est bombardée de questions : le fonctionnement de l'administration française, la fiscalité, le droit du travail, mais aussi les taux de criminalité dans les différentes régions, y compris en Corse, les qualités des habitations, le niveau de formation... Tout a été passé au crible et vérifié, par l'intermédiaire de consultants, plutôt deux fois qu'une. Le groupe japonais engage à la même époque des enquêtes équivalentes pour d'autres pays européens : Allemagne, Espagne, Belgique, Pologne , Irlande, sans compter la Grande-Bretagne qu'il connaît mieux pour y posséder déjà une usine.

A aucun moment, Toyota ne transmet un cahier des charges précis. Ce fameux goût du secret. Mais l'affaire s'ébruite : entre 50 et 60 sites en France se portent candidats, plusieurs délégations sont envoyées au Japon.

LES 35 HEURES DANS LA BALANCE

Les élections législatives et la constitution du nouveau gouvernement freinent l'avancée du dossier. Puis, le projet de réduire le temps de travail à 35 heures et d'augmenter l'impôt sur les sociétés obligent à faire tourner de nouveau les calculs de coûts. Surtout, Toyota veut être sûr que Lionel Jospin souhaite sa venue, comme son prédécesseur. Et il tient à être certain de l'engagement français en faveur de l'euro. Fin juillet, Jean-Daniel Tordjman, ambassadeur délégué aux investissements internationaux, va rassurer Nagoya, le siège du groupe.

Première volonté : être désiré. *« Toyota n'a cessé de nous interroger sur l'accueil que lui réserverait l'opinion publique, le gouvernement et les constructeurs français »*, raconte la Datar. Une grande agence de publicité parisienne est mise à contribution pour imaginer une campagne. Elle ne sera lancée, est-il décidé, que si l'opinion publique s'avérait récalcitrante.

Toyota rend visite à ses concurrents français pour les tester. *« Quand Shinji Sakai, l'un des directeurs généraux de Toyota, est venu voir Dominique Voynet le 15 septembre, j'ai été très surpris du tour qu'a pris la discussion. Alors que le dossier était déjà bien avancé, il lui a demandé si elle souhaitait la venue de Toyota. Il s'est ensuite attaché à lui exposer les préoccupations de Toyota en matière de pollution »*, se souvient Jacques Maire, directeur de cabinet du ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

PROFESSIONNALISME

Deuxième exigence : l'intérêt économique de la France. Toyota envoie missions sur missions. *« Je n'ai jamais vu un groupe aussi professionnel. »*, confie Jean-Daniel Tordjman. *« Leurs experts sont très pointus. Ils ont même coincé les nôtres plusieurs fois, notamment en matière d'environnement et de réglementation du travail »*, confirme un membre du gouvernement. *« Le directeur général en charge des ressources humaines est venu à Valenciennes, essayer les cabines téléphoniques,rencontrer un dentiste qui parlait anglais »*, raconte un proche du dossier ; *« il a aussi visité une école japonaise proche du site, à Mons en Belgique »*.

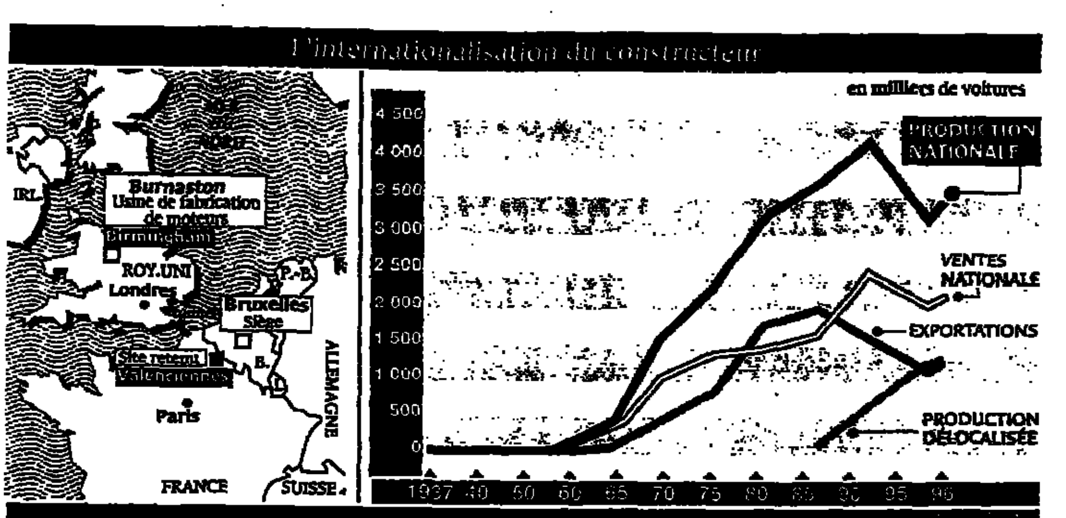
Fin septembre, un premier choix est fait en faveur de Colmar, Valenciennes et Longwy, aux côtés de la Grande-Bretagne et de la Pologne. La grève des routiers début novembre va-t-elle détruire les chances françaises ? A la Datar à Tokyo, Jean Barthélemy passe une heure et demie à minimiser les causes et les conséquences du mouvement. *« J'étais inquiet »*, confie un proche du dossier. A Paris, Shinji Sakai, directeur général et Akira Yokoi, vice-président, rencontrent dans la foulée tous les ministres concernés. Finalement, Toyota comprend...

Les dirigeants insistent en parallèle, pour que leur éventuelle venue ne soit pas utilisée comme un argument dans le débat politique sur les 35 heures. Jusque-là, les membres du gouvernement ont tenu leur engagement.

Les autorités françaises sont confiantes. Puis, plus de nouvelles. Même Christian Pierret qui se rend au Japon pour voir M. Okuda au Japon le 26 novembre ne saura rien. *« Ils ne sous ont donné aucun signe. Ce sont leurs visites répétées à des équipementiers installés dans le nord de la France qui nous ont mis sur la piste »*, explique un membre du gouvernement.

V. Ma.





La production délocalisée représente maintenant 28 % de la production du constructeur.

Une médiocre image de marque en France

POUR TOYOTA, l'implantation d'une usine à Valenciennes ne constitue pas seulement l'élargissement de sa base européenne. Elle devrait aussi permettre au troisième constructeur mondial de *rattraper le temps perdu* en France, où il vient à peine de passer au-dessus de 1 % des immatriculations. Toyota France compte sur cette installation pour *« changer complètement l'image de la marque en France »* en améliorant sa – faible – notoriété et tripler ses ventes d'ici à l'an 2000.

La faiblesse de Toyota dans l'Hexagone tient à des raisons historiques. Dernière firme japonaise à s'être implantée industriellement en Europe (son usine anglaise produit la Carina et bientôt sa remplaçante, baptisée Avensis, en attendant de fabriquer en 1998 la nouvelle Corolla), elle s'est trouvée confrontée aux quotas d'importation. En revanche, Suzuki, Honda ou Nissan (*dont la majeure partie de la production destinée à l'Europe provient d'unités européennes) ont pu commercialiser* plus librement leur gamme. Principal importateur nippon, Nissan réalise 1,5 % *des immatriculations françaises. Ce relatif contingentement, qui n'a sans doute pas* contribué à dynamiser le réseau Toyota, s'est révélé particulière*ment pénalisant dans les pays* d'Europe du Sud, où la firme réalise des scores sensiblement inférieurs à *sa* part de marché européenne (aux alentours de 3,5 % en moyenne).

Ce handicap industriel n'est pas le seul élément d'explication. Malgré l'étendue de sa gamme et sa réputation de sérieux, la firme s'est trop longtemps contentée de livrer des voitures entièrement conçues au Japon. Or le concept de « voiture mondiale » paraît de moins en moins adapté au marché européen, particulièrement pour ce qui concerne les berlines classiques. Bien installé sur quelques marchés de « niches », tels que les coupés et surtout les 4 × 4, Toyota n'a pas su proposer des modèles véritablement adaptés au commun des consommateurs *français, se contentant de pratiquer* une sorte d'espéranto automobile manquant souvent de saveur.

Conscient de ce décalage, la marque a entamé un virage en présentant la nouvelle Corolla, voiture vendue à 16 millions *d'exemplaires en trente ans dans* le monde entier (dont 105 000 unités seulment écoulées en France). *Mi-1997, lors de la présentation de* ce modèle dont la version européenne bénéficie d'un design spécialement créé par un bureau de style créé par Toyota sur le Vieux Continent, les dirigeants du groupe se sont livrés à un inhabituel mea culpa, reconnaissant le *« manque de présence émotionnelle »* des précédentes versions.

Cette volonté de mieux s'adapter au marché européen, notamment français, s'est également traduite par le lancement du Picnic, un monospace compact qui fait actuellement figure de seul concurrent direct du Renault Scénic, et par le restylage (accompagné d'une baisse des prix) de la Starlett, le petit modèle qui sera remplacé par la future Toyota « Made in France ». Ces efforts semblent donner des résultats en*courageants. En un an, le numéro* un japonais a porté ses ventes de 0,8 % à 1,2 % du total des immatri*culations françaises. Dans les trois* prochaines années, l'objectif est d'atteindre la barre des 3 %.

Jean-Michel Normand

La première voiture hybride va être lancée au Japon

TOKYO
correspondance

Toyota aura choisi une date symbolique pour le lancement au Japon de la première voiture hybride jamais produite en masse : le 10 décembre, dernier jour de la conférence de Kyoto sur le réchauffement climatique. Evénement écologique, technologique et marke*ting*, les ventes de Prius vont servir de test pour l'industrie automobile du monde entier. Jusqu'à mainte*nant*, les *modèles électriques* développés par les constructeurs automobiles, notamment français, après une *vaste campagne en 1995*, n'ont pas rencontré le succès escompté. A l'obstacle du prix d'achat est venu s'ajouter celui du difficile chargement des batteries.

Toyota lance une voiture mi-essence, mi-électrique, qui n'a pas besoin de passer la nuit à recharger, et qui est offerte pour 2,1 millions de yens (environ 100 000 francs), pas loin du prix des modèles de même catégorie. La combinaison essence-électricité autorise deux modes. En ville ou à des vitesses réduites, la voiture fonctionne grâce au moteur électrique.

Si la vitesse augmente, ou si le terrain change, c'est le moteur à es*sence* (1,5 litre) *qui prend* progressivement la relève. Le passage de l'un à l'autre se fait automatique*ment. La batterie se recharge* lorsque la voiture fonctionne sur le moteur à essence, ou bien lors des décélérations ou du freinage, l'énergie cinétique étant transformée en énergie électrique. En revanche, pour les dépassements ou les côtes, le moteur électrique vient donner un supplément de puissance au moteur à essence. La consommation de la Prius est de 1 litre pour 28 kilomètres (soit 3,57 l/100). Les émissions de gaz nocifs sont réduites au dixième des niveaux admis par la réglementation actuelle.

Les investissements auxquels le groupe a consenti pour développer la Prius sont tenus secrets. La voiture serait vendue pour l'instant en dessous de son prix de revient de *25 % à 50 %, selon les concurrents.* Toyota prévoit d'en livrer mille par mois.

Brice Pedroletti

L'ambition de dépasser Ford pour devenir le numéro deux

Le groupe s'internationalise et commence à se diversifier

VENDRE plus de voitures que Ford, le numéro deux mondial, et *talonner General Motors : le pré*sident de Toyota, Hiroshi Okuda, affiche ses ambitions. Le groupe *nippon s'est donné pour objectif* de faire passer sa part de marché mondial de 9,5 % à plus de 10 %, *voire 15 %. Pour cela, il compte ac*croître sa production de 20 % et la faire passer à six millions de véhi*cules. La crise qu'a traversée le* constructeur au début de la décennie – en 1994, ses profits étaient *tombés au niveau le plus bas de*puis douze ans – est loin. Toyota n'a jamais été aussi offensif.

A l'international d'abord, où il multiplie les implantations pour limiter les risques de change du yen. Entre 1985 et 1996, sa production hors Japon a littéralement bondi, de 136 000 véhicules à 1,3 million. Réalisée par trente-quatre usines, elle représente aujourd'hui 28 % de l'ensemble de sa production totale, et est depuis 1994 supérieure à ses exportations (1,3 million d'unités en 1996). Avoir des usines à l'étranger, c'est aussi un moyen de contourner des droits de douane, qui, dans certaines zones, notamment dans les pays émergents, sont encore élevés.

> Le groupe veut proposer à ses clients, partout dans le monde, des voitures adaptées au goût local. Pas question de faire une voiture mondiale

Jamais un constructeur automobile n'est allé aussi vite. Toyota va consacrer 13,5 milliards de dollars (80 milliards de francs) à la mondialisation de son groupe d'ici à l'an 2000. Aucune zone n'est oubliée. En Amérique du Nord, la production devrait passer de 783 000 unités en 1996 à 1,2 million en 1998 et à 1,5 million au début du siècle. En Europe, le rythme doit passer de 125 000 unités en 1996 à 400 000 en 2005. Pour ces deux régions du monde, la production lo*cale doit servir 65 % des ventes.* Toyota a même des projets en Amérique latine, où les Japonais *sont traditionnellement peu pré*sents par prudence. Une usine est actuellement en construction au Brésil, près de Sao Paulo, qui de*vrait ouvrir ses portes courant* 1998 et produire 200 000 unités par an au début du siècle prochain.

Pour Toyota, la mondialisation ne se limite pas à la production. Elle s'étend à tous les domaines, y *compris la conception des véhi*cules. Le groupe veut proposer à ses clients, partout dans le monde, des voitures *adaptées au goût lo*cal. Pas question de faire, comme Ford, une voiture mondiale. C'est *dans cette optique qu'il fabriquera* à Valenciennes une petite voiture type Renault Twingo ou Ford Ka, *la* Funtime, conçue pour *le* marché européen. Dans la même logique, la Soluna est fabriquée en Thaïlande exclusivement pour les marchés asiatiques. Toyota a ouvert deux centres de recherche et développement en dehors de l'Archipel : l'un aux Etats-Unis, à Los Angeles, et l'autre en Europe, à Bruxelles. Un troisième doit bientôt voir le jour en Australie, pour concevoir des voitures destinées aux marchés émergents asiatiques et moyen-orientaux voisins.

Parallèlement, le numéro un nippon a multiplié les modèles, que ce soit des voitures traditionnelles ou des véhicules de loisirs très prisés notamment aux Etats-Unis et au Japon, et il a, de nouveau, révisé l'ensemble du processus, qui va de la conception à la vente, afin de réduire les coûts. *Toyota, qui servait déjà de modèle* pour ses concurrents en mettant vingt-quatre mois à développer *ses modèles, a ramené ce temps à* quinze mois. Les achats, également, ont été au cœur de cet effort. Le groupe japonais diversifie de plus en plus ses fournisseurs. Fini le temps où un seul équipementier était attitré par type de pièce. Aujourd'hui, il en faut deux, à la plus grande satisfaction des équipementiers étrangers. Au total, les coûts ont été réduits de 540 milliards de yens entre 1994 et 1997, dont 110 milliards au titre de l'exercice écoulé (du 1er avril 1996 au 31 mars 1997).

Cette offensive industrielle et commerciale n'a été possible que par une véritable révolution interne. La nomination de Hiroshi Okuda en août 1995 en a été le premier signe : pour la première fois une personnalité extérieure au clan de la famille fondatrice Toyoda accédait au poste suprême. Le nouveau patron, qui a toutefois fait toute sa carrière au sein de la maison, s'est *ensuite attaqué à la culture fermée* du groupe au profit d'une occidentalisation. La règle de la carrière à l'*ancienneté a été mise de côté. Les* promotions au mérite ont fait leur entrée : on voit aujourd'hui quelques quadragénaires à des postes de *directeur. Les primes ont égale*ment fait leur apparition comme une composante des rémunéra*tions. Toyota a même décidé de* proposer à ses cinquante-six directeurs des stock-options.

La crise asiatique pourrait remettre en cause ses projets d'expansion

Pour l'instant, le nouveau Toyo*ta fonctionne : sur l'exercice 1996-*1997, le constructeur a gagné 386 milliards de yens (17,3 milliards de francs), soit 50 % de plus que l'année précédente. Au premier semestre de l'exercice en cours, le résultat net a encore crû de 42 %. La baisse du yen n'est, il est vrai, pas étrangère à ces performances. En avril 1995, 1 dollar s'échangeait contre 80 yens ; aujourd'hui, ce taux est de 1 dollar pour 130 yens. Au cours de l'exercice passé, l'effet devise a contribué positivement pour 240 milliards de yens, soit presque les deux tiers de son bénéfice. En revanche, Toyota pâtit de la faiblesse de l'économie japonaise avec un marché intérieur moribond sur le*quel le groupe a du mal à retrou*ver une part de 40 %. La crise asiatique pourrait avoir des *conséquences très défavorables, et* même remettre en cause ses projets d'expansion. En 1996, le groupe avait vendu près de 450 000 unités dans cette région du monde. Ses deux usines thaïlandaises on dû être fermées jusqu'à la fin de l'année au moins, compte tenu de l'effondrement du marché automobile asiatique.

« Aucun métier ne reste indéfiniment prospère, et l'automobile ne fera pas exception à cette règle. Toyota doit être prêt à s'appuyer sur d'autres activités pour assurer son avenir », déclarait Hiroshi Okuda en annonçant, au début de l'année, que Toyota réaliserait 10 % de son chiffre d'affaires en dehors de l'automobile à l'horizon 2000. Et d'investir dans les télécommunications, la production de maisons préfabriquées, de conclure un joint-venture avec Sony, de racheter une compagnie de transport par hélicoptère, de se lancer dans les *yachts et les moteurs marins.* Toyota veut se bâtir un avenir de conglomérat.

Virginie Malingre

Airbus va intégrer des activités militaires pour mieux faire face à l'offensive américaine

Paris, Londres et Bonn accélèrent la transformation du constructeur aéronautique

Le constructeur européen d'avions civils va élargir son champ d'action au militaire. Telle est la volonté que devaient afficher, dans une déclaration commune, mardi 9 décembre, les chefs d'Etat et de gouvernements français, britannique et allemand. Les trois capitales appellent les autres pays européens présents dans l'aéronautique militaire, l'Espagne, la Suède et l'Italie, s'associer à leur démarche.

FACE aux géants américains de l'aéronautique civile et militaire Boeing-McDonnell Douglas et Lockheed-Martin, l'Europe veut pouvoir se battre à armes égales. C'est le sens de la déclaration conjointe que devaient rendre publique, mardi 9 décembre à 12 heures, le chancelier allemand, Helmut Kohl, le premier ministre britannique, Tony Blair et, pour la France, le président de la République, Jacques Chirac, et le premier ministre, Lionel Jospin.

Pour la première fois, ces trois pays affirment que la réorganisation d'Airbus *« devrait inclure les activités tant civiles que militaires »*. La mission confiée à Noël Forgeard, qui succédera à Jean Pierson à la direction du consortium européen à partir du 31 mars (*Le Monde* du 6 décembre), prend ainsi un sens nouveau. L'actuel président de Matra Hautes Technologies ne devra pas seulement piloter la transformation du groupement d'intérêt économique européen en une société privée. Il aura aussi la charge, à cette occasion, de négocier l'intégration d'activités militaires au *« nouvel Airbus »*.

Les industriels qui participent aux activités civiles duconsortium européen sont le français Aerospatiale (37,5 % des parts), l'allemand Daimler-Benz Aerospace (DASA, 37,5 %), le britannique British Aerospace (BAe, 20 %) et l'espagnol CASA (5 %). Dans leur déclaration conjointe, Paris, Bonn et Londres disent souhaiter que *« d'autres entreprises et d'autres nations européennes »* apportent elles aussi leurs activités militaires au futur ensemble. Cet appel vise l'Espagne, déjà présente au sein d'Airbus, mais aussi la Suède (Saab) et l'Italie (Alenia).

Selon la déclaration conjointe, *« il revient en premier lieu à l'industrie de définir la structure requise »* avant le 31 mars 1998. Paris, Londres et Bonn font ainsi acte de pragmatisme. Si leur démarche témoigne d'une volonté politique nouvelle, il n'est plus question, désormais, d'imposer des vues bureaucratiques à un ensemble industriel confronté à une concurrence sans merci.

Au demeurant, l'élargissement du champ d'activités d'Airbus correspond aux vues d'Aerospatiale et de DASA. Ils souhaitent ardemment pouvoir bénéficier des financement des recherches militaires, de l'effet de taille comme les Américains, amortir leur technologies sur des produits à la fois militaires et civils, et proposer à leur clientèle une gamme plus complète. Selon leurs projections, Airbus élargi au secteur militaire aurait pesé, en 1996, environ 35 milliards de dollars (210 milliards de francs), l'équivalent du chiffre d'affaires de Lockheed Martin, alors que l'ensemble Boeing-McDonnell Douglas dépasse légèrement les 40 milliards de dollars.

DÉLICATES MANŒUVRES

Quels secteurs nouveaux pourraient être apportés à l'avionneur européen ? De délicates manœuvres devront avoir lieu avant que le périmètre de la nouvelle société Airbus ne soit fixé. Logiquement, les missiles devraient être les premiers à venir s'ajouter aux activités actuelles d'Airbus. Encore éparpillée en Europe, cette industrie connait un début de regroupement autour de deux des membres du consortium, DASA et BAe. Ces deux sociétés sont dans ce secteur associés à... Matra, où Noël Forgeard a largement œuvré à ce rapprochement. Autre argument : Aerospatiale pourrait elle aussi apporter sont activité de missiles.

La société Airbus élargie devrait aussi comprendre la construction d'avions de transport de troupes et, sans doute, les hélicoptères. Le secteur spatial (lanceur, satellites) pourrait aussi relever de la négociation. Mais la grande question est de savoir si les Européens réussiront à arrimer l'aviation de combat à ce nouvel ensemble, comme l'ont fait les Américains. Pour cela, il faudrait d'abord que les Français parviennent à fusionner Dassault et Aerospatiale, un projet qui paraît aujourd'hui plus difficile que jamais à faire aboutir.

« Le gouvernement considère que l'intégration des activités tant civiles que militaires en Europe constitue la réponse appropriée aux regroupements massifs qui se sont opérés aux Etats-Unis », soulignait Lionel Jospin, mardi 9 décembre, dans un entretien accordé aux *Echos*.

A même moment, Airbus se lance dans une nouvelle bataille civile. Le consortium a donné le coup d'envoi, lundi 8 décembre, à son projet d'A 340-500 et 600. Ces nouveaux avions, qui nécessiteront un investissement de près de 18 milliards de francs et seront équipés de moteurs Rolls-Royce, viendront pour la première fois directement concurrencer les *« Jumbo »* d'entrée de gamme de Boeing.

Jacques Isnard et Anne-Marie Rocco

Tokyo apportera 500 milliards de francs au système bancaire

Nouveau plongeon des marchés coréens

LA CRISE bancaire japonaise a connu un nouveau et important développement, mardi 9 décembre. Le premier ministre nippon, Ryutaro Hashimoto, a demandé au Parti libéral démocrate (PLD) au pouvoir d'étudier le projet de lever 10 000 milliards de yens (480 milliards de francs) afin d'assainir le système financier de l'archipel.

« Il nous a été demandé par le premier ministre d'examiner l'idée de Seiroku Kajiyama sous un jour favorable et nous allons faire des efforts en ce sens », a indiqué mardi le secrétaire général du PLD, Koichi Kato. Dans un article publié au mois de novembre, M. Kajiyama, membre influent du PLD, avait proposé d'émettre des obligations en utilisant en garantie les titres de l'Etat nippon dans les sociétés publiques.

Les banques japonaises sont actuellement confrontées à de graves difficultés financières, victimes de la crise boursière et monétaire en Asie du Sud-Est, de la chute récente de la Bourse de Tokyo et du ralentissement économique dans l'archipel. Le produit intérieur brut (PIB) du Japon a reculé de 1,4 % au premier semestre de l'exercice fiscal. Au cours des dernières semaines, plusieurs établissements financiers d'importance – les courtiers Yamaichi et Sanyo, les banques Tokuyo et Hokkaido Takushoku – ont été acculés à la faillite.

L'annonce, mardi, de l'utilisation massive de fonds publics pour venir au secours du système financier japonais a rassuré les opérateurs des marchés financiers et provoqué une forte hausse de la Bourse de Tokyo. L'indice Nikkei des principales valeurs a terminé la séance sur une progression de 3,44 %. Le marché obligataire nippon, en revanche, a plongé, les investisseurs craignant une nouvelle dégradation des finances publiques du Japon.

La monnaie japonaise, enfin, se montrait très faible : elle cotait 130,60 yens pour 1 dollar, son plus bas niveau depuis cinq ans et demi, ce qui provoquait un repli des devises européennes face au billet vert (à 1,79 mark et 5,99 francs). Le ministre des finances nippon, *Hiroshi Mitsuzuka*, a estimé mardi qu'*« une chute excessive du yen vis-à-vis du dollar n'est pas souhaitable »*. Le gouvernement japonais craint qu'un plongeon du yen n'entraîne une fuite des capitaux en dehors de l'archipel. Il redoute surtout qu'un tel mouvement ne provoque des tensions avec les Etats-Unis, qui protestent depuis plusieurs mois contre la hausse des excédents commerciaux japonais.

Toujours très tendue au Japon, la situation financière continue à se dégrader en Corée du Sud. La Bourse de Séoul a terminé la séance de mardi en baisse de 6,47 %, tandis que le won plongeait de près de 8 % face au dollar. Les opérateurs doutent que l'aide de 55 milliards de dollars du Fonds monétaire international (FMI) soit suffisante pour sauver le système économique et financier sud-coréen.

Pierre-Antoine Delhommais

Les Européens vont ouvrir progressivement le marché du gaz

BRUXELLES
(Communautés européennes)
de notre correspondant

Les quinze ministres européens de l'industrie sont parvenus à un accord, lundi 8 décembre, sur la libéralisation du marché du gaz. Les négociations ont débuté voici un an, après l'adoption par les Quinze de la directive sur l'électricité qui entrera en vigueur en 1999. Les discussions ont opposé les pays producteurs, Royaume-Uni et Pays-Bas, désireux d'une large et rapide ouverture du marché à la concurrence à des pays consommateurs, comme la France, soucieux de préserver à la fois leur sécurité d'approvisionnement et leur système de distribution.

L'ouverture du marché aux fournisseurs extérieurs sera progressive et s'échelonnera sur douze ans. Les clients consommant plus de 25 millions de mètres cubes par an pourront choisir leur fournisseur. Ils représentent 20 % du marché européen. Le seuil sera descendu à 15 millions (28 %) du marché, puis à 5 millions (33 %). L'accord politique doit encore recevoir le feu vert du Parlement européen, si bien que la directive sera sans doute formellement adoptée sous présidence anglaise, au printemps prochain. Elle entrera en vigueur deux ans plus tard, le temps de la transposer dans les législations nationales.

Comme l'a souligné Robert Goebels, le ministre luxembourgeois qui présidait les travaux du conseil, chaque État membre peut aller audelà du niveau de libération ainsi programmé. Si l'on se réfère à l'expérience de la directive sur la libéralisation du marché de l'électricité, adoptée en juin dernier, c'est effectivement ce qui pourrait se passer : *« L'ouverture prévue par la directive pour la phase initiale est de 23 % sur l'électricité, et on en est déjà, par anticipation, à 27 % »*, a expliqué M. Goebels.

Le commissaire Christos Papoutsis a estimé que *« la pression du marché »* conduirait à une ouverture plus sensible que celle prévue dans la directive. Quant à la baisse des tarifs attendue, le précédent de l'électricité montre que les prix s'ajustent vers le bas dans tous les pays. Selon M. Papoutsis, la libération du marché du gaz au Royaume-Uni a entraîné une réduction des prix de 18 % pour l'industrie et de 12 % pour la consommation ménagère. Des chiffres appréciables lorsqu'on sait que le marché communautaire du gaz naturel est évalué à environ 100 milliards d'écus par an (650 milliards de francs) et qu'il se trouve, notamment en raison de ses avantages en termes d'environnement, en pleine expansion. De l'évolution à venir, les experts bruxellois escomptent un renforcement sensible de la productivité de l'industrie européenne dans des secteurs comme la chimie, le verre, l'automobile...

Cependant, cet accord profitera avant tout aux gros consommateurs industriels.

Tout en voulant défendre son système de distribution, assuré par Gaz de France et une vingtaine de régies, la France était également préoccupée par la sécurité de son approvisionnement. Celui-ci est assuré par des contrats à long terme, dits *« take and pay »*, passés avec des pays comme la Russie, la Norvège, l'Algérie pour une durée de vingt à vingt-cinq ans. Ces contrats, contraires à la libéralisation, obligent les acheteurs à payer pour un volume spécifique de gaz. Ils sont cependant indispensables aux pays non producteurs pour assurer leur approvisionnement à long terme.

Des dispositions ont été prises pour que, sous le contrôle de la Commission, de tels contrats ne puissent pas être remis en cause. Les Quinze se sont mis d'accord pour la délivrance de dérogations. Les Etats membres décident pour les contrats existants, et la Commission pour ceux à venir.

Enfin, la Grèce et le Portugal, pays où le marché du gaz est considéré comme *« émergent »*, ont obtenu une dérogation de dix ans après l'entrée en vigueur de la directive.

Philippe Lemaître

Dix ans d'adaptation

L'entrée en vigueur de cet accord est prévue dans deux ans, après approbation du Parlement européen.

● **Le seuil d'ouverture** de départ sera de 20 % du marché. Il s'adresse à tous les consommateurs utilisant au moins 25 millions de mètres cubes par an, soit en France 90 entreprises.

● **Cinq ans plus tard,** le degré d'ouverture européen sera porté à 28 %, par un abaissement à 15 millions de mètres cubes. En France, cette mesure ouvrira à la concurrence 26 % du marché et concernera 170 entreprises.

● **Une nouvelle étape** sera franchie, cinq ans après ce deuxième niveau. La concurrence couvrira alors 33 % du marché européen du gaz. Le seuil sera ramené à 5 millions de mètres cubes. Dans l'Hexagone, cette mesure concernera 32 % du marché représentés par 500 entreprises.

Réactions mitigées en Suisse après l'annonce de la fusion entre UBS et SBS

BERNE
de notre correspondant

Les réactions sont pour le moins mitigées en Suisse après l'annonce, lundi 8 décembre, de la fusion entre l'Union de banques suisses (UBS) et la Société de banque suisse (SBS). L'euphorie boursière qui a salué la naissance de la deuxième banque mondiale sous le nom de United Bank of Switzerland contraste avec les craintes que suscite le coût social de l'opération.

Le gouvernement helvétique, qui n'a été informé que dimanche soir de l'opération, a exprimé des sentiments partagés. Le ministre de l'économie, Jean-Pascal Delamuraz, a déclaré que cette fusion constituait *« un atout de taille pour la place financière suisse »*, mais que la perspective de la suppression de sept mille emplois portait dans l'immédiat *« un coup dur à l'économie »*.

SYNDICATS SOUS LE CHOC

Placés devant le fait accompli, les syndicats, sous le choc, n'ont pas de mots assez forts pour stigmatiser la *« brutalité »* du comportement des banques. La disparition de sept mille emplois en Suisse (sur les treize mille suppressions annoncées au total), dont mille huit cents licenciements, est qualifiée de *« catastrophique »* par l'Association suisse des employés de banque. *« C'est de la folie complète »*, s'est exclamé le secrétaire général de la Société suisse des employés de commerce. Pour la confédération des syndicats chrétiens, cette fusion dévoile *« le vrai visage, lointain et inhumain, de la globalisation de l'économie »*, face à un pouvoir politique qui apparaît comme *« dérisoire, voire folklorique »*.

Déterminées à se battre, les associations des employés de banque ont fait savoir qu'elles s'opposeraient aux licenciements et qu'elles poseraient des conditions lors des négociations qui doivent prochainement s'ouvrir avec les directions de la SBS et de l'UBS. Les syndicats réclament une réduction du temps de travail à trente-six heures et l'introduction de la semaine de quatre jours. Les conditions de cette fusion fournissent aussi de nouveaux arguments au Parti socialiste (PSS) et à la gauche en général – qui demande l'imposition des bénéfices en capitaux. Sans aller aussi loin, les partis du centre et de droite critiquent les suppressions d'emploi.

Naguère si fiers de leurs banques, les Suisses commencent à les voir d'un autre œil. Déjà leur cote avait baissé dans l'opinion avec la fermeture de nombreuses agences et le mépris à peine dissimulé pour les petits épargnants. Avec cette nouvelle étape, les associations de consommateurs craignent que les services bancaires ne deviennent encore plus impersonnels et que les clients modestes en fassent les frais.

Les grandes banques se voient aussi reprocher de recourir à des *« méthodes à l'américaine »*, comme en témoigne le nom choisi par le nouvel établissement. Lors d'un débat radiophonique sur la constitution de l'United Bank of Switzerland, un député a demandé candidement s'il pouvait s'exprimer en français ou s'il devait passer à l'anglais ! Signe des temps, après le départ de Georges Blum de la présidence de la SBS, plus aucun francophone ne siégera à la direction des grandes banques helvétiques.

LA BOURSE APPLAUDIT

La fusion entraîne aussi le départ de Peter Studer, président du conseil d'administration de l'UBS, qui s'était attiré d'acerbes critiques quand il avait qualifié de *« cacahuètes »* les fonds en déshérence des victimes de la Shoah dans les banques suisses.

Le jour même de l'annonce de la fusion, l'UBS et d'autres établissements étaient sur la sellette à New York, où se réunissaient les responsables financiers des villes et d'Etats américains pour se prononcer sur d'éventuelles sanctions.

C'est évidemment à la Bourse que l'annonce de la fusion a recueilli le plus grand succès. S'étant envolées dès l'ouverture à Zurich, les actions de l'UBS et de la SBS ont clôturé lundi en progression respectivement de 13,5 % et 7 %.

Jean-Claude Buhrer

SGS-Thomson s'allie à Hitachi pour développer des microprocesseurs

LE FABRICANT franco-italien de semi-conducteurs SGS-Thomson a annoncé un accord de coopération avec le japonais Hitachi dans le domaine des microprocesseurs. Ils créeront une équipe commune d'une centaine de personnes, qui développera *des composants destinés, non pas aux ordinateurs personnels*, mais à des produits d'électronique grand public numériques.
Ce marché est évalué à 28 milliards de dollars par SGS-Thomson, qui estime sa croissance à 17 % par an en moyenne. Les deux groupes ne prévoient pas de produire en commun ces composants, qui verront le jour en 1999 et seront fabriqués en volumes à partir de 2000.

DÉPÊCHES

■ **BOUYGUES : le groupe français** et ses partenaires italien Telecom Italia et allemand Veba ont annoncé, mardi 9 décembre, qu'ils seront présents sur le marché français du téléphone sous le nom de « 9 Telecom » à partir du premier semestre 1998 pour les services aux entreprises et du second semestre pour les particuliers.

■ **PROMODÈS : le groupe français de distribution** reprendra la société française Catteau, filiale du britannique Tesco, pour le prix de 2,5 milliards de francs. La plupart des magasins Catteau devraient passer sous l'enseigne Champion.

■ **COCKERILL SAMBRE : les actions du sidérurgiste belge** ont augmenté de près de 6 %, lundi 8 décembre à la Bourse de Bruxelles, àla suite de rumeurs de fusion avec un partenaire européen. British Steel, Hoogovens, Usinor et Riva sont cités par la presse belge.

■ **FIRST AMERICAN : la troisième banque du Tennessee** a annoncé, lundi 8 décembre, le rachat de Deposit Guaranty pour environ 16 milliards de francs.

TROIS QUESTIONS À...

CHRISTIAN PIERRET

1 L'accord sur le gaz, que vous avez négocié en tant que secrétaire d'Etat à l'industrie, donne-t-il satisfaction à la France ?

Oui, j'avais un mandat très ferme *du premier ministre visant à maintenir* la sécurité des approvisonnements à long terme du gaz et sa distribution par le service public. Cette démarche nécessitait donc un degré d'ouverture faible à la concurrence ne dépassant pas les 20 % du marché de manière à ne pas pénaliser la France. Nous avons obtenu satisfaction sur ces trois points grâce à la compréhension de notre situation spécifique par des pays comme l'Italie, l'Allemagne, le Portugal, l'Espagne et la présidence luxembourgeoise.

2 Pour se préparer à cette ouverture, la France a fait un geste dans la distribution. Comment cela se passera-t-il ?

Nous allons ouvrir à la concurrence les zones non desservies par Gaz de France ou par la vingtaine de régies locales de distribution en France. Ces entreprises devront *déclarer leur intérêt pour une* zone précise au cours des trois prochaines années. Si elles ne sont pas intéressées, mais seulement dans ce cas, ce territoire à raccorder sera proposé à la concurrence. Pour cela, nous élaborerons un schéma directeur de distribution, qui permettra à GDF d'étendre son activité.

3 Quelle sera la place du gaz dans la politique énergétique ?

Cette directive est très importante, car elle fixe un cadre pour les vingt-cinq ans qui viennent. Or, il est vraisemblable qu'à l'horizon 2010-2020 le gaz aura une importance plus grande qu'aujourd'hui. Certaines énergies déclineront, *comme le fioul ou le* charbon, pour cause d'émission de CO^2 responsable de l'effet de serre. A côté du nucléaire, qui doit continuer à réduire la pollution, et en remplacement du charbon, dont la production sera d'ici là arrêtée, nous avons le souci de développer les énergies renouvelables, mais aussi la cogénération et surtout le gaz. Ce dernier permet une plus grande flexibilité d'utilisation, et présente dans certains cas de figure des prix voisins de ceux du nucléaire.

Propos recueillis par Dominique Gallois

L'essor de l'audiovisuel asiatique est contrarié par la crise des marchés

Le MIP Asia, qui a eu lieu du 3 au 6 décembre à Hongkong, a permis de mesurer les conséquences de la tempête monétaire sur le marché des télévisions d'Extrême-Orient, dont l'expansion est bloquée. Les ventes de programmes sont à la baisse et des projets satellitaires abandonnés

HONGKONG
de nos envoyées spéciales

Une onde de choc. La crise des marchés asiatiques s'est répercutée directement sur le secteur audiovisuel. L'effondrement récent des monnaies (moins 41 % pour le baht thaïlandais, moins 25 % pour le peso philippin, moins 24 % pour le won coréen, moins 38 % pour la roupie indonésienne et moins 32 % pour le ringgit malais depuis le 1er juillet) est en train de déstabiliser un paysage audiovisuel qui semblait promis à un avenir radieux.

« Les recettes sont libellées en monnaies locales ; les achats et les dettes en dollars. De plus, les annonceurs réduisent leurs budgets et, si la crise persiste, les télévisions payantes pourraient pâtir d'un fort nombre de désabonnements, ce qui se passe déjà en Corée », a expliqué Alexander Feldman, chargé des programmes de syndication chez Star TV, au cours du MIP Asia (Marché international des programmes) qui s'est tenu à Hongkong du 3 au 6 décembre. *« La Thaïlande et l'Indonésie ont quasiment stoppé leurs achats de programmes à l'étranger »*, souligne Chang Long Kiat, vice-président de Television Corporate of Singapore.

« Nos partenaires coréens, qui maintiennent leurs ventes, demandent des renégociations à la baisse de 20 à 30 % des contrats », confirme Pascal Diot, de Canal Plus Images, tandis qu'Hisateru Furuto, vice-président de la filiale commerciale de la NHK, explique que *« la crise va affecter d'un tiers les exportations de la chaîne publique japonaise »*.

> « Les télévisions payantes pourraient pâtir d'un fort nombre de désabonnements »

Les vendeurs de programmes s'interrogent sur l'option à suivre : faut-il, et jusqu'à quel point, baisser les prix ou rester présent sur des marchés émergents ? Les sociétés de production locales et faiblement capitalisées seront donc les premières à subir les révisions en chaîne des budgets.

Le revers économique a déjà fait ses premières victimes, avec l'abandon de certains projets satellitaires en Thaïlande. Par ailleurs, des fusions pourraient se précipiter, comme à Bangkok celle du bouquet IBC avec la chaîne payante *UTV* ; aux Philippines, avec le rapprochement de deux importants câblo-opérateurs, Sky Cable et Sun Cable, ou encore à Hongkong, avec le rachat imminent de la chaîne d'information Asia Business News (Dow Jones) par sa rivale américaine CNBC.

Le tableau n'est pourtant pas si noir, même si personne ne peut prévoir l'impact réel de la crise à long terme. Le phénomène de la multiplication des chaînes a pris une ampleur considérable. On compte, par exemple, désormais une soixantaine de chaînes en Inde, plus de quarante en Malaisie ou plus de cent cinquante au Japon, ce qui nécessite des milliers d'heures de programmes chaque année.

A côté du pionnier dans la télévision analogique par satellite, Star TV – détenue par le magnat australo-américain, Rupert Murdoch –, qui revendique une audience de 61 millions de foyers sur l'Asie (avec des chaînes en clair ou payantes), la télévision numérique voit timidement le jour. Au Japon, PerfectTv, contrôlée par quatre grandes maisons de commerce, s'est lancée la première, mais ses résultats restent un peu en dessous des prévisions initiales, avec 410 000 abonnés par an selon *Cable et Satellite Asia*. DirecTv (filiale de l'Américain Hughes) a démarré la semaine dernière malgré une pénurie passagère de décodeurs. De nombreux observateurs se demandent si le marché japonais sera suffisant pour absorber un troisième acteur, JSkyB – notamment contrôlé par Rupert Murdoch –, annoncé pour le printemps.

Si l'Asie semble en retard par rapport aux Etats-Unis et l'Europe dans le développement de la télévision numérique par satellite, Hongkong fait, en revanche, figure de pionnier dans la télévision interactive. Hongkong Telecom (Cable and Wireless) compte investir 10 milliards de francs dans les dix ans à venir pour commercialiser, dès janvier, des services de vidéo à la demande, musique à la demande, téléachats et banque à domicile (*Le Monde* du 13 novembre). *« Notre objectif est de compter deux cents mille abonnés à la fin 1998 »*, explique William Lo, directeur général, qui compte exporter cette technologie à Sydney et à Londres.

La crise risque d'exacerber encore la compétition dans un marché pourtant très jeune. Très pragmatique, Gareth Chang, président de DirecTv Japan, a résumé la situation en affirmant que *« tout client d'une chaîne payante a raison, qu'il veuille un combat de sumo ou John Wayne. Si l'on pense qu'il a tort, il devient tout de suite le client de quelqu'un d'autre »*.

Valérie Brunschwig et Nicole Vulser

Présence française

Avec près de 100 millions de francs d'exportations de programmes de télévision en Asie (soit 6 % du total mondial réalisé en 1996), la France a surtout noué des partenariats avec quatre pays : la Corée, le Japon, Taïwan et Hongkong. *« Comme au Mexique, il y a deux ans, avec la crise du peso, nous prévoyons un abattement provisoire du prix des programmes pendant deux ans d'environ 20 % »*, explique Olivier-René Veillon, directeur général de TV France Internationale (TVI), qui a regroupé une quinzaine d'exportateurs français à Hongkong.

***« Il est important, même sur des marchés en crise, de garder une présence significative dans les chaînes de télévision »*, ajoute-t-il, en espérant que les ventes générées par les nouveaux bouquets numériques japonais permettront, l'an prochain, de compenser les effets liés à la crise. Toutefois, les Français ont, semble-t-il, bien tiré leur épingle du jeu au cours du MIP Asia, puisque des contrats pour une vingtaine de millions de francs ont été signés.**

La Chine reste fermée aux investisseurs étrangers

HONGKONG
de notre envoyée spéciale

Inévitablement représentée comme « le » grand marché porteur de l'Asie, avec ses 300 millions de foyers équipés d'un téléviseur, dont 40 millions câblés, la Chine n'est pas un pays facile pour les investisseurs. Officiellement, la diffusion par satellite n'est toujours pas permise, sauf dans certains hôtels quatre et cinq étoiles, même si cette disposition est largement contournée, voire, peut-être, organisée quand les camions de l'armée, qui sont suspectés de transporter des paraboles entre Hongkong et la Chine, peuvent passer la frontière sans être fouillés.

« Les investissements des sociétés étrangères dans des chaînes de télévision ne sont toujours pas possibles et il n'est pas prévu de changer la législation dans un avenir proche », a prévenu Yuanbe Ma, directeur général des affaires étrangères du ministère chinois de la radio, du film et de la télévision (MRFT) au cours du MIP Asia. Même si des exceptions se font jour, comme l'autorisation qui avait été donnée par exemple dans la province de Guandong (autour de Canton) pour diffuser quatre chaînes de Hongkong avant la rétrocession, ou encore celle accordée à Robert Chua pour diffuser CETV sur toute la Chine.

Pour avoir affirmé, en 1993, que *« les nouvelles technologies se sont partout avérées des menaces pour les régimes totalitaires »*, Rupert Murdoch a été contraint par les autorités chinoises de retirer la chaîne d'information diffusée sur son bouquet Star TV. Après de nombreux efforts, dont la publication d'hagiographies d'officiels chinois, le magnat australo-américain effectue un retour en grâce. *Il a ainsi pu faire, la semaine dernière*, à Pékin, la promotion de sa chaîne – tolérée en Chine bien qu'illégale – Phoenix, dont il détient 45 %, le reste étant aux mains d'un homme d'affaires singapourien et de capitaux chinois.

ESPOIR D'ASSOUPLISSEMENT

Tout récemment, il aurait également proposé aux autorités chinoises de diffuser la chaîne publique CCTV (China Central TV) dans le monde entier en contrepartie d'un plus large accès au marché chinois.

Si beaucoup de groupes de communication, notamment américains, cherchent à se placer en Chine dans l'espoir d'un assouplissement des règles du jeu, le secteur audiovisuel reste extrêmement cadré. Pourtant, phénomène récent pour les vendeurs de programmes, la Chine est devenue *« un marché solvable et riche qui peut payer des prix internationaux, ce qui n'était pas le cas il y a quatre ans »*, selon Chang Long Kiat (Television Corporate of Singapore). *« Mais quand on vend un programme à une chaîne locale chinoise, on est sûr de le voir diffusé de façon pirate sur tout le territoire »*, déplore un responsable de la télévision japonaise.

N.V.

TROIS QUESTIONS A...

ROBERT CHUA

1 Vous avez lancé, en mars 1995, depuis Hongkong, China Entertainement Television (CETV), une chaîne qui revendique une audience de plus de 33 millions de foyers en Chine. Allez-vous modifier vos programmes basés sur le triptyque *« ni news, ni sexe, ni violence »* ?

Je pense que nous pourrons commencer à diffuser des informations relatives à l'Asie l'an prochain. A très petite dose, à raison d'une demi-heure par jour. Je serai très prudent. Avec un conseiller du gouvernement chinois, nous exercerons une autocensure sur ces programmes. La Chine doit faire l'apprentissage de sa démocratie et je ne pense pas qu'il faille diffuser trop de reportages négatifs, comme des grèves par exemple. Si on en montre trop, le public chinois, qui n'a pas accès à ces informations aujourd'hui, pensera que c'est la norme.

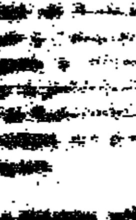
2 Le contrôle capitalistique de CETV a-t-il été récemment modifié au profit d'investisseurs chinois ?

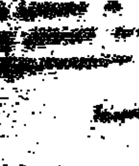
Oui, à la fin du mois de décembre, le capital de la chaîne sera officiellement détenu à 80 % par cinq compagnies chinoises privées impliquées dans la télévision, la production, les satellites et les télécommunications. Ma femme Peggy et moi, nous détenions initialement 100 % de la chaîne, nous en conserverons 20 %.

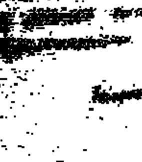
3 La rétrocession de Hongkong à la Chine a-t-elle modifié quelque chose pour vous ?

Non, cela n'a rien changé. Ni le 1er juillet, ni plus tard. C'est plutôt un fait qui nous permettra d'avoir davantage de publicité chinoise. CETV sera en première ligne quand la législation audiovisuelle concernant les investisseurs étrangers sera modifiée.

Propos recueillis par Nicole Vulser







■ **LA BOURSE DE TOKYO** a terminé en hausse, mardi 9 décembre. Le Nikkei a gagné 554,94 points, à 16 686,51 points (+ 3,44 %). Il avait *perdu 1,78 % la veille.*

■ **L'OR** a ouvert en baisse, mardi 9 décembre, sur le marché de Hongkong. L'once s'échangeait, à 287,65-288,15 dollars, contre 288,10-*288,50 dollars la veille en clôture.*

■ **LA BOURSE DE SÉOUL** a plongé, mardi 9 décembre, affaiblie par la baisse du won et la forte hausse des taux. L'indice composite a terminé en *baisse de 6,47 %, à 388 points.*

■ **LE BARIL DE PÉTROLE** brut light sweet crude a gagné 13 cents, à 18,84 dollars, lundi 8 décembre, sur le marché new-yorkais. Il avait gagné *11 cents, à 18,71 dollars, vendredi.*

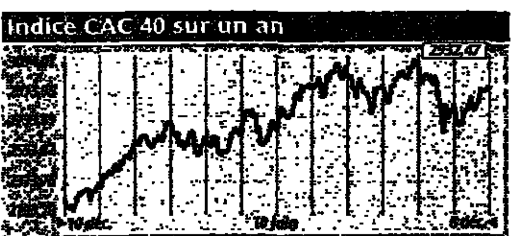
■ **SUR LES TITRES D'ÉTAT**, l'activité s'est établie à 9 764 milliards de francs en novembre, dont 5 641 milliards sur les OAT et 4 123 milliards sur les bons du Trésor.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois | NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↘ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Nouvelle hausse à Paris





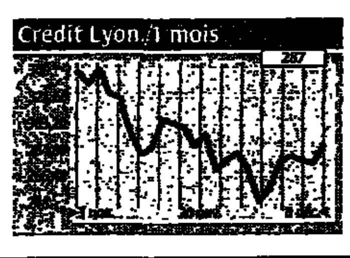
LA BOURSE de Paris continuait de progresser, mardi 9 décembre, dans un marché actif, notamment sur les titres des valeurs financières, banques et assurances comprises. En hausse de 0,06 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 a très rapidement accéléré l'allure pour afficher vers midi et demi un gain de 1,03 % à 2 962,66 points. Le volume des échanges sur le marché à règlement mensuel s'élevait à 4,7 milliards de francs. En dépit des prises de bénéfice enregistrées par *Wall Street la veille*, la Bourse de Paris continuait donc à s'acheminer vers le niveau des 3 000 points.

Les déclarations de M. Strauss-Kahn lors des entretiens de la COB apportent un bon soutien au marché. Le ministre a notamment annoncé la création prochaine de nouveaux produits de gestion pour le compte de tiers : *OPCVM* à compartiments, fonds de fonds, fonds réservés aux investisseurs professionnels. Il compte également proposer au parlement un projet en faveur d'une évolution plus prononcée de l'assurance vie en faveur des actions.

Le secteur bancaire et des assurances est encore en ébullition après la fusion suisse UBS-SBS qui va faire de cette nouvelle entité le second établissement financier mondial. Le Crédit Lyonnais montait de 9 %, Paribas de 6 % à 489 francs et Via Banque, de 4,7 %.

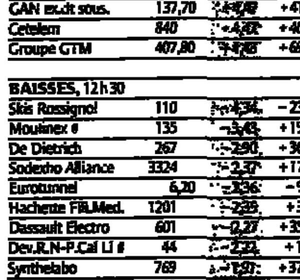
Crédit lyonnais, valeur du jour

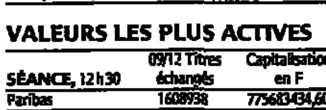
BONNE SÉANCE, lundi 8 décembre, à la Bourse de Paris, pour le Crédit lyonnais. Le certificat de la banque publique a terminé en hausse de 4,7 % à 287 francs avec des échanges portant sur 57 000 pièces. Le titre a bénéficié de la bonne tenue de l'ensemble des valeurs bancaires dans le sillage de l'annonce de la fusion entre l'Union de banques suisses et la Société de banque suisse ainsi que d'un article du *Financial Times* évoquant une prochaine mise sur le marché de 20 % à 30 % du capital de la banque publique. Depuis le début de l'année, le Crédit lyonnais affiche une progression de 115,8 %.



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 09/12	Var. % 08/12	Var. % 31/12
Credit Lyonnais CI	315	+4,75	+136,84
Paribas	491,80	+6,56	+40,15
Cpe France Ly #	186	+6,08	−9,61
Salvepar (Ny)	485	+5,46	+21,12
Bouygues Offs.	258	+5,30	+93,98
Bancaire (Cie)	986	+4,78	+64,87
Nord-Est	124	+4,64	−3,95
GAN ex.dt sous.	137,70	+4,49	+41,62
Cetelem	840	+4,47	+40
Groupe GTM	407,80	[illegible]	+69,91
BAISSES, 12h30			
Skis Rossignol	110	−4,34	−23,45
Moulinex #	135	−3,43	+19,54
De Dietrich	267	−2,90	+36,57
Sodexho Alliance	3324	−2,37	+17
Eurotunnel	6,20	−2,36	−9,48
Hachette Fil.Med.	1201	−2,28	+3,98
Dassault Electro	601	−2,27	+35,05
Dev.R.N-P.Cal Li #	44	−2,22	+1,14
Synthelabo	769	−1,97	+37,07
Eaux (Gle des)	782	−1,88	+22,35



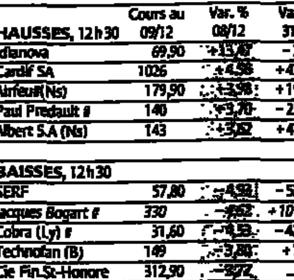


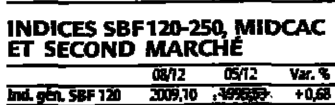
VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12h30	09/12 Titres échangés	Capitalisation en F
Paribas	1608938	775683434,60
Societe Generale	441209	368762546
Axa	610608	274987464,30
Elf Aquitaine	361550	250052886
B.N.P.	752609	242920789,80
Alcatel Alsthom	270109	209178859
Eaux (Gle des)	238023	187536538
France Telecom	813235	176891689,80
AGF-Ass.Gen.France	454264	149236329,80
Rhone Poulenc A	544572	148117100,70

PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

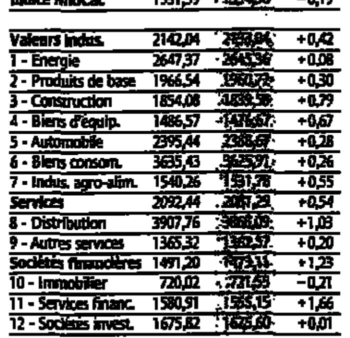
HAUSSES, 12h30	Cours au 09/12	Var. % 08/12	Var. % 31/12
Idianova	69,90	+13,87	−2,23
Cardif SA	1026	+4,58	+43,49
Airfeu#(Ns)	179,90	+3,98	+19,53
Paul Predault #	140	+3,70	−25,92
Albert S.A (Ns)	143	+3,62	+47,27
BAISSES, 12h30			
SERF	57,80	−4,93	−52,23
Jacques Bogart #	330	−4,62	+101,21
Cobra (Ly) #	31,60	−4,53	−42,70
Technofan (B)	149	−3,80	+7,58
Cie Fin.St-Honore	312,90	−3,72	—

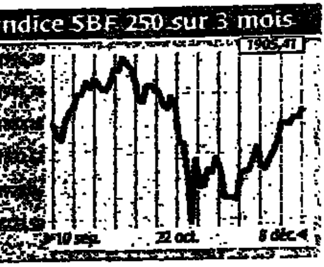


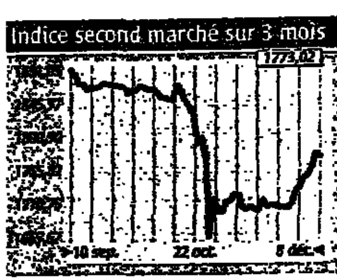


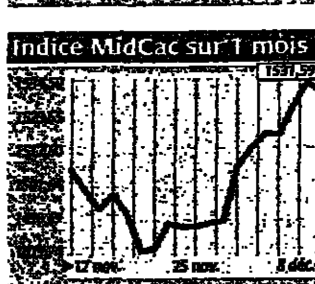
INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	08/12	05/12	Var. %
Ind. gén. SBF 120	2009,10	1995,59	+0,68
Ind. gén. SBF 250	1905,41	1893,72	+0,62
Ind. Second Marché	1773,02	1776,66	−0,21
Indice MidCac	1531,59	1534,58	−0,19
Valeurs indus.	2142,04	2133,04	+0,42
1 - Energie	2647,37	2645,36	+0,08
2 - Produits de base	1966,54	1960,72	+0,30
3 - Construction	1854,08	1839,59	+0,79
4 - Biens d'équip.	1486,57	1476,67	+0,67
5 - Automobile	2395,44	2388,67	+0,28
6 - Biens consom.	3635,43	3625,91	+0,26
7 - Indus. agro-alim.	1540,26	1531,78	+0,55
Services	2092,44	2081,29	+0,54
8 - Distribution	3907,76	3868,09	+1,03
9 - Autres services	1365,32	1362,57	+0,20
Sociétés financières	1491,20	1473,14	+1,23
10 - Immobilier	720,02	721,55	−0,21
11 - Services financ.	1580,91	1555,15	+1,66
12 - Sociétés invest.	1675,82	1675,60	+0,01









Nette reprise à Tokyo

LES VALEURS japonaises se sont nettement reprises, mardi 9 décembre, dans un marché qui a bien réagi aux déclarations du ministre des finances, Hiroshi Mitsuzuka, qui s'est dit favorable à l'émission de 10 000 milliards de yens (480 milliards de francs) d'obligations destinées à la stabilisation du système financier. Mais les analystes soulignent qu'une telle mesure reste encore controversée au sein du Parti libéral démocrate (au pouvoir) et que la reprise d'aujourd'hui s'explique surtout par des rachats du découvert. L'indice Nikkei a gagné 554,94 points, soit 3,44 %, à 16 686,51 points.

La veille, Wall Street avait cédé du terrain sous l'effet des prises de bénéfice après les gains de vendredi, mais les pertes ont été limitées par *des achats de fin d'année*. L'indice Dow Jones a perdu 38,29 points (− 0,47 %) à 8 110,84 points. En Europe, la Bourse de Londres a gagné 44,5 points, à 5 187,4 points, soit un gain de 0,86 % par rapport à vendredi. La Bourse de Francfort a franchi le seuil des 4 200 points, terminant la séance officielle à 4 223,36 points (+ 1,28 %). Sur le marché electronique, les valeurs allemandes n'ont gagné que 0,39 %, à 4 208,14 points.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 08/12	Cours au 05/12	Var. en %
Paris CAC 40	2927,42	2910,09	+0,59
New-York/DJ indus.	8135,46	8149,13	−0,17
Tokyo/Nikkei	16131,60	16424,50	−1,82
Londres/FT100	5193,30	5142,90	+0,97
Francfort/Dax 30	4223,36	4170,86	+1,26
Frankfort/Commer.	1386,57	1373,17	+0,97
Bruxelles/Bel 20	3059,97	3059,97	—
Bruxelles/Général	2510,17	2503,74	+0,26
Milan/MIB 30	1249	1249	—
Amsterdam/Gé. Cbs	623	618,78	+0,69
Madrid/Ibex 35	626,50	626,50	—
Stockholm/Affarsal	2334,05	2334,05	—
Londres FT30	3270,40	3245,18	+0,77
Hong Kong/Hang S.	11722,90	11527,60	+1,67
Singapour/Strait t	1753,63	1713,37	+2,27

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

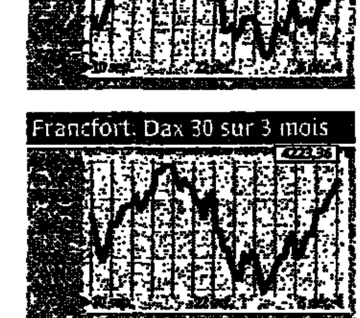
	08/12	05/12
Alcoa	70,50	69,81
Allied Signal	38,75	39,56
American Express	87,68	87,06
AT & T	57,81	57,43
Boeing Co	51,43	52,31
Caterpillar Inc.	51,62	51,75
Chevron Corp.	79,37	79,25
Coca-Cola Co	63,56	66,12
Disney Corp.	94,43	94
Du Pont Nemours&Co	64,25	64,43
Eastman Kodak Co	58,25	58,87
Exxon Corp.	63,18	64
Gén. Motors Corp.H	63,81	63,25
Gén. Electric Co	73,56	73,43
Goodyear T & Rubbe	66,18	66,25
Hewlett-Packard	66,50	67,62
IBM	112,87	112,43
Intl Paper	45,06	45,06
J.P. Morgan Co	123,56	125,43
Johnson & Johnson	65,18	65,18
Mc Donalds Corp.	47,50	47,56
Merck & Co.Inc.	104,75	104,62
Minnesota Mng.&Mfg	96	96,56
Philip Moris	44,87	45,37
Procter & Gamble C	80,18	80,75
Sears Roebuck & Co	47,31	47,37
Travelers	55,75	56
Union Carb.	47	47,18
Utd Technol	77,06	78,50
Wal-Mart Stores	40,50	40,93

LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

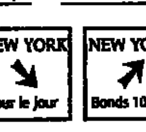
	08/12	05/12
Allied Lyons	5,49	5,51
Barclays Bank	15,75	15,48
B.A.T. industries	5,49	5,46
British Aerospace	16,83	16,62
British Airways	5,59	5,48
British Petroleum	8,66	8,53
British Telecom	4,73	4,75
B.T.R.	1,78	1,82
Cadbury Schweppes	6,27	6,23
Eurotunnel	0,65	0,64
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	14,27	14,02
Granada Group Plc	8,59	8,48
Grand Metropolitan	5,84	5,65
Guinness	5,85	5,58
Hanson Plc	0,87	0,87
Great Ic	7,31	7,16
H.S.B.C.	16,53	15,96
Impérial Chemical	8,84	8,80
Legal & Gen. Grp	5,20	5,17
Lloyds TSB	7,88	7,47
Marks and Spencer	6,45	6,40
National Westminst	9,87	9,45
Peninsular Orienta	6,66	6,80
Reuters	7,18	7,40
Saatchi and Saatch	1,15	1,17
Shell Transport	4,41	4,24
Tate and Lyle	4,79	4,88
Zeneca	19,78	19,58

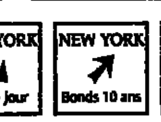
FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

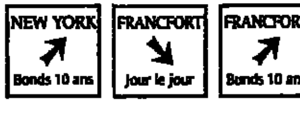
	08/12	05/12
Allianz Holding N	438,30	436,50
Basf AG	64,35	64,35
Bayer AG	67,45	67,20
Bay hyp&Wechselbk	86,45	83,75
Bayer Vereinsbank	117,30	114,80
BMW	1443	1417,50
Commerzbank	66,35	63,20
Daimler-Benz AG	128,50	127,10
Degussa	91,70	90,80
Deutsche Bank AG	121,85	118,10
Deutsche Telekom	35,80	35,90
Dresdner BK AG FR	78,95	74,60
Henkel VZ	113,50	110,80
Hoechst AG	64,35	63,10
Karstadt AG	652	644
Linde AG	1150	1125
Man AG	546	542,50
Mannesmann AG	881	884
Metro	83,20	82
Muench Rue N	606	600
Preussag AG	519	523
Rwe	97,65	97,75
Sap VZ	596	585
Schering AG	182,80	177,90
Siemens AG	111,25	110,80
Thyssen	419,50	416
Veba AG	115,80	115,25
Viag	989,50	984,50
Volkswagen VZ	806,50	804



LES TAUX





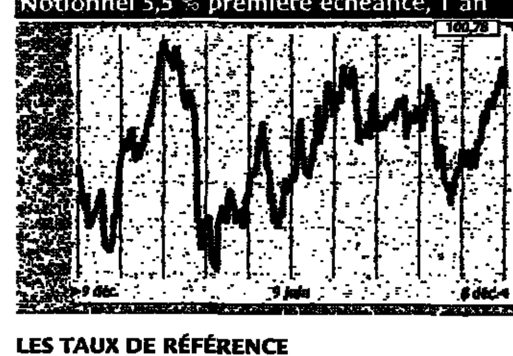


PARIS ↗ Jour le jour | PARIS ↗ OAT 10 ans | NEW YORK ↘ Jour le jour | NEW YORK ↗ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↘ Jour le jour | FRANCFORT ↗ Bonds 10 ans

Légère progression du Matif

LE MARCHÉ OBLIGATAIRE français a ouvert en légère hausse, mardi 9 décembre. Après quelques minutes de transactions, le contrat notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat, gagnait 6 centièmes, à 100,82 points.

Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 5,39 %, au même niveau que le rendement du titre allemand de même échéance. La veille, les obligations américaines avaient terminé la séance en baisse, certains opérateurs redoutant un resserrement de la politique monétaire de la Fed avant la fin de l'année pour faire face aux tensions sur le marché du travail. D'autres investisseurs craignent que la Banque du Japon ne décide de vendre une partie des bons du Trésor américain qu'elle détient pour faciliter le sauvetage des banques nippones.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 08/12	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,36	5,42	5,94	1,70
Allemagne	3,33	5,43	5,99	1,80
Grande-Bretagne	7,06	6,53	NC	2,80
Italie	6,25	5,85	6,35	2,60
Japon	0,44	1,82	NC	0,50
Etats-Unis	5,40	5,91	6,09	3,30

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 08/12	Taux au 05/12	indice (base 100 fin 96)
Fonds d'État 3 à 5 ans	4,22	4,23	98,50
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	5	4,96	100,09
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	5,47	5,42	101,48
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	5,81	5,77	101,20
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	6,39	6,35	102,67
Obligations françaises	5,76	5,73	101,02
Fonds d'Etat à TME	−1,95	−1,96	98,28
Fonds d'Etat à TRE	−2,18	−2,15	98,86
Obligat. franç. à TME	−2,20	−2,03	99,14
Obligat. franç. à TRE	+0,07	+0,07	100,14

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,55 %)

	Achat 08/12	Vente 08/12	Achat 05/12	Vente 05/12
Jour le jour	3,3750	—	3,3750	—
1 mois	4,05	4,30	3,65	4,20
3 mois	4,20	4,45	3,75	4,25
6 mois	3,72	3,84	3,72	3,87
1 an	3,97	4,09	3,97	4,09
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,5605	—	3,5605	—
Pibor Francs 3 mois	3,6875	—	3,6875	—
Pibor Francs 6 mois	3,8145	—	3,8145	—
Pibor Francs 9 mois	3,9551	—	3,9551	—
Pibor Francs 12 mois	4,0703	—	4,0703	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,5313	—	4,5313	—
Pibor Ecu 6 mois	4,6250	—	4,6250	—
Pibor Ecu 12 mois	4,7188	—	4,7188	—

MATIF

Échéances 08/12	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 5,5 %					
Déc. 97	108173	100,78	100,82	100,48	100,50
Mars 98	73913	100,34	100,36	100	100
Juin 98	2	99,42	99,42	99,42	99,42
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 97	7494	96,30	96,30	96,30	96,30
Mars 98	4000	96,07	96,09	96,07	96,08
Juin 98	2032	95,86	95,87	95,85	95,86
Sept. 98	912	95,67	95,69	95,67	95,68
ÉCU LONG TERME					
Déc. 97	666	99,88	99,92	99,64	99,64
Mars 98	409	99,42	99,42	99,42	99,42

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Echéances 08/12	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Déc. 97	10546	2943	2957	2925	2948
Janvier 98	30	2960	2960	2954	2954
Mars 98	52	2963,50	2975,50	2954	2971
Juin 98	—	—	—	—	—

LES MONNAIES

US/F ↗ 5,9806 | US/DM ↗ 1,7892 | US/¥ ↗ 130,4400 | DM/F ↘ 3,3468 | £/F ↗ 9,8895

Vigueur du dollar

LE DOLLAR se montrait très ferme, mardi matin 9 décembre, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 1,79 mark et 5,99 francs. Face à la monnaie japonaise, le billet vert cotait 130,60 yens, son cours le plus élevé depuis le mois de mai 1992. Le ministre nippon des finances, Hiroshi Mitsuzuka, a estimé, mardi, que le yen devenait *« excessivement faible »* face au dollar. *« Une chute excessive du yen n'est pas souhaitable, et à leur niveau actuel les parités ne sont certainement pas souhaitables »*, a-t-il ajouté. M. Mitsuzuka a affirmé que le gouvernement était prêt à prendre toutes les mesures nécessaires pour arrêter la glissade du yen.

Le franc était stable, mardi, face à la devise allemande. Il s'inscrivait à 3,3460 francs pour un mark.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 08/12	% 05/12	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	334,6800	+0,01	322	346
Ecu	6,6365	+0,07	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,9806	+0,85	5,6700	6,2700
Belgique (100 F)	16,2240	−0,01	15,6300	16,7300
Pays-Bas (100 fl)	297	−0,01	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,4190	+0,15	3,1500	3,6500
Danemark (100 krd)	87,8900	−0,08	82	92
Irlande (1 iep)	8,7035	+0,02	8,2600	9,1000
Gde-Bretagne (1 L)	9,8895	+0,28	9,4500	10,3000
Grèce (100 drach.)	2,1345	+0,07	1,8000	2,3000
Suède (100 krs)	76,6100	+0,60	70	80
Suisse (100 F)	412,8800	−0,32	400	424
Norvège (100 k)	82,8900	+0,59	76,5000	85,5000
Autriche (100 sch)	47,5670	+0,01	45,6500	48,7500
Espagne (100 pes.)	3,9610	[illegible]	3,6500	4,2500
Portugal (100 esc.	3,2800	+0,15	2,9000	3,6000
Canada 1 dollar ca	4,2061	+0,83	3,8900	4,4900
Japon (100 yens)	4,5776	−0,09	4,3900	4,7400
Finlande (mark)	110,7500	+0,01	104,5000	115,5000

PARITÉS DU DOLLAR

	09/12	08/12	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,7892	1,7819	+0,41
TOKYO : USD/Yens	130,4400	130,1800	+0,20

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,9754	5,9744	5,9301	5,9281
Yen (100)	4,5834	4,5788	4,5945	4,5979
Deutschemark	3,3469	3,3464	3,3461	3,3486
Franc Suisse	4,1272	4,1237	4,1417	4,1389
Lire Ital. (1000)	3,4194	3,4169	3,4160	3,4128
Livre sterling	9,8991	9,8898	9,8529	9,8466
Peseta (100)	3,9642	3,9609	3,9619	3,9599
Franc Belge (100)	16,233	16,203	16,237	16,209

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,50	3,62	3,78
Eurodollar	5,92	5,90	5,88
Eurolivre	7,44	7,65	7,73
Eurodeutschemark	4,13	3,75	3,84

L'OR

	cours 08/12	cours 05/12
Or fin (k. barre)	55000	55400
Or fin (en lingot)	55500	55350
Once d'Or Londres	287,40	287,50
Pièce française(20f)	318	321
Pièce suisse (20f)	318	322
Pièce Union lat(20f)	318	322
Pièce 20 dollars us	2400	2400
Pièce 10 dollars us	1350	1340
Pièce 50 pesos mex.	2055	2080

LE PÉTROLE

En dollars	cours 09/12	cours 08/12
Brent (Londres)	18,13	18,16
WTI (New York)	18,82	18,72
Light Sweet Crude	18,68	18,80

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	09/12	08/12
Dow-Jones comptant	135	[illegible]
Dow-Jones à terme	144,55	145,87
CRB	235,79	236,26
MÉTAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	1812,50	1788,50
Cuivre à 3 mois	1790	1828,50
Aluminium comptant	1565,50	1542,50
Aluminium à 3 mois	1571,50	1578,50
Plomb comptant	524,50	524,50
Plomb à 3 mois	533	536
Etain comptant	5795	5795
Etain à 3 mois	5635	5580
Zinc comptant	1092,50	1091,50
Zinc à 3 mois	1126	1120,50
[illegible] comptant	6015	5905
Nickel à 3 mois	6000	6045

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	536,50	533,50
Platine à terme	—	[illegible]
Palladium	209,65	209,50
GRAINES, DENREES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	344	346,75
Maïs (Chicago)	269	270,25
Grain. soja (Chicago)	703,25	710
Tourt. soja (Chicago)	231,50	233,80
GRAINES, DENREES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	—	[illegible]
Orge (Londres)	75,60	75,25
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1581	1602
Café (Londres)	1766	1750
Sucre blanc (Paris)	308,90	309,80
OLEAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	66,86	67,09
Jus d'orange (New-York)	80,50	79,75

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 9 DÉCEMBRE

Liquidation : 23 décembre
Taux de report : 3,88
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS **+1,00 %** CAC 40 : 2961,69

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	979	971	- 0,81	46,71
Cr.Lyonnais(T.P.)	915	928	+ 0,54	44,35
Renault (T.P.)	1796	1798	+ 0,11	95,36
Rhone Poulenc(T.P)	2260	2250	- 0,44	106,28
Saint Gobain(T.P.)	1272	1272	—	71,43
Thomson S.A (T.P)	911	920	+ 0,98	44,45
Accor	1157	1157	—	20
AGF-Ass.Gen.France	329,60	327,80	- 0,54	5
Air Liquide	930	939	+ 0,96	14
Alcatel Alsthom	764	777	+ 1,70	10
Atos (ex.Axime) CA	783	788	+ 0,63	—
Axa	449	452,10	+ 0,69	7,58
Bail Investis	805	804	- 0,12	64,40
Bancaire (Cie)	941	986	+ 4,78	10
Bazar Hot. Ville	544	545	+ 0,18	16
Bertrand Faure	390	384,80	- 1,33	4
BIC	435	436	+ 0,22	6
BIS	490	—	—	8
B.N.P.	313,60	327,20	+ 4,33	5,40
Bollore Techno	794	780	- 1,76	7,50
Bongrain	2520	2520	—	61
Bouygues	664	676	+ 1,80	12
Bouygues Offs	245	258	+ 5,30	2
Bull#	64,30	64	- 0,46	—
Canal +	1010	1010	—	20
Cap Gemini	501	499	- 0,39	2
Carbone Lorraine	1665	1660	- 0,30	18
Carrefour	3064	3080	+ 0,52	26
Casino Guichard	335	335,30	+ 0,08	4,50
Casino Guich.ADP	256	256	—	4,75
Castorama Dub.(Li)	733	732	- 0,13	11
C.C.F.	400	411,30	+ 2,82	5,80
Cegid (Ly)	627	628	+ 0,15	30
Cerus Europ.Reun	33	33,55	+ 1,66	10
Cetelem	804	840	+ 4,47	10
CGIP	2015	2019	+ 0,19	40
Chargeurs	331	330	- 0,30	7
Christian Dalloz	660	684	+ 3,63	12
Christian Dior	632	632	—	6,30
Ciments Francais	240,90	244	+ 1,28	1,25
Cipe France Ly #	176	186	+ 5,68	2,50
Clarins	476,80	477,40	+ 0,12	7,20
Club Mediterranee	430	431,90	+ 0,44	4,50
Coflexip	657	670	+ 1,97	3
Colas	909	917	+ 0,88	25
Comptoir Entrep.	12,90	13	+ 0,77	7,50
Comptoirs Mod.	2885	2880	- 0,17	24
CPR	493	490	- 0,60	22
Cred.Fon.France	84	83	- 1,19	26
Credit Lyonnais CI	287	315	+ 9,75	10
Cred.Nat.Natexis	348	353	+ 1,43	10
CS Signaux(CSEE)	187	187	—	5,50
Damart	3813	3840	+ 0,70	65
Danone	994	994	—	17
Dassault-Aviation	1337	1340	+ 0,22	31,58
Dassault Electro	615	601	- 2,27	6,80
Dassault Systemes	192,80	193	+ 0,10	1,70
De Dietrich	275	267	- 2,90	5,90
Deveaux(Ly)#	658	655	- 0,45	24
Dev.R.N-P.Cal Li #	45	44	- 2,22	—
Dexia France	682	681	- 0,14	15,70
DMC (Dollfus Mi)	111	113,50	+ 2,25	4
Dynaction	152,10	154,60	+ 1,64	5
Eaux (Gle des)	797	782	- 1,88	[illegible]
Eiffage	254,90	255	+ 0,03	18,80
Elf Aquitaine	680	692	+ 1,76	[illegible]
Eramet	218,50	219	+ 0,22	6,80
Eridania Beghin	970	971	+ 0,10	53
Essilor Intl	1738	1722	- 0,92	14,50
Essilor Intl.ADP	1600	1586	- 0,87	15,50
Esso	484	480	- 0,82	4
Eurafrance	2375	2370	- 0,21	72
Euro Disney	7,45	7,35	- 1,34	0,08
Europe 1	1133	1170	+ 3,26	19
Eurotunnel	6,35	6,20	- 2,36	—
Fimalac SA	454	451	- 0,66	16
Finextel	108,50	109,10	+ 0,55	3,91
Fives-Lille	353,40	354	+ 0,16	14
France Telecom	217,80	217,50	- 0,13	—
Fromageries Bel	4360	4366	+ 0,13	50
Galeries Lafayette	2700	2700	—	11
GAN ex.dt sous.	131,80	137,70	+ 4,47	4
Gascogne (B)	474	475	+ 0,21	14
Gaumont #	386	387	+ 0,25	2,50
Gaz et Eaux	2450	2425	- 1,02	55
Geophysique	724	745	+ 2,90	8
G.F.C.	521	521	—	[illegible]
Groupe Andre S.A.	610	615	+ 0,81	6
Groupe GTM	390,50	407,80	+ 4,43	[illegible]
Gr.Zannier (Ly) #	139	140	+ 0,71	2,20
Guilbert	854	848	- 0,70	12
Guyenne Gascogne	1919	1886	- 1,71	30
Hachette Fil.Med.	1230	1201	- 2,35	15
Havas	417	424,90	+ 1,89	8,50
Havas Advertising	748	747	- 0,13	13
Imetal	713	706	- 0,98	16
Immeubl.France	348	348,50	+ 0,14	6
Infogrames Enter.	912	912	—	—
Ingenico	127	125,10	- 1,49	3
Interbail	163,10	162,20	- 0,55	17,25
Intertechnique	1280	1271	- 0,70	15
ISIS	663	665	+ 0,30	—
Jean Lefebvre	342,40	342,10	- 0,08	10
Klepierre	783	775	- 1,02	28
Labinal	1534	1512	- 1,43	21,50
Lafarge	387,10	390,50	+ 0,87	10
Lagardere	178,60	182,10	+ 1,95	3,70
Lapeyre	354	352	- 0,56	5,60
Lebon	270	—	—	7
Legrand	1180	1193	+ 1,10	4,30
Legrand ADP	775	776	+ 0,12	6,88
Legris indust.	209	207,20	- 0,86	5
Locindus	757	756	- 0,13	43
L'Oreal	2299	2325	+ 1,13	14
LVMH Moet Hen.	1030	1052	+ 2,13	4,30
Marine Wendel	688	690	+ 0,29	17
Metaleurop	60	60	—	4
Metrologie Inter.	14,15	14,15	—	—
Michelin	332,20	326	- 1,86	3,30
Moulinex #	139,80	135	- 3,43	4
Nord-Est	118,50	124	+ 4,64	5,50
Nordon (Ny)	391	—	—	—
NRJ #	870	864	- 0,68	6
Olipar	67	—	—	—
Paribas	461,50	491,80	+ 6,56	13
Pathe	1160	1160	—	10
Pechiney	237	238	+ 0,42	3,30
Pernod-Ricard	323	322,50	- 0,15	4,40
Peugeot	719	740	+ 2,92	3
Pinault-Print.Red	3159	3220	+ 1,93	32
Plastic Omn.(Ly)	682	682	—	8,50
Primagaz	505	506	+ 0,19	8,50
Promodes	2329	2343	+ 0,60	14
Publicis #	503	514	+ 2,18	4,80
Remy Cointreau	93,80	93,75	- 0,05	4,80
Renault	179,90	180,20	+ 0,16	3,50
Rexel	1850	1809	- 2,57	19,60
Rhone Poulenc A	268,80	271	+ 0,81	3,50
Rochette (La)	27,10	26,65	- 1,66	1,20
Rue Imperiale(Ly)	5100	5120	+ 0,39	120
Sade (Ny)	193	193	—	12,50
Sagem SA	2650	2640	- 0,37	26
Saint-Gobain	834	841	+ 0,83	17
Salomon (Ly)	516	515	- 0,19	3,30
Salvepar (Ny)	460	485	+ 5,43	18,50
Sanofi	610	605	- 0,82	6,60
Sat	1699	1668	- 1,82	29
Saupiquet (Ns)	559	569	+ 1,78	10
Schneider SA	330	343,50	+ 4,09	5
SCOR	308,40	313,50	+ 1,65	10
S.E.B.	811	804	- 0,86	11,20
Sefimeg CA	318,50	318,50	—	14,60
SEITA	233,10	231,30	- 0,77	6,60
Selectibanque	67	67,50	+ 0,74	6
SFIM	991	1000	+ 0,90	30
SGE	148,60	149,60	+ 0,67	5
Sidel	358	361	+ 0,83	4,50
Silic CA	840	830	- 1,19	37,34
Simco	415	414	- 0,24	28,76
S.I.T.A	1115	1108	- 0,62	12
Skis Rossignol	115	110	- 4,34	2,50
Societe Generale	825	841	+ 1,93	17,50
Sodexho Alliance	3405	3324	- 2,37	26
Sommer-Allibert	192,80	193	+ 0,10	4
Sophia	232	232,10	+ 0,04	17,25
Spir Communic. #	371	370	- 0,26	15
Strafor Facom	375	378	+ 0,80	7
Suez Lyon.des Eaux	650	650	—	12
Synthelabo	784	769	- 1,91	5,32
Technip	633	647	+ 2,21	10,50
Thomson-CSF	165	170,90	+ 3,57	2,80
Total	614	624	+ 1,62	10,50
UIF	400	405	+ 1,25	14,68
UIS	204	204,90	+ 0,44	14,97
Unibail	565	565	—	29
Union Assur.Fdal	700	708	+ 1,14	19
Usinor	92,35	92,35	—	3
Valeo	412	415	+ 0,72	2
Vallourec	380	379,50	- 0,13	6
Via Banque	165,30	171,50	+ 3,75	12
Worms & Cie	450	442	- 1,77	9,50
Zodiac ex.dt divid	1355	1362	+ 0,51	18
Elf Gabon	1110	1148	+ 3,42	551,69

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
ABN Amro Hol.#	125	124,60	- 0,32	1,18
Adecco S.A.	1770	1735	- 1,97	13,13
Adidas AG #	882	910	+ 3,17	2,71
American Express	516	523	+ 1,35	1,11
Anglo American #	241	244	+ 1,24	7,14
Amgold #	208,30	208,30	—	6,95
Arjo Wiggins App.	16,75	16,70	- 0,29	0,27
A.T.T. #	343,20	346,10	+ 0,84	1,61
Banco Santander #	183,60	187	+ 1,85	0,89
Barrick Gold #	97	93,70	- 3,40	0,35
B.A.S.F. #	216	213	- 1,38	4,18
Bayer #	226	221,10	- 2,16	4,39
Cordiant PLC	11	10,95	- 0,45	0,30
Crown Cork ord.#	295	291,40	- 1,22	1,23
Crown Cork PF CV#	274	272,10	- 0,69	2,32
Daimler Benz #	432	422	- 2,31	2,71
De Beers #	122,10	121,20	- 0,73	0,89
Deutsche Bank #	410	417	+ 1,70	4,44
Dresdner Bank	267	272,50	+ 2,05	3,82
Driefontein #	38,60	38,50	- 0,25	0,96
Du Pont Nemours #	387	386,40	- 0,15	1,54
Eastman Kodak #	351,10	348	- 0,88	2,18
East Rand #	1,31	1,31	—	0,10
Echo Bay Mines #	12,80	12,45	- 2,73	0,15
Electrolux #	480	485,30	+ 1,10	6,53
Ericsson #	239,30	242	+ 1,12	1,30
Ford Motor #	275,10	273,90	- 0,43	2,11
Freegold #	21,85	22,05	+ 0,91	1,34
Gencor act.regr.	9,25	9,25	—	1,36
General Elect. #	437,20	442,50	+ 1,21	1,27
General Motors #	381,90	381,10	- 0,20	2,45
Gle Belgique #	568	560	- 1,40	14,24
Grd Metropolitan	57,30	57	- 0,52	0,59
Guinness Plc #	58,90	57	- 3,22	0,47
Hanson PLC reg.	28,80	28,30	- 1,73	0,39
Harmony Gold #	13,70	13,50	- 1,45	0,47
Hitachi #	43,10	43,50	+ 0,92	0,23
Hoechst #	215,20	214,40	- 0,37	3,45
I.B.M #	672	673	+ 0,14	0,99
I.C.I #	86,35	90	+ 4,22	1,22
Ito Yokado #	268,20	277,50	+ 3,46	0,59
Kingfisher plc #	85	84,80	- 0,23	0,61
Matsushita #	91	90,15	- 0,93	0,26
Mc Donald's #	286,50	284,50	- 0,69	0,40
Merck and Co #	626	628	+ 0,31	2,27
Mitsubishi Corp.#	45	46,65	+ 3,66	0,16
Mobil Corporat.#	440,40	434,90	- 1,24	2,62
Morgan J.P. #	749	738	- 1,46	4,40
Nestle SA Nom. #	8790	8720	- 0,79	78,56
Nipp. MeatPacker #	74,10	75,60	+ 2,02	0,71
Nokia A	481	480	- 0,20	3,94
Norsk Hydro #	312,10	317	+ 1,57	4,78
Petrofina #	2335	2309	- 1,11	49,62
Philip Morris #	270	267,50	- 0,92	1,99
Philips N.V #	403	409	+ 1,48	3,59
Placer Dome Inc #	66,25	65,10	- 1,73	0,34
Procter Gamble #	476,90	477,50	+ 0,12	1,27
Quilvest	300	309	+ 3	13,93
Randfontein #	8,20	8,25	+ 0,60	0,62
Rio Tinto PLC #	77	77,75	+ 0,97	0,99
Royal Dutch #	322	325	+ 0,93	2,91
Sega Enterprises	111,60	117,10	+ 4,92	0,63
Saint-Helena #	16,50	16,45	- 0,30	1,57
Schlumberger #	521	523	+ 0,38	1,10
SGS Thomson Micro.	407	398	- 2,21	—
Shell Transport #	42,95	43,60	+ 1,51	0,49
Siemens #	370	369	- 0,27	3,70
Sony Corp. #	545	550	+ 0,91	1,06
Sumitomo Bank #	70,05	72	+ 2,78	0,18
T.D.K #	480	492,20	+ 2,54	0,99
Telefonica #	180,50	181,30	+ 0,44	1,61
Toshiba #	24,25	24,50	+ 1,03	0,21
Unilever act.Div.#	365	365	—	1,64
United Technol. #	465	459	- 1,29	1,52
Vaal Reefs #	188,60	186	- 1,37	9,64
Volkswagen A.G #	3457	3412	- 1,30	22,34
Volvo (act.B) #	170,20	—	—	2,25
Western Deep #	87,30	87	- 0,34	3,77
Yamanouchi #	140,30	144,30	+ 2,85	0,38
Zambia Copper	13,50	13,50	—	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MARDI 9 DÉCEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	—	8,937
CEPME 9% 89-99 CA#	106,80	2,836 †
CEPME 9% 92-06 TSR	—	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	119,92	8,238
CFD 8,6% 92-05 CB	118,75	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	104,74	[illegible]
CFF 10,25%90-01CB#	114,70	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	109,06	[illegible]
CLF 9%88-93/98 CA#	100,66	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	122,55	5,474
CRH 8,6% 92/94-03	115,42	8,910
CRH 8,5% 10/87-88#	104,71	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	107,49	7,068
EDF 8,6% 92-04 #	117,36	[illegible]
Finansder 9%91-06#	123,51	0,395 ‡
Finansd.8,6%92-02#	112,68	7,516 †
Floral9,75% 90-99#	107,83	3,766 †
OAT 88-98 TME CA#	100,10	4,385 ‡
OAT 9/85-98 TRA	—	0,986 †
OAT 9,50%88-98 CA#	102,92	4,425 ‡
OAT TMB 87/99 CA#	99,92	2,950
OAT 8,125% 89-99 #	105,32	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	108,47	[illegible] d
OAT 85/00 TRA CA#	102,10	2,368 b
OAT 10%5/85-00 CA#	112,36	5,402 d
OAT 89-01 TME CA#	101	4,365 ‡
OAT 10% 90-01 ecu	114,55	7,918
OAT 7,5%7/86-01 CA#	108,53	[illegible]
OAT 8,5% 91-02 ecu	112,04	6,384
OAT 8,5% 87-02 CA#	115,27	0,396 †
OAT 8,50% 89-19 #	132,69	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	—	6,379
SNCF 8,8% 87-94CA	105,20	8,546 †
Suez Lyon.Eaux 90	973	

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	41	44
Baccarat (Ny)	499	499
Bains C.Monaco	525	525
Bque Transatlant. ◆	180	188
B.N.P.Intercont	840	820
Bidermann Intl ◆	110	110
B T P (la cie) ◆	7,60	7,60
Centenaire Blanzy	361,60	371
Champex (Ny) ◆	23,40	23,40
CIC Un.Euro.CIP	470	475
C.I.T.R.A.M. (B)	2390	2055
Generali Fce Assur	1224	1224
Continental Ass.Ly	524	518
Darblay ◆	545	545
Didot Bottin	744	794
Eaux Bassin Vichy	3188	3201
Ecia	999	951
Ent.Mag. Paris	1203	1170
Fichet Bauche	34,10	35,50
Fidei	30,50	30,50
Finalens ◆	267,20	262,20
F.I.P.P. ◆	328,90	328,90
Fonciere (Cie)	585	585
Fonc. Lyonnaise #	705	691
Foncina #	502	502
Francarep	271	259,90
France S.A.	1150	1150
From. Paul-Renard ◆	950	950
Gevelot	1244	1281
G.T.I (Transport)	167,90	164,50
Immobail	144	142
Immobanque	600	599
Locamion (Ly) ◆	478	478
Lucia ◆	63,80	63,80
Monoprix	300	299,50
Metal Deploye	320	320
Mors	5,80	6,10
Navigation (Nle)	135,10	132,50
Optorg ◆	360	360
Paluel-Marmont ◆	365	365
Exa.Clairefont(Ny) ◆	796	796
Parfinance ◆	249	249
Paris Orleans	260	281
Promodes (CI)	1889	1896
PSB Industries Ly	500	500
Rougier #	308	308
Sags ◆	152	152
S.I.P.H.	300,20	320
Sofragi	4501	4680
Taittinger	3395	3400
Tour Eiffel	265	265,10
Vicat	500	500
Caves Roquefort ◆	1850	1850
Elyo ◆	330	330
Finaxa	349	349
Gaillard (M) ◆	1520	1520
Givaudan-Lavirotte ◆	1290	1290
Grd Bazar Lyon(Ly) ◆	159,50	159,50
Gd Moul.Strasbourg ◆	1761	1762
Hotel Lutetia	398,90	399
Hotels Deauville	550	558
Immeubl.Lyon (Ly) ◆	521	521
L.Bouillet (Ly) ◆	304	304
Lloyd Continental ◆	9000	9080
Lordex (Ny) ◆	0,01	0,12 d
Matussiere Forest	53,50	53,50
Moncey Financiere	2591	2600
M.R.M. (Ly)	415	403
Part-Dieu(Fin)(Ly) ◆	103	103
Pechiney Intl	116	116,20
Poliet	490	500
Saberon (Ly)	670	679
Samse (Ly)	865	865
Sechilienne (Ly)	1200	1196
Sucr.Pithiviers	3140	3108
Tanneries Fce (Ny) ◆	294,90	294,90
Teleflex L. Dupont	104,50	104,90
Union Gle Nord(Li) ◆	236	236

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	340	348
Commerzbank AG	215,10	215,10
Fiat Ord	17,55	17,55
Gold Fields South	70,60	70,70
Kubota Corp	20	30
Montedison act.ep.	9,60	9,60
Olympus Optical	37,55	37,55
Robeco	570	574
Rodamco N.V.	168,70	167,90
Rolinco	534	540
Sema Group Plc #	142,50	138,50
Solvay SA	380	380

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ‡ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MARDI 9 DÉCEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) # ◆	36	38,85
AFE #	522	525
Algie #	315	316
Albert S.A (Ns)	138	143
Altran Techno. #	1779	1777
Arkopharma#	300	308
Montaignes P.Gest.	2010	2000
Assystem #	194	191
Bque Picardie (Li) ◆	715	715
Bque Tarneaud(B)#	320	320
Bque Vernes	178	178,50
Beneteau #	990	998
B I M P ◆	106	95,70
Boiron#(Ly)	318,50	321
Boisset (Ly) #	365	361,10
But S.A.	270,10	274,40
Cardif SA	981	[illegible]
C.E.E #	70,50	70,50
CFPI # ◆	390	390
Change Bourse (M)	230	230
CNIM CA#	163	161,50
Codetour	357,10	357,30
Comp.Euro.Tele-CET	261	258,80
Conflandey #	298	298
C.A. Hte Normandie	310	[illegible]
C.A. Paris IDF	750	748
C.A.Ille & Vilaine	299	299
C.A.Loire Atl.Ns #	270	271
C.A.Pas de Calais	541	540
C.A.du Nord (Li)	500	494
C.A. Oise CCI	315	315
C.A. Somme CCI	306	307
C.A.Toulouse (B)	410	400
Devanlay	592	592
Devernois (Ly)	565	565
Ducros Serv.Rapide ◆	48	48
Emin-Leydier (Ly)#	356	354
Europ.Extinc.(Ly)#	394	388
Expand s.a.	700	703
Factorem ◆	658	658
Faiveley #	192	192
Finacor	54	58
Fininfo	710	711
Fructivie	629	625
Gautier France #	261,90	255
Gel 2000	45	45
GEODIS #	319,90	320
GFI Industries # ◆	1111	1111
Girodet (Ly) # ◆	27	27
GLM S.A.	210	210,50
Grandoptic.Photo #	998	1000
Gpe Guillin # Ly	210	208,90
Kindy #	164	166
Guerbet	209,50	209
Hermes Internat.1#	429,90	432,50
Hurel Dubois	660	645
ICBT Groupe #	200	195,20
I.C.C.	136	135
ICOM Informatique	521	520
Idianova	61,60	60,90
Int. Computer # ◆	40,50	36,60
IPBM	60	60
M6-Metropole TV	603	595
Manitou #	731	731
Manutan	478	475
Marie Brizard #	510	518
Maxi-Livres/Profil #	34	38
Mecelec (Ly)	56,50	56,28
MGI Coutier #	240	240
Monneret Jouet Ly#	168	163
Naf-Naf #	74,80	73,60
Norbert Dentres.#	700	700
NSC Groupe Ny	800	780
Onet #	935	950
Paul Predault #	135	140
P.C.W. 19	—	—
Petit Boy #	83,85	81,85
Phyto-Lierac #	231	228
Pochet	686	701
Poujoulat Ets (Ns)	220	219
Radiall #	650	640
Robertet #	1040	[illegible]
Rouleau-Guichard	220	220
Securidev #	86,95	85,20
Smoby (Ly)#	530	539
Sofco (Ly) ◆	6,30	7,55
Sofibus ◆	370	370
Sogeparc (Fin)	404,50	408
Sopra #	636	635
Steph.Kelian # ◆	68	48
Sylea	562	552
Teisseire-France	164,90	165
TF1	585	585
Thermador Hol. #	290	290,10
Trouvay Cauvin #	93,90	93
Unilog	800	800
Union Fin.France	572	571
Viel et Cie #	148	150
Vilmorin et Cie #	465	475
Virbac	425,50	425,50

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MARDI 9 DÉCEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	19	19,95
Belvedere	615	615
BVRP	229,10	230
Coil	140	139
Electronique D2	706	730
FDM Pharma n.	199	198,98
Genset ◆	414,90	414,90
Guyanor action B ◆	6,50	6,50
High Co. ◆	165	165
Infonie	81,80	74
Joliez-Regol ◆	77	77
Mille Amis	39	39
Naturex	69	72
Olitec	880	890
Picogiga ◆	175	175
Proxidis	26,70	26,40
R21 Santé	380	382,10
Stelax ◆	7	7

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MARDI 9 DÉCEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI ◆	840	840
Crédit Gén.Ind. ◆	9,50	9,50
Générale Occidentale ◆	178	178
Sté lecteurs du Monde ◆	131	131
Via Crédit (Banque) ◆	25,30	25,30

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; *d = demandé; † offre réduite; ‡ demande* réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 8 décembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	144,87	137,97
Agipi Actions (Axa)	125,55	119,52
BANQUES POPULAIRES		
Valorg	2467,69	2431,22
BNP — 3615 BNP		
Natio Court Terme	14376	14376
Natio Epargne	2236,51	[illegible]
Natio Oblig. M.T. C/D	865,08	856,51
Natio Ep. Croissance	3394,26	3327,71
Natio Ep. Patrimoine	145,19	142,34
Natio Epargne Retraite	165,90	162,65
Natio Epargne Trésor	11356,45	[illegible]
Natio Euro Valeurs	1088,52	1062,14
Natio Euro Oblig.	1031,77	1021,55
Natio Euro Opport.	1073,86	1052,80
Natio Inter	1111,09	1089,98
Natio Opportunités	194,30	190,49
Natio Revenus	1110,21	1099,22
Natio Sécurité	11296,52	11296,52
Natio Valeurs	1414,25	1386,52
BRED BANQUE POPULAIRE		
Moneden	93593,53	93593,53
Oblig. tres caté.	278,26	274,15
CDC-GESTION (Groupe Caisse des dépôts)		
Livret Bourse Inv. D PEA ◆	872,50	847,09
Nord Sud Dévelop. C ◆	2583,72	2578,56
Nord Sud Dévelop. D ◆	2441,33	[illegible]
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC		
Patrimoine Retraite C	316,12	309,92
Patrimoine Retraite D	306,55	300,54
Sicav Associations C ◆	2446,12	2446,12
CDC TRESOR		
Fonsicav C	19907,31	19907,31
Mutual. dépôts Sicav C	19490,33	19470,86
CAISSE D'EPARGNE		
Écur. Act. Futur D PEA	294,79	289,01
Écur. Capitalisation C	257,87	257,87
Écur. Expansion C	84042,24	84042,24
Écur. Géovaleurs C	3660,18	3584,41
Écur. Investis. D PEA	235	230,38
Écur. Monépremière	11472,20	11472,20
Écur. Monétaire C	13172,98	13172,98
Écur. Monétaire D	12209,95	12209,95
Écur. Trésorerie C	323,33	323,33
Écur. Trésorerie D	310,78	310,78
Écur. Trimestriel D	2026,06	2026,06
Éparcourt-Sicav D	194,89	194,89
Géoptim C	13107,99	12994,28
Géoptim D	12040,27	11862,78
Horizon C	2335,28	2288,49
Prévoyance Écur. D	106,60	106,88
Sensipremière C	13666,70	13632,62
Fonds communs de placements		
Écur. Capipremière C	12180,77	12158,46
Écur. Sécuripremière C	12143,58	12131,45
CRÉDIT AGRICOLE — INDOCAM Asset Management		
Amplia ◇	121144,66	121144,66
Atout Amérique	200,54	195,65
Atout Asie	90,82	88,68
Atout France Europe	883,02	867,48
Atout France Monde	223,47	218,02
Atout Futur C	844,95	824,34
Atout Futur D	795,41	776,01
Coexis	1975,19	1942,17
Dièze	2215,99	2178,95
Elicash ◇	962090,62	962090,62
Eurodyn	2776,32	2708,60
Indicia ◆	1794,93	1750,80
Moné.J C ◇	12083,22	12083,22
Moné.J D ◇	11699,09	11699,09
Oblifutur C	559,51	550,16
Oblifutur D	536,13	527,17
Oraction	1412,46	1378,01
Revenu-Vert	1192,89	1172,95
Sévéa ◆	118,18	115,30
Synthésis	18654,16	18324,32
Uni Associations ◇	121,98	121,98
Uni-Foncier	1434,96	1399,90
Uni-Garantie C	1924,10	1891,94
Uni-Garantie D	1471,63	1447,08
Uni-Régions	1646,64	1606,48
Univar C ◇	313,15	313,15
Univar D ◇	300,11	300,11
Univers Actions	257,11	250,84
Univers-Obligations	254,80	250,54
CIC BANQUES		
Francic	151,54	148,30
Francic Pierre	140,67	136,77
Europe Régions	236,14	232,65
CIC PARIS		
Associc	1134,71	1134,71
Cicamonde	1606,59	1559,80
Converticic	406,07	400,07
Ecocic	1748,36	1697,44
Mensuelcic	10084,94	9985,09
Oblicic Mondial	4016,11	3956,76
Oblicic Régions	1197,18	1179,49
Rentacic	163,33	160,92
CRÉDIT LYONNAIS		
Euro Solidarité	1398,29	1384,45
Lion 20000 C	17342,10	17342,10
Lion 20000 D	16225,07	16225,07
Lion Associations C	11157,41	11157,41
Lion Associations D	11157,41	11157,41
Lion Court Terme C	26743,48	26743,48
Lion Court Terme D	24249,31	24249,31
Lion Plus C	1596,56	1565,25
Lion Plus D	1522,96	1493,10
Lion Trésor	2498,15	2473,42
Oblilion	2216,90	2194,95
Sicav 5000	751,92	737,36
Slivafrance	1269,24	1244,35
Slivam	603,29	591,46
Slivarente	250,17	245,26
Slivinter	840,87	824,98
Trilion	5159,66	5093,45
CRÉDIT MUTUEL		
Avenir Alizes	2413,68	2366,35
CM Option Dynamique	137,55	135,68
CM Option Equilibre	268,82	265,83
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	160,04	155,76
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	929,39	929,39
Créd.Mut.Ep.Ind. C	148,83	144,85
Créd.Mut.Ep.J	23196,56	23196,56
Créd.Mut.Ep.Monde	1743,43	1696,77
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1899,65	1862,40
Créd.Mut.Ep.Quatre	1101,88	1080,27
Fonds communs de placements		
CM Option Modération	103,15	102,13
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	617,81	591,21
Saint-Honoré Capital	20242,24	19652,66
St-Honoré March. Emer.	737,33	705,58
St-Honoré Pacifique	661,99	633,48
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux	1850,72	1858,72
Stratégie Actions	1167,71	1122,80
Stratégie Rendement	2018,18	1954,65
LA POSTE		
Amplitude Amérique C	123,25	120,24
Amplitude Europe C	174,88	170,61
Amplitude Europe D	171,94	167,75
Amplitude Monde C	1056,89	1031,11
Amplitude Monde D	1008,27	983,68
Amplitude Pacifique C	94,32	92,02
Élanciel D PEA	191,98	187,30
Émergence Poste D PEA	156,89	153,06
Géobilys C	681,39	671,32
Géobilys D	644,69	635,16
Kaleïs Dynamisme C	1125,98	1103,90
Kaleïs Équilibre C	1087,68	1066,35
Kaleïs Sérénité C	1050,93	1040,52
Latitude C	150,14	150,14
Latitude D	136,79	136,79
Oblitys D	630,43	621,11
Plénitude D PEA	212,49	207,31
Poste Gestion C	15051,61	15051,61
Revenus Trimestr. D	5207,30	5155,74
Solstice D	2363,84	2357,95
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT		
Actimonétaire C	38429,62	38429,62
Actimonétaire D	30446,29	30446,29
Cadence 1 D	1062,75	1052,23
Cadence 2 D	1051,58	1041,17
Cadence 3 D	1053,68	1043,25
Capimonétaire C	415,31	414,98
Capimonétaire D	374,73	374,36
Sogeoblig C/D	9369,16	9276,40
Interoblig C	7596,06	7520,85
Intersélection France D	757,01	742,17
S.G. France opport. C	2144,39	2102,34
S.G. France opport. D	2047,09	2006,95
Sogenfrance C	2008,70	1969,31
Sogenfrance D	1836,04	1800,04
Sogépargne D	299,18	296,22
Soginter C	2577,18	2526,65
Fonds communs de placements		
Favor D ◆	1463,46	1434,76
Sogelance D ◆	1711,96	1695,01
Sogenfrance Tempo D ◆	238,61	233,93

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

DISPARITION

Léon Poliakov

Un spécialiste de l'analyse de l'antisémitisme

L'HISTORIEN Léon Poliakov, auteur d'une monumentale histoire de l'antisémitisme, est mort lundi 8 décembre à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Sa vie, Léon Poliakov l'a racontée mieux que personne dans un livre fourmillant d'anecdotes, *L'Auberge des musiciens* (Mazarine, 1981). Elle le méritait bien, car le parcours de ce grand savant ne ressemble que de loin aux carrières universitaires « normales ». Né à Saint-Pétersbourg le 25 novembre 1910, au lendemain de la mort de Tolstoï dont on lui donne le prénom, il quitte la Russie à l'âge de dix ans. Ses parents, fuyant la Révolution, finissent par s'installer en France. C'est dans ce pays qu'il termine ses études et passe sa licence en droit. C'est en France également qu'il affronte, en participant à la Résistance, les orages de la guerre.

Cette dernière modifie de façon décisive l'orientation de sa vie. Le drame des juifs, qui est aussi le sien, ne peut le laisser indifférent : il va désormais se tourner vers l'Histoire afin de tenter d'élucider les mécanismes qui ont provoqué, en plein milieu du XXe siècle, la tragédie de la Shoah.

Après avoir été, durant la guerre, l'un des fondateurs du Centre de documentation juive contemporaine, il soutient une thèse de doctorat ès lettres, trouve un poste au CNRS et y termine sa carrière comme directeur de recherches. Parallèlement, ses nombreuses publications, qui ont presque toutes fait date, le placent progressivement au cœur d'un vaste réseau de correspondants, de disciples et d'amis dispersés dans le monde entier.

Le livre qui établit sa réputation, *Bréviaire de la haine* (Calmann-Lévy, 1951), est tiré de son expérience d'expert au procès de Nuremberg. Considéré aujourd'hui encore comme un ouvrage de référence, c'est le premier travail sérieux consacré à l'étude de la *« solution finale »*, de ses buts et de ses moyens. Très vite, cependant, Léon Poliakov comprend que l'antisémitisme nazi, loin de tomber du ciel, a une longue histoire derrière lui, dont les méandres exigent d'être explorés pour eux-mêmes.

C'est à cette tâche immense qu'il se consacre durant les vingt années suivantes, rédigeant seul, l'un après l'autre, les quatre premiers volumes de l'*Histoire de l'antisémitisme* (Calmann-Lévy, 1955-1977), qui vont des temps du Christ à l'*« Europe suicidaire »* des années 30, en passant par le drame des Marranes et l'épopée des *« juifs de cour »*. En marge de cette monumentale entreprise, *Le Mythe aryen* (Calmann-Lévy, 1971) est un livre plus bref qui retrace la genèse, dans la conscience occidentale, du plus dangereux des fantasmes racistes.

EFFICACITÉ DES HYPOTHÈSES

Même si elles s'inscrivent dans le prolongement des questions ouvertes, dès le début du siècle, par l'historien Jules Isaac, les recherches de Léon Poliakov vont cependant beaucoup plus loin, tant par la richesse des matériaux qu'elles abordent que par l'efficacité des hypothèses qu'elles mettent en œuvre.

Rappelons deux de celles-ci. D'une part, l'antisémitisme considéré comme préjugé racial, donc biologique, ne se réduit pas à l'antijudaïsme théologique cher à l'Eglise médiévale. Il est lié, au contraire, à l'essor de la science et de la raison modernes. Il est, en d'autres termes, un « fruit du siècle des Lumières ». D'autre part, ce « fruit » malsain ne s'exprime pas seulement dans des doctrines philosophiques ou politiques, mais également dans le champ des sciences sociales, des lettres et des arts. On ne peut donc s'atteler à l'histoire de l'antisémitisme sans entrer dans celle de la culture occidentale entière, ni négliger l'impensé de celle-ci au seul profit des discours explicites. De ce point de vue, il est permis de voir, en Léon Poliakov, l'un des pionniers (avec Philippe Ariès) de l'« histoire des mentalités », discipline appelée depuis lors à un essor considérable.

Durant les années 70 et 80, les intérêts de Léon Poliakov se diversifient. Le séminaire qu'il dirige à la Maison des sciences de l'homme, à Paris, ainsi que les trois colloques fameux qu'il anime à Cerisy-la-Salle (actes publiés par Mouton en 1975, 1978 et 1980) témoignent de son goût pour le travail interdisciplinaire. En outre, chacun des livres qu'il écrit alors semble inaugurer un nouveau champ d'investigations. C'est ainsi, par exemple, que les deux volumes de *La Causalité diabolique* (Calmann-Lévy, 1980-1986) mettent en évidence le rôle joué par la « théorie du complot » dans certaines idéologies modernes. Faire des grands événements historiques ou des catastrophes sociales le résultat d'une conspiration organisée et maléfique est en effet un procédé constitutif non seulement du racisme, mais de tous les systèmes qui reposent sur la persécution d'une victime émissaire. Comme on pouvait s'y attendre, ces réflexions conduisent Léon Poliakov, proche sur ce point de Karl Popper, et surtout de Raymond Aron (en qui il reconnaissait l'un de ses maîtres), à dénoncer en bloc les *Totalitarismes du XXe siècle* (Fayard, 1987).

SCEPTIQUE ET ENGAGÉ

Parallèlement, l'histoire tourmentée d'Israël depuis 1948 l'amène à s'interroger sur les réactions négatives, voire hostiles, que suscite chez certains la difficile survie de l'Etat hébreu, ainsi que sur leurs véritables motivations (*De l'antisionisme à l'antisémitisme*, Calmann-Lévy, 1969, puis *De Moscou à Beyrouth : essai sur la désinformation*, Calmann-Lévy, 1983). Mais ce témoin passionné de son temps sait également prendre la plume pour parler de minorités qui, en d'autres époques, ont eu elles aussi du mal à préserver leur droit à l'existence. On le voit s'intéresser, par exemple, à des aspects méconnus de l'histoire russe (*L'Epopée des Vieux croyants*, Perrin, 1991) ou juive (*Les Samaritains*, Seuil, 1991) et s'avancer, là encore, dans des voies peu défrichées.

Au début des années 90, il met en chantier le cinquième et dernier volume de son *Histoire de l'antisémitisme* (Seuil, 1994). S'il s'entoure, cette fois, d'une équipe internationale de chercheurs auxquels il distribue les régions à étudier (pour la période 1945-1993), ce n'est évidemment pas parce qu'il se sent incapable de le faire seul. C'est plutôt parce que, devenant avec l'âge de plus en plus pessimiste, constatant l'incroyable résistance du racisme à toute espèce de critique rationnelle, il préfère laisser à d'autres le soin de conclure – provisoirement – une histoire dont, au fond de lui-même, tout le porte à craindre qu'elle ne finisse jamais.

Enfin, toujours en 1994, il publie *L'Impossible choix* (Austral). Consacré à un problème qui le préoccupe depuis longtemps, celui des « crises d'identité » juives, ce travail met en relief sa conviction selon laquelle la volonté de s'assimiler en tous points à la société qui les entourait n'a pas eu, pour les juifs, que des aspects « émancipateurs ». Elle a pu conduire certains, déchirés par leur appartenance à une double culture, non seulement à renier celle de leurs ancêtres mais, parfois, à embrasser eux-mêmes certains aspects des doctrines antisémites.

Esprit paradoxal, rationaliste et poétique, sceptique et engagé, farouchement individualiste, Léon Poliakov n'a jamais écrit une ligne sans nourrir sa pensée de toute son expérience existentielle. Il possédait, entre autres qualités, un art exceptionnel pour rassembler les fils innombrables et souvent invisibles qui unissent le présent au passé, permettent d'éclairer l'un par l'autre et de les rendre tous deux plus accessibles à la compréhension.

Par là, son œuvre, dépassant les frontières de l'historiographie, devrait rester non seulement comme une méditation sur le destin « suicidaire » de l'Europe, mais aussi comme un recours moral offert à ceux qui voudraient croire, malgré tout, à la possibilité d'arracher cette dernière à elle-même. *Le Monde* a publié un grand entretien avec Léon Poliakov le 15 mars 1994.

Christian Delacampagne

CARNET

Décès

– Genève. Paris.

Melissa Hogan,
Michèle Chomette,
les artistes
et les proches de la galerie
s'unissent pour rendre hommage à

Patrick AMBLARD,

mort à l'âge de trente-huit ans,
le 4 décembre 1997.

Son œuvre et son personnage
P.M. Hoblargan
le garderont à jamais présent
parmi nous.

– Mme Denise André, née Girardot,
son épouse,
Marie-Françoise André,
sa fille,
M. et Mme Robert André
et leurs enfants,
M. Yves André,
M. et Mme Jacques David
et leurs enfants,
Ses frères, belles-sœurs, beau-frère, neveux et nièces,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part de la mort de

M. Georges ANDRÉ,
ancien chef du bureau du cabinet
du ministre de l'agriculture,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national
du Mérite,
commandeur du Mérite agricole,

survenue à Paris, à l'hôpital du Val-de-Grâce, le 6 décembre 1997, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 11 décembre, à 9 h 15, en l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, 252, rue Saint-Jacques, Paris-5e.

L'inhumation aura lieu au cimetière intercommunal de Clamart (Hauts-de-Seine), dans l'intimité familiale.

Des dons peuvent être adressés à l'Institut Curie, 26, rue d'Ulm, 75248 Paris Cedex 05.

20, rue des Volontaires,
92140 Clamart.

– Mme Jean Gosset,
son épouse,
M. et Mme Jean-François Gosset,
M. et Mme Pierre Gautier,
Mme Mayeul Badaire,
M. et Mme Thierry Gosset,
Mme Stéphanie Gosset,
ses enfants, ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants,
ont la grande peine de faire part du décès de

M. Jean GOSSET,
croix de guerre 1939-1940,
vice-président honoraire
du tribunal de grande instance
de Nanterre,

survenu le 7 décembre 1997, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-Martin de Cérilly (Allier), le mercredi 10 décembre, à 15 heures.

« Il nous précède dans la lumière. »

2 *bis*, rue Raymond-Losserand,
75014 Paris.

– M. et Mme Choucri Homsy
et leurs enfants Sélim, Maï et Elsa,
M. Alfred Homsy,
Mme Arlette Ganzin
et leurs enfants Julien, Adrien, Antoine et Max,
M. et Mme Georges Homsy,
Mme Marilla Gassman-Homsy
et sa fille Nour,
Mme Mileine Walter-Homsy
et ses enfants Brahim, Gamila et Mansour,
M. Jacques Homsy et Rachel King,
M. Joseph Naccache et famille,
M. et Mme Pierre Rabbath
et leur fils Eric,
Mme Colette Soullière,
M. Bernard Walter,
Ainsi que les familles parentes, alliées et amies,
ont le profond chagrin de faire part du décès de

Mme Ruby HOMSY-RABBATH,
née NACCACHE,

leur très chère maman, belle-maman, grand-maman, sœur, tante, marraine, parente et amie, enlevée à leur tendre affection le 5 décembre 1997.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Sainte-Thérèse mercredi 10 décembre, à 14 h 30. L'inhumation suivra au cimetière de Chêne-Bougeries.

En lieu et place de fleurs, merci d'adresser vos dons à la Ligue genevoise contre le cancer, CCP 12-380-8 Genève (Suisse).

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

Domicile : 16, ch. des Crêts-de-Champel,
1206 Genève.

– Saint-Benoît (Ain). Lyon.

Mme Françoise Madoz,
sa fille,
Les familles Pesches, Madoz, Darcieu, Robin, Pellefigues,
Parents et alliés,
ont le chagrin de faire part du décès de

Mme Henriette MADOZ,
née PESCHES,
ancienne dépositaire
de la marque Christian Dior
Lyon-2e,

survenu le 7 décembre 1997, à Belley, dans sa quatre-vingt-dixième année.

Ses funérailles religieuses ont eu lieu le mardi 9 décembre, en l'église Saint-Benoît (Ain).

Condoléances sur registres.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Françoise Madoz,
3, rue Charles-Dullin,
69002 Lyon.
Villa Le Farou,
01300 Saint-Benoît.

– M. Daniel Martena,
son père,
Anne,
sa sœur,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Philippe MARTENA,

survenu le 27 novembre 1997.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, à Paris.

– Le président de l'université Pierre-et-Marie-Curie-Paris-VI,
Le directeur de l'UFR de chimie,
Ses anciens collègues,
Et ses anciens élèves,
Les personnels,
ont la tristesse de faire part du décès, le 5 décembre 1997, de

M. Henri NORMANT,
professeur émérite de l'université,
membre de l'Institut.

– M. et Mme François Peretti,
Mlle Marie Peretti,
M. et Mme Jean-Marie Peretti,
M. et Mme Gilles Casel, née Marie Jo Peretti,
Marie Laure, Catherine, Natacha, Fréderic, Marie, Ombeline, Anne Laure,
Mlle Jeanne Risterucci,
M. Claude Gerenton,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Josèphe-Denise
PERETTI,
née RISTERUCCI.

La cérémonie religieuse a été célébrée le 8 décembre 1997.

11, cours Paoli,
20250 Corte.

– Le président Eric de Rothschild,
Les membres du comité exécutif,
Et le personnel du Mémorial du martyr juif inconnu,
Et du Centre de documentation juive contemporaine,
ont le regret de faire part du décès de

M. Léon POLIAKOV.

Léon Poliakov a été un des premiers chercheurs à rejoindre le CDJC dès la libération de Paris. Il eut un rôle essentiel dans la constitution du fonds documentaire du CDJC, lui permettant d'acquérir en particulier les archives de la SS en France.

Lorsque le CDJC est sollicité par le gouvernement français à Nuremberg, Léon Poliakov est nommé responsable de *la délégation aidant l'ensemble des Alliés* à étayer leurs accusations à l'encontre des criminels nazis.

A l'issue des procès, Léon Poliakov obtient l'autorisation de ramener au CDJC des milliers de documents d'archives, dont celles d'Alfred Rosenberg.

Il fut un des pionniers de la recherche française sur la Shoah et sur l'antisémitisme à une période où ces sujets n'intéressaient pas ses contemporains.

Parmi ses travaux essentiels, il faut citer *L'Etoile jaune* (CDJC, 1949), *Les Juifs sous l'occupation italienne* (CDJC, 1955), *Le Mythe aryen* (Calmann-Lévy, 1971) et *La Causalité diabolique* (Calmann-Lévy, 1985).

Avec la disparition de Léon Poliakov, c'est l'ensemble de la communauté scientifique française et internationale qui est en deuil.

(Lire ci-contre.)

– Mme Simone Pons,
Mme Josette Le Dem
et ses enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Louis PONS,
conseiller honoraire
à la cour d'appel de Paris,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 3 décembre 1997.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 11 décembre, à 10 heures, à la chapelle du Père-Lachaise.

– Traful Alvarez,
son époux,
Irène, Lucia et Béatrice Danon,
ses filles,
ont la tristesse de faire part du décès de

Annie PROUVOST-ALVAREZ,

survenu le dimanche 7 décembre 1997. Les obsèques auront lieu ce mardi 9 décembre, à Mareuil-sur-Arnon (Cher).

– M. et Mme Daniel Soskin,
M. et Mme Philippe Soskin,
ses enfants,
M. Bernard Miller,
son frère,
Ilana, Jonathan, Michaël et Anna,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Erna SOSKIN,
née ZWAIGENBAUM,

survenu le 6 décembre 1997, à Paris.

Les obsèques ont eu lieu le lundi 8 décembre, au cimetière du Montparnasse.

4, rue Cels,
75014 Paris.
20, rue d'Oslo,
67000 Strasbourg.

– Les familles Van Deinse, Roger, Fleuriot de Langle, Brunschwig,
ont la douleur de faire part du décès de leur maman et grand-mère,

Mme VAN DEINSE,
née Marie-Antoinette
ARNAULT DE LA MÉNARDIÈRE,

survenu à Toulon, dans sa quatre-vingt-quatorzième année, le 5 décembre 1997.

L'inhumation aura lieu à Camaret-sur-Mer (Finistère), après une messe de communion en l'église de Camaret le mercredi 10 décembre, à 16 heures.

Elle trouvera ensuite le repos auprès de son époux, le

docteur Frédéric VAN DEINSE,

décédé en 1974,
et de ses deux fils,

Emmanuel et Patrice,

disparus en mer en 1972, à Camaret.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Laure Vernière
et ses enfants,
Anne et Jean-Pascal Yayer
et leurs enfants,
Julien Vernière,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Paul VERNIÈRE,
ancien élève de l'ENS,
professeur émérite à la Sorbonne,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 7 décembre 1997, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

La cérémonie religieuse aura lieu jeudi 11 décembre, à 11 heures, en l'église Sainte-Anne de Vieille-Brioude (Haute-Loire).

Remerciements

– Abel et Yvette Farnoux,
Marie-Louise et Jean Salignon,
Sœur Andrée Farnoux,
Simone et Paul Mathieu,
Hélène et Maurice Lauze,
Marcelle Farnoux,
Mireille Farnoux,
leurs enfants et petits-enfants,
remercient toutes celles et tous ceux qui, par leurs témoignages d'amitié et d'affection, se sont associés à leur deuil lors du décès de

Mme Eugène FARNOUX.

Anniversaires de décès

– Il y a cinq ans, le 9 décembre 1992, nous quittait pour toujours le danseur et chorégraphe

Dominique BAGOUET,

et nous l'aimons toujours autant, à chaque jour de nos vies.

Christian et Jean-Paul.

– Il y a deux ans, le 10 décembre 1995, le

docteur Rachid BENSHILA

disparaissait.

Son souvenir ne nous quitte pas.

Gislaine, Nadia, Rachid, Leïla Benshila,
22, rue de la Corderie,
79000 Niort.

– Il y a cinq ans, le 9 décembre 1992,

Pierre BRUNEAU

nous quittait.

Ceux qui l'ont aimé sont fidèles à son souvenir.

– Il y a dix ans, disparaissait

Bertrand JAVAL,
producteur de cinéma.

Sébastien et Benjamin, ses fils (Saint-Cloud),
Francine,
sa sœur,
rappellent son souvenir.

– *In memoriam.*

Odette de LASCOUPS,
(†) 10 décembre 1984.

Jean-Paul
MARTY-LAVAUZELLE

nous quittait le 8 décembre 1990.

Nous pensons à lui.

Messes anniversaires

– Il y a un an,

Gérard BUREAU

nous quittait.

Une messe sera célébrée en sa mémoire le mercredi 17 décembre, à 18 h 30, au couvent des Dominicains, 20, rue des Tanneries, Paris-13e.

Services religieux

– Guy Paillotin, président des conseils d'administration de l'INRA et du Cirad,
Paul Vialle, directeur général de l'INRA,
Bernard Bachelier, directeur général du Cirad,
vous prient d'assister ou de vous unir par la pensée à la cérémonie qui sera célébrée le 17 décembre 1997, à 12 heures, en l'église de la Madeleine, Paris-8e, à la mémoire de

Jacques POLY,
président-directeur général honoraire
de l'INRA,
président fondateur du Cirad,

décédé le 20 novembre, et dont les obsèques ont eu lieu dans l'intimité à Vouzon (Loir-et-Cher).

Cet hommage aura lieu en présence de
Louis Le Pensec, ministre de l'agriculture et de la pêche,
Charles Josselin, secrétaire d'Etat chargé de la coopération et de la francophonie.

Ni fleurs ni couronnes.

Conférences

LES ENTRETIENS
DU TROISIÈME MERCREDI
avec Jean AMBROSI

« L'Hibernation, phénomène humain »

Espace l'Harmattan, 21 *bis*, rue des Ecoles, Paris-5e. Mercredi 10 décembre 1997, à 20 heures. Entrée libre.

Communications diverses

– *Le Monde de l'éducation, de la culture et de la formation*, avec le concours de la Fondation d'entreprise Banques CIC pour le livre, premier mécène de l'université, et de la Fondation Charles-Léopold-Mayer pour le progrès de l'homme, crée en 1997 le Prix *Le Monde* de la recherche universitaire. Au terme d'une présélection orchestrée par un comité réunissant quarante personnalités des communautés scientifique et culturelle, le jury national, coprésidé par Edgar Morin et Jean-Marie Colombani, désignera cinq lauréats qui verront leur thèse publiée aux éditions Grasset, lors de la manifestation du

vendredi 12 décembre 1997,
à 16 heures,
à la Bibliothèque nationale
de France François-Mitterrand,

en présence du ministre de l'éducation nationale, **Claude Allègre**, et du directeur général de l'Unesco, **Federico Mayor**. Pour y assister, contactez le 01-42-17-29-58.

– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, ce jeudi 11 décembre, à 20 h 30 : **« Y a-t-il encore des intellectuels ? »**, par M. M. Winock : *Le Siècle des intellectuels* (éditions du Seuil).

Soutenances de thèse

– Hélène Santacruz soutiendra sa thèse de doctorat en biochimie sur le sujet : **Etude d'un gène hsc70 de poisson zèbre *(Danio rerio)* : discussion de son application au cours de l'embryogénèse précoce**, le vendredi 12 décembre 1997, à 9 heures, à l'université Paris-VII-Denis-Diderot, devant le jury présidé par :
Le Dr Jean-Antoine Lepesant
et composé par :
Le Pr Michel Morange,
Le Dr Philippe Herbomel,
Le Dr Nicole Angelier,
Le Pr Daniel Robert,
Le Dr Sophie Vriz.

– Le 5 décembre, Mlle **Jodelle Zetlaoui** a obtenu le titre de docteur en aménagement et urbanisme de l'Institut d'urbanisme de Paris (Paris-XII) avec mention très honorable et les félicitations du jury pour son travail sur **« Le métier d'enseignant du supérieur : spatialisations et spatialités. Le cas d'une université de la banlieue parisienne : Paris-XII-Val-de-Marne »**.
Dir. de rech. : M. P. Dimeglio (Pr.).
Jury : M. Ph. Cibois (Pr.), M. Ch. Forestier (dir. gén. des enseignements supérieurs), M. J.-P. Frey (Pr.), Mme H. Lamicq (présidente de Paris-XII), M. B. Matalon (Pr.).

Avis de recherche

– Chercheur en histoire de l'art recherche anciens élèves des ateliers de gravure de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Paris, de 1945 à 1955. Contacter Mme Humbert : 01-44-64-95-49.

هكذا من الاصل

SPORTS Le navigateur Bruno Peyron, frère de Loïck, figure de la voile océanique, devait présenter, mardi 9 décembre, au Salon nautique de Paris, son projet de course autour du monde en équipage, sans escale et sans assistance. ● BAPTISÉE « THE RACE », cette épreuve mettra aux prises les dix multicoques géants les plus rapides du monde et sera dotée de 2 millions de dollars, du jamais vu dans ce type de compétition. ● LE DÉPART sera donné le 31 décembre 2000 d'une ville du sud de l'Europe à déterminer – Barcelone, Lisbonne, Marseille ou Monaco – que les concurrents devraient rejoindre au mois de mars 2001 après avoir doublé les trois caps du sud du globe (Bonne-Espérance, Leeuwin, Horn). ● POUR OUVRIR LA COURSE, Bruno Peyron envisage des alliances entre skippers de renom et milliardaires passionnés, seuls capables de financer la construction de ces bateaux d'exception.

Bruno Peyron lance les multicoques géants dans une course « sans limite »

A la faveur du rendez-vous annuel des navigateurs au Salon nautique, porte de Versailles, à Paris, le Baulois devait dévoiler les détails d'une course autour du monde pour une nouvelle génération de bateaux qui devrait s'élancer du sud de l'Europe, à la fin de l'an 2000

MÊME RETIRÉ de la course océanique, Bruno Peyron n'a pas abandonné sa quête. Pionnier des épreuves opposant les grands catamarans à l'aube des années 80, il rêvait de défier les meilleurs marins du monde sur des multicoques géants encore plus rapides. Mais cette spécialité à la technologie onéreuse est restée franco-française – à un Michaël Birch, un Peter Blake ou un Robin Knox-Johnston près. A défaut d'avoir dominé dans un contexte international, l'aîné des frères Peyron a donc choisi, à quarante-deux ans, de créer l'événement. Son nom : La Course, The Race.


VOILE

Mardi 9 décembre, à l'occasion du Salon nautique, il devait annoncer le départ, le 31 décembre 2000, de cette nouvelle course autour du monde en équipage, sans escale et sans assistance, lancée du sud de l'Europe. Inspiré par le Trophée Jules-Verne – tour du monde en moins de quatre-vingts jours imaginé en 1990 par les as de la voile océanique et qu'il a remporté le premier –, Bruno Peyron voulait *« une course sans limite dans le domaine des dimensions des bateaux, mettant aux prises autour du globe les dix multicoques les plus rapides au monde »*.

La concrétisation de son rêve, qui nécessite la construction d'une nouvelle génération de bateaux de 30 à 35 mètres, est délicate et onéreuse. The Race a immédiatement remporté l'adhésion et le soutien des plus grands noms de la voile, séduits par le défi. Mais la crédibilité et l'expérience des Florence Arthaud, Isabelle Autissier, Paul Cayard, Chris Dickson, Ross Field, Jean Lecam, Loïck Peyron ou Laurent Bourgnon, ne légitiment pas une dépense minimum de 25 millions de francs pour construire des navires voués aux tentatives de record puisque aucune course actuelle ne prévoit de les accueillir.

Conscient de cette difficulté, Bruno Peyron a renoncé à l'élitisme pur pour *« ouvrir la course »*. Il suggère des alliances inédites dans la voile océanique : celles de professionnels désargentés à de riches propriétaires privés de bateaux. Skippers et équipiers de métier pourront s'associer à bord avec des milliardaires passionnés.

En échange d'un tour du monde à toute allure, ils offriront à des experts de mener leur jouet coûteux au meilleur de ses possibilités. Mais que feront les autres navigateurs sans sponsors ? Partiront-ils sur les actuels multicoques au risque de traîner loin derrière deux ou trois géants qui tueront l'intérêt de la course dès le départ ?

CONVAINCRE

Pour balayer ces interrogations, Bruno Peyron rappelle que de solides partenaires croient en son entreprise. En quatre ans, il a convaincu Disneyland Paris. Plus récemment, il a rallié à sa cause la Mission gouvernementale pour la célébration de l'an 2000, sponsor institutionnel intéressé par la symbolique millénariste de la course. Il compte enfin trouver un *« grande société de télécommunication »* comme troisième sponsor – pour cela, il a fait mettre en chantier des mini-antennes et leurs stabilisateurs de bord, destinés aux équipages de la course, pour organiser un grand direct en mondovision.

La promotion de l'événement le préoccupe au point qu'il examine toutes les idées. Aux « pros » privés d'embarcation compétitive, Bruno Peyron offre aussi de prêter la sienne. Il a fait modifier et réaménager son catamaran *Explorer* et l'a convoyé à Sydney pour susciter des vocations au sein des équipages multinationaux engagés dans la Whitbread, qui doivent y faire escale d'ici la fin du mois de décembre.

Pour convaincre les Australiens de se mobiliser pour The Race, il courra la Sydney-Hobart sur *Explorer* en qualité de coskipper avec un équipage de stars de la voile olympique (entre autres, Keith Glover et Mitch Booth). En 1998, il mènera son bateau sur les côtes nord-américaines pour continuer sa campagne de promotion non loin du lieu de départ du BOC Challenge, le 26 septembre.

Bruno Peyron veut coûte que coûte imposer son épreuve. S'il le faut, pour en rehausser l'intérêt, il s'embarquera lui aussi. *« Mon bateau est prêt,* dit-il, *mais je verrai fin 1998 si j'ai les moyens de gagner avec des équipiers parfaitement complémentaires. »*

Il devra probablement consentir quelques concessions, mais à trois ans du départ, il peut encore afficher un bel optimisme. *« Soixante-dix challengers potentiels originaires de vingt et un pays s'élanceront pour The Race »*, estime-t-il. Prudent, il nuance : *« Quarante pour cent sont très crédibles et quinze pour cent partiront. »*

Patricia Jolly

Une aventure de treize mois

● **Le parcours** : ce tour du monde en équipages (dix à quinze membres), sans escales et sans assistance extérieure, à bord de multicoques, passera par les caps Bonne-Espérance, Leeuwin et Horn en les laissant à babord.

● **Le départ** : il sera donné le 31 décembre 2000 d'une ville d'Europe du Sud en dessous du 51e parallèle – Barcelone, Lisbonne, Marseille ou Monaco. L'arrivée est prévue début mars 2001.

● **Les concurrents** : les bateaux et équipages ayant réalisé les meilleurs temps de traversée sur des parcours déterminés, comme l'Atlantique (New York-Cap Lizard), le Pacifique (Los Angeles-Honolulu et/ou Yokohama-San Francisco), et agréés par le comité de sélection. Le détenteur du Trophée Jules-Verne au 1er janvier 2000 sera qualifié d'office. Ross Field, le Néo-Zélandais vainqueur de la Whitbread 1994, Loïck Peyron (Fra.), Henk Van de Velde (P.-B.), Pete Goss (R.-U.)et Oskar Kuniukhov (Russ.) sont déjà inscrits.

● **Le classement** : il sera effectué en temps réel absolu.

● **Les prix** : l'épreuve sera dotée de 2 millions de dollars, dont 1 million au vainqueur.

La Ligue des champions à l'heure du football allemand

« LE FOOTBALL est un jeu de ballon qui se pratique à onze contre onze et à l'issue duquel l'Allemagne gagne toujours. » Cette définition en forme de boutade a fait le tour du monde. Franz Beckenbauer, président du FC Bayern, est plus direct. Pour lui, le football allemand est tout simplement *« le meilleur d'Europe »*. Comment donner tort à « Kaiser Franz » ? Mercredi 10 décembre, pour la première fois de l'histoire, trois clubs allemands peuvent se qualifier pour les quarts de finale de la plus prestigieuse des trois Coupes d'Europe, la Ligue des champions : le Borussia Dortmund, tenant du trophée, le FC Bayern, champion d'Allemagne en titre, et le Bayer Leverkusen, classé deuxième lors de la dernière édition de la Bundesliga.

La fin des années 80 avait vu la domination écrasante des clubs italiens sur la scène européenne. A l'époque, les meilleurs joueurs allemands évoluaient d'ailleurs dans le *calcio*. Mais beaucoup de ces mercenaires revinrent au bercail. D'Andreas Möller à Stefan Reuter, de Jürgen Kohler à Matthias Sammer, la Bundesliga retrouva ses idoles. Et, en 1996, sur la pelouse de Wembley, l'Allemagne remportait l'Euro avec des joueurs évoluant en Bundesliga, à l'exception de Stefan Kuntz et Oliver Bierhoff. Entre ces deux dates, le football allemand a donc vécu une véritable révolution.

Elle coïncide avec la réunification. *« Depuis*, souligne un dirigeant hambourgeois, *la Bundesliga n'a cessé d'attirer un public de plus en plus nombreux et passionné. Parallèlement, ce sport est devenu un véritable phénomène de mode, et les ventes de produits dérivés remplissent les caisses des grands clubs. »*

DES SALAIRES ALLÉCHANTS

De maillots en sous-vêtements, de CD en parfums, le Bayern a empoché l'équivalent de 150 millions de francs durant la saison 1996-1997. Il y a quelques jours, les dirigeants du Borussia Dortmund ont annoncé que la vente des produits dérivés leur avait rapporté l'équivalent de 174 millions de francs en une saison.

Les clubs ont développé leurs structures, leur politique commerciale, et amélioré le confort dans leurs stades. Le résultat de ce travail en profondeur porte ses fruits. En 1991, la moyenne de spectateurs en Bundesliga était de 20 508 par match. En 1996, ils étaient 29 107. A l'issue de la saison 1997-1998, la barre des 30 000 spectateurs pourrait être franchie. Trois clubs dépassent déjà les 50 000 (Bayern, Dortmund, Schalke 04, club de Gelsenkirchen).

Alors que les conséquences de l'arrêt Bosman ont bouleversé les données du football européen, la Bundesliga ne semble pas souffrir de la libre circulation des travailleurs en crampons. Le nombre de joueurs étrangers en première et deuxième division a considérablement augmenté (près de 150 sur 545 professionnels). Les résultats suivent. En 1996, le Bayern a remporté la Coupe de l'UEFA et la sélection nationale a triomphé à l'Euro. En 1997, Dortmund a battu la Juventus en finale de la Ligue des champions, avant de remporter, il y a quelques jours, la Coupe intercontinentale aux dépens des Brésiliens de Cruzeiro, et Schalke 04 a gagné la Coupe de l'UEFA devant l'Inter de Milan.

Enfin, avec les colossaux droits de retransmission versés par les chaînes privées, les clubs de la Bundesliga peuvent désormais offrir des salaires alléchants. En 1996-1997, son budget global de fonctionnement était de 510 millions de marks, soit une augmentation de 22 % par rapport à la saison précédente. Mais on sait rester raisonnable. *« Nous aurions bien voulu garder Christian Ziege,* explique Karl-Heinz Rummenigge, vice-président du FC Bayern, *mais le Milan AC lui a fait une offre de 8 millions de francs de salaire net. Ziege est un excellent joueur. Mais, si lui vaut 8 millions, le suivant vaut 7 et un joueur moyen, 6. C'est une spirale infernale dans laquelle nous refusons d'entrer... »*

Alain Constant

La Fédération internationale des échecs organise son championnat du monde sans Garry Kasparov

LES ÉCHECS professionnels souffrent de leur division. D'un côté le champion de la Professional Chess Association (PCA), Garry Kasparov, numéro un mondial depuis 1985. Hormis sa défaite, en mai, face à l'ordinateur d'IBM, le Russe a terminé premier des tournois auxquels il a récemment participé, et les joueurs le reconnaissent comme leur roi. Face à lui, la Fédération internationale des échecs (FIDE), que veut relancer, après bien des dérives, son jeune président, le Kalmouk Kirsan Ilioumjinov, en organisant, à partir du mardi 9 décembre, un championnat du monde qui chamboule les habitudes d'un monde souvent conservateur.

Révolutionnaire, la formule imaginée par M. Ilioumjinov l'est à plus d'un titre. Une centaine de joueurs sont retenus non plus selon un mode de sélection dont les subtilités échappaient aux amateurs, mais suivant leur classement et leurs résultats dans les tournois homologués par la FIDE. Plus ouverte qu'auparavant et richement dotée (30 millions de francs, dont 8 au vainqueur), cette compétition désormais annuelle se révèle aussi plus simple, puisqu'elle a lieu par rapides éliminations directes. A la place de cycles de trois ans qui désignaient un challenger au tenant du titre, trois semaines de rencontres non-stop en matches aller et retour désigneront celui qui aura le privilège d'affronter en finale, du 2 au 9 janvier 1998, le « champion du monde » FIDE, le Russe Anatoli Karpov.

Et c'est là que le bât blesse. Pourquoi privilégier ainsi Karpov, joueur en perte de vitesse et qui n'occupe plus que la quatrième place mondiale au sérieux classement Elo ? Pourquoi faire un tel cadeau à celui qui n'a pu récupérer un titre dévalué que grâce à un tour de passe-passe du précédent président de la FIDE, le Philippin Florencio Campomanes ?

TOURNOI BOITEUX

Pourquoi les autres engagés devraient-ils en découdre pendant trois semaines – sans droit à l'erreur puisque les rencontres durent deux parties – avant de se retrouver, épuisés par tant de tension nerveuse, devant un Karpov frais ? Le Russe Vladimir Kramnik, numéro deux mondial et qui s'affirme comme le plus sérieux rival de son ancien maître Garry Kasparov, ne s'y est pas trompé et a refusé de cautionner de sa présence ce qu'il considère comme une injustice.

Privé des deux meilleurs joueurs mondiaux, puisqu'il n'est pas question non plus pour Kasparov, en lutte contre la FIDE, de prendre part à une compétition organisée par cette fédération, ce tournoi part boiteux. Les défauts de cette formule, qui s'apparente à une « loterie », ont peut-être aussi contribué à écarter les deux ténors russes.

Quant à la PCA de Kasparov, ce n'est plus qu'une coquille vide. Cependant, sa courte activité, de 1993 à 1995, a prouvé que les échecs professionnels pouvaient attirer de l'argent et un nouveau public. L'Aigle de Bakou est désormais seul dans sa tour d'ivoire et vit de son prestige. Mais il est fort d'une assurance-vie en béton : sans sa présence, aucun championnat du monde ne sera digne de ce nom.

Toute tentative de réunification du titre ayant échoué jusque-là, il ne reste plus qu'à espérer qu'un mécène organise ce qui serait, de l'avis de Kasparov, la compétition idéale : un tournoi fermé regroupant les six meilleurs joueurs, chacun rencontrant les autres quatre fois. Pas de loterie, pas de passe-droit. Les échecs, sport à la fois confidentiel en raison de son aspect peu médiatique et populaire par le nombre d'amateurs qui poussent le bois (ils seraient entre 4 et 6 millions en France), méritent cette indispensable clarification.

Pierre Barthélémy

هكذا من الامل

Wally, aux sources du Sud

Un champion du couscous va plus loin sur d'autres pistes

LE DÉLICAT avec les nomades, c'est qu'on est sans arrêt à leur cavaler après. On avait connu celui-ci dans son campement de l'île Saint-Louis, oasis poudreuse où les Parisiens allaient régulièrement s'offrir un coup de Hoggar pur jus, et puis disparition soudaine du coureur de sable, et son retour, rue Rodier, avec le même foutu caractère ; et voilà qu'on signale aujourd'hui Wally le Targui aux portes de la mairie du 18ᵉ arrondissement, où il aurait mis au point certains tajines et couscous de sa façon.

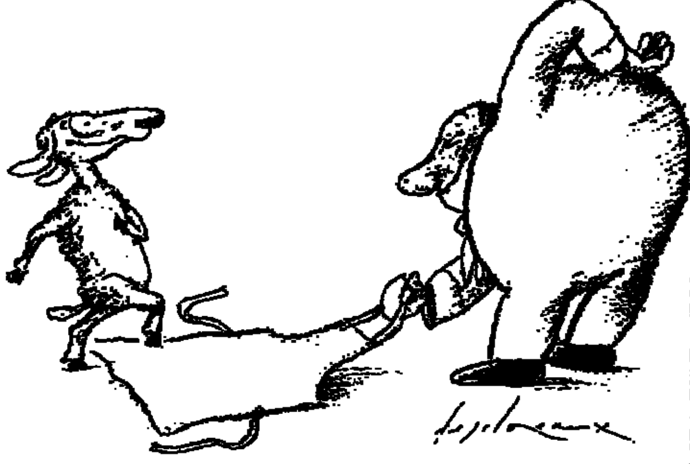
Libres d'interprétation, spontanés et chaleureux, ces plats sont à l'image des vives fringales qui nous portent vers eux. Entrés dans notre patrimoine par la porte du grand Sud, ils ont réussi à garder un vernis d'exotisme dont nous avons appris à faire le meilleur usage. Une sorte d'entracte, de repas de consolation, moment libéré offert à des propos dénués de toute revendication. Aimable par nature, et souvent très sûr de son coup, le Maghreb en place ne fait qu'accentuer le désir régulier qui nous entraîne vers ses enseignes. C'est souvent irrésistible ; on pourrait même y voir l'ombre d'un très léger geste de reconnaissance, qui nous empêcherait de nous retrouver trop nus de propos au moment où viendra l'heure – elle approche – du grand débat national...

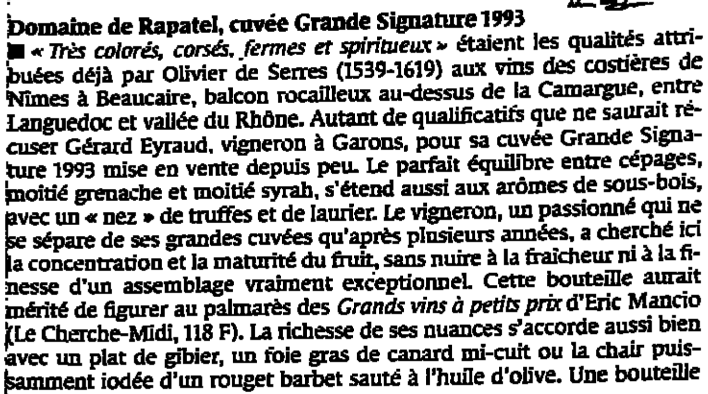
Engagé en austérité culinaire, ce Wally dit le Saharien n'aura jamais cédé devant les plaintes ou les remontrances que lui valait la traduction qu'il donnait de la cuisine de son pays. Un combat perdu d'avance qu'il mettra vingt ans à gagner. En face de la marée couscoussière et bon enfant qui submergeait l'Hexagone, il proposait la version solaire et rôtie d'une recette issue d'une longue application à vivre longtemps de presque rien. Amateurs de provocations inédites, ses supporteurs l'aideront à parfaire son œuvre, lui donnant sans attendre la permission de leur faire payer leur curiosité à son prix.

Son truc à lui, c'était un mouton par jour, distribué à l'arrogante et cuit à la perfection, accompagné, non pas d'une neige, mais d'une graine de cinéma sur laquelle on glissait sans peine, en s'imaginant Touareg dans des pénombres de bivouac aux fraîcheurs prometteuses. Il y avait du style. Quand il refait surface, c'est le même public qui vient le revoir, les mêmes dévots. Lui est toujours aussi abrupt et sûr de lui, aussi policé que soupe au lait.

Il impose à nouveau à ses fidèles le régime sec, refuse toute proposition écrite de menu et toute discussion sur ses choix. Au point qu'on aurait pu finir par croire que cette élégance masquait les frayeurs d'un improbable renouvellement – il faut se méfier avec les dandys, ils sont souvent plus convenus qu'ils ne l'espèrent. Pourtant non. Le bonhomme aura voulu mettre en boîte les effrois du temps et su imaginer un comble : la représentation de la plus exorbitante simplicité appliquée à nos émotions de nourris à l'heure et de comblés honteux.

A public de choix, exercice de haute voltige. En ayant toujours l'œil le moins complaisant et l'oreille la plus fine sur son parterre de ravis du 36 de la rue Rodier, dans le 9ᵉ, le Saharien Wally – quel âge a-t-il derrière sa moustache et ses cheveux pris sous le catogan ? – revient rue Aimé-Lavy, dans un endroit où il commençait sa carrière de rebelle actif et de mage d'anciennes et assez prémonitoires recettes. Le Moucharabieh devient le Village kabyle, façon d'annoncer les nouvelles directions prises par l'ancien méhariste. Pour la première fois, initiative qui doit lui coûter, il consent à publier ce qu'il manigance en cuisine et va jusqu'à donner le prix de ses préparations.





Répétons : rien ici ne sera qualifié de « royal », et le mangeur devra y mettre du sien et se plier à la peu commode réalité d'un authentique qui va le frapper de plein fouet. L'authentique, c'est la panse de brebis farcie, les tripes de bœuf, le ragoût de viande aux pommes de terre, le bouzelouf, tête et pied d'agneau en sauce. Pour les timides, on verra du côté du tajine d'agneau aux olives et citrons confits, ou du couscous aux légumes vapeur, ou celui au bœuf et aux légumes.

INTÉGRITÉ

Apparemment, de tout ce travail aux sources, Wally l'expérimentateur tire comme enseignement que la couleur locale ne peut bien se comprendre que si elle est laissée dans sa vérité première, dans son intégrité. La cuisine est un art sérieux, complexe, a fortiori quand elle se mêle de reproduire des cultures au destin planifié par une économie de survie sans rémission. L'examen de passage s'annonçait rude.

C'est un couscous à base de haricots « cornille », les minuscules, courants en France mais généralement locataires des marchés de pays à faible pouvoir d'achat. Servis en qualité de légumes, ils viennent se joindre à la graine, avant d'avoir accepté dans leur traditionnelle troisième eau de cuisson (une pincée de cumin, juste de poivre et de sel) des quartiers de poulet du genre plutôt sportif – celui de Bresse lui semble le moins compromis, mais il espère en débusquer de plus sauvages – et des tranches de travers de mouton boucané au sel, autant dire un semblant de viande. Le bouillon dans lequel on cuit ces excellentes choses est appelé *« à la Loubia »*. Un choc.

Pour faire diversion, on lui parlera de Joseph Delteil, et de cette bonne façon qu'avait eue l'auteur à succès devenu ermite de nous ramener sur terre en nous rafraîchissant la mémoire de soupes éternelles, de pain honoré d'ail et de tomates tranchées dans leur sang : *La Cuisine paléolithique*. Il ne connaissait pas. Le moins que l'on pouvait faire était de retrouver et de lui offrir le mince et redoutable ouvrage.

Jean-Pierre Quélin

★ Le Village kabyle, 4, rue Aimé-Lavy, angle rue du Mont-Cenis, 75018 Paris. Tél. : 01-42-55-03-34. Menu : 150 F. Carte : 200 F.

Jambons de Bayonne et d'Espagne

Pas de grand jambon sans bon cochon. A l'heure où le porc blanc industriel s'engraisse claustré en six mois de temps, rien d'étonnant à ce que sa viande ne puisse fournir un produit d'exception. *« Ces dernières années, on a même vu du jambon de Bayonne fabriqué hors de France, comme on fait du camembert au Danemark »*, regrette Bernard Dupont, le président de la Fédération porcine d'Aquitaine.

Après avoir fermement bataillé, lui et ses collègues producteurs viennent d'obtenir que l'appellation « Bayonne » soit désormais réservée à des jambons issus de porcs nés, élevés et transformés dans l'un des vingt-deux départements du Sud-Ouest.

On regrettera que leurs efforts se soient arrêtés en si bon chemin et qu'ils n'aient pas imposé un cahier des charges plus strict quant à la qualité de leur jambon. La quasi-totalité d'entre eux utilisent de classiques porcs « Large White », plus connus pour leur capacité à prendre du poids qu'à être goûteux. Moins de 10 % de ces animaux sont des porcs fermiers, l'écrasante majorité vit en stabulation, nourrie de céréales, mais aussi d'une bonne quantité de tourteaux de soja en provenance principalement des Etats-Unis.

Trouver un exceptionnel jambon de Bayonne est pourtant possible. Dans la vallée des Aldudes, entre le col de Roncevaux et Saint-Jean-Pied-de-Port, Pierre Oteiza a ressuscité depuis quelques années la belle race rustique des cochons pie noire du Pays basque. Il y a quinze ans, il ne restait plus en France que vingt-quatre verrats pour représenter cette race montagnarde et rustique. Le ministère de l'agriculture avait déclaré l'espèce en voie d'extinction, quand cet éleveur décida de relever le défi. *« A l'aide notamment de sperme congelé, conservé parfois plus de trente ans, nous avons peu à peu inséminé les quelques truies basques qui existaient encore »*, raconte-t-il. Outre les qualités intrinsèques de sa viande, le porc basque est engraissé deux fois plus longtemps qu'un porc de batterie. Il est élevé pendant au moins la moitié de sa vie en liberté sur un espace minimal de 700 m² par animal et en profite pour se nourrir alors non seulement de céréales et de pois, mais aussi des glands de chêne et de hêtre qu'il grappille lors de ses promenades.



Le résultat est incomparable. Le jambon est d'une belle teinte rouge, souple et parfumé, avec un gras légèrement sucré. Un mets rare (800 porcs abattus l'an dernier) et réellement exquis. Le seul qui lui soit supérieur – mais son prix l'est aussi infiniment plus – se trouve de l'autre côté des Pyrénées : c'est le jambon ibérique, issu comme son cousin basque d'une race rustique aux oreilles tombantes. Ce porc élevé également en plein air est de plus engraissé, parfois entièrement, aux glands pendant la saison d'embouche, la *montanera*, qui va d'octobre à février. Appelé alors *de bellota* – de gland –, ce jambon séché en altitude s'affine pendant seize mois minimum (neuf suffisent pour un serrano) et passe de greniers aérés en caves profondes où ses parfums se concentrent. Coupé en lamelles ultrafines, ce jambon ibérique fond en bouche comme nul autre. Les tranches très foncées et veinées de gras ont une saveur ronde et puissante. Une véritable friandise.

Guillaume Crouzet

★ Jambon de Bayonne, porc basque. 225 F le kilo désossé, port en sus.
Renseignements auprès de Pierre Oteiza, tél. : 05-59-37-56-11. Jambon Real Iberico, *de bellota*, prétranché, 90 F les 100 g. En vente dans les boutiques Comtesse du Barry, liste des points de vente au 05-62-67-98-11.

BOUTEILLE

AOC costières-de-nîmes



Domaine de Rapatel, cuvée Grande Signature 1993

■ *« Très colorés, corsés, fermes et spiritueux »* étaient les qualités attribuées déjà par Olivier de Serres (1539-1619) aux vins des costières de Nîmes à Beaucaire, balcon rocailleux au-dessus de la Camargue, entre Languedoc et vallée du Rhône. Autant de qualificatifs que ne saurait récuser Gérard Eyraud, vigneron à Garons, pour sa cuvée Grande Signature 1993 mise en vente depuis peu. Le parfait équilibre entre cépages, moitié grenache et moitié syrah, s'étend aussi aux arômes de sous-bois, avec un « nez » de truffes et de laurier. Le vigneron, un passionné qui ne se sépare de ses grandes cuvées qu'après plusieurs années, a cherché ici la concentration et la maturité du fruit, sans nuire à la fraîcheur ni à la finesse d'un assemblage vraiment exceptionnel. Cette bouteille aurait mérité de figurer au palmarès des *Grands vins à petits prix* d'Eric Mancio (Le Cherche-Midi, 118 F). La richesse de ses nuances s'accorde aussi bien avec un plat de gibier, un foie gras de canard mi-cuit ou la chair puissamment iodée d'un rouget barbet sauté à l'huile d'olive. Une bouteille d'exception.

★ Grande Signature 1993 : 47 F la bouteille à la propriété (dépôt à Paris : 64, rue François-Miron, 75004 (53 F)). Domaine de Rapatel, Gérard Eyraud, 30128 Garons. Tél. : 04-66-70-12-40. Télécopie : 04-66-70-06-96.

TOQUES EN POINTE

Bistrot

LE BALLON

■ Une solide base de plats classiques, sur une carte ample, et le bonheur de trois plats du jour, pour des clients qui aiment cet endroit discret, en retrait des hautes tours, finement décoré en tonalité vert d'eau et agrémenté de compositions de Moretti, le peintre qui vient en voisin. Des assiettes comme en Lozère, des huîtres. Les grillades, toutes les grillades, onglet, faux-filet, filet, rumsteak, côte de bœuf. Certains clients ne viennent que pour cela. Les plats du jour : salmis de faisan pommes forestières, pavé de bœuf aux pleurotes comme du côté de Saint-Chély-d'Apcher, ou bien le duo de saumon et thon à la crème de cerfeuil. Nous sont offerts ici toutes les commodités d'une brasserie, y compris le comptoir généreux, un cadre élégant, l'accueil courtois de la patronne. Cave plus qu'honorable, avec de bons bordeaux et un cheverny de propriétaire, à 90 F. Menus : 125 F, 195 F. A la carte, compter 210 F.

★ Paris - la Défense, 15, place des Reflets (92400). Tél : 01-47-76-11-33. Fermé le samedi et le dimanche.

Brasserie

BRASSERIE MUNICHOISE

■ Un endroit un peu biscornu, mais confortable. L'étiquette sert seulement de prétexte à une belle prestation de brasserie, récemment reprise par un jeune couple, où l'on se plaît à souligner la diligence du service, la variété des entrées, dont le hareng de la Baltique, le museau et la *leberwust*. Les saucisses grillées sont excellentes et très demandées : *nuremberg*, tyroliennes, *weisswurst*, francforts. Elles sont accompagnées d'une choucroute honorable. Et à présent, les grillades, et surtout le faux-filet de bœuf de Salers – on est loin de la Bavière ! –, valent à nouveau le détour à cette table bien connue des amateurs de plats simples, à prix raisonnables. Accueil courtois et service affairé. Vins : côtes-du-rhône, domaine Vieux-Chêne, 85 F. Vins au verre et quinze sortes de bières. A la carte, compter 120 F.

★ Paris. 5, rue Danielle-Casanova (75001). Tél. : 01-42-61-47-16. Fermé le dimanche.

Gastronomie

LE CÉLADON

■ Table d'hôtel discrète, le Céladon, au fil des ans, s'était glissé dans la géographie gourmande des abords de la place Vendôme avec une certaine réserve. Au point, avec le temps, de se faire presque oublier. Le nouveau décor, d'un luxe retenu, ménage trois espaces élégants et confortables placés sous le signe du céladon, la couleur vert tendre de la porcelaine de Chine. Mais aux plats en demi-teinte succède aujourd'hui – toujours préparée par l'équipe d'Emmanuel Hodencq – une cuisine aux saveurs contrastées, celles d'une soupe de févettes aux palourdes, ou de langoustines rôties accompagnées de lentilles mijotées au lard paysan. Oubliée la viennoise de ris de veau un peu mièvre d'antan, au profit d'un accompagnement de chou vert. Cuissons et apprêts d'une extrême précision ; cuisine exigeante, sans concession, celle d'un chef qui se révèle un vrai cuisinier ! Il faudra goûter la sole – elle est cuite entière, au plat, et flanquée d'un jus acidulé aux câpres –, ou encore le pigeon en crapaudine escorté d'une barigoule d'artichauts anisés. Goûter aussi le riz au lait aux pépites de chocolat et bois de cannelle. Grande cave classique. Menu affaires : 260 F. Menus : 390 F et 500 F. A la carte, compter 400 F.

★ Paris. 15, rue Daunou (75002). Tél. : 01-47-03-40-42 et 01-42-61-77-42. Fermé le samedi et le dimanche.

Jean-Claude Ribaut

هكذا من الأصل

Les Etats-Unis s'associent au futur grand accélérateur européen du CERN

Plus d'un demi-milliard de dollars vont être investis par Washington dans le Large Hadron Collider (LHC), en construction près de Genève, au Laboratoire européen pour la physique des particules. Cette machine, de 10,8 milliards de francs, devrait fonctionner en 2005

Près de Genève, au CERN (Laboratoire européen pour la physique des particules), la chasse au boson de Higgs, un gibier mythique qui permettrait d'expliquer pourquoi les particules ont une masse, vient véritablement de s'ouvrir. Les Américains ont en effet signé, lundi 8 décembre à Washington, un accord aux termes duquel ils participeront aux côtés des Européens à la construction du plus grand accélérateur du monde, le LHC (Large Hadron Collider), seul capable de « tirer » le fameux Higgs. Plus d'un demi-milliard de dollars ont été débloqués par le département de l'énergie et la National Science Foundation pour participer à ce projet, qui réunira dans une même communauté le gratin mondial de la discipline. Dès 2005, cet accélérateur, le plus grand du monde (sept fois plus puissant que le Tevatron de Chicago), construit en souterrain à la frontière franco-suisse, délivrera ses premières gerbes de protons, qui se télescoperont dans des collisions titanesques d'où les physiciens espèrent voir sortir des particules nouvelles.

LONGTEMPS espéré, les Américains viennent enfin de signer, lundi 8 décembre à Washington, un important accord scientifique avec les Européens, aux termes duquel ils s'engagent à participer à hauteur de 531 millions de dollars (3,15 milliards de francs) à la réalisation à Genève du plus puissant accélérateur de particules au monde. Cette machine, le LHC (Large Hadron Collider), dont le tunnel s'étirera sur 27 kilomètres de circonférence, devrait être achevée en 2005 pour un coût total de 2,6 milliards de francs suisses (10,8 milliards de francs) et permettra aux chercheurs de remonter aux origines du monde. Pour la physique des hautes énergies, cet accord est donc un formidable signe dans un secteur où la rigueur budgétaire tient parfois lieu de premier instrument de décision.

Hier, encore à Genève, les responsables du CERN jonglaient non sans mal avec leurs bailleurs de fonds pour mener à bien, et au plus juste prix, la réalisation du LHC. Faute de moyens suffisants, il avait même été décidé, pour rester dans les limites du possible budgétaire, de construire la machine en deux étapes (*Le Monde* du 16 décembre 1994). Dans une première, qui s'achevait en 2004, le LHC ne recevait que les deux tiers de ses équipements – des aimants supraconducteurs extrêmement puissants, chargés de courber et de focaliser les faisceaux de particules –, ce qui lui permettait d'atteindre une énergie de 9 à 10 téraélectronvolts (TeV).

Puis, après deux ou trois ans de fonctionnement, la machine devait être arrêtée et son équipement magnétique complété pour qu'elle atteigne en 2008 les 14 TeV, soit sept fois la puissance du plus gros des accélérateurs, le Tevatron du Fermilab à Chicago, où a récemment été mis en évidence le fameux quark « top » (*Le Monde* du 27 avril 1994). Dommage pour la physique, mais les deniers publics étaient si rares que personne ne savait comment faire autrement. Aujourd'hui, parce que la physique des particules européenne est, avec son homologue américaine, la meilleure au monde ; mais aussi parce que, faute d'argent, les Américains ont abandonné leur projet d'accélérateur géant Superconducting Super Collider (SSC) au Texas, Genève va devenir pour de longues années le temple de la physique mondiale avec un LHC complet qui sera prêt en 2005. Avec trois ans d'avance sur le calendrier prévu.

« GRAAL » DE LA PHYSIQUE

Comment en est-on arrivé là ? La raison en revient avant tout aux Etats-Unis, qui, en arrêtant la construction de leur SSC, ont mis les physiciens des hautes énergies américains et non européens dans l'embarras. Sans machine, pas d'expériences. Sans expériences, pas de physique. Pas difficile, dans ces conditions, de comprendre pourquoi une grande partie d'entre eux a eu dès lors les yeux de Chimène pour le LHC. D'autant que le CERN, qui regroupe les intérêts de dix-neuf pays, n'est pas un inconnu. Quelque 6 500 scientifiques, la moitié de la communauté dans ce domaine, se rendent bon an mal an dans ce « Graal » de la physique qui est à l'origine de plusieurs prix Nobel, d'une découverte spectaculaire sur l'antimatière et, ce qui est moins connu, de la Toile d'Internet.

Ainsi, le Japon s'est inscrit pour 8,85 milliards de yens (405 millions de francs) dans le projet du CERN. L'Inde a suivi avec 12,5 millions de dollars (74,5 millions de francs), puis la Russie pour 67 millions de francs suisses (277 millions de francs) et le Canada pour 30 millions de dollars canadiens (125 millions de francs). Devant un tel succès, certes attendu, il devenait donc absurde de décliner la construction du LHC sur une trop longue période, ce que confirmait, il y a presque un an, le 20 décembre 1996 (*Le Monde* du 25 décembre 1996), le conseil du CERN. Aujourd'hui, avec l'adhésion, et l'on pourrait même dire la caution, des Etats-Unis, la « Big Science » est en principe tranquille pour une longue période à Genève.

D'autant que les signataires américains de l'accord ne sont rien moins que le département de l'énergie (DOE) – peu connu pour ses largesses dans des projets qui ne soient pas nationaux –, la National Science Foundation et les laboratoires américains les plus renommés qui leur sont associés : le Brookhaven National Laboratory, le Lawrence Berkeley National Laboratory et le Fermi National Accelerator Laboratory. Jamais le slogan « Si vous ne pouvez les battre, joignez-vous à eux » n'a été aussi vrai.

Cet accord va bien au-delà de la physique dans la mesure où il mobilise des pans entiers de l'industrie, comme le magnétisme, la supraconductivité, l'électronique ultrarapide, l'informatique, les détecteurs, la physique du vide, les matériaux et bien d'autres qui déjà frappent à la porte de notre quotidien. Par exemple, les retombées des technologies des chambres à fils du Prix Nobel 1992 Georges Charpak dans l'imagerie médicale sont de cette nature. Ainsi, sur les 531 millions de dollars dégagés pour le LHC par les Etats-Unis, 110 millions de dollars concernent la conception et la fabrication de systèmes très pointus destinés aux zones où les protons produits par l'accélérateur se télescopent dans des collisions titanesques, 90 millions de dollars les achats faits chez les industriels, et 331 millions de dollars deux imposants détecteurs de particules connus sous le nom d'Atlas et CMS.

Cette manne, formidable, ne peut que réjouir les physiciens du CERN. Mais, les budgets des Etats étant de moins en moins extensibles, nul doute que d'autres programmes, également essentiels pour les chercheurs de cette discipline, auront à souffrir de cette évasion de capitaux vers la Suisse. C'est sans doute regrettable, mais rien ne dit que si le LHC ne les avait pas reçus, ils auraient été dans leur totalité distribués ailleurs.

Jean-François Augereau

Une décision pragmatique et un accroc au leadership américain

WASHINGTON
de notre correspondant

« Aujourd'hui, nous entamons un voyage scientifique extraordinaire qui va nous emmener à un niveau de connaissances sans précédent sur l'origine de l'Univers ». Le ton un rien grandiloquent de Federico Pena, secrétaire américain à l'énergie, était à la hauteur de l'évènement, unanimement qualifié d'historique : la signature d'un accord associant les Etats-Unis aux Européens pour la construction, en Europe, du plus puissant accélérateur de particules du monde.

De John Gibbons, conseiller de Bill Clinton pour la science et la technologie, à Neal Lane, directeur de la National Science Foundation, en passant par Christopher Llewellyn Smith, directeur général du CERN, chacun salua une coopération scientifique américano-européenne d'autant plus exemplaire que – fait rarissime –, les Etats-Unis n'en ont pas la maîtrise.

John Gibbons a rappellé qu'en matière de recherche fondamentale, aucun pays ne peut plus faire cavalier seul. Aucun des participants n'a jugé très diplomatique d'expliquer pourquoi, c'est-à-dire de rappeler les prémices d'un partenariat qui résulte des déconvenues de la communauté scientifique américaine. Lorsque, en octobre 1993, la Chambre des représentants a porté un coup fatal au projet de *Superconducting Super Collider* (SSC), un accélérateur de particules devant être construit au Texas, la communauté américaine des physiciens des hautes énergies s'est retrouvée orpheline. Le SSC, censé devenir *« le plus grand projet scientifique jamais conçu par l'humanité »*, selon les déclarations de l'époque, aurait coûté plus de 11 milliards de dollars, un *« luxe inabordable »* selon ses détracteurs. Au Congrès, l'heure est aux restrictions budgétaires : le SSC devient *« un test pour économiser l'argent des contribuables »* et les scientifiques, qui insistent sur le danger d'abandonner le leadership scientifique de l'Amérique à d'autres, ne sont pas entendus.

Le rapprochement avec le CERN se fera ensuite d'autant plus facilement que plus de 30 % des physiciens américains des hautes énergies sont passés par le laboratoire européen et que quelque 500 d'entre eux souhaitent avoir accès au futur LHC. En s'associant au CERN, les Américains obtiennent donc – à un coût bien inférieur – ce qu'ils ont perdu avec le SSC. Ils ont, d'autre part, négocié avec succès un accord de principe pour une participation financière européenne à la construction d'un éventuel (et très lointain) successeur du LHC.

Il serait cependant illusoire de voir dans ce nouveau partenariat l'amorce d'une évolution de la politique de coopération des Etats-Unis dans le domaine scientifique. C'est une décision pragmatique, une exception à la règle officieuse selon laquelle, aux yeux de Washington, tout accord de coopération doit prévoir autant que possible un leadership américain.

Laurent Zecchini

Doux et pluvieux

LA FRANCE est sous l'influence d'un rapide flux d'ouest océanique, doux et humide. En conséquence, mercredi, les nuages seront abondants sur la plupart des régions et souvent porteurs de pluie. Les régions méditerranéennes seront toutefois relativement épargnées.

Bretagne, Pays-de-Loire, Basse-Normandie. – La journée sera pluvieuse et ventée: les rafales de vent de sud-ouest atteindront 70 à 80 km/h sur les côtes. Les températures seront douces, avec des maximales de 13 à 15 degrés.

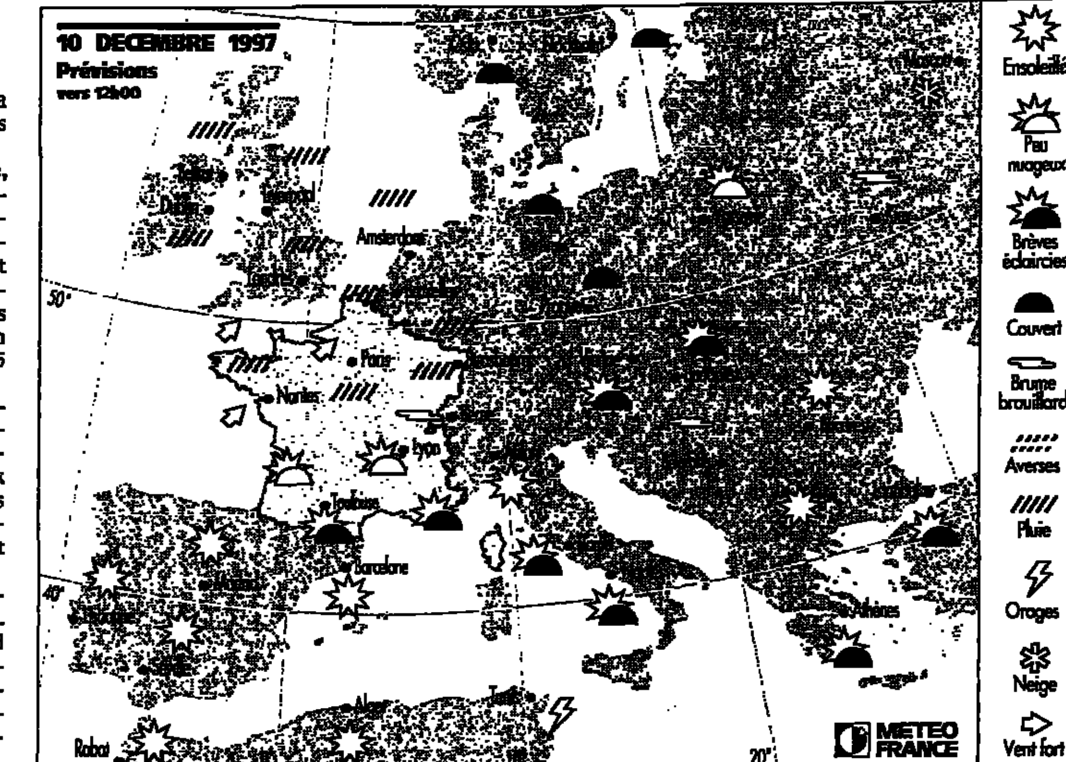
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Les nuages et la pluie occuperont le ciel toute la journée. Le vent de sud-ouest soufflera jusqu'à 70 ou 80 km/h surles côtes. On se consolera avec des températures très douces, 13 à 15 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – En Franche-Comté et dans le sud de la Bourgogne, les nuages laisseront filtrer un peu de soleil le matin, puis ils donneront un peu de pluie. Dans les autres régions, le ciel sera gris et pluvieux. Les maximales s'étageront entre 9 et 12 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – En Poitou-Charentes, les nuages porteurs de petites pluies s'installeront dès le matin. En Aquitaine, elles arriveront l'après-midi, après quelques éclaircies. La région Midi-Pyrénées conservera un temps sec, avec un peu de soleil. Il fera entre 13 et 15 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Dans le Limousin et l'Auvergne, les éclaircies du matin laisseront place l'après-midi aux nuages puis à un peu de pluie. Les températures maximales se situeront vers 13 degrés en Limousin et Auvergne, 9 en Rhône-Alpes.

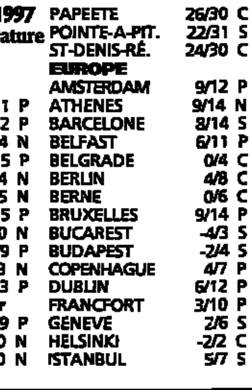
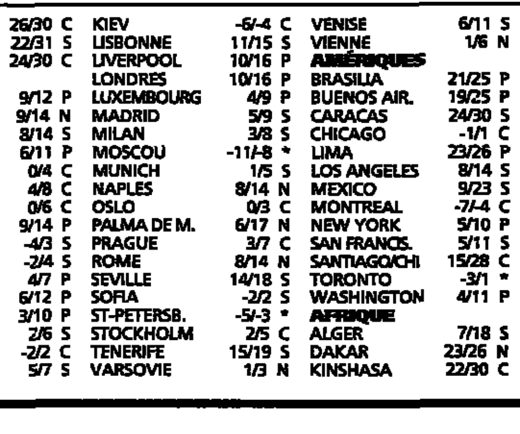
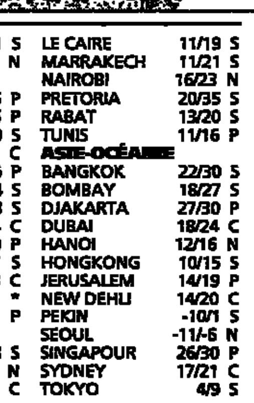
Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le soleil brillera à travers un ciel souvent voilé. Les nuages s'épaissiront l'après-midi en Languedoc-Roussillon. Les températures resteront clémentes, avec 13 à 15 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

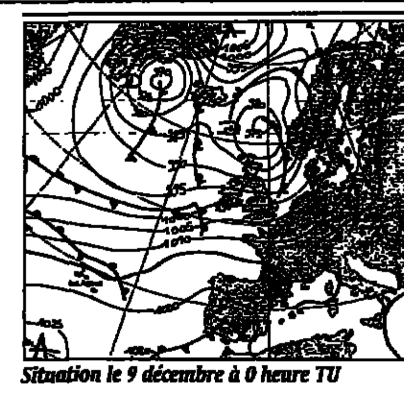
■ **FRANCE.** D'ici à la fin de l'année, l'aéroport de Nice aura accueilli plus de 7 millions de passagers, confortant ainsi sa place de second aéroport français. Au total, 43 compagnies desservent Nice. Destinations vedettes : Paris (40 vols quotidiens et 3 millions de passagers), Londres, Lyon, Bruxelles et Francfort.

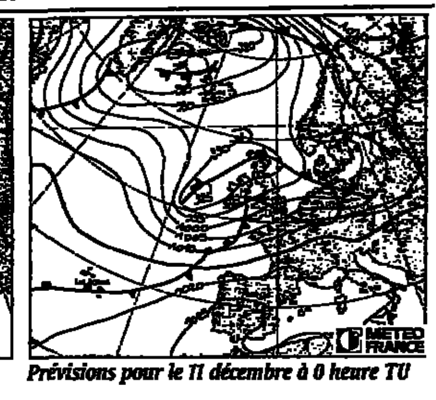
■ **CANADA.** Vancouver est la ville la plus agréable à vivre pour un expatrié, alors que Brazzaville est la pire, selon une étude du Corporate Resources Group (CRG), une organisation basée en Suisse dont les études servent de guide aux entreprises qui envoient du personnel à l'étranger. La ville canadienne de la côte pacifique est suivie de près par Auckland (Nouvelle-Zélande). Dans le bas du tableau, Bagdad le cède de peu à la capitale du Congo. Des 10 villes les plus agréables, 5 sont en Europe de l'Ouest.

PRÉVISIONS POUR LE 10 DECEMBRE 1997
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

Ville	Temp.	Ciel
FRANCE métropole		
AJACCIO	5/15	N
BIARRITZ	9/15	N
BORDEAUX	7/13	N
BOURGES	8/14	P
BREST	10/14	P
CAEN	10/14	P
CHERBOURG	11/14	P
CLERMONT-F.	5/13	N
DIJON	3/8	N
GRENOBLE	2/9	N
LILLE	9/13	P
LIMOGES	6/10	P
LYON	2/8	N
MARSEILLE	4/11	N
NANCY	4/11	P
NANTES	9/12	P
NICE	7/14	N
PARIS	9/15	P
PAU	5/14	N
PERPIGNAN	6/15	N
RENNES	11/15	P
ST-ETIENNE	3/10	N
STRASBOURG	4/9	P
TOULOUSE	4/13	N
TOURS	8/13	P
FRANCE outre-mer		
CAYENNE	24/29	P
FORT-DE-FR.	25/30	N
NOUMEA	24/30	N
PAPEETE	26/30	C
POINTE-A-PIT.	22/31	S
ST-DENIS-RÉ.	24/30	C
EUROPE		
AMSTERDAM	9/12	P
ATHENES	9/14	N
BARCELONE	8/14	S
BELFAST	6/11	P
BELGRADE	0/4	C
BERLIN	4/8	C
BERNE	0/6	C
BRUXELLES	9/14	P
BUCAREST	-4/3	S
BUDAPEST	-2/4	S
COPENHAGUE	4/7	P
DUBLIN	6/12	P
FRANCFORT	3/10	P
GENEVE	2/6	S
HELSINKI	-2/2	C
ISTANBUL	5/7	S
KIEV	-6/-4	C
LISBONNE	11/15	S
LIVERPOOL	10/16	P
LONDRES	10/16	P
LUXEMBOURG	4/9	P
MADRID	5/9	S
MILAN	3/8	S
MOSCOU	-11/-8	*
MUNICH	1/5	S
NAPLES	8/14	N
OSLO	0/3	C
PALMA DE M.	6/17	N
PRAGUE	3/7	C
ROME	8/14	N
SEVILLE	14/18	S
SOFIA	-2/2	S
ST-PETERSB.	-5/-3	*
STOCKHOLM	2/5	C
TENERIFE	15/19	S
VARSOVIE	1/3	N
VENISE	6/11	S
VIENNE	1/6	N
AMÉRIQUES		
BRASILIA	21/25	P
BUENOS AIR.	19/25	P
CARACAS	24/30	S
CHICAGO	-1/1	C
LIMA	23/26	P
LOS ANGELES	8/14	S
MEXICO	9/23	S
MONTREAL	-7/-4	C
NEW YORK	5/10	P
SAN FRANCIS.	5/11	S
SANTIAGO/CHI	15/28	C
TORONTO	-3/1	*
WASHINGTON	4/11	P
AFRIQUE		
ALGER	7/18	S
DAKAR	23/26	N
KINSHASA	22/30	C
LE CAIRE	11/19	S
MARRAKECH	11/21	S
NAIROBI	16/23	N
PRETORIA	20/35	S
RABAT	13/20	S
TUNIS	11/16	P
ASIE-OCÉANIE		
BANGKOK	22/30	S
BOMBAY	18/27	S
DJAKARTA	27/30	P
DUBAI	18/24	C
HANOI	12/16	N
HONGKONG	10/15	S
JERUSALEM	14/19	P
NEW DEHLI	14/20	C
PEKIN	-10/1	S
SEOUL	-11/-6	N
SINGAPOUR	26/30	P
SYDNEY	17/21	C
TOKYO	4/9	S


Situation le 9 décembre à 0 heure TU



Prévisions pour le 11 décembre à 0 heure TU

PRATIQUE

Le lent démarrage du covoiturage

SI LES PERSONNES qui se rendent tous les matins sur leur lieu de travail seules au volant d'une voiture acceptaient de partager leur véhicule avec trois autres passagers, la circulation dans les villes retrouverait sa fluidité, les parkings attendraient les clients, les coûts du transport automobile quotidien seraient divisés par quatre, sans parler des économies de matériel, de carburant et... d'adrénaline.

L'idée du covoiturage est née dans les années 70, lors de la crise pétrolière. Elle a resurgi lors de la grande grève des transports de décembre 1995. Elle est redevenue d'actualité, et est appelée à se développer, dans le cadre de la circulation alternée imposée en cas de pic de pollution, comme ce fut le cas pour la première fois à Paris le 1er octobre (*Le Monde* du 2 octobre).

Chez Nestlé-France, le déménagement de la société à Noisiel (Seine-et-Marne) a considérablement allongé le trajet de nombreux salariés entre leur domicile et leur lieu de travail : *« 60 kilomètres au lieu de 11, soit une heure et demie de trajet minimum dans chaque sens avec le RER »*, dit Evelyne, assistante de direction. C'est pourquoi l'entreprise a créé un service d'« éco-voiturage ». Un fichier informatique répertorie les offres et les demandes de places en voiture ; chaque salarié peut le consulter depuis son ordinateur. *« Je l'ai d'abord testé occasionnellement, puis je me suis inscrite définitivement en mars 1996 »*, explique Evelyne.

L'inscription permet de bénéficier du versement d'une indemnité équivalente au prix d'une demi-Carte orange, d'un contrôle technique annuel gratuit, de places de parking réservées et de la mise à disposition d'un véhicule de remplacement ou du remboursement d'un taxi pour le covoitureur ou ses passagers en cas de défaillance du conducteur pour raisons professionnelles imprévues. Le covoiturage peut avoir lieu en alternance (chaque membre de l'équipage utilisant sa voiture à tour de rôle) ou chaque passager peut verser une participation de 0,20 à 0,50 centime par kilomètre au conducteur habituel.

Cette formule est aussi une excellente solution pour pallier l'absence de transports en commun tôt le matin ou tard le soir, pour ceux qui travaillent en horaires décalés. Mais elle demeure évidemment incompatible avec les emplois du temps irréguliers de certaines professions. Enfin, elle n'est pas une solution miracle à tous les maux liés à l'automobile : Evelyne et ses collègues ne sont pas dispensées pour autant de partir avant 7 heures... pour éviter les embouteillages !

Le covoiturage pourrait intéresser en Ile-de-France 400 000 personnes, qui effectuent des déplacements domicile-travail supérieurs à 15 kilomètres. Mais lorsque l'entreprise ne prend pas en charge l'organisation, il est difficile de trouver par soi-même. *« Une vingtaine d'automobilistes proposent des places, mais les demandes ne correspondent pas »*, constate Muriel Moulin, qui a créé l'association On y va pour promouvoir le covoiturage dans les sept communes de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines.

« CONDUITE EXCLUSIVE »

Les services télématiques ne rencontrent guère plus de succès : *« A peine 4 % d'appariements, sur 2 000 inscriptions »*, annonce-t-on à l'association Echange et partage.

Chez Allostop Provoya, le géant du covoiturage longue distance, on reste dubitatif sur l'avenir du covoiturage de proximité, aussi appelé « covoiturage pendulaire ». Quelques associations ont cependant l'intention de tenter l'aventure : Autopass, à Lille, va s'implanter à Paris, et Voiture & Co, une association étudiante de Paris-X-Nanterre, espère faciliter les trajets des étudiants venant des banlieues nord et sud. Elles comptent sur des aides des pouvoirs publics et des collectivités locales.

Du côté des assurances, il n'y a aucun souci à se faire : même s'ils participent aux frais, les passagers ne seront pas considérés comme des clients, mais comme des tiers. On peut confier le volant à un passager dans le cadre du covoiturage, à condition toutefois que le contrat ne prévoie pas de clause de *« conduite exclusive »*, indique-t-on au Centre de documentation et d'information de l'assurance (CDIA).

Si un accident survenait, il serait considéré comme un accident du travail, dans la mesure où il a lieu sur le trajet entre le domicile et l'entreprise, même si la voiture effectue un détour pour déposer quelqu'un ou pour récupérer l'enfant du conducteur ou d'un passager à la crèche ou chez la nourrice, car il s'agit là d'une *« nécessité essentielle de la vie courante »* (article L-411 2 du code de la sécurité sociale). Ce détour doit cependant être cohérent par rapport à la destination : on peut faire un crochet par la boulangerie, mais non se rendre chez son médecin, à l'autre bout de la ville. Attention cependant aux interruptions de trajet : si on se foule la cheville en glissant dans le couloir de la crèche, on ne pourra pas invoquer un accident du travail.

Michaëla Bobasch

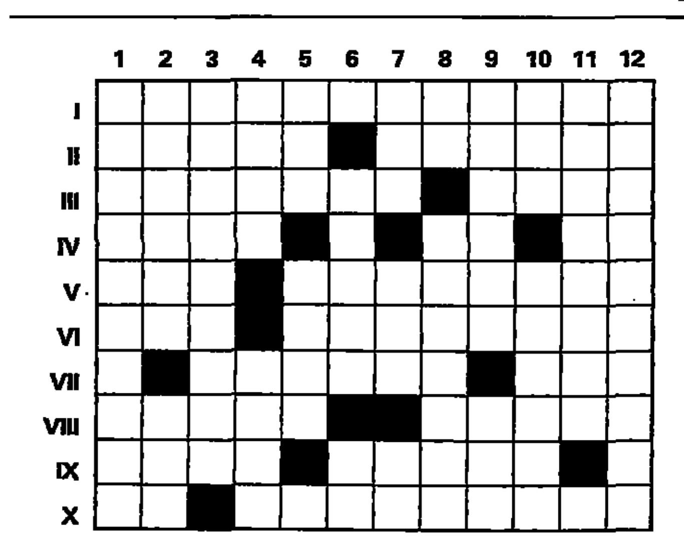
Les bonnes pistes

● **On y va**, 7, La Rotonde, 78960 Voisins-le-Bretonneux, tél. : 01-30-43-11-63. Covoiturage à Saint-Quentin-en-Yvelines. On ne paie l'adhésion (280 francs) que lorsqu'on a trouvé un coéquipier.
● **Echange et partage**, 22, rue des Azalées, 92230 Genevilliers : service télématique, 3615 Partageauto.
● **Sur l'autoroute A 14**, Orgeval - la Défense, une carte magnétique délivrée contre une caution remboursable de 200 francs permet un aller-retour gratuit par jour ouvrable s'il y a trois personnes dans la voiture.
● **Voiture & Co** : université Paris-X, salle D. 010, 200, avenue de la République, 92001 Nanterre Cedex.
● **Autopass**, 10, rue Piquerie, 59800 Lille. Tél. : 03-20-14-31-96. Europass à Paris, tél. : 01-69-45-22-22.
● **Sur les longues distances** : Allostop Provoya, 8, rue Rochambeau, 75009 Paris. Tél. : 01-53-20-42-42. 3615 QUIVALA. 3615 POUCE.
● ***La Clef et le Contact***, brochure de l'Association régionale de l'environnement et des nouvelles énergies (Arene, 6, rue Monsieur, 75007 Paris. Tél. : 01-53-85-61-70). Gratuite pour les entreprises ; 50 francs pour les particuliers.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97274

♦ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTALEMENT

I. Doit trouver son équilibre pour travailler. – II. De l'argent en réserve. Prêts pour l'affrontement. – III. Un peu trop protégées. Le respect des règles. – IV. Peu recommandable quand il est triste. Résultat d'entreprise. Fin d'infinitif. – V. La colère du passé. Prince de la maison d'Autriche. – VI. Fait mal quand elle bouge. A donc eu un retour de boutons. – VII. Compositeur roumain contemporain. La moitié de nos peines. – VIII. Dépassées dès qu'elles sont vieilles. Marquée par le vieillissement. – IX. Famille de mécènes. Il faut le gagner pour l'occuper. – X. Points. Un boulot qui sent vulgairement le poisson.

VERTICALEMENT

1. Fidèles dans leur reproduction. – 2. Défendu s'il est sur la défense. Sur la fin. – 3. Appuyèrent sur les premiers temps. – 4. Donne du corps à la bouteille. Venues au monde. – 5. Période historique. Fait la guerre en Grèce. – 6. Individus. Connu. – 7. Lentilles fourragères. Destructeur de la couche d'ozone. La fin du crédit. – 8. Participe gai. Passée au désinfectant. – 9. Graminée dont il faut se séparer. Met la France à l'échelle. – 10. Capucin qui fait le singe. Petit voilier à deux mâts. – 11. Protégée de la chute. – 12. Pour faire de la gonflette.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97273

HORIZONTALEMENT

I. Indiscrétion. – II. Couche. Vanne. – III. Ornière. Cc. – IV. Nie. Rn. Atèle. – V. Œ. Spéciales. – VI. Sganarelle. – VII. Tamise. Levai. – VIII. If. Nue. Est. – IX. Son. Etreinte. – X. Emeut. Isatis.

VERTICALEMENT

1. Iconostase. – 2. Noriega. OM. – 3. Dune. Aminé. – 4. Ici. Snif. – 5. Sherpas. Et. – 6. Cernèrent. – 7. Ce. Uri. – 8. Ev. Aillées. – 9. Tantale. Ia. – 10. In. Elèvent. – 11. Oncle. Asti. – 12. Nécessités.

SCRABBLE®

PROBLÈME N° 47

A la recherche du mot de la dictée de Pivot

1. Vous avez tiré A C E I N O P

a) Avec ce tirage, trouvez quatre mots de huit lettres en le complétant avec quatre lettres différentes appartenant à l'un ou à l'autre des deux mots placés sur la grille. Un de ces mots cause des dégâts aux Dicos d'or 1996. Définition : *Campanule dont la racine et les feuilles se mangent en salade.*

N. B. Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.

2. Préparation de la grille de la semaine prochaine.

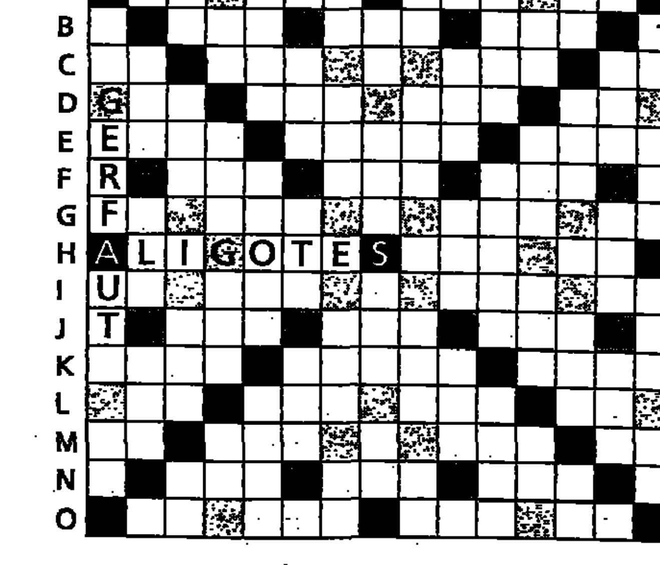
b) Premier tirage : A A H N N O S. Trouvez deux sept-lettres.

c) Deuxième tirage : A B E I L M T. En utilisant deux lettres différentes du tirage précédent, trouvez deux huit-lettres.

Solutions dans *Le Monde* du 17 décembre.

Solutions du problème paru dans *Le Monde* du 3 décembre

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.



a) DOURINE, maladie des chevaux.

b) GUERIDON, A 8, 83, ou l'anagramme ENGOURDI-CONDUIRE, D 8, 74, ou l'anagramme DECURION-NORDIQUE, E 3, 82-BOUDINER, 2 H, 76-NIDOREUX, *qui a une odeur d'œuf pourri*, 4, A, 88-DOUANIER, 5 E, 86 ou l'anagramme NOIRAUDE-RUDOIENT, 6 A, 63.

c) LIGOTES ou LOGISTE

d) GERFAUT-FAGOTEUR- REFUGIAT ou FATIGUER-FEUTRAGE ou FURETAGE

Michel Charlemagne

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRIX L'Académie de Stockholm doit remettre à Dario Fo, mercredi 10 décembre, le prix Nobel de littérature *qu'elle lui a décerné début octobre.* ● LE DRAMATURGE et acteur italien *s'est présenté*, durant une heure dimanche, non sans avoir distribué au jury suédois une série de *vingt-cinq croquis* de sa main résumant ses quarante-six années d'engagement artistique. ● HOMME DE THÉÂTRE singulier, trimbalant sa scène dans les lieux de luttes politiques et syndicales, Dario Fo s'est autoproclamé « jongleur » avant *que d'être auteur.* ● CAR, pour lui, *« le jongleur, c'était celui qui avait la possibilité d'attirer l'attention des gens de la rue ». « Ça, c'était vraiment le commencement du théâtre de tous les temps »,* dit-il dans l'entretien qu'il a accordé à Pierre-André Boutang, diffusé intégralement sur Arte le 17 décembre et dont *Le Monde* reproduit des extraits.

Le jury Nobel couronne Dario Fo, roi du jonglage et de la comédie

Le dramaturge et acteur italien devait recevoir, mercredi 10 décembre à Stockholm, le prix Nobel de littérature, qui lui a été attribué le 9 octobre. Le récipiendaire s'est présenté à l'Académie suédoise, dimanche, par le biais de dessins de sa main résumant ses quarante-six années de théâtre

À L'OCCASION de la remise du prix Nobel de littérature au comédien italien Dario Fo, nous publions des extraits d'un entretien qu'il a accordé à Pierre-André Boutang. L'intégralité de ce dialogue sera diffusée sur Arte, mercredi 17 décembre, au cours de la soirée que la chaîne lui consacre, à partir de 21 h 40. Celle-ci commencera par des extraits des moments les plus forts de la cérémonie de remise du prix Nobel.

« Alors, pour poser toutes les questions idiotes qu'il faut bien poser, est-ce que tu imaginais que tu allais avoir le prix Nobel ?

– C'est un grand scandale pour l'Italie. Des gens du *Corriere della sera* ont écrit : "*Le prix Nobel, c'est foutu. Il n'existe plus du moment où Dario Fo est dans la sélection finale.*" Ça, c'est beau ! Mais c'est la première fois dans l'histoire du prix qu'un acteur, qui écrit aussi, arrive à remporter le prix Nobel !

» C'est aussi une récompense qui est donnée à ma compagne de toujours, Franca Rame. Je ne croyais pas que je l'aurais, car j'étais encore dans l'idée que le Nobel allait aux littéraires purs. Le littéraire qui écrit pour écrire et qui reste dans l'écriture. On a fait le choix révolutionnaire de quelqu'un qui n'a pas écrit tout de suite, mais qui a écrit en conséquence du jeu qu'il a fait sur scène. Ils ont choisi un comédien qui emploie la voix, le rythme, le geste, la musique, la danse, le corps... Tout ! Lorsque j'écris, l'œuvre est déjà composée. C'est une reconstruc*tion écrite de ce qui se passe sur la* scène. Mon grand maître, c'est Ruzzante...

– Les Français ne connaissent pas Ruzzante...

– Seuls des gens comme Molière ou Shakespeare sont arrivés au niveau de Ruzzante ! De lui, j'ai ap*pris la possibilité de détruire et de* reconstruire la langue... et l'emploi des mots qui n'existent pas... A un certain moment dans l'écriture, j'écris "grammelot"...

– Quand on regarde l'œuvre complète publiée de Dario Fo, on peut trouver des grammelots. Qu'est-ce que le grammelot ?

– C'est un langage que l'on ne comprend pas, et qui est fait de syllabes et de mots inventés, qui n'existent dans aucune langue et qui donnent l'impression d'entendre du français, de l'anglais ou de l'allemand par le jeu du rythme verbal.

– Une improvisation ?

– Oui, complètement. Les rythmes *sont fixés, et puis il y a l'im*provisation. L'improvisation, c'est quelque chose qu'il faut ordonner complètement. On ne peut pas aller, comme cela, *alla fiera.* Non ! Il faut avoir des règles ! Il faut s'exercer. Mais pas dans sa chambre ! C'est le public qui donne le rythme, la rigolade, le temps, le silence, etc. Le public, à chaque fois, a une respiration différente. Tu dois obliger le public à respirer comme toi, au même rythme.

– A quel moment est venue la décision de ne pas être un homme de théâtre normal, qui aurait un théâtre, qui jouerait des pièces devant le public ?

– En 1967. Nous jouions *Il faut l'agiter, cette dame !*, pièce ironique sur le grotesque de l'Amérique... Le public venait avec une espèce de malaise : il comprenait le jeu, il faisait silence et, à la fin, il sortait avec une espèce de rage. Alors, on s'est demandé s'il était utile que nous fassions de la provocation de ce genre. Les spectateurs se sentent « démocratiques » parce qu'ils acceptent la provocation. Ils sortent pleins de rage, en blasphémant. Ils n'aiment pas ce qu'ils voient. Ils l'acceptent pour le rituel : aller pour prendre des coups de bâton, pour se sentir « démo*cratiques ». Ce n'est pas la peine* de leur donner cette satisfaction ! Nous devons faire un spectacle qui s'adresse à des gens qui comprennent ce que nous disons. Et ce sont les gens qui doivent nous dire ce qu'ils veulent que nous jouions...

» *Sont nés alors des textes qui* parlaient de la classe ouvrière, des étudiants qui sont sans travail, qui souffrent, qui n'ont pas la possibilité d'arriver dans la vie, des femmes qui ont des difficultés, des pauvres... et surtout les gens qui n'ont pas de pouvoir, qui doivent agir avec désespoir pour obtenir ce qu'ils ont le droit d'avoir. Et on ne peut pas le faire dans le même



DESSIN DANIEL MAJA

théâtre que celui où viennent les gens normaux.

– C'est quoi, les gens normaux, pour vous ? Ceux qui ont de l'argent ?

– Oui, il y en a qui sont ouverts et d'autres qui sont des "gens de marchandises", des industriels ou, pis encore, des gens qui travaillent pour des industriels... Nous sommes allés dans la périphérie et nous avons organisé une collaboration avec le Parti communiste et le Parti socialiste, qui avaient des organisations communes. Nous nous sommes mis à faire du théâtre. Mais avec tout ! Nous sommes arrivés avec le plateau, la scène, toute la technique. Et c'était quelque chose d'incroyable ! Au point que l'espace que nous avions n'était pas suffisant : il fallait en chercher d'autres ! Des palais des sports ouverts, des églises abandonnées, et aussi des églises toujours consacrées, avec le saint dedans, en accord avec ce *mouvement des prêtres-ouvriers.* C'est pour cela que maintenant les journaux de la *Curia* sont durs avec nous. Ils ont beaucoup souffert !

– Quand ils voient des pièces comme *Le Pape et la Sorcière*, on ne peut pas demander au pape ou à la curie romaine de penser que Dario Fo est leur meilleur ami !

– Mais les évêques sont venus voir ce *Pape.* Je le sais parce que j'étais présent, bien caché... J'ai vu les ministres de l'Eglise qui regardaient et rigolaient. Le jeu de l'ironie, ils l'aimaient. Eux, ils pouvaient rire, mais le peuple chrétien, lui, ne devait pas rire...

– C'était dangereux, ta manière de travailler ? Ça te faisait des ennemis ?

– Des gens, parfois, nous ont mis des bombes. Par exemple au *Théâtre de Milan. Je suis sûr que* c'était la police spéciale...

– Je n'arrive pas à imaginer Dario Fo en habit, sur l'estrade du Nobel, et faisant un discours bien sage !

– J'ai déjà porté ce costume sur scène. Le frac, ce n'est pas quelque chose qui m'est étranger. C'est un élément de mon métier ! Je crois que je me sentirai à l'aise. C'est le *costume de la comédie ! Je vais* parler italien. Je serai soutenu par la traductrice suédoise. Il y aura une partie écrite, et une autre improvisée ! Et alors j'imagine qu'il y aura des Japonais ou des Chinois qui ne comprendront pas où ils sont, qui changeront de feuilles, *qui les laisseront tomber ! Les gens* diront : "*Arrête ! Nous ne comprenons pas !*" Ce n'est pas mal ! On arrive à produire une émotion dans la lecture. Ce n'est pas du "blablabla" mécanique !

– Est-ce que tu peux m'expliquer pourquoi tu es si heureux et si fier d'être un « jongleur » ?

– Le jongleur, c'est le commencement de la fabulation dans l'histoire du monde. *Le jongleur, c'était* celui qui avait la possibilité d'attirer l'attention des gens de la rue qui passaient. Cet homme attirait l'attention. Avec humour, avec émotion, avec ironie, avec la cervelle qui commence à bouger et à produire des images. Ça, c'était *vraiment le commencement du* théâtre de tous les temps : les jongleurs étaient dans le théâtre grec ! Avant encore, les premiers qui ont raconté des histoires dans la littérature des Grecs, c'étaient des jongleurs ! Après, il y avait quelqu'un qui écrivait ce que les jongleurs racontaient. Même la Bible ! Le Christ avait cette qualité de prendre les gens, de leur parler, à partir des images de l'amour, de Dieu, de la conscience de l'amour chez les hommes : c'était une extraordinaire jonglerie magique ! Je suis content de venir de là !

– Et entre le jongleur et le bouffon du roi, y a-t-il une grande différence ?

– Disons que le jongleur part toujours de la tragédie pour réaliser son discours. Le jongleur a besoin de désespoir, de souffrance, pour traduire son jeu en joie et en *espoir. Le jongleur parle de la fin et* la traduit en rigolade. La fin de tout : la fin de l'amour, la fin de la *joie. C'est pour cela que le roi de*vient quelque chose d'idiot dans le jeu du jongleur. Dieu, qui est à côté de moi, a un visage humain, et il rigole, et il enrage, et il se trompe, et il dit aussi des mauvaises paroles, et il dit aussi des mensonges.

– Le jongleur doit toujours *faire rire* ?

– Mais aussi provoquer l'émotion ! Molière disait : *« J'aime réussir à faire rire, parce que la tragédie fait descendre les larmes sur le visage. »* Mais les larmes qui coulent font aussi descendre les pensées du cerveau. Et la rigolade, le rire, restent *comme des clous dans la* tête. Ce sont des clous de pensée, les clous de la conscience.

– On n'arrive pas à imaginer, en France, comment un homme de théâtre peut devenir un homme aussi important dans les enjeux politiques, sociaux...

– J'ai toujours voulu être en dehors d'un jeu politique, rester libre, pour pouvoir attaquer les gens qui sont sur le même discours, au même niveau culturel, politique. Aujourd'hui, j'attaque les juges, que j'ai beaucoup défendus.

– Tu n'as pas l'impression d'avoir lutté pour rien depuis trente ou quarante ans ?

– *Non ! C'est notre devoir,* de continuer. Nous sommes des intellectuels. C'est déjà un grand privilège que la Fortune nous a donné. La seule façon pour des gens comme nous d'être présents, c'est de faire de l'art, l'art qui parle des besoins des hommes, de la justice, de la souffrance. Ce n'est pas vrai que le théâtre, c'est quelque chose que l'on peut voir, comme cela, le soir, détendu... Non ! *C'est quel*que chose qui fait violence sur les consciences et qui cherche à faire sortir une nouvelle façon de raisonner. »

Propos recueillis par
Pierre-André Boutang

Vingt-cinq croquis pour une Académie

CES DIABLES D'ITALIENS, on ne sait jamais par quel bout les prendre. Et Dario Fo moins encore que ses contemporains, comme le sont Giorgio Strehler, Federico *Fellini* ou *Carmelo* Bene.

Est-ce le bleu malicieux de son regard, l'apparente chaleur d'un physique haut et rond ? Sa volubilité encore, témoin de ces années passées sur des planches d'autant plus périlleuses qu'elles furent souvent dressées dans les endroits les plus improbables – places publiques et cours d'*usine tout particulièrement ?* Ils furent les terrains d'aventures privilégiés de cet anarchiste rouge, qui aura passé sa vie à remuer les consciences, côté peuple, et à menacer les puissants d'excommunication.

RIRES ET APPLAUDISSEMENTS

Décerner le Nobel de littérature à celui qui s'est autoproclamé « jongleur » avant que d'être auteur, a divisé l'opinion culturelle internationale – l'opinion tout court n'étant depuis belle lurette que très peu *au fait des courages* des hommes de théâtre, les vrais, ceux qui ont choisi l'art plutôt que le commerce.

En Italie, le monde culturel a salué la décision du jury du Nobel, tandis que le monde politique conservateur – et les cercles religieux – s'étonnait d'un choix si contestable. A la mairie de Milan (droite), on est encore sous le choc d'une *nouvelle rodomontade du maestro, qui a oppo*sé un refus tonitruant à la distinction qu'on voulait lui remettre, un « Ambrogino d'oro », récompense communale et civique recherchée, remise chaque année le jour de la Saint-Ambroise, soit le 7 décembre. Ce jour-là, Dario Fo avait déjà pris ses quartiers de lauréat inattendu devant l'Académie de Stockholm, encore à la surprise de recevoir un artiste dont elle ne connaissait pas grand-chose – la presse locale, intriguée, avait, dès la décision prise d'attribuer *le Nobel à un saltimbanque du grand Sud, le* 9 octobre, contacté pour avis tout ce que la presse de qualité compte de chefs de services culturels (*Le Monde* du 11 octobre).

Chacun en Suède a pu déjà, avant même la remise du prix, tâter un peu de la manière plaisante du récipiendaire. Dans les salons de l'Académie, Dario Fo s'est présenté une heure du*rant, non sans avoir été précédé par une série* de vingt-cinq dessins de sa main, distribués aux académiciens, sorte de bande dessinée résumant au couteau ses quarante-six années de théâtre et d'engagement – sur le premier d'entre eux, on a vu trois silhouettes d'hommes dénudés faisant le salut fasciste sous le titre *Amici letterati, artisti famosi* (amis littérateurs, *artistes célèbres...) ; plus bas, des soldats en* armes posaient devant une caméra de télévision (ce croquis s'appelle *Intervista*) ; plus loin, sous le titre de *Cultura televideo*, une scène de meurtre doublée d'une scène pornographique...

Pas bégueule, l'honorable assemblée a ri, et plus encore quand Dario Fo est apparu pour une sorte de leçon inaugurale en forme de retour arrière sur sa carrière. Applaudissements chaleureux.

ŒUVRE TOUJOURS IMPROVISÉE

Personne ne sait aujourd'hui ce qui restera de l'œuvre, souvent non écrite et toujours improvisée, de Dario Fo.

La lecture de ses ouvrages, et particulièrement d'un recueil intitulé *Le Gai Savoir de l'acteur* (Editions de l'Arche, 1990) – son auteur avait choisi le mot italien de *manuale* (en français, guide pratique) – sera une bonne façon de cerner mieux la singularité de cet homme de la rue des passions théâtrales.

Olivier Schmitt

Biographie

● **Origines.** Né à Sagiano, près de Varèse (Italie) en 1926, Dario Fo, acteur, auteur et scénographe, commence sa carrière au début *des années 50 en faisant* l'apprentissage de toutes les formes du spectacle populaire : récits de conteur, monologues à la radio, cabaret. En 1958, il fonde avec sa femme, Franca Rame, une compagnie théâtrale qui défend le répertoire des farces traditionnelles. Entre surréalisme et virulence politique, il écrit sept comédies, de 1959 à 1968.

● ***Reconnaissance.*** *Dario Fo et* Franca Rame doivent leur réputation internationale au succès de *Mistero Buffo*, épopée inspirée de la tradition médiévale, qui met en scène un jongleur, personnage de chevet de l'acteur, apprenant la révolte aux damnés de la terre (1969). La gauche italienne, qui a favorisé leurs tournées dans des lieux très différents, supporte mal les impertinences du couple, qui crée le collectif théâtral La Comune afin d'installer ses tréteaux sur tous les lieux des luttes politiques et syndicales. Deux textes importants témoignent de cette période, *Mort accidentelle d'un anarchiste* (1970) et *Faut pas payer !* (1974). Le collectif ne survivra pas à la vague terroriste en Italie.

● **Maturité.** Dario Fo écrit alors des textes sur la lutte des femmes pour et avec Franca Rame et, pour lui-même, des contes graves et drôles comme *Histoire du tigre* (1980). Souvent invité comme metteur en scène hors de son pays, *il passe par la* Comédie-Française en 1990, à l'invitation d'Antoine Vitez, pour une réalisation mémorable du *Médecin malgré lui* et du *Médecin volant*, diffusé par Arte le 10 décembre (les deux pièces, accompagnées des dessins de Fo et de ses notes de mise en scène, sont parues aux éditions de l'Imprimerie nationale (coll. « Le Spectateur français », 140 p., 190 F, 1991).





Les chemins initiatiques de Patrick Timsit, amuseur qui n'a pas peur du drame

Le comédien partage avec Alain Chabat l'affiche du « Cousin », le nouveau film d'Alain Corneau

Les interprétations de Patrick Timsit à l'écran s'apparentent à la structure de l'oignon : une superposition de couches épaisses qui donnent à un rôle, parfois insignifiant, une extrême densité. « Nounours » dans *Le Cousin*, le nouveau film d'Alain Corneau qui sort le 10 décembre, c'est d'abord un indic, ensuite un dealer, puis un père de famille paumé sans ses deux filles et sa femme muette, et enfin, dernier sous-ensemble d'une série sans fin, un Kabyle. Une fois toutes ces couches traversées, on découvre Patrick Timsit, dans une composition qui bat en brèche tous les clichés du dealer ou de l'indic, à la fois attentionné, sadique, menteur, émouvant, à l'aise, brutal.

« *Il y avait déjà cette richesse dans le scénario de Corneau, et on a été avec lui au maximum de ce qu'on pouvait apporter à ce personnage*, nous a expliqué le comédien dans la ouate d'un hôtel parisien. *Nounours est un veule qui joue le veule. Tout dans sa vie est cadré et le moindre débordement le met en danger. Ce personnage représente tout ce qui me touche dans la vie. C'est vrai que tout serait très simple si Nounours n'était pas une crapule, ou si l'homosexuel que j'interprète dans* Pédale douce *n'avait pas un problème avec les femmes. Ce n'est pas blanc ou noir, et c'est tout ce que j'aime, car c'est fondamentalement ambigu. La télévision est là pour vous donner une moralité, mais le cinéma, comme mes spectacles d'ailleurs, reste un endroit où l'on peut encore trouver un peu d'immoralité, avec un dealer sympa qui est une petite ordure. Dans* La Crise, *j'avais été emballé par le fait que mon personnage soit raciste : Nounours est, lui, un dealer kabyle qui met ses gamines à l'école catholique pour qu'elles reçoivent une bonne éducation...* »

A la fin de la performance de Patrick Timsit dans *Le Cousin*, il ne reste plus qu'à se passer en boucle ses films précédents, de *La Crise* à *Pédale douce* en passant par *Un Indien dans la ville*, et observer, avec toute l'attention nécessaire, la manière dont il brise ses personnages de l'intérieur et fait exploser leur écorce comique pour leur donner une intensité dramatique. Peu importe la qualité de ses films, la simple présence de Patrick Timsit à l'écran constitue une bonne raison de les voir car elle arrive à s'épanouir malgré les approximations d'un scénario ou les faiblesses d'une mise en scène. Une performance que savent accomplir à merveille les comédiens américains issus du fameux show télévisé *Saturday Night Live*, qui auront utilisé la comédie comme un alibi pour mieux faire ressortir la dimension tragique de leurs rôles. Il suffit de voir Bill Murray dans *Mad Dog and Glory*, Steve Martin dans *L.A. Story*, ou Jim Carrey dans *Disjoncté*.

> « Le comique est un moyen d'exprimer les choses les plus graves et les plus dramatiques »

Le spectateur américain a compris depuis longtemps qu'il devait s'habituer à être déçu par ses comiques, et recevoir d'eux toujours plus que ce qu'il avait demandé. « *Le comique est un moyen d'exprimer les choses les plus graves et les plus dramatiques*, soutient Patrick Timsit. *Mes sketches les plus drôles sont à base d'angoisse et de malheur, comme celui où je raconte l'histoire d'un type qui va avoir un enfant et ne sait pas quoi en faire. Nous n'avons jamais parlé gag sur le tournage de* Pédale douce, *il était question du drame d'untel, ou de la cruauté de tel autre.* »

Patrick Timsit est pourtant un comédien à ranger dans une case à part. Son talent était précoce et son destin devait être inscrit dans les astres. Il est un des rares enfants stars à avoir su négocier avec succès le passage de l'enfance à l'âge adulte et conjugué la « une » des journaux et le one-man-show, le spectacle de rue et la scène. « *J'ai été enlevé à l'âge de trois ans, avec demande de rançon et menaces de mort. J'ai eu ma photo dans* France-Soir. *Mes parents pensaient que c'était lié aux événements d'Algérie. Aujourd'hui, lorsque je me souviens du ravisseur, je pense à Nounours.* »

Au commencement, Patrick Timsit était comédien, pas dans la catégorie qui vous donne droit de toucher l'ANPE du spectacle, mais dans une autre, plus subtile, plus formatrice aussi, qui transforme chaque mouvement de la vie quotidienne en une chanson de geste. « *Je suis arrivé d'Alger en France à l'âge de deux ans. Mes souvenirs commencent dans une maroquinerie, place de la République. A quatre ans, je vendais déjà des J.B. Martin. Entre mon père et moi s'était installé un vrai jeu de rôles. On ne communiquait plus qu'en chiffres : 709, c'était un chiffon, cela voulait dire qu'il y avait de la poussière dans le sac ; 718, c'était l'article démodé. Mon grand-père était à la caisse, ma mère s'occupait des grosses ventes, mon père jouait le rabatteur, et j'étais la mascotte. Par la suite, mon père vendait en criant tellement fort qu'il en a eu une corde vocale paralysée. J'ai d'ailleurs la même voix que lui. Nous n'étions pas à l'aise, mais je n'ai jamais ressenti la misère. Mon père était autodidacte, il venait d'une famille très pauvre en Algérie. Un jour, j'ai pris conscience que je voulais être comédien, tard car j'avais vingt-trois ans. Je travaillais dans l'immobilier, je suis entré dans un atelier de théâtre, et en ressortant j'ai fermé mon agence.* »

Dans la vie, Patrick Timsit admire les Monty Python, le Reiser de *Gros dégueulasse*, Charlie Chaplin dans *Le Dictateur*, et Sammy Davis Jr. Ce dernier était juif, noir, borgne et accumulait les signes distinctifs comme d'autres collectionnent les images des tablettes de chocolat Poulain. A ce point de sa carrière, qui est désormais celui de la maturité, Patrick Timsit a plus d'un point commun avec Sammy Davis – à condition de faire exception des claquettes. Il donne comme lui le sentiment, toujours très rare, d'un comédien qui aura su faire de ses paradoxes une vertu.

Samuel Blumenfeld



OLIVIER ROLLER

Patrick Timsit.

DÉPÊCHES

■ **MUSIQUE : la Scala de Milan a inauguré triomphalement la saison lyrique** avec le *Macbeth* de Verdi, dirigé par Ricardo Muti, samedi 6 décembre. La soirée a aussi été marquée par une manifestation bruyante de défenseurs des animaux hostiles aux manteaux de fourrure. Deux manifestantes, en bikini malgré les 2 degrés de température, ont crié : « *Il vaut mieux être nue qu'en fourrure* ». Une seconde manifestation de trois cents vigiles urbains en civil, opposés à un accord de catégorie signé cette semaine, a hurlé des slogans en direction des personnalités politiques, et notamment du maire de la ville, arrivant à cette grande première mondaine.

■ **CINÉMA : une présidence collégiale dirige désormais la SRF** (Société des réalisateurs de films). Elle est composée de Robert Guédiguian, Cédric Klapisch et Jean-Henri Roger, qui succèdent à Gérard Mordillat. Celui-ci demeure membre du conseil d'administration de seize membres, où l'on retrouve la plupart des animateurs de la mobilisation des cinéastes contre les lois sur l'immigration : Pascale Ferran, Claire Denis, Nicolas Philibert, Jeanne Labrune, Claire Simon, Pierre Salvadori, Serge Le Peron...

DJ Lang versus MC Trautmann

À L'ÉPOQUE où il était ministre de la culture, Jack Lang avait nommé un « M. Rock ». La jeunesse, en ces temps reculés, ne dédaignait pas les guitares électriques. Le maire de Blois n'est plus ministre, mais il s'entoure aujourd'hui de « MM. Techno ». Avec le zèle de ceux qui ne veulent pas se faire oublier, il a multiplié les déclarations en faveur d'une musique qu'il estime « *persécutée* ». De concert de Daft Punk en Salon Mix Move, de Love Parade berlinoise en interview dans la presse spécialisée, Jack Lang occupe le terrain. Au point que, sur le sujet, la nouvelle ministre de la culture, Catherine Trautmann, a souvent paru avoir un temps de retard sur son fringant prédécesseur.

Festival des musiques de pointe, culminant depuis six ans par une rave célébrant les musiques électroniques, les Transmusicales de Rennes (*Le Monde* du 9 décembre) étaient une excellente occasion pour l'ancien maire de Strasbourg d'annoncer ses intentions en matière de musiques actuelles, et de techno en particulier. Un entretien avait été accordé à *Ouest-France*, dans lequel on apprenait que Catherine Trautmann s'est « *toujours intéressée à cette forme de musique* ». Un discours et une conférence de presse étaient prévus samedi 6 décembre, à 19 heures. Mais Jack Lang, vieil habitué des Trans', l'a encore devancée. A 14 heures, dans une crêperie du vieux Rennes, il est venu parrainer l'annonce d'une parade techno prévue à Paris le 12 ou le 19 septembre. L'association Technopole, porteuse du projet, compte sur « *l'entregent* » de l'ancien ministre pour faire aboutir un événement qui se déroulerait de la Bastille jusqu'au Trocadéro. DJ Lang en a profité pour réaffirmer ses convictions. « *J'ai demandé à Jean-Pierre Chevènement de rencontrer des représentants du mouvement techno. Une réunion aura lieu le 20 décembre dans son bureau, pour parler de ces sujets sans paranoïa.* » Avertis de cette initiative, des représentants du ministère sont venus traîner entre galette-saucisse et crêpe au sucre. Agacés ? « *Je trouve très bien qu'un tel événement soit porté par une personnalité comme Lang*, confiait l'un d'eux. *Mais ce n'est pas son action qui est décisive. Les cabinets des ministères de la culture et de l'intérieur travaillent ensemble depuis juillet sur ces problèmes.* »

Pour preuve : l'annonce, quelques heures plus tard, par MC Trautmann de mesures concernant les « musiques actuelles », devenues « *chantier tout à fait prioritaire* » et dont le budget devrait augmenter de quinze millions de francs. En préliminaire à ces déclarations, Catherine Trautmann parla de sa volonté de « *dédramatiser la question des musiques techno* ». Pour elle, les problèmes liés à la consommation de drogues « *ne peuvent servir de prétexte à l'interdiction de soirées qui doivent être soumises ni plus ni moins aux mêmes contraintes d'ordre public que les autres formes de spectacles* (...). *Un texte rappelant ces règles de base sera communiqué prochainement aux préfets* ». Autres sujets de réflexion : « *Comment offrir aux musiciens techno de meilleures capacités de travail, sujet sur lequel nous travaillons avec l'Ircam. Et quel doit être le statut social du DJ?* ».

La ministre a annoncé la création d'une « Commission nationale des musiques actuelles ». Composée d'une quarantaine de professionnels sollicités par Alex Duthil, directeur du Studio des variétés, cette commission devrait, au terme de trois mois de travail, dresser un bilan de l'action existante et faire des propositions concernant la formation, la création et la diffusion de spectacle vivant, le disque et l'audiovisuel, les enjeux liés à la déconcentration et à l'ouverture européenne. Au terme de cette journée, l'ancien et le nouveau ministre de la culture allèrent chacun de leur côté faire une petite visite à la rave organisée par les Transmusicales. Entrant par une porte quand l'un sortait par l'autre, DJ Lang et MC Trautmann ne se croisèrent pas mais donnèrent à cette soirée une allure de vaudeville.

Stéphane Davet

Un film de Woody Allen datant de 1971 a été retrouvé

« Men of Crisis : The Harvey Wallinger Story » a pour vedette un conseiller de Nixon

MEN OF CRISIS : The Harvey Wallinger Story, film inédit de 25 minutes tourné par le cinéaste new-yorkais Woody Allen en 1971, vient d'être retrouvé. Produit par une chaîne de télévision publique, mais jamais diffusé, ce film continuerait de moisir sur des étagères poussiéreuses s'il n'avait pas été signé Woody Allen. La vedette s'appelle Harvey Wallinger, qui aurait été, selon le film, l'un des conseillers les plus proches de Richard Nixon.

Wallinger, à en croire la voix off du narrateur du film, est un homme puissant qui a perdu son père à la naissance et dont les quatre frères, après avoir étudié l'aéronautique, ont terminé mineurs « *à cause d'un mauvais sens de l'orientation* ». Harvey a terminé 96e de sa promotion à Harvard (sur 95 !), mais c'est grâce à ses convictions politiques très proches de Nixon qu'il a décroché son poste de conseiller. « *Ils partageaient le même amour de Nixon* », explique le narrateur.

FAUSSES IMAGES D'ARCHIVES

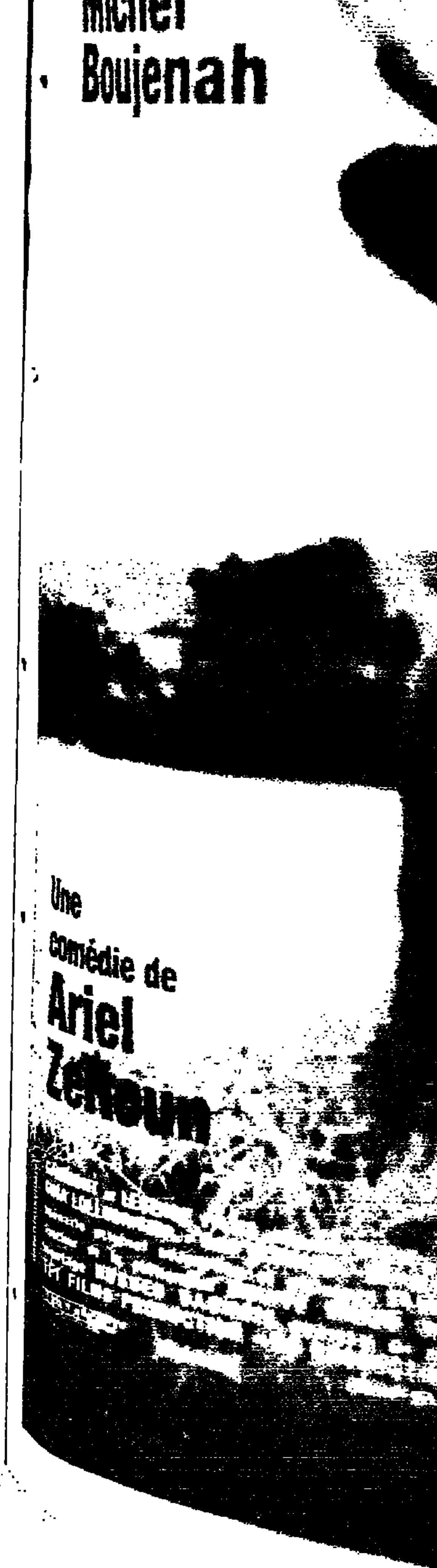
Le film de Woody Allen est entrecoupé de fausses images d'archives comme dans *Zelig*, où l'on nous montre le rôle actif joué par Wallinger aux côtés de McCarthy. On le voit coincer un suspect dont l'engagement auprès des scouts serait allé trop loin. Les hommes politiques de l'époque sont montrés sous leur face la plus sombre : le vice-président Spiro Agnew s'évertue à viser la tête de son partenaire de double en tennis, au lieu d'atteindre le carré de service ; Nixon se perd en conjectures sur l'endroit où sera installé le bureau de son vice-président.

Woody Allen avait tourné *The Harvey Wallinger Story* juste après *Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le sexe sans jamais oser le demander*. Diane Keaton y fait une brève apparition dans le rôle de l'ex-femme de Wallinger. Le film devait être diffusé en février 1972 sur la chaîne WNET, juste au moment où Nixon préparait sa réélection. Peu de temps après, les dirigeants du network décidaient de l'abandon du film et de sa déprogrammation. « *Ils avaient peur de se censurer et de passer pour des lâches*, explique James Day, le président de WNET à l'époque. *Il ne fallait surtout pas se mettre des hommes politiques à dos, ce qui aurait eu comme effet de nous couper nos subventions.* » Dans une scène, on voit Wallinger au téléphone en train d'expliquer qu'« *il faut lancer un avertissement au* New York Times » parce que « *c'est un quotidien juif, new-yorkais, communiste, de gauche, et homosexuel. Et je ne parle là que des pages Sports* ». William Baker, le nouveau président de WNET, négocie désormais avec Woody Allen le droit de diffuser *The Harvey Wallinger Story* sur sa chaîne. – (AP.)

LES BAS-FONDS - LE PURITAIN - QUAI DES BRUMES - ESPOIR - LA BELLE ET LA BETE - PARIS 1900 - LES CASSE-PIEDS - LE RENDEZ-VOUS DE JUILLET - LE JOURNAL D' UN CURE DE CAMPAGNE - LE RIDEAU CRAMOISI - LES VACANCES DE M. HULOT - LES DIABOLIQUES - LES GRANDES MANOEUVRES - LE BALLON ROUGE - ASCENSEUR POUR L'ECHAFAUD - MOI, UN NOIR - ON N' ENTERRE PAS LE DIMANCHE - UN COEUR GROS COMME CA - L' IMMORTELLE - LE SOUPIRANT - LES PARAPLUIES DE CHERBOURG - LE BONHEUR - LA VIE DE CHATEAU - LA GUERRE EST FINIE - BENJAMIN - BAISERS VOLES - LES CHOSES DE LA VIE - LE GENOU DE CLAIRE - RENDEZ-VOUS A BRAY - ETAT DE SIEGE - L' HORLOGER DE SAINT-PAUL - LA GIFLE - COUSIN, COUSINE - LE JUGE FAYARD DIT LE "SHERIFF" - DIABOLO MENTHE - L' ARGENT DES AUTRES - LE ROI ET L' OISEAU - UN ETRANGE VOYAGE - UNE ETRANGE AFFAIRE - DANTON - A NOS AMOURS - LA DIAGONALE DU FOU - L' EFFRONTEE - MAUVAIS SANG - AU REVOIR LES ENFANTS - LA LECTRICE - UN MONDE SANS PITIE - LE PETIT CRIMINEL - LE MARI DE LA COIFFEUSE - TOUS LES MATINS DU MONDE - LE PETIT PRINCE A DIT - SMOKING-NO SMOKING - LES ROSEAUX SAUVAGES - NELLY ET M. ARNAUD - Y AURA-T-IL DE LA NEIGE A NOEL ?







هكذا من الاصل

Les légères gravités de la chanteuse Marie Devellereau

Cette jeune soprano illustre le renouveau de l'école de chant français

A vingt-six ans, cette soprano française, passée par la Juilliard School de New York puis par le Centre de formation lyrique de l'Opéra de Paris, est déjà très demandée. Salle Gaveau, lors d'un récital réglé au millimètre, elle a fait la preuve de l'étendue de son talent à travers un programme recherché et redoutable – Lieder et mélodies de Schubert, Mozart, Debussy et les *Lieder d'Ophélie*, de Richard Strauss.

MARIE DEVELLEREAU (soprano), JEAN-MARC BOUGET (piano), airs, Lieder et mélodies de Schubert, Mozart, Debussy et Strauss. Paris, salle Gaveau, le 8 décembre.

Il y a quelques mois, sur la même scène, elle avait remplacé au pied levé Maria Bayo puis remporté les premiers Voice Masters de Monte-Carlo, organisés par le patron de la Salle Gaveau, Jean-Marie Fournier. Dans cette salle que d'aucuns jugent désuète mais qui demeure l'écrin idéal à l'intimité du récital de chant, Marie Devellereau est revenue. Passée d'abord par la Juilliard School de New York puis par le Centre de formation lyrique de l'Opéra de Paris, elle possède la voix, le timbre, la tessiture d'un soprano léger à la française. La préparation est indubitablement à l'américaine, sûre, efficace. Elle prononce parfaitement l'allemand (et l'américain, dans le *Glitter and Be Gay*, de Bernstein, en bis), elle dialogue avec son partenaire, l'excellent Jean-Marc Bouget (soudainement génial dans l'accompagnement swinguant d'un *spiritual*, donné en bis). Rien ne semble laissé au hasard : les mimiques complices et mutines, les déplacements, le coude sur le couvercle du piano au moment idoine, le baiser sur la joue du pianiste dans la *Coquetterie posthume*, de Debussy. Tout est un peu trop « préparé », cependant : les poses, la robe haute couture, la coiffure, les bijoux. La télévision est passée par là, Eve Ruggieri lui a donné de la « *diva de l'an 2000* », ce qui n'est pas ce que l'on souhaite de mieux à une jeune chanteuse.

Le programme est recherché, et redoutable : sept Schubert, le recueil Vasnier de Debussy, les *Lieder d'Ophélie*, de Richard Strauss, et trois autres Lieder du même, dont le très zerbinettien « *Amor* » des *Brentano Lieder*. Petite coquetterie de diva à vocalises, Marie Devellereau avait inscrit en fin de première partie deux airs de Mozart (réduits au piano), dont le stratosphérique *Vorrei Spiegarvi*. On ne doute pas qu'elle ait les notes suraiguës *pianissimo*, mais c'était s'exposer inutilement dans un propos hors sujet. Parfaitement dessinés, les Schubert ne sont pas encore son monde, et le *Nacht und Traüme* ne fait pas de cadeau au souffle si tôt dans le programme. Les Debussy sont exquis, aussi clairs d'élocution qu'il est possible dans cette tessiture élevée. Mais c'est dans les *Lieder d'Ophélie*, musique excentrique s'il en est, qu'elle trouve le ton et se laisse aller à son monde intérieur, plus profond qu'on le croirait. Assise de biais sur une chaise, Marie Devellereau, les yeux comme portés vers le « *bleu aimable* » de Hölderlin, semble attendre dans l'antichambre de la folie... Elle est âgée de vingt-six ans, elle est prête, vive, musicienne et déjà très demandée. Et qu'on ne dise plus que l'école française de chant stagne.

Renaud Machart

Philippe Cassard offre six heures de bonheur en compagnie de Debussy

INTÉGRALE DE L'ŒUVRE POUR PIANO SEUL DE DEBUSSY, par Philippe Cassard (piano). AUDITORIUM SAINT-GERMAIN, Paris, le 6 décembre.

Après avoir donné l'intégrale de l'œuvre pour piano de Debussy au Festival de Besançon, à l'Opéra de Marseille, au Wigmore Hall de Londres, au Festival dos Capuchos de Lisbonne, à Angoulême, et avant de renouveler l'expérience à Dublin, Sydney et New York, Philippe Cassard était à l'Auditorium Saint-Germain à Paris pour cette immersion dans un univers sonore dont on pensait a priori qu'il risquait d'épuiser davantage le public que le pianiste. Tenir six heures au clavier pour interpréter quatre-vingts pièces, dont certaines d'une difficulté redoutable et toutes musicalement épuisantes par la concentration qu'exige leur exécution, n'est pas à la portée de tous les confrères de Cassard. Aucun n'avait risqué ce marathon poétique.

Quelques musiciens étaient là, et pas des moindres. Le compositeur Henri Dutilleux, les pianistes Geneviève Joy, Jean-Efflam Bavouzet, Jean-Marc Luisada, Dominique Merlet, Danièle Laval, Cyril Huvé, Jeanine Vieuxtemps, l'altiste Miguel Da Silva, le clarinettiste Romain Guyot, parmi un public nombreux mais peut-être pas autant qu'on aurait pu le souhaiter. Il n'y a aucun doute, Cassard est chez lui dans la musique de Debussy. Malgré une acoustique bien sèche, il épate par une palette sonore miroitante, une présence qui lui permet d'investir chaque phrase, chaque note, de projeter chacun des cycles, chacune des pièces dans le temps et dans l'espace. Prodigieusement intelligent et artiste, ce jeune pianiste prend parfois le risque de remodeler certaines nuances dynamiques, certains tempos, et tend parfois, sous le coup de l'émotion, à trop resserrer certains rythmes. C'est le prix à payer pour débarrasser la musique de Debussy des grâces évanescentes d'une certaine tradition. C'est aussi le moyen de fuir le Debussy cérébral, un peu sec qu'une autre tradition réagissant à la première a voulu nous imposer.

Il ne faudrait pas isoler telle ou telle pièce pour apprécier ce qu'en a fait le pianiste, ou pour lui reprocher ceci ou cela. Il n'empêche que sa fulgurance dans *Poissons d'or*, sa noirceur dans *Masques*, sa simplicité allusive dans *La Fille aux cheveux de lin* et ses *Pas sur la neige* aussi immatériels qu'allants resteront autant dans les mémoires qu'une *Etude pour les sonorités opposées* aussi sensuelle et tragique que celle de Clara Haskil. S'impose peu à peu le sentiment que l'on finit par oublier celui qui joue pour ne plus écouter que la musique. Envahi, dominé, emporté par un univers de sensations proche de l'état d'extase provoqué par les musiques de transe, on n'écoute pas davantage des œuvres, mais Debussy lui-même, dont nous n'aurons jamais été si proches.

Alain Lompech

Une « Veuve joyeuse » veuve de sa gaieté

LA VEUVE JOYEUSE, de Franz Lehar. Karita Mattila (Hanna Glawari), Bo Skovhus (Comte Danilo), Henriette Bonde-Hansen (Valencienne), Michael Schade (Camille de Rosillon), Orchestre et chœurs de l'Opéra national de Paris, Armin Jordan (direction), Jorge Lavelli (mise en scène), Antonio Lagarto (décors), Francesco Zito (costumes), Jacky Lautem (lumières). Cécile Bon et Laurence Fanon (chorégraphies). OPÉRA NATIONAL DE PARIS, Palais Garnier, le 3 décembre. Diffusé en direct sur France-Musique et Arte, le 31 décembre. Prochains spectacles : les 9, 11, 14, 22, 23, 26, 29 et 31 décembre, à 19 h 30. Tél. : 01-40-17-35-35.

« *Du kokettierst!* », dit un personnage à sa femme au début de *La Veuve joyeuse*, de Franz Lehar (1870-1948). C'est exactement ce que l'on pense du travail de Jorge Lavelli, à l'occasion de son retour à la scène lyrique. Le metteur en scène flirte avec le sujet, s'autorise l'habituelle coquetterie de l'observateur « cultivé » abordant l'opérette viennoise de biais et avec distance, comme si la convention du genre l'alourdissait, comme si les plumes et les paillettes faisaient leur bon poids de plomb. La scène est donc vide, le décor unique (un espace demi-circulaire glauque, vert et bronze, percé de portes battantes) ; la fête en l'hôtel particulier d'Hanna est montrée en catimini, dans la pénombre, entre deux rideaux; le pavillon du second acte est évidemment Bauhaus ; les costumes intemporels et sobres ; le gris, le noir et le blanc dominent. Une vision fassbinderienne (Karita Mattila a d'ailleurs des airs de Veronika Voss)? Pourquoi pas... Encore faudrait-il que cet univers acceptât d'intégrer sa supposée propre décadence-viennoise-en-devenir... Mais c'est trop tôt (1905), et, surtout, ce n'est pas le sujet. Le verdict a été sans appel : une très franche bordée de huées a accueilli Lavelli aux saluts. Un peu triste, on se souvenait alors d'un *Orphée aux enfers*, d'Offenbach, tordant, vif, à l'Espace Cardin, en 1984. Souvenirs, souvenirs...

Les dialogues, malgré l'abattage de Mattila et Skovhus, patinent ; les déplacements sont lents ; les lumières sont exagérément blanches et tranchantes ou glauques et baveuses. Tout était-il en place techniquement, au surlendemain d'une première avortée, en raison « *une fois de plus* », *dixit* la direction, d'une grève des machinistes CGT des services lumière et... son ? Une chose est certaine : on entendait bien l'amplification artificielle et laide du rôle de Valencienne, lorsqu'elle chante du fond de scène, avec les grisettes. Un spectateur courroucé l'a d'ailleurs fait bruyamment remarquer.

Armin Jordan, dont l'entente avec l'orchestre est audible, dirige avec finesse les passages élégiaques mais ne parvient pas, malgré son amour évident de ce répertoire, à pallier la lourdeur fréquente de cette musique, assez sommairement orchestrée, avec cette manie du *canto seguente* à l'orchestre, doublant systématiquement la ligne vocale et couvrant les voix les moins projetées – la Valencienne de Henriette Bonde-Hansen et le Vicomte Cascada de Stephan Genz, baryton *Liedersanger* émérite (*Le Monde* du 11 octobre) mais faible en scène. Karita Mattila, très en jambes et très en voix (malgré des aigus justes d'intonation mais raides d'émission dans les fortissimos), nous rappelait opportunément que, dans *La Veuve joyeuse*, il y a bien une veuve joyeuse.

Renaud Machart

SORTIR

PARIS

Les Précieuses ridicules
Créées le 29 avril au Théâtre national de Bretagne, à Rennes, ces « Précieuses » sont l'œuvre de Jérôme Deschamps et Macha Makeïeff, qui s'attaquent pour la première fois au grand répertoire classique. C'est Molière qu'ils montent et montrent, avec un souci de vérité, un soin apporté au détail, et un respect du texte qui n'exclut aucune réplique de la pièce (*Le Monde* daté 4-5 mai).
Avec en alternance Jean-Marc Bihour, Olivier Broche, Lorella Gravotta, Jérôme Deschamps, Philippe Duquesne, Camille Grandville, Robert Horn, Bruno Lochet, Yolande Moreau, François Morel, Olivier Saladin et François Toumrakine.
Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, 6e. Mo Odéon. A partir du 9 décembre. Du mardi au samedi, à 20 heures ; le dimanche, à 15 heures et 20 heures. Tél. : 01-44-41-36-36. De 30 F à 170 F. Jusqu'au 28 décembre.

Orchestre philharmonique de Radio-France
Laurent Korcia est un jeune violoniste qui s'est fait remarquer par un enregistrement extraordinaire des *Sonates pour violon seul* d'Eugène Ysaye. Technique éblouissante, sonorité aguicheuse, tempérament exceptionnel : il a tout pour donner une interpretation inoubliable du *Concerto* de Mendelssohn.
Mozart : *La Clémence de Titus, ouverture, Symphonie no 35 « Haffner »*. Schoenberg : *Symphonie de chambre no 1 op. 9*. Mendelssohn : *Concerto pour violon et orchestre à cordes*. Laurent Korcia (violon), James Judd (direction).
Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, 16e. Mo Passy. 20 heures, le 9. Tél. : 01-42-30-15-16. 100 F.

Cleveland Watkiss, Gilb-R
Tous les mardis, le Rex-Club organise les meilleures soirées drum'n'bass de la capitale. Sur les mix futuristes et noirs du meilleur DJ jungle français – Gilb-R –, Cleveland Watkiss, la voix du label Metalheadz et du groupe Project 23, improvise des vocalises qui doivent autant au jazz et au rap qu'à la soul.
Rex Club, 5, boulevard Poissonnière, 2e. Mo Bonne-Nouvelle. Tél. : 01-45-08-93-89. 22 h 30, le 9. 60 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Austin Powers
de Jay Roach (Etats-Unis, 1 h 35), avec Mike Myers, Elizabeth Hurley, Michael York, Mimi Rogers, Robert Wagner.
Black Dju
de Pol Cruchten (Luxembourg, 1 h 20), avec Philippe Léotard, Richard Courcet, Patrice-Flora Praxo, Adama Kouyaté, Paul Minthe.
Le Bossu
de Philippe de Broca (France, 2 h), avec Daniel Auteuil, Fabrice Luchini, Vincent Perez, Marie Gillain, Yann Collette, Jean-François Stévenin.
Le Collectionneur (*)
de Gary Fleder (Etats-Unis, 1 h 56), avec Morgan Freeman, Ashley Judd, Cary Elwes, Tony Goldwyn, Alex McArthur, Jay O.Sanders.
La Flèche bleue
Dessin animé d'Enzo D'Alo (Italie, 1 h 30).
Le Jardin de Celibidache
de Serge Iaon Celebidachi (Etats-Unis, 2 h 30), avec Sergiu Celibidache.
Joli village, jolie flamme
de Srdjan Dragojevic (Bosnie, 2 h 05), avec Dragan Bjelogrlic, Nikola Kojo, Velimir-Bata Zivojinovic, Dragan Maksimovic, Zoran Cvijanovic, Nikola Pejakovic.
La Montagne de Baya
d'Azzedine Meddour (France, Algérie, 1 h 46), avec Djamila Amzal, Abderrahmane Debiane, Ali Ighil Ali, Ouardia Koss.
Out of the Present
documentaire d'Andrej Ujica (Allemagne, 1 h 36).
Paradjanov, le dernier collage
de Rouben Kévorkiantz, Krikor Hamel (France, 1 h 10), avec Sergueï Paradjanov, les témoignages de Jean-Luc Godard, Tonino Guerra, Robert Hossein, Marina Vlady.
Regarde la mer
de François Ozon (France, 52 min), avec Sasha Hails, Marina De Van, Samantha, Paul Raoux.
Sunday
de Jonathan Nossiter (Etats-Unis, 1 h 32), avec David Sucher, Lisa Harrow, Jared Harris, Larry Pine, Arnold Barkus.
(*) Film interdit aux moins de 12 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min)

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Fidelio
de Beethoven.
Elisabeth Meyer-Topsoe (Leonore), Hubert Delamboye (Florestan), Robert Hale (Pizzaro), Kurt Rydl (Rocco), Matthias Zachariassen (Jacquino), Chœur du Welsch National Opera, Orchestre des Champs-Elysées, Louis Langrée (direction), Patrice Caurier, Moshe Leiser (mise en scène).
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mo Alma-Marceau. 19 h 30, le 9. Tél. : 01-49-52-50-50. De 60 F à 690 F.
Ensemble Erwartung
Œuvres de Matsudaira.
Yumi Nara (soprano), Mayumi Miyata (sho), Ko Ichikawa (sho grave), Chieko Fukunaga (koto), Bernard Desgraupes (direction).
Maison de la culture du Japon, 101, quai Branly, Paris 15e. Mo Bir-Hakeim. 20 heures, le 9. Tél. : 01-44-37-95-01. 95 F.
Al Ayre espanol
Musiques à la chapelle royale de Madrid. Œuvres de Literes, Torres, San Juan. Marta Almajano (soprano), Carlos Mena (alto), Pedro Ormazabal (ténor), Jordi Ricart (basse), Eduardo Lopez-Banzo (direction).
Chapelle du Val-de-Grâce, 275, rue Saint-Jacques, Paris 5e. Mo Luxembourg. 20 h 30, le 9. Tél. : 01-44-70-64-10. Location Fnac, Virgin. 130 F.
100 Objects to Represent the World
Pro-opéra de Peter Greenaway.
Michael Sheen, Kaija Saariaho, Claudia Boulton, Alessandro Dieli, Margot Nies, Terence Roe, Peter Greenaway (mise en scène).
Bobigny (93). Maison de la culture, 1, boulevard Lénine. 20 h 30, le 9. Tél. : 01-41-60-72-72. 140 F.
Eddy Louiss
Petit Journal Montparnasse, 13, rue du Commandant-René-Mouchotte, Paris 14e. Mo Gaîté. 21 heures, le 9. Tél. : 01-43-21-56-70. De 100 F à 150 F.
Faith no More
Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris 11e. Mo Voltaire. 20 heures, le 9. Tél. : 01-47-00-55-22. 137 F.
Les Yeux noirs
L'Européen, 3, rue Biot, Paris 17e. Mo Place-de-Clichy. 20 h 30, le 9. Tél. : 01-43-87-97-13. De 100 F à 140 F.
Grand Orchestre de Juan José Mosalini
Auditorium Saint-Germain, 4, rue Félibien, Paris 6e. Mo Odéon. 20 h 45, le 9. Tél. : 01-44-07-37-43.

RÉSERVATIONS

Raymonda
Etoiles, premiers danseurs et corps de ballet de l'Opéra de Paris. Rudolf Noureev : chorégraphie.
Opéra-Bastille, place de la Bastille, Paris 11e. Mo Bastille. 19 h 30, les 13, 18, 22 et 23 ; 15 heures, le 21. Tél. : 08-36-69-78-68. Jusqu'au 17 janvier. De 50 F à 395 F.
Dédale
de et par Philippe Genty.
(créé cette année au Festival d'Avignon).
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. Mo Châtelet. 20 h 30, du 16 au 20 et du 26 au 30 décembre ; 15 heures, le 28. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F et 140 F.
L'Enlèvement de Sita
Khôn, théâtre dansé et masqué de Bangkok, par le Théâtre national de Thaïlande.
Les Abbesses (Théâtre de la Ville), 31, rue des Abbesses, Paris 18e. Mo Abbesses. 20 h 30, du 16 au 23 et du 26 au 30 décembre ; 15 heures, les 21 et 28. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F et 140 F.
Der Kirschgarten/La Cerisaie
d'Anton Tchekhov.
Mise en scène de Peter Zadek.
MC 93, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Mo Bobigny-Pablo-Picasso. Les 19, 20 et 21 décembre. Tél. 01-41-60-72-72. De 60 F à 140 F. Spectacle en langue allemande.

DERNIERS JOURS

13 décembre :
Les Trois Derniers Jours de Fernando Pessoa
d'après Antonio Tabucchi.
Mise en scène de Denis Marleau, avec Paul Savoie, Daniel Parent et Daphné Thompson.
Les Abbesses (Théâtre de la Ville), 31, rue des Abbesses, Paris 18e. Mo Abbesses. 20 h 30, Du mardi au samedi. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F et 140 F.
14 décembre :
Hamlet
de William Shakespeare.
Mise en scène de Robert Cantarella, avec Christophe Bruault, Jacques Pieiller, Florence Giorgetti, Jacek Maka, Anne Rejony, Romain Bonnin, Jean-Paul Dias, Frédéric Klein, Emilien Tessier, Emmanuel Texereau, Philippe Vieux et Jean Pallandre et Emmanuel Petit (musiciens).
Théâtre, 41, avenue des Grésillons, 92 Gennevilliers. Mo Gabriel-Péri. 20 heures, du mardi au samedi ; 16 heures, le dimanche. Tél. : 01-41-32-26-26. De 80 F à 140 F.
20 décembre :
A trois mains
de Bruno Bayen.
Mise en scène de l'auteur, avec Eric Berger, Marc Berman, Valérie Dréville, Gabriel Monnet, Christophe Odent, Toru Mikami, Dominique Valadié et Félicité Wouassi.
Maison de la culture, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Mo Bobigny-Pablo-Picasso. Les mardi, mercredi, vendredi, samedi, à 21 heures; le jeudi, à 19 heures; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-41-60-72-72. De 60 F à 140 F.
28 décembre :
Takashi Naraha, lauréat du prix Bourdelle 1995
Musée Bourdelle, 18, rue Antoine-Bourdelle, Paris 15e. Mo Montparnasse-Bienvenüe. Tél. : 01-49-54-73-73. De 10 heures à 17 h 40. Fermé lundi et fêtes. 27 F.

هكذا من الاهمال

Diana, marque déposée, SARL

Le fonds qui gère les dons reçus après la mort de la princesse de Galles voudrait créer une marque déposée à son nom. La presse britannique s'indigne de ce projet de « disneyfication »

LADY DIANA continue de défrayer la chronique plus de trois mois après sa mort. Cette fois, à son corps défendant. Les avocats du fonds commémoratif établi avec les multiples dons qui ont afflué après sa disparition – et qui étaient aussi ceux de son divorce – ont déposé au registre des brevets le nom de *« Diana, princesse de Galles »* et vingt-six de ses photos représentant ses différentes coiffures et looks.

S'ils obtiennent satisfaction, en vertu de la loi sur les marques déposées de 1994, tout ce qui touchera de près ou de loin à l'image de la *« princesse du cœur »* – sosies, colifichets, films, livres, etc. – sera soumis à leur autorisation et on ne pourra plus écrire *« Diana, princesse de Galles »* sans être contraint de leur payer de substantielles royalties. A l'instar du footballeur Eric Cantona, qui a fait breveter son nom, le numéro de son maillot – le 7 – et le cri de ralliement de ses fans, *« Ooh, ah, Cantona ! »*. Cette commercialisation du mythe Diana a choqué deux journaux dominicaux britanniques, l'*Independent on Sunday* et le *Sunday Telegraph*.

« Bataille autour de la fortune de Diana » et « Censure et l'héritage de Diana », a titré le premier. *« Voulons-nous vraiment qu'elle devienne Diana, marque déposée, SARL ?*, s'interroge le second. *Tout cela paraît correct jusqu'à ce que l'on réalise que Diana sera ainsi transformée en marque déposée comme Nike, Adidas, Coke* (...) *ou Mickey Mouse. »*

Dans ce cas, *« son image ne sera pas préservée. Elle sera embaumée dans le plastique et enchâssée dans les cartes de crédit. Son visage ne sera plus le symbole de l'altruisme mais de la commercialisation la plus grossière. Qu'une partie de l'argent aille à des œuvres de bienfaisance n'aura plus d'importance. Mais l'association avec Coke ou Disney sera trop proche pour résister au message implicite du merchandising, que tout a un prix et que, si vous ne faites pas payer les gens, vous êtes une poire ou un idiot »*.

Pour le journal, la jeune femme qui devait sa popularité à son caractère *« approchable »* et *« rebelle »* est menacée de *« disneyfication »* par l'initiative politiquement correcte et financièrement intéressée du fonds et de ses conseils juridiques, M[e] Anthony Julius et Mishcon de Reya. *« Cela va plus loin que la tentative ridicule des avocats d'empêcher l'utilisation « inopportune » du nom et de l'image de Diana. Compte tenu de ce que la chanteuse Madonna a fait du nom de la Vierge Marie – livres de photos intitulés* Sexe, *vidéos dans lesquels elle simule l'acte sexuel avec un crucifix, il vaut mieux que Diana – spéciale mais mortelle, ni sainte ni mère de Dieu – se débrouille sans droits de reproduction. »*

Et le *Sunday Telegraph* conclut : *« C'est déjà un cliché que de parler de Diana comme de "la princesse du peuple". Mais ce cliché est juste. Les avocats sont en train d'essayer de la reprendre au peuple pour la confier à un comité. Ce « Comité de la princesse » ne sera pas populaire. Et cette princesse ne ressemblera pas à feu Diana, princesse de Galles. »*

Les Britanniques commenceront peut-être à se demander un jour à quoi sert l'argent qu'ils ont si généreusement donné pour les bonnes causes de la belle princesse tragiquement disparue.

Patrice de Beer

DANS LA PRESSE

LIBÉRATION
Laurent Joffrin

■ La France, au concours des miss de l'industrie, n'est pas plus moche qu'une autre. Certes ses atours sont aussi géographiques. Exception ou pas, il est commode, en Europe, de se situer au milieu. Voilà qui facilite les communications. Mais il y a autre chose : les chiffres montrent que le nombre de candidats à l'implantation, tous secteurs confondus, a augmenté l'année dernière. Que la France, au palmarès des investissements étrangers accueillis, se situe au quatrième rang mondial, derrière les Etats-Unis, la Chine et le Royaume-Uni. Autrement dit, l'économie française a certainement beaucoup de défauts. Mais elle continue de plaire. Ce qui lui manque, ce n'est pas la compétitivité. C'est la croissance.

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ Il n'y a pas en France de majorité claire et positive sur l'immigration. Le gouvernement va donc avoir fort à faire pour défendre le projet de loi de Jean-Pierre Chevènement. Ce sera vraisemblablement son épreuve parlementaire la plus difficile depuis la formation du ministère Jospin. Le premier ministre aura peut-être à engager la responsabilité du gouvernement. Au-delà des limites de l'enceinte parlementaire, la France est très visiblement coupée en quatre à propos de l'immigration : la gauche du gouvernement défend un humanisme tempéré par le réalisme ; la droite républicaine défend un réalisme tempéré par un humanisme ; l'extrême droite défend un irréalisme sans humanisme ; la gauche de la gauche défend un humanisme sans réalisme.

RTL
Michèle Cotta

■ Qui les veut vraiment, ces 35 heures ? Pas les patrons, en tout cas. Eux qu'on accuse souvent d'indifférence, pour ne pas dire de mollesse, ils se mobilisent avec une énergie sans précédent contre les 35 heures. Alors, les syndicats ? Les demandent-ils, ces 35 heures ? Franchement, sur le sujet, ils se font d'un coup étrangement discrets. Ils sont bien peu nombreux à risquer la polémique avec le patronat. Les Français ? Dans leur plus grand nombre, ils restent sceptiques. Ils trouvent que la mariée est trop belle et redoutent qu'il n'y ait quelque faille dans le dispositif. Si on additionne l'agitation des patrons, la passivité des syndicats et le scepticisme des Français, le jeu en vaut-il vraiment la chandelle ?

LE FIGARO
Alain Peyrefitte

■ A Kyoto, on a discuté abondamment des pollutions atmosphériques, *de l'effet de serre*, du réchauffement de la planète. On s'est battu pour limiter les émissions de dioxyde de carbone. Mais en fait de fumée, c'est un épais rideau qu'on a émis. Il fallait masquer le vrai problème, que les lobbies écologistes du monde entier refusent de poser. Entre les pollutions atmosphériques et le nucléaire, il faut choisir : celui-ci est le seul moyen d'échapper à celles-là. Cette vérité gêne beaucoup ceux qui ont fait de l'atome le grand épouvantail des temps modernes. L'électricité nucléaire est la seule issue aux problèmes posés par la nécessité du développement ; et l'avenir est à la surgénération. Mais il ne faut pas le dire.

SUR LA TOILE

LE CRI DU PARASAUROLOPHUS

■ Les scientifiques du laboratoire national Sandia d'Albuquerque, au Nouveau-Mexique (Etats-Unis), ont placé sur Internet une imitation numérique du cri du parasaurolophus, un dinosaure de huit mètres de long. Cette reconstitution sonore sur ordinateur a été réalisée après deux ans de travail à partir d'un crâne fossile en excellent état, comportant une crête osseuse en forme de trombone dotée d'un labyrinthe de cavités destinées à produire des sons. Le cri ainsi recréé ressemble à un long et profond gémissement. – *(AFP.)*
www.sandia.gov

LE FISC PORTUGAIS SUR LE WEB

■ Depuis quelques semaines, les contribuables portugais peuvent connaître leur situation fiscale des cinq dernières années ainsi que l'état de leur paiement pour l'année en cours en se connectant sur un site Internet créé par le ministère des finances. Dès l'année prochaine, ils pourront se servir d'Internet pour envoyer leur déclaration de revenus et de TVA, grâce à un code d'accès personnel. – *(AFP.)*

www.comfm.fr.

Un site-répertoire français permet d'écouter en direct des radios du monde entier

SEPT CENT CINQUANTE radios en direct de soixante-huit pays. Un son souvent médiocre, parfois excellent, mais l'impression grisante que le monde (de la radio) est à vous. Avec COMFM, l'internaute se joue des distances et des fuseaux hertziens. Il voyage de Belgrade (Radio B92) à Mascate (Oman Radio), d'Osaka (Beach FM) à Cordoba (Radio LV3).

De nombreuses stations de radio FM ont décidé de diffuser également leur signal sur Internet, pour être écoutées dans le monde entier. L'intérêt du site-répertoire français COMFM, qui n'est qu'un aiguilleur, est de les avoir regroupées : plutôt que de partir sans boussole sur la piste d'une station en Malaisie ou au Guatemala, COMFM vous y mène directement grâce à un lien hypertexte. Sauf pour les sites indisponibles ou saturés... Une fois la connexion établie, il arrive qu'elle soit coupée, puis rétablie quelques secondes plus tard. Il faut de la patience et du doigté, comme au temps des postes à galène.



Souvent le radio-amateur est récompensé. Son stéréophonique impeccable, pas un grésillement sur la ligne. Singapour ou Toulouse en direct comme si vous y étiez ! Il faut avoir téléchargé RealPlayer, le logiciel audio le plus courant sur le Web, ou son concurrent Streamworks. Et vogue sur les ondes ! Musiques du monde entier, infos locales, langues connues ou inconnues, le dépaysement est total. Un simple clic et voici Classic FM, une station du groupe britannique Virgin qui diffuse ce matin-là du Elgar. Autre continent, autres sonorités. Il est 3 heures du matin à Flagstaff (Arizona) : rhythm'n'blues et jingles trépidants, Kaaf Radio sent l'Amérique profonde, la décontraction et la bière Budweiser.

Les stations offertes par COMFM sont souvent américaines : elles se sont installées les premières dans le cyberspace radio et l'occupent en force. Très ciblées, elles visent un public local aux goûts musicaux prononcés. L'Amérique des ondes ne mélange pas les amateurs de rock et de gospel, de jazz et de country, comme WBGO, *« la première radio de jazz traditionnel à émettre 24 heures sur 24 sur Internet »*.

On peut aussi s'introduire, presque par effraction, dans des pays inaccessibles, telle Radio IRNA, la radio officielle de la République islamique d'Iran. Radio 100 FM (Israël), en hébreu et en anglais, n'a rien à cacher. Une caméra vidéo installée dans le studio-régie permet de suivre les moindres faits et gestes de son animateur.

Bertrand Le Gendre

EN VUE

■ *Dimanche 7 décembre*, un Français pénètre dans le jardin du palais impérial de Kyoto exceptionnellement ouvert aux délégués de la conférence des Nations unies sur les changements climatiques. Là, dans le jardin fermé aux visiteurs à la morte saison, **Jean David** contemple la nature endormie, les écharpes de brume comme sur les estampes, les noirs cerisiers sans feuilles ; puis il s'assoit sur une margelle moussue, glisse et tombe sans bruit au fond d'un puits. Ses appels dans le silence et le givre n'ont été perçus que cinq heures plus tard.

■ La police colombienne a fait diffuser, jeudi 4 décembre, à la télévision, le portrait souriant du chauffeur du directeur d'un hebdomadaire de Bogota assorti du commentaire : *« Si vous capturez cet homme, vous toucherez une prime d'un million de dollars »*, au lieu de la photographie de **Carlos Castano**, *chef des escadrons de la mort*, le criminel le plus recherché du pays.

■ **André Sourdon**, boulanger de Bernay, dans l'Eure, passionné de course à pied, n'imaginait pas que son Tour de France pédestre pourrait un jour faire de l'ombre au prestigieux Tour de France cycliste. *« Pour éviter*, dit-il, *un conflit qui nous aurait dépassés, nous avions même changé le nom de notre petite manifestation, qui, depuis, s'appelle La France en courant.* » La Société du Tour de France, entreprise à but lucratif, vient d'engager des poursuites pour concurrence déloyale et réclame 500 000 francs de dommages et intérêts.

■ Le pape a adressé, dimanche, à l'issue de la traditionnelle prière de l'Angelus, *« une chaleureuse pensée »* à deux bénévoles d'organisations caritatives de Vénétie et de Lombardie ayant réalisé une reproduction de la basilique Saint-Pierre du Vatican à l'aide de boîtes de conserves. L'objet est actuellement exposé à la Foire de Rome.

■ Les voyantes bulgares, soumises à l'avenir à un impôt annuel de 2 à 5 millions de leva (de 700 à 2 000 francs environ), prédisent furieusement des émeutes populaires avant la fin de l'hiver, la chute du gouvernement et des élections anticipées.

■ Il y a trente ans, **Shaoukat Aref Qouz'a** s'était converti au judaïsme pour épouser **Jacqueline Ben Avraham**, sa première femme. En 1995, après son divorce, il s'était reconverti à l'islam pour convoler avec une Palestinienne de Hébron. Il y a cinq jours, Shaoukat est mort. Depuis, les deux familles se querellent devant la Cour suprême d'Israël pour savoir selon quel rite il doit être enterré. Le défunt attend à la morgue.

Christian Colombani

La télévision vue de Nouméa *par Alain Rollat*

IL SE PASSE des choses étranges en Nouvelle-Calédonie.

Qui a dit, en parlant de la télévision publique locale, au cours de la séance inaugurale de la première Université de la communication de l'Océanie, réunie depuis dimanche soir 7 décembre à Nouméa : *« Au travers de certains commentaires journalistiques, RFO semble parfois déconnectée des réalités politiques, comme indifférente aux conséquences dommageables qui peuvent résulter de prises de position partisanes »* ? C'est le président-fondateur du Rassemblement pour la Calédonie dans la République, expert en prises de position partisanes.

Qui a ajouté : *« Au-delà des éventuelles actions du CSA, dont la grande compétence et la totale intégrité sont reconnues, ce devrait être entièrement à l'honneur des journalistes – qui ne connaissent pas la sanction du vote démocratique – de respecter la démocratie et les élus, en s'abstenant de points de vue inconsidérés »* ? C'est le président de la province Sud du territoire, réputé pour ses propos souvent inconsidérés à l'encontre de tous ceux, élus ou non, qui osent contester ses propres points de vue.

Qui a défini le *« pouvoir d'informer »* en affirmant : *« L'indispensable liberté qui doit présider à la diffusion des informations dans tous les secteurs de la vie sociale n'est possible que lorsque ceux qui reçoivent les informations sont suffisamment formés et éduqués pour faire la part des choses, mais également lorsque ceux qui donnent les informations ont conscience de leurs responsabilités »* ? C'est le parrain politique du Tout-Nouméa, connu pour user de son pouvoir d'influence contre la liberté de la presse chaque fois que la création d'un nouveau journal menace les positions de monopole dont il bénéficie.

Qui a menacé de mettre au pas les professionnels de l'information en concluant : *« Si ce corollaire n'est pas établi, les lois et les règlements doivent pouvoir donner les moyens du contrôle démocratique nécessaire pour assurer le respect de la vie sociale que les populations ont librement choisie »* ? C'est le député RPR qui fait déjà la pluie et le beau temps en Nouvelle-Calédonie.

Or ce président-fondateur du RPCR qui écrase la vie politique locale ; ce président provincial qui fait volontiers à autrui ce qu'il n'aime pas qu'on lui fasse ; ce patron politique qui règne sans partage sur le territoire ; ce député qui rêve d'une télé aux ordres, c'est un seul et même homme, M. Jacques Lafleur, auquel il suffisait naguère de claquer des doigts pour avoir RFO à ses petits soins.

Si RFO-Nouméa est en train de s'affranchir, c'est donc de bon augure pour la télé calédonienne.

MARDI 9 DÉCEMBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

19.00 **Juarez** ■ ■
De William Dieterle (Etats-Unis, 1939, N., v.o., 120 min). Histoire

20.10 **Rocketeer** ■ ■
De Joe Johnston (Etats-Unis, 1991, 105 min). Disney Channel

20.30 **Travail au noir** ■ ■ ■
De Jerzy Skolimowski (GB, 1982, 95 min). Ciné Cinémas

20.30 **Mississippi Burning** ■
D'Alan Parker (Etats-Unis, 1988, 135 min). RTL 9

20.35 **La Fayette** ■
De Jean Dréville (France, 1961, 140 min). TMC

20.50 **Le Grand Chemin** ■ ■
De Jean-Loup Hubert (France, 1986, 110 min). France 2

21.35 **Le Bal** ■ ■
D'Ettore Scola (France - Italie, 1983, 115 min). France Supervision

21.55 **D.O.A.** ■ ■
De Rudolph Maté (Etats-Unis, 1949, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil

22.05 **Obsession fatale** ■
De Jonathan Kaplan (Etats-Unis, 1992, v.o., 115 min). Ciné Cinémas

22.35 **Prénom Carmen** ■ ■
De Jean-Luc Godard (France - Suisse, 1983, 85 min). Paris Première

22.45 **Le Sous-marin de l'apocalypse** ■
D'I. Allen (EU, 1961, 105 min). RTL 9

22.50 **Le Train** ■ ■
De Pierre Granier-Deferre (France, 1973, 105 min). France 2

22.55 **A Great Day in Harlem** ■
De Jean Bach (Etats-Unis, 1994, 65 min). Muzzik

23.25 **Evensong** ■
De Victor Saville (Grande-Bretagne, 1934, N., v.o., 85 min). Ciné Cinéfil

0.00 **La Vie en mauve** ■
De Jean-Claude Tramont (Etats-Unis, 1980, 85 min). Ciné Cinémas

0.50 **L'Aventure de madame Muir** ■ ■ ■
De Joseph L. Mankiewicz (Etats-Unis, 1947, N., 100 min). Ciné Cinéfil

1.05 **Ruy Blas** ■
De P. Billon (F, 1947, N., 99 min). RTL9

1.25 **Prospero's Books** ■ ■
De Peter Greenaway (Fr. - GB, 1990, v.o., 120 min). Ciné Cinémas

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

22.00 Spécial procès Papon. Histoire

MAGAZINES

18.00 Stars en stock. Faye Dunaway. Dean Martin. Paris Première
21.00 Le Gai Savoir. André Chouraqui. Paris Première
22.30 Y a pas photo ! Invités : Smaïn ; Carole Fredericks. TF 1
22.30 Bouillon de culture. Farces et tragédies. TV 5
23.00 Comment ça va ? Les belles histoires de la médecine. France 3
23.00 De l'actualité à l'Histoire. Prévenir le SIDA. Les enjeux de Kyoto. Histoire
0.25 Capital. Les produits de l'an 2000. M 6
0.55 Les Grands Entretiens du Cercle. Invité : Paul Ricœur. France 2

DOCUMENTAIRES

17.55 ▶ Yanomanis. Les derniers Indiens du Brésil. La Cinquième
19.00 Les Musiciens du quatuor. [1/4]. Vienne, premier mouvement. Muzzik
19.15 Les Chevaliers. [3/6]. Richard Cœur de Lion. Planète
20.45 ▶ La Vie en face. Aqabat Jaber. Une paix sans retour ? Arte
21.30 C'est dur l'école. Planète
21.40 ▶ Soirée thématique. Comment se fabrique la science ? Arte
22.00 André Malraux. Paris Première
22.15 Les Travailleurs de la preuve. Arte
22.25 Cyber-guérilla. Planète
0.00 Le Grand Jeu, URSS-USA : 1917-1991. [4/6]. 1954-1964 printemps précoce. Histoire
0.00 Femmes dans le monde. Hanan Ashrawi, une femme de son temps. Téva

SPORTS EN DIRECT

20.00 Football. Coupe de l'UEFA. Huitièmes de finale, matches retour. 20.00 Auxerre - Twente Enschede. 20.45 Inter Milan - Strasbourg. Canal +
21.30 Football. Coupe de l'UEFA. Huitièmes de finale, match retour. Atletico Madrid - Croatia Zagreb. Eurosport
2.05 Basket-ball NBA. Chicago Bulls - New York Knicks. Canal +

MUSIQUE

20.45 Festival international de musiques sacrées de Fès. Concert. France Supervision
21.00 Erich Leinsdorf dirige Strauss. Concert. Muzzik
23.30 Manon Lescaut. France Supervision
0.00 The Great Jazz Meeting. Muzzik

CIRQUE

20.50 Les Princesses du cirque. France 3

TÉLÉFILMS

20.00 La Musique de l'amour : Chouchou. De James Cellan Jones. TV 5
20.30 La Rose blanche de Tallien. De Didier Grousset. Festival
21.55 V'là l'cinéma ou le roman de Charles Pathé. De Jacques Rouffio. Festival
22.45 Un amour condamné. De Tom McLoughlin. M 6
23.05 Life Story, la course à la gloire. De William Nicholson et Mick Jackson. Arte

SÉRIES

18.15 Friends. Celui qui a du jus. France 2
19.00 Sentinel. Auxiliaire de choc. M 6
20.00 Spin City. Souvenirs souvenirs. Canal Jimmy
20.45 Murder One : L'Affaire Jessica. Chapitre XIV. Série Club
20.55 Guerres privées. Téva
21.30 Twin Peaks. Episode nº 9. Série Club
21.45 Manimal. La légende de l'ours de bronze. M 6
22.55 Angela, 15 ans. A la recherche du père idéal (v.o.). Canal Jimmy
23.40 Star Trek : la nouvelle génération. Piégés I (v.o.). Canal Jimmy
0.55 New York District. Securitate. France 3
2.05 Bottom. Hole (v.o.). Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● 20.45 Arte
La Vie en face : Aqabat Jaber, une paix sans retour ?

Longs panoramiques sur des ruines, des terrains vagues, des maisons en construction. Aqabat Jaber, le plus grand camp de réfugiés palestiniens construit par les Nations unies au début des années 50. Plus de soixante mille personnes s'y entassèrent, chassées de leurs villages par la création de l'Etat d'Israël, en 1948. Le camp s'est vidé avec la guerre de six jours, puis des familles sont revenues, d'autres... Eyal Sivan a réalisé un premier film, *Aqabat Jaber, vie de passage*, en 1987. Grand Prix au Cinéma du réel, il n'a jamais été diffusé à ce jour (trop dérangeant !). Le réalisateur israélien est revenu, sept ans plus tard, voir ce qu'étaient devenus ses habitants, sous administration palestinienne, cette fois. Vieux commerçants, hommes, femmes, tous ou presque rêvent de retourner sur les terres arrachées en 1948. Un film poignant, sur un sujet tabou, par un cinéaste connu pour son regard critique *(voir le supplément « Télévision-Radio-Multimédia » daté 7-8 décembre)*. – C. H.

● 22.35 Paris Première
Prénom Carmen

Une fille nommée Carmen participe à l'attaque d'une banque, séduit le gendarme qui l'avait arrêtée et entraîne son oncle, cinéaste fatigué, dans ses mauvais coups. Le mythe de Carmen selon Godard dérangera, irritera plus d'un spectateur. Godard réfléchit, une fois de plus, sur l'homme, la femme, l'amour, la création. Son écriture tourne parfois au procédé ; ce film ne vaut pas *Passion* et pourtant il a reçu le Lion d'or au Festival de Venise 1983. – *J. S.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.05 Walker, Texas Ranger.
19.50 et 20.45 Météo.
20.00 Journal, Résultat des courses.
20.50 Le Mariage du siècle. Film de Philippe Galland.
22.30 Y a pas photo !
0.00 Le docteur mène l'enquête. O Vengeance posthume.
0.55 TF1 nuit, Météo.
1.05 Reportages.
1.35 Histoires naturelles.

FRANCE 2

19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 C'est l'heure.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.50 Le Grand Chemin ■ ■ Film de Jean-Loup Hubert.
22.40 Un livre, des livres.
22.50 Le Train ■ ■ Film de Pierre Granier-Deferre.
0.35 Journal, Météo.
0.55 Les Grands Entretiens du Cercle. Invité : Paul Ricœur.

FRANCE 3

18.48 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 et 22.25 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Les Princesses du cirque.
22.35 Soir 3.
23.00 Comment ça va ? De belles histoires ou quand la vie gagne.
0.00 Magazine olympique.
0.30 Rencontres à XV.
0.55 New York District.
1.40 Tous sur orbite.
1.45 Musique graffiti.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 19.50
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs.
19.50 Football. Coupe de l'UEFA. 20.00 Auxerre - Twente (PB). 20.45 Inter Milan - Strasbourg.
23.00 Babylon 5.
23.40 C Net.
0.00 Le Jour des morts vivants. Film de George A. Romero (v.o.).

ARTE

19.00 The Monkees.
19.25 et 0.55 Les Secrets du Nil.
19.30 7 1/2.
20.00 Archimède. RU 486.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 ▶ La Vie en face. Aqabat Jaber, une paix sans retour ?
21.40 ▶ Soirée thématique. Comment se fabrique la science.
21.45 Pourquoi Fleming n'a pas inventé la pénicilline.
22.15 Les Travailleurs de la preuve.
23.05 Life Story, la Course à la gloire. Téléfilm de William Nicholson et Mick Jackson.
0.50 Bibliographie.
1.00 Le Théâtre de la mort. Un portrait de Tadeusz Kantor.

M 6

19.00 Sentinel.
19.54 6 minutes, Météo.
20.05 Susan !
20.40 Décrochages info, E = M 6 junior.
20.50 Les Piégeurs du mardi.
21.45 Manimal.
22.45 Un amour condamné. Téléfilm de Tom McLoughlin.
0.25 Capital.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. Pierre-Marc de Biasi.
21.00 Poésie studio.
22.10 Mauvais genres.
23.00 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert. Œuvres de Schoenberg, Mendelssohn, Mozart.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Dalbavie, Heininen.
23.07 Le Dialogue des muses.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 Les Soirées. Les solistes de l'Orchestre de Paris. Œuvres de Saint-Saëns, Ravel, Dutilleux, Poulenc, Stravinsky, Piazzolla.
22.40 Les Soirées... (suite). Œuvres de Beethoven, Boccherini, Mozart.

MERCREDI 10 DÉCEMBRE

FILMS DU JOUR

14.25 **Evensong** ■
De Victor Saville (Grande-Bretagne, 1934, N., v.o., 85 min). Ciné Cinéfil

15.45 **Colère froide** ■
De Jonathan Demme (Etats-Unis, 1976, 85 min). Ciné Cinémas

15.50 **D.O.A (Dead on Arrival)** ■ ■
De Rudolph Maté (Etats-Unis, 1949, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil

16.55 **Nous n'irons plus au bois** ■ ■
De Georges Dumoulin (France, 1968, 90 min). Festival

17.00 **Juarez** ■ ■
De William Dieterle (Etats-Unis, 1939, N., v.o., 120 min). Histoire

17.10 **Le Regard d'Ulysse** ■ ■
De Théo Angelopoulos (France - Grèce, 1995, v.o., 170 min). Ciné Cinémas

17.30 **Charlie et la chocolaterie** ■
De Mel Stuart (Etats-Unis, 1970, 95 min). Disney Channel

18.35 **La Vérité sur Bébé Donge** ■ ■
D'Henri Decoin (France, 1951, N., 115 min). Ciné Cinéfil

20.30 **L'Aventure de madame Muir** ■ ■ ■
De Joseph L. Mankiewicz (Etats-Unis, 1947, N., v.o., 105 min). Ciné Cinéfil

21.00 **Love, etc.** ■
De Marion Vernoux (France, 1996, 100 min). Canal +

22.10 **L'Indiscrétion** ■
De Pierre Lary (France, 1982, 100 min). Ciné Cinémas

22.15 **Les Cinq Secrets du désert** ■ ■
De Billy Wilder (Etats-Unis, 1943, N., v.o., 100 min). Ciné Cinéfil

22.35 **Le Petit Baigneur** ■
De Robert Dhéry (France - Italie, 1967, 95 min). TMC

22.40 **Patrouilleur 109** ■
De Leslie H. Martinson (Etats-Unis, 1963, 140 min). RTL 9

23.55 **L'Œuf et moi** ■
De Chester Erskine (Etats-Unis, 1947, N., v.o., 105 min). Ciné Cinéfil

0.20 **Jumanji** ■
De Joe Johnston (Etats-Unis, 1996, v.o., 100 min). Canal +

1.00 **Histoire de chanter** ■
De Gilles Grangier (France, 1946, N., 85 min). RTL 9

1.25 **Les soucoupes volantes attaquent** ■
De Fred F. Sears (Etats-Unis, 1956, N., v.o., 85 min). Arte

1.40 **L'Appel du destin** ■
De Georges Lacombe (France, 1952, N., 100 min). Ciné Cinéfil

2.00 **Breaking the Waves** ■ ■
De Lars von Trier (Danemark, 1996, v.o., 150 min). Canal +

2.20 **Fréquence meurtre** ■
D'Elisabeth Rappeneau (France, 1988, 95 min). Ciné Cinémas

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

13.00 Une heure pour l'emploi. La Cinquième
14.30 Business humanum est. Galeries Lafayette : Le moulin à vente. La Cinquième
15.00 Envoyé spécial, les années 90. La cueca sola. L'actualité vue par un cinéaste. Spécial terrorisme. Histoire
16.05 Saga-Cités. Viet'âme. France 3
17.15 A bout portant. Jean Amadou. Paris Première
17.20 Le Club. Edouard Molinaro. Ciné Cinéfil
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Jackie Berroyer, Karine Viard, Gérard Gueguan, Philippe Douste-Blazy. Canal +
19.00 De l'actualité à l'Histoire. Prévenir le SIDA. Les enjeux de Kyoto. Histoire
19.00 et 23.00 Rive droite, rive gauche. Paris Première
20.00 Faut pas rêver. TV 5
20.00 20 h Paris Première. Paris Première
20.05 Check up. Les enfants hyperactifs. L'insomnie. TSR
20.10 Au nom de la loi. Corruption dans le foot. RTBF 1
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Monte Verità. Arte
20.45 Cap'tain Café. Invités : Menelik, Clarika, Denis Bortek. France Supervision
20.50 France Europe Express. L'Europe à table. Invités : Jack Lang et Emma Bonino. France 3
21.00 Strip-tease. Voyage en Italie. Affaires et repas. René l'Africain. Arrêtez ce cirque ! TV 5
21.00 Envoyé spécial, les années 90. La révolution roumaine : véritable révolution ou gigantesque machination ? Les GI's de retour au Vietnam. Histoire
21.00 Paris modes. Moscou. Paris Première
22.30 ▶ La Vie à l'endroit. Les orphelins de Lady Di. Invités : Madeleine Chapsal, Annick Cojean, Père de la Brosse, Catherine Pugeault... France 2
22.30 Savoir plus santé. Les maladies de la pollution. TV 5
23.00 Le Magazine de l'Histoire. Spécial Egypte. Invités : Patrice Bret, Guillemette Andrieu, Jean Yoyotte, Robert Solé et Christiane Desroches-Noblécourt. Histoire
23.20 Un siècle d'écrivains. Pierre Benoit, l'artisan prisonnier. France 3
0.15 Le Canal du savoir. France - Allemagne : Cent ans d'amour-désamour. Paris Première
0.30 Le Cercle des métiers. Les aventuriers. Invités : Alain Bombard, Laurence de la Ferrière, Haroun Tazieff... France 2

DOCUMENTAIRES

19.15 Les Nouveaux Explorateurs. La science et le sport. Planète
20.00 Les Sculpteurs des montagnes. Arte
20.00 Le Grand Jeu, URSS-USA : 1917-1991. [4/6]. 1954-1964 printemps précoce. Histoire
20.35 Les Chevaliers. [3/6]. Richard Cœur de Lion. Planète
20.50 ▶ Diana. All You Need Is Love. M 6
20.55 et 21.30 Femmes dans le monde. Algérie. Téva
21.30 Des hommmes dans la tourmente. Kefauver *versus* le syndicat du crime. Planète
21.40 Musica. Portrait de Donizetti : L'envol d'un compositeur. Arte
22.00 L'Histoire oubliée. [3/6]. Les goumiers marocains. Histoire
22.30 Olivier Messiaen : L'héritage. [2/3]. Muzzik
22.50 C'est dur l'école. Planète
23.15 ▶ Profil. J'ai franchi la frontière. Rigoberta Menchu, prix Nobel de la paix. Arte
23.25 Ella Fitzgerald. Muzzik
23.45 Cyber-guérilla. Planète

SPORTS EN DIRECT

15.00 et 20.00 Snooker. Open d'Allemagne. Eurosport
20.35 Football. Ligue des champions. Bayer Leverkusen - AS Monaco. TF 1

DANSE

21.00 Ivan le Terrible. Ballet. Muzzik

MUSIQUE

19.30 La Jeune Fille et la Mort. Muzzik
21.35 Haydn - Pergolèse. France Supervision
21.55 Sting : Ten Summoners Tales. Paris Première
22.50 Blues Sessions : Richie Havens. France Supervision
0.10 Marilyn Horne. Téva
0.20 Championnat national de Bagadoù 94. Concert enregistré à Lorient. Muzzik

TÉLÉFILMS

18.00 Au-delà du désespoir. De John Erman. Téva
18.25 L'Inventaire. De Caroline Huppert. Festival
20.30 La Porte d'or. De Michel Vianey. Festival
20.30 Le Destin de Dina. De Michele Lee. RTL 9
22.05 L'Enfant des rues. De François Luciani. Festival
22.30 La Vérité d'une femme. Δ De Bill Corcoran. M 6
23.35 Les Dessous de la passion. De Jean Marbœuf. Festival
0.15 La Lucarne. Kamel. De M. Boucif et T. Barman. Arte

SÉRIES

18.05 Sliders, les mondes parallèles. Le monde des dinosaures. M 6
18.20 Vegas. Deuxième strophe. Série Club
19.00 Sentinel. Erreur de jeunesse. M 6
19.25 Max Glick. Le choc du futur. Canal J
20.25 Star Trek : la nouvelle génération. Piégés ! Canal Jimmy
20.55 L'Instit. Tu m'avais promis. France 2
21.20 Perry Mason. Les Dames de cœur. RTBF 1
21.30 Nick Mancuso. Transfuge. Série Club
22.10 Schimanski. Double jeu. Série Club
22.15 Une fille à scandales (v.o.). Canal Jimmy
22.40 Spin City (v.o.). Canal Jimmy
23.00 Nos meilleures années. Téva
23.30 Bottom. Terror (v.o.). Canal Jimmy
0.00 New York Police Blues. Promotion personnelle (v.o.). Canal Jimmy
0.55 New York District. Force virile. France 3

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 20.45 Arte
Les Mercredis de l'Histoire : Monte Verità

L'utopie de l'âge d'or

GRÈVES, ÉMEUTES, manifestations, la fin du XIXe siècle est marquée par de violentes contestations en Allemagne. Beaucoup y voient la fin de la civilisation. Contre cette dégénérescence annoncée, plusieurs mouvements naturistes naissent dans le pays. C'est à eux que s'intéresse ce passionnant documentaire intitulé *Monte Verità, l'utopie d'un nouvel âge*, du nom de la colline où s'est installé un de ces mouvements.

Henri Œdenkoven, fils d'un riche industriel d'Anvers, et Ida Hoffman, son amie musicienne, sont des révoltés. Malade, Henri se soigne par une cure végétarienne, Ida fait comme lui. Tous deux, alors, trouvent chez Darwin la confirmation que l'homme est frugivore. Avec quelques amis, et grâce à l'argent d'Henri, le couple s'installe sur une petite colline du Tessin, dans le voisinage des lacs italiens. Ecolos et naturistes avant l'heure, ils construisent des huttes, vivent d'amour et d'eau claire, dansent sur l'herbe tendre et livrent leur corps aux caresses du soleil.

L'intérêt du documentaire réalisé par Henry Colomer réside dans l'utilisation d'un grand nombre d'images d'archives et de travaux d'historiens. Le film ne se contente pas de montrer une colonie de joyeux et pacifiques loufoques, il évoque la vie de quatre Allemands, fidèles et habitués de Monte Verità, quatre hommes dont le destin hors du commun est à l'image ambiguë de cette période de l'histoire allemande : Gusto Gräser, qui inspira les vagabonds de Hermann Hess ; Otto Gross, psychanalyste fou et pionnier de la révolution sexuelle ; Erich Mühsam, poète anarchiste, figure de proue de la révolution allemande de 1918, et Rudolf von Laban, rénovateur de la danse moderne. Vêtu de peaux de bête, Gräser divague dans Munich bombardé ; Gross meurt à Berlin en clochard anonyme ; Mühsam succombe sous la torture nazie, tandis que Rudolf von Laban prête allégeance à Goebbels et devient chef des Ballets allemands.

Ce documentaire vient d'obtenir le Grand Prix du Festival du film d'histoire de Pessac.

Patrice Laurent

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.50 Les Feux de l'amour.
14.40 TF 1 jeunesse.
17.05 Savannah.
18.00 Les Années fac.
18.30 Ali Baba.
19.05 Walker, Texas Ranger.
19.50 et 20.30 Météo.
20.00 Journal, Résultat des courses.
20.35 Football. Ligue des champions. Bayer Leverkusen (All.) - AS Monaco. 22.40 Les temps forts des autres rencontres.
0.20 Minuit sport.
0.50 TF1 nuit, Météo.
1.05 Histoires naturelles.
1.55 Les Défis de l'océan.

FRANCE 2

13.50 et 17.40 Un livre, des livres.
13.55 et 15.00 Derrick.
16.00 Tiercé.
16.15 La Chance aux chansons.
17.10 Des chiffres et des lettres.
17.45 Chair de poule.
18.10 Friends.
18.45 Qui est qui ?
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 et 1.55 C'est l'heure.
19.50 et 20.45 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.55 L'Instit, Tu m'avais promis.
22.30 ▶ La Vie à l'endroit. Les orphelins de Lady Di.
0.15 Journal, Météo.
0.30 Le Cercle des métiers. Les aventuriers.

FRANCE 3

13.40 Parole d'Expert.
14.20 Va savoir.
14.58 Questions au gouvernement.
16.05 Saga-Cités.
16.40 Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.02 et 22.45 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.
20.50 France Europe Express. L'Europe à table.
22.55 Soir 3.
23.20 Un siècle d'écrivains. Pierre Benoit, l'artisan prisonnier.
0.10 Cinéma étoiles.
0.40 Vivre avec...
0.55 New York District.
1.40 Tous sur orbite.
1.45 Musique graffiti.

CANAL +

13.35 Décode pas Bunny.
14.25 C + Cléo.
16.20 L'Eté des hermines.
16.45 Epreuves d'amour en Alaska. Téléfilm de Michael Anderson.
▶ En clair jusqu'à 21.00
18.20 Cyberflash.
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 Love, etc. ■ Film de Marion Vernoux.
22.40 Flash infos.
22.50 European Film Awards.
0.20 Jumanji ■ Film de Joe Johnston (v.o.).

LA CINQUIEME/ARTE

13.00 Une heure pour l'emploi.
14.00 Plans de vol.
14.30 Business humanum est.
15.30 Kimberley, terre des Wandjina.
16.25 L'Etoffe des ados.
16.55 Cellulo.
17.25 Au cœur d'Okavango.
17.50 Le Journal du temps.
17.55 Chasseurs de trésors.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 The Monkees.
19.25 et 1.20 Les Secrets du Nil.
19.30 7 1/2. L'or juif.
20.00 Les Sculpteurs des montagnes.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Monte Verità.
21.40 Musica. Portrait de Donizetti.
23.15 ▶ Profil. J'ai franchi la frontière : Rigoberta Menchu, prix Nobel de la paix.
0.15 La Lucarne : Kamel. Téléfilm de Mourad Boucif et Taylan Barman.
1.25 Les soucoupes volantes attaquent ■ Film de Fred F. Sears (v.o.).

M 6

13.05 M6 Kid.
16.35 Des clips et des bulles.
16.55 Fan de.
17.25 Fanquizz.
18.05 Sliders, les mondes parallèles.
19.00 Sentinel.
19.54 6 minutes, Météo.
20.05 Susan !
20.35 Décrochages info, Elément Terre.
20.50 ▶ Diana. All You Need Is Love.
22.30 La Vérité d'une femme. Téléfilm Δ de Bill Corcoran.
0.15 Secrets de femme.
0.45 Sexy Zap.
1.15 Boulevard des clips.

RADIO

FRANCE-CULTURE

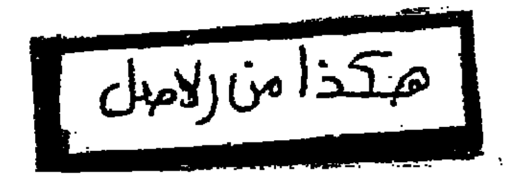
19.45 Les Enjeux internationaux.
20.00 Les Chemins de la musique.
20.30 Agora. Sylvie Vauclair.
21.00 Philambule.
22.10 Fiction. *Tel un enfant à l'écart*, de Michel Deutsch.
23.00 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

18.36 Scène ouverte.
19.30 Prélude.
20.00 Concert. Festival de musique ancienne de Ratisbonne. Œuvres de Giramo, Del Buono, Marchitelli, Provenzale, Coya, Farina, De Macque.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Hurel, Saariaho.
23.07 Les Greniers de la mémoire. Ernest Bour.

RADIO-CLASSIQUE

18.30 Le Magazine de Radio-Classique.
19.30 Classique affaires-soir.
20.40 Les Soirées. *Obéron*, opéra de von Weber.
23.00 Les Soirées... (suite). *Une tragédie florentine*, opéra de Zemlinski.



Le Monde
MERCREDI 10 DÉCEMBRE 1997

Les rois mages *par Pierre Georges*

DONC, C'EST FAIT. Avec, dans sa hotte, des emplois par milliers, *le président de Toyota*, Hiroshi Okuda, a confirmé la décision : la firme japonaise installera son usine à Onnaing. Très bonne nouvelle pour Valenciennes et le Valenciennois, qui auront tout fait, et même davantage, pour séduire cette espèce rare : le bailleur d'avenir.

Comme les mentalités changent, tout de même ! Et comme ce qui fut si longtemps présenté en version industrieuse du fameux péril jaune a pris l'aimable visage du sauveteur providentiel ! Nous voilà bien loin, en tout cas, de la féroce bataille de Poitiers qui vit Michel Jobert se coucher, avec le succès qu'on sait, par le travers des hordes magnétoscopiques. Bien loin des déclarations peu amènes d'Edith Cresson sur les *« fourmis »* du Levant. Bien loin, toujours, encore que pas si éloigné, du solennel et protectionniste avertissement de Jacques Calvet, ci-devant PDG de PSA, sur la déferlante automobile japonaise en Europe.

Nécessité fait foi. Les temps ont changé. Ce qui est bon pour le Valenciennois est bon pour Toyota. Et inversement. Car voici que, dans les terres à betterave d'Onnaing, va pousser cette denrée rare, une belle et grande usine. Une telle aventure ne pouvait aller sans sa légende. Et tout ce qu'on lit, tout ce que l'on entend, contribue à la nourrir, à l'embellir, à en faire déjà la saga d'une installation. Un ami journaliste du Nord racontait, l'autre jour, qu'avant de prendre sa décision, la firme japonaise avait tout pesé, tout humé, tout vérifié. Qu'elle avait élaboré une liste interminable de critères, plus de mille, des plus importants aux plus superficiels, pour ses limiers chasseurs de site. D'où, peut-être, ces vérifications, tout de même assez secondaires, sur la qualité du poisson dans les grandes surfaces de Valenciennes ou sur l'existence d'un golf dans le paysage.

Les Japonais sont gens organisés. C'est assez dans leur genre, selon nos propres clichés. Mais on se doute bien, au bout du compte, que s'ils ont retenu Valenciennes, ce *« Sud du Nord »* comme disent les slogans, c'est parce que Valenciennes est en France. S'ils ont choisi la France, c'est parce que celle-ci est obstinément, politiquement et géographiquement en Europe. Et s'ils ont choisi l'Europe, c'est parce que c'est un grand marché.

Des évidences, dira-t-on. Encore faut-il les rappeler. Pour aimables et providentiels qu'ils soient, les gens de Toyota ne sont pas des poètes industriels, ni des employeurs philantropes. Encore moins des chasseurs de prime à l'installation. Ils ont cherché le meilleur lieu, le meilleur carrefour entre Nord et Sud, la meilleure main-d'œuvre potentielle, en un mot, la meilleure tête de pont sur le continent. Et en prime, ils ont reçu le meilleur accueil possible, souci essentiel lorsqu'il ne s'agit pas seulement de fabriquer des voitures, mais encore de les vendre.

Valenciennes a gagné la bataille de l'emploi. Toyota, celle de l'image. Deux préoccupations majeures et parfaitement alliées. Pour le reste, et après avoir célébré dignement ces noces et les micro-carrosses qui vont en naître, la vraie guerre reste à venir. Cela a été dit et écrit, ici comme ailleurs. En matière automobile, sur un marché saturé, rien en matière d'emplois ne se crée ici qui ne disparaisse ailleurs. C'est la dure loi de la part de marché : les rois mages savent compter.

La direction de France Télévision annonce un effort sur les salaires

La mobilisation des grévistes de France 3 reste très forte

AU HUITIÈME jour de la grève, l'intersyndicale de France 3 et la direction devaient se retrouver, mardi 9 décembre dans l'après-midi, autour d'une table de négociations. Au menu : les salaires et le temps de travail. En préambule à ces retrouvailles, Xavier Gouyou Beauchamps, PDG de France Télévision, était attendu à une réunion extraordinaire du conseil d'administration de la chaîne publique, dans la matinée, afin d'*« examiner la situation sociale et économique de la société »*. A son tour, une délégation de l'intersyndicale devait être reçue à l'issue de ce conseil d'administration.

Pour appuyer leurs revendications, les salariés de France 3 avaient prévu de manifester, mardi, à partir de 12 heures, devant le ministère de la culture et de la communication. Comme la semaine dernière, des délégations venues de toutes les stations régionales se sont donné rendez-vous, au préalable, à la Maison de la radio, pour participer à une assemblée générale.

Rompues, dimanche 7 décembre, au milieu de la nuit, les négociations n'ont pas repris lundi. Toutefois, le ministère de la culture et de la communication et les services de Matignon se sont employés à trouver une issue honorable au conflit. Par deux fois, Xavier Gouyou Beauchamps a été reçu par le cabinet de Catherine Trautmann. Le ministère aurait pour objectif que *« chacune des parties quitte la table la tête haute »*.

UNE ENVELOPPE DE 6 MILLIONS

Dans un message adressé lundi soir aux syndicats, Xavier Gouyou Beauchamps a fait savoir qu'il *« pourrait faire des propositions sur les salaires »*. Faute d'effort financier de la tutelle, le geste de la direction de France Télévison devrait prendre la forme d'*« un redéploiement entre différentes catégories de dépenses »*. En clair, le patron de France Télévision pourrait proposer une enveloppe de 6 millions de francs par an pour réduire les disparités de salaires entre France 3 et France 2. Toutefois, la crise pourrait se prolonger au-delà de mardi : *« Les syndicats ne seraient pas très chauds pour conclure avant la tenue des élections prud'homales »*, laisse-t-on entendre du côté de la direction.

Dans les régions, la mobilisation reste très forte. Dans certaines, comme Nord - Pas-de-Calais - Picardie, le mouvement paraissait même se renforcer, dans la mesure où les revendications sur le temps de travail et les salaires concernent l'ensemble du personnel et pas seulement les journalistes. Les accords intervenus sur les budgets régionaux et l'augmentation du temps d'antenne constituent pour ces derniers des avancées importantes. Ils regrettent que les blocages se portent sur des aspects *« catégoriels, voire archaïques »* des revendications. Une inquiétude que les plus anciens de la maison traduisent en d'autres termes : *« Les points de départ du conflit sont intéressants, le débat est porteur*, estiment certains journalistes. *Mais nous risquons de nous diluer dans la masse des intérêts particuliers. »*

Guy Duthell
(avec Pierre Cherruau à Lille)

La fiscalité de l'assurance-vie de nouveau révisée par Bercy

LE MINISTRE des finances a annoncé, mardi 9 décembre, une nouvelle retouche à la fiscalité de l'assurance-vie. Déjà, le projet de loi de finances pour 1998 contenait une série de dispositions : un prélèvement libératoire de 7,5 % (hors prélèvements sociaux) était prévu pour les revenus des contrats de plus de huit ans, au-delà d'une exonération de 30 000 francs pour un célibataire et 60 000 francs pour un couple. Pour favoriser l'innovation, l'exonération était maintenue pour certains contrats placés partiellement dans des titres de sociétés non cotées ou en capital-risque.

Une nouvelle révision, qui fera l'objet d'un amendement, portera donc sur ce point : elle élargira ce régime d'exonération aux contrats investis à hauteur de 50 % en actions, dont 5 % en titres non cotés. M. Strauss-Kahn ne l'a pas indiqué, mais un nouveau taux d'imposition de 3 % ou 4 %, sans abattement, pourrait voir le jour pour les contrats au-delà de douze ans. Un système serait imaginé pour favoriser les petits épargnants.

Le décret de privatisation du GAN sera bientôt publié

DOMINIQUE STRAUSS-KAHN a affirmé, lundi 8 décembre, que *« le gouvernement marquera dans les tout prochains jours le lancement officiel de la cession du GAN »*. Le décret de privatisation de l'assureur public devrait donc être incessamment publié au *Journal officiel*. Sur le fond, le ministre des finances se contente de rappeler l'engagement pris le 18 juillet vis-à-vis de la Commission de Bruxelles de vendre le GAN. La polémique sur la gestion des entreprises publiques s'est ravivée ces jours derniers à l'Assemblée nationale à l'occasion du vote sur la garantie octroyée par l'Etat au GAN, que les parlementaires ont souhaité plafonner à 10,4 milliards de francs. L'assureur public a perdu 40 milliards de francs au cours des dernières années. Lundi 8 décembre, Bercy a indiqué que les entreprises du secteur public ont enregistré une perte cumulée de 1,3 milliard de francs entre 1987 et 1996, hormis les pertes du Crédit lyonnais et du GAN.

M. Gayssot préside une table ronde sur la sécurité dans les transports

LES INCIDENTS continuent dans les transports urbains. A Besançon (Doubs), les 250 chauffeurs de bus observent un mouvement de grève de 24 heures, mardi 9 décembre, après qu'un caillou lancé, samedi, sur un autobus eut blessé à la tête une passagère. De leur côté, les chauffeurs de la Compagnie des transports de la région de Belfort (CTRB) ont décidé, lundi, de continuer à boycotter une partie du quartier des Résidences, après le jet d'un pavé, le 5 décembre, contre l'un de leurs véhicules.

Une table ronde sur la sécurité dans les transports devait se tenir, mardi, dans l'Arche de La Défense, sous la présidence du ministre des transports, Jean-Claude Gayssot.

■ **DÉCÈS : Xavier Marchetti, ancien rédacteur en chef et éditorialiste du *Figaro*,** est décédé lundi 8 décembre. Il était âgé de 75 ans et avait débuté au *Courrier du commerce*. Après guerre, il avait travaillé aux *Echos*, puis à *France-Soir*. Passé ensuite par *L'Express* et *Paris-Match*, il entra en 1970 au secrétariat général de l'Elysée comme chargé de mission, alors que Georges Pompidou était président de la République. En 1974, il avait rejoint *Le Figaro*, avec la charge du secteur politique et social.

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mardi 9 décembre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	16686,51	+3,44	−13,82
Honk Kong index	11490,66	−1,98	−14,58

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 09/12	Var. en % 08/12	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2958,06	+0,87	+27,74
Amsterdam CBS	925,21	−0,14	+42,73
Bruxelles	15808	+0,34	+49,54
Francfort Dax 30	—	—	—
Irlande ISEQ	4006,65	−0,06	+47
Londres FT 100	5187,40	—	+25,95
Madrid Ibex 35	—	—	—
Milan MIB 30	23585	+0,37	+50,25
Zurich SMI	6114,20	+0,31	+55,10

Tirage du *Monde* daté mardi 9 décembre : 511 503exemplaires. 1

هكذا من الامل

(Publicité)



Fleur de Diva.
le nouveau parfum d'Ungaro.

emanuel ungaro
PARIS